

N° 356

SÉNAT

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET
2^e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Enregistré à la Présidence du Sénat le 2 août 1961.
Rattaché, pour ordre, au procès-verbal de la séance du 22 juillet 1961.

RAPPORT

ADRESSÉ

AU PARLEMENT

PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DE LA

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

sur les opérations de l'Année 1960

ET SUR LA SITUATION DE CET ÉTABLISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1960,

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 114 DE LA LOI DU 28 AVRIL 1816,

MODIFIÉ EN DERNIER LIEU

PAR L'ARTICLE 164 DE L'ORDONNANCE N° 58-1374 DU 30 DÉCEMBRE 1958.

RAPPORT

ADRESSÉ

AU PARLEMENT

**PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

*sur les opérations de l'année 1960 et sur la situation de cet Etablissement
au 31 décembre 1960, en exécution de l'article 114 de la loi du
28 avril 1816, modifié en dernier lieu par l'ordonnance n° 58-1374
du 30 décembre 1958.*

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations a l'honneur de vous présenter, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, son rapport sur les opérations effectuées par cet Etablissement pendant l'année 1960.

Le montant des capitaux confiés à la Caisse a marqué un nouvel accroissement au cours de l'année 1960, ainsi que le montrent les chiffres ci-après :

1955	19.289 millions de NF
1956	22.687 —
1957	25.340 —
1958	29.359 —
1959	34.110 —
1960	38.999 —

L'augmentation des fonds gérés — 4.889 millions de NF — est sensiblement du même ordre que l'an dernier (4.751 millions de NF), la légère baisse des dépôts d'épargne ayant été compensée par un accroissement des autres dépôts et des revenus du portefeuille.

Le tableau ci-dessous met en parallèle l'accroissement du volume de ces fonds (base 100 en 1938) avec les principaux indices caractéristiques de la conjoncture économique.

On observe que l'accroissement du total des capitaux gérés, moins important que celui des autres indices économiques au cours des années antérieures à 1949, se situe maintenant à un niveau un peu plus élevé que celui des prix et du même ordre que celui des billets en circulation, mais nettement inférieur au progrès du produit national brut.

L'accroissement du volume de la monnaie scripturale (comptes courants et dépôts à terme dans les banques, comptes de chèques postaux, dépôts des particuliers au Trésor) avait été trois fois plus important que celui des capitaux gérés pour la période 1938-1949.

Les effets de ce retard n'ont été qu'atténués par les progrès des dépôts aux caisses d'épargne de 1949 à 1960.

PÉRIODE.	PRIX de détail (1)	BILLETS en circulation (2).	MONNAIE scripturale et dépôts à terme.	PRODUIT national brut.	CAPITAUX de la Caisse des dépôts (3).
1938.....	100	100	100	100	100
1949.....	1.640	1.128	1.801	1.950	638
1956.....	2.437	2.742	4.545	4.241	2.027
1957.....	2.511	2.881	5.280	4.743	2.265
1958.....	2.889	3.057	5.596	5.396	2.624
1959.....	3.068	3.078	6.811	5.854	3.048
1960.....	3.233	3.487	8.016	6.419	3.485

(1) Actuellement indice des 250 articles (pour les années antérieures à 1956 l'I.N. S. E. E. a procédé au raccordement des anciennes séries de prix avec celles des 250 articles).

(2) Billets et monnaie divisionnaire en circulation.

(3) Indices en fin de période.

Si l'on analyse l'origine des fonds reçus par la Caisse en 1960 on constate que l'augmentation de 4.889 millions de NF provient des mouvements suivants :

CAPITAUX**REVENUS**

En augmentation. — En diminution.
 millions de NF. millions de NF. millions de NF.

Fonds d'épargne.

Caisses d'épargne ordinaires	1.329		794 (1)
Caisse Nationale d'épargne	958		372 (2)
Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine	77		27
Epargne-construction et Epargne- crédit	45		2
Fonds de réserve des Caisses d'épargne		5	21

Institutions de prévoyance.

Sécurité sociale (compte des orga- nismes y compris la Caisse nationale de sécurité sociale dans les mines et les comptes de disponibilités cou- rantes des Caisses)	68		9
Sociétés mutualistes	26		9
Caisses de retraites et fonds divers		118	8
Fonds National de Solidarité		48	—

Assurances.

Caisse nationale de prévoyance Fonds commun de majoration des rentes viagères et service des rentes viagères	77		84
	13		—

Consignations et dépôts divers.

Comptes de dépôt des notaires..	148		11
Consignations	1		6
Dépôts d'Alsace et de Lorraine..	1		1
S.E.I.T.A.		92	4
Liquidation du Service finan- cier de la C.A.A. (3)		233	—
<i>A reporter</i>	2.743	496	1.348

(1) Y compris la somme de 70 millions de NF représentant la différence entre l'excédent des produits sur les charges et le supplément d'intérêt de 0,25 % alloué aux caisses d'épargne. Cette somme a été affectée au Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

(2) Déduction faite de 193 millions de NF versés au budget général à titre de bénéfices de la Caisse nationale d'épargne (exercice 1959 et acompte sur 1960).

(3) Compte ouvert en décembre 1959 pour recevoir l'actif résultant de la liquidation de la Caisse d'amortissement et soldé au début de 1960 lors du reversement de cet actif au Trésor.

	En augmentation. — millions de NF.	En diminution. — millions de NF.	Revenus. — millions de NF
<i>Reports</i>	2.743	496	1.348
Autres comptes de dépôts, comptes de règlements des préposés et comptes d'ordre	1.206 (1)		88
	<u>3.949</u>	<u>496</u>	
	3.453		1.436
Ensemble (2)	<u>4.889 millions de NF</u>		

Les chiffres qui précèdent montrent que, de même que les années précédentes, la plus grande partie des capitaux reçus par la Caisse, en 1960, provient de l'épargne directe collectée par les organismes spécialisés. Ces versements représentent 2.404 millions de NF sur un total de ressources nouvelles de 3.453 millions de NF, soit environ 70 %.

Par ailleurs, on observe une progression sensible des revenus des portefeuilles (1.436 millions de NF contre 1.283 millions de NF (3) en 1959), conséquence de l'accroissement des actifs gérés.

*
**

Les 4.889 millions de NF de fonds nouveaux apparaissant au passif, trouvent leur contrepartie dans les mouvements suivants des postes d'actif :

Fonds en caisse et compte courants	434 millions de NF	
Actif réalisable à court terme	1.606	—
Actif réalisable à long terme	3.717	—
Ensemble	<u>4.889 millions de NF</u>	

(1) Dont, notamment, 737 millions de règlements des préposés, 136 millions au titre des dépôts gérés contractuellement et 303 millions d'accroissement des réserves et provisions.

(2) Pour dégager la totalité des ressources dont la Caisse des dépôts a pu disposer en 1960, il convient d'ajouter à ces 4.889 millions, le montant des cessions, amortissements et remboursements du portefeuille de valeurs à long terme, soit 1.111 millions : on obtient ainsi un total de 6.000 millions, qui devra être réduit du montant des réévaluations (185 millions) pour déterminer le montant global des ressources : 5.815 millions de NF.

(3) Les versements au budget général à titre de bénéfices de la Caisse nationale d'épargne sont désormais imputés sur les revenus. Il convient donc, pour faire une comparaison avec l'an dernier, de réduire les revenus de 1959 (1.473 millions) des sommes en cause (190 millions).

Le taux de liquidité des avoirs de la Caisse est demeuré à peu près stationnaire.

DÉSIGNATION.	SITUATION au 31 décembre 1959.		VARIATION.	SITUATION au 31 décembre 1960.		
	Montant.	%		Montant.	Montant.	%
	(millions de NF.)			(millions de NF.)	(millions de NF.)	
Actif disponible à court terme :						
Fonds déposés obligatoirement au Trésor.....	1.897	5,5	— 143	1.754	4,5	
Autres fonds.....	5.834	17,2	+ 1.315	7.146	18,3	
Actif réalisable à long terme.....	26.382	77,3	+ 3.717	30.099	77,2	
	31.110	100		38.999	100	

*
**

Les placements de l'ensemble des services, dont le détail est donné dans la troisième partie du présent rapport, s'analysent, dans leurs grandes lignes, de la façon suivante :

A. — Emplois à long terme.

Pour établir le total des investissements réalisés en 1960, il convient d'ajouter au montant net de l'accroissement du portefeuille long terme — soit 3.532 millions de NF (1) — le remploi des 1.111 millions de NF de capitaux provenant des remboursements, amortissements ou cessions ; les emplois à long terme s'élèvent par suite à une somme globale de 4.643 millions de NF, qui se décompose ainsi :

1° Achats de valeurs	268 millions de NF
2° Souscriptions à des émissions publiques ...	214 —
3° Souscriptions à des emprunts obligataires spéciaux	175 —
4° Prêts	3.803 —
5° Emplois immobiliers et participations	183 —
Total	4.643 millions de NF

(1) Compte non tenu du montant de la réévaluation des immeubles de rapport (177 millions de NF) et de l'augmentation des immeubles administratifs (8 millions de NF).

Le détail de ces emplois est indiqué ci-après :

1° Achats de valeurs.

Des achats de valeurs ont été effectués pour un montant total de 268 millions de NF se répartissant comme suit :

Valeurs du Trésor et assimilées	33 millions de NF	
Crédit National et groupements de reconsti- tution	2	—
S.N.C.F. et chemins de fer divers	20	—
Caisse nationale de l'énergie	6	—
Electricité de France	30	—
Gaz de France	3	—
Charbonnages de France et houillères	29	—
Electricité et Gaz de l'Algérie	5	—
Etablissements publics et sociétés nationalisées	10	—
Crédit Foncier de France	4	—
Départements et villes	6	—
Emprunts de pays d'outre-mer	3	—
Obligations de sociétés diverses	59	—
Actions de « France-obligations »	3	—
Actions de sociétés diverses	48	—
Obligations émises par des organismes euro- péens et internationaux	7	—
	<hr/>	
	268 millions de NF	
	<hr/> <hr/>	

2° Souscriptions à des émissions publiques.

Les emprunts émis en 1960 par le secteur public ou semi-public se totalisent à un chiffre supérieur à celui de 1959. Aucun emprunt direct de l'Etat n'a été émis ; ceux des entreprises nationales et des établissements de crédit spécialisés ont atteint 2.924 millions de NF (Electricité de France : 797 millions de NF ; Caisse nationale de crédit agricole : 510 millions de NF ; S.N.C.F. : 554 millions de NF ; Charbonnages de France : 384 millions de NF ; Crédit national : 250 millions de NF ; Crédit Foncier de France : 300 millions de NF ; Electricité et Gaz de l'Algérie : 129 millions de NF) contre 2.720 millions de NF l'année précédente.

La Caisse des dépôts a souscrit à certaines de ces émissions pour les montants ci-après ;

Electricité de France	20 millions NF	
Crédit Foncier de France	2	—
Bons de la S.N.C.F.	1	—
	<u>23 millions NF</u>	23 millions NF

Les autres souscriptions ont porté sur :

Caisse d'équipement de l'Algérie et emprunts unifiés des collectivités locales	145 millions NF	
Obligations de sociétés françaises	22	—
	<u>167 millions NF</u>	167 —

Des souscriptions à des augmentations de capital en utilisation des droits attachés aux actions figurant dans les différents portefeuilles ont, en outre, été réalisées pour un montant de

	24	—
--	----	---

Total	<u>214 millions NF</u>
-------------	------------------------

3° Souscriptions à des emprunts obligataires spéciaux.

Les souscriptions directes de la Caisse des dépôts à des emprunts spéciaux émis par de grands établissements financiers ou industriels, qui trouvent auprès de l'Etablissement un complément aux ressources qu'ils peuvent obtenir sur le marché, se sont élevées, en 1960, à 175 millions de NF répartis comme suit :

Crédit Foncier de France	57 millions de NF
Péchiney	56 —
Régie autonome des pétroles	30 —
Ugine	14 —
Compagnie immobilière algérienne	12 —
Gétrafer	4 —
Régie autonome des transports parisiens	2 —
Total	<u>175 millions de NF</u>

4° Prêts.

Les prêts pour l'équipement des collectivités publiques et les prêts aux organismes d'intérêt général, qui avaient atteint 2.826 millions de NF en 1959, se sont élevés à 3.674 millions de NF en 1960, et se décomposent comme suit :

a) *Prêts pour l'équipement des collectivités publiques.* — Le montant des prêts réalisés à atteint 3.092 millions de NF en 1960, savoir :

Prêts directs aux départements, communes et établissements publics	1.911 millions de NF	
Prêts consentis au titre de la loi du 24 juin 1950 dite loi Minjoz	1.043	—
Prêts à diverses sociétés immobilières	138	—
	<hr/>	
	3.092 millions de NF	
	<hr/>	

Le tableau ci-après donne la répartition, d'après leur objet, des emprunts nouveaux réalisés par les départements, communes et établissements publics directement auprès de la Caisse des dépôts ou sur la proposition des caisses d'épargne en application de la loi du 24 juin 1950.

OBJET.	MONTANT.		TOTAL.
	Prêts directs.	Loi du 24 juin 1950.	
	millions NF.	millions NF.	millions NF.
Voirie	346	106	452
Assainissement	136	49	185
Equipement portuaire	40	16	56
Moyens de transports	5	16	21
Bâtiments départementaux et communaux.	66	45	111
Adduction d'eau	368	116	484
Equipement scolaire	355	116	471
Equipement sanitaire	114	58	172
Electrification	91	20	111
Aménagement de lotissement. Urbanisme	100	17	117
Participation des collectivités dans des programmes de construction de logements	247	457	704
Défense contre l'incendie et les inondations	20	13	33
Divers	23	14	37
Total	1.911	1.043	2.954

b) *Prêts pour des opérations d'intérêt général.* — A la demande du Ministère des Finances et des Affaires économiques, la Caisse des dépôts a continué, notamment, à assurer le relais du Fonds de développement économique et social. Elle a financé 582 millions de NF d'investissements se décomposant comme suit :

Prêts aux Postes et Télécommunications	150 millions de NF	
— à Gaz de France	100	—
— à des Sociétés d'équipement et d'aménagement régional	87	—
— à l'Aéroport de Paris	71	—
— à la Société autoroute Estérel — Côte d'Azur	50	—
— à Usinor	40	—
— à la Cie des Messageries Maritimes ...	15	—
— aux P. et T. d'Algérie	15	—

Prêts au Groupement pour l'équipement des Cokeries sidérurgiques	14 millions de NF
— à la Caisse algérienne d'aménagement..	10 —
— à Gétrafer	7 —
— à la Régie autonome des pétroles	5 —
— à l'O.N.I.A.	5 —
— à la Société d'équipement de la Région d'Alger	4 —
— à l'Autoroute de la Vallée du Rhône ..	3 —
— au Gaz du Sud-Ouest	3 —
— à l'Autoroute Metz—Thionville	2 —
— au Groupement pour la modernisation des entreprises de presse	1 —
	<hr/> <hr/> 582 millions de NF <hr/> <hr/>

c) *Opérations de préfinancement.* — Ces opérations qui concernent exclusivement des avances faites à des sociétés immobilières figuraient jusqu'à présent sous la rubrique « Court terme », au chapitre « Valeurs diverses ». Leur montant porté au bilan, au 31 décembre 1959, pour 575 millions de NF, est désormais classé parmi les opérations à long terme, du fait qu'il s'agit d'avances destinées à être consolidées ultérieurement. Il ressortait, au 31 décembre 1960, à 637 millions de NF, soit une augmentation de 62 millions de NF

d) *Avances diverses.* — En 1960, la Caisse des dépôts a continué à réaliser des opérations prévues par le décret du 1^{er} octobre 1954 et la convention du 20 mars 1956 intervenue entre la Caisse des dépôts, le Ministre des Affaires économiques et financières, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et la Caisse nationale de crédit agricole, relatifs à la mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

Les versements opérés à ce titre se sont élevés à 67 millions de NF

5° *Participations dans des sociétés d'étude et d'équipement.*

La Caisse des dépôts a pris des participations dans des sociétés d'étude et d'équipement pour un montant total de 3 millions de NF

6° *Emplois immobiliers.*

La Caisse des dépôts a poursuivi pendant l'année 1960, par l'intermédiaire de sa « Société centrale immobilière » créée spécialement à cet effet en 1954, la réalisation de l'important programme de construction de logements populaires entrepris en association avec des collectivités publiques, des entreprises publiques et des entreprises privées.

Les investissements réalisés ou régularisés en cours d'année et qui apparaissent dans les opérations comptables sous forme de prises de participations dans des sociétés civiles ou commerciales, représentent un montant global de 140 millions de NF, auquel s'ajoutent 40 millions de NF de dépenses concernant des achats de terrains et divers travaux relatifs aux immeubles de rapport.

B. — **Emplois temporaires.**

Les opérations effectuées en 1960 au titre des placements à court terme, font apparaître un excédent des emplois sur les remboursements ou cessions de 1.606 millions de NF, qui s'analyse comme suit :

Bons du Trésor	38 millions de NF
Valeurs diverses	23 —
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	1.545 —
	<hr/>
	1.606 millions de NF
	<hr/> <hr/>

La Caisse des dépôts a continué en 1960 à prêter largement son concours pour la mobilisation des crédits à moyen terme.

Le tableau ci-dessous indique l'importance de ces opérations au 31 décembre de l'année 1960 et de l'année antérieure.

ETABLISSEMENTS présentateurs.	MONTANT total des engagements.	CRÉDITS UTILISÉS.				ENGAGEMENTS en cours non utilisés auprès de la C.D.
		Effets dans le portefeuille de la C.D.	Effets en circulation sous endos.	Effets en circulation sous aval.	Montant total.	
	millions NF.	millions NF.	millions NF.	millions NF.	millions NF.	millions NF.
1° Mobilisation :						
Banques.....	412	251	»	»	251	161
Crédit foncier	10.989	2.254	6.252	»	8.506	2.483
2° Aval :						
Crédit national.....	4.405	»	»	241	241	4.164
Crédit foncier ..	1.411	»	»	185	185	926
Totaux au 31 décembre 1960.....	16.917	2.505	6.252	426	9.183	7.734
1° Mobilisation :						
Banques.....	443	3	246	»	249	194
Crédit foncier.....	10.531	957	7.292	»	8.249	2.282
2° Aval :						
Crédit national.....	4.269	»	»	391	391	3.878
Crédit foncier.....	861	»	»	133	133	728
Totaux au 31 décembre 1959.....	16.104	960	7.538	524	9.022	7.082
Variations en 1960.....	813	1.545	- 1.286	- 98	161	652

Ce tableau montre un nouvel accroissement de l'ensemble des engagements de la Caisse, qui progressent de 813 millions de NF et atteignent ainsi, au 31 décembre 1960, un montant supérieur de 5 % au chiffre de l'année précédente (16.917 millions de NF contre 16.104 millions de NF).

Les opérations du Crédit National avec la Caisse des dépôts sont légèrement supérieures à celles de l'an dernier (4.405 millions de NF contre 4.269). Par contre, le pourcentage d'utilisation de la faculté d'aval marque une régression sensible : 5 % contre 9 % en 1959.

De leur côté, les opérations du Crédit Foncier ont poursuivi, en 1960, la progression déjà constatée au cours des précédents exercices :

Les engagements de mobilisation — qui portent essentiellement sur les

crédits spéciaux à la construction — totalisent 10.989 millions de NF au 31 décembre 1960, enregistrant ainsi un accroissement de 4 % par rapport à 1959 ; le pourcentage d'utilisation est toutefois resté sensiblement du même ordre de grandeur qu'au cours de l'exercice précédent (77 % contre 78 %).

Quant aux engagements d'aval, s'ils sont supérieurs (1.111 millions de NF contre 861 millions de NF), le pourcentage d'utilisation s'est maintenu à un niveau voisin de celui de l'année précédente (17 % contre 15 %).

Le montant des effets « nourris » par la Caisse des dépôts, à la date du 31 décembre 1960 ressort à 2.505 millions de NF.

* * *

En résumé, si l'on regroupe l'ensemble des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts, tant à long terme qu'à court terme, ainsi que l'augmentation des sommes disponibles en caisse et comptes courants, on obtient un total de 5.815 millions de NF s'établissant comme suit :

Emplois à long terme	4.643 millions de NF	
Emplois à court terme	1.606	—
Caisse et comptes courants	— 434	—
	<hr/>	
Total	5.815 millions de NF	
	<hr/> <hr/>	

De même qu'au cours des années précédentes, les placements réalisés en 1960 peuvent être classés, d'après leur objet, en trois catégories principales : l'aide au logement, l'équipement du territoire et les crédits à l'industrie.

A — *L'aide au logement* a porté sur 1.142 millions de NF (contre 1.299 millions de NF en 1959) qui ont servi à financer :

— des prêts aux collectivités et à divers pour la construction de logements pour	903 millions de NF	
— des prêts au Crédit Foncier de France pour	59	—
— et des apports de capital à des constructions directes pour	180	—

B. — Le concours apporté par la Caisse des dépôts à *l'équipement du territoire* a atteint un montant nettement supérieur à celui de l'année précédente, 2.728 millions de NF contre 1.877 en 1959.

— électrification et équipement électrique ...	111 millions de NF	
— adduction d'eau	559	—
— équipement sanitaire et scolaire	650	—
— voirie et assainissement	705	—
— équipements divers	703	—

C. — *Les crédits à l'industrie* sont à peu près stables : 520 millions de NF en 1960 contre 539 millions de NF en 1959. Ils se répartissent comme suit :

Entreprises productrices d'énergie	170 millions de NF
Entreprises de transports	25 —
Autres industries	160 —
Postes et Télécommunications	165 —

A ces placements s'ajoutent différents emplois à court terme (37 millions de NF) à moyen terme (1.545 millions de NF) et à long terme (277 millions de NF, dont 33 millions de NF de rentes et valeurs du Trésor, 244 millions de NF, d'actions et d'obligations) ; il convient, d'autre part, de tenir compte de la diminution des fonds en caisse et en comptes courants (434 millions de NF).

Ainsi, du point de vue économique, on peut dire que les 5.815 millions de NF investis par la Caisse des dépôts en 1960, se sont répartis comme suit :

Aide au logement	1.142 millions de NF
Equipement du territoire	2.728 —
Crédits à l'industrie	520 —
Emplois en valeurs mobilières, placements à court terme et divers	1.425 —
	5.815 millions de NF

En définitive, l'ensemble de l'actif, au 31 décembre 1960, soit 38.999 millions de NF, se décompose ainsi :

Caisse	45 millions de NF
Comptes courants ordinaires	1.966 —
Bons du Trésor, valeurs à court terme	6.890 —
Rentes et obligations	5.519 —
Actions de « France-obligations »	426 —
Total (à reporter)	14.846 millions de NF

Report 14.846 millions de NF

Actions et parts de sociétés françaises et étrangères (1)	305 millions de NF	
Prêts	23.018	—
Participation dans des sociétés d'études et d'équipement	4	—
Immeubles	826	—
Total	38.999 millions de NF	

Déduction faite des fonds concernant les assurances sociales, la sécurité sociale et des fonds en comptes courants au Trésor improductifs d'intérêts, le rendement moyen de cet actif s'est élevé, en 1960, à 4,05 %.

Le présent rapport comprend quatre parties :

La première partie est consacrée à l'examen du bilan (état annexe n° 1-00) de la Caisse des dépôts et, en particulier, au développement de la situation des fonds appartenant aux catégories ci-après : consignations, dépôts divers, sociétés mutualistes, caisses d'épargne, épargne-construction et épargne-crédit, fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'épargne-construction, sécurité sociale. Le passif du bilan comprend, en outre, au titre des « Créiteurs divers », les disponibilités immédiates de différents services dotés d'une personnalité distincte.

L'examen des opérations de ces services spéciaux, dont la situation financière est indépendante de celle de la Caisse des dépôts, fait l'objet de la deuxième partie du rapport.

La troisième partie est consacrée à l'exposé des emplois de fonds effectués dans l'année, tant pour les fonds analysés dans la première partie du rapport que pour les services spéciaux.

Une quatrième partie donne enfin les résultats du compte de « Pertes et Profits » pour 1960.

(1) La répartition de ces actions et parts par catégories est la suivante :

Assurances, banques et sociétés financières	11,49
Sociétés d'investissement et de portefeuille	8,74
Alimentation	1,93
Automobiles et leurs équipements	2,85
Matériaux de construction, travaux publics	4,30
Métallurgie, mines métalliques	22,98
Pétroles et carburants	10,57
Produits chimiques, électro-métallurgie, verreries	19,17
Transports	1,16
Sociétés étrangères	5,79
Divers	11,02

PREMIERE PARTIE

EXAMEN DU BILAN (1)
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
(FONDS PROPRES)
AU 31 DECEMBRE 1960

SECTION I. — Examen des comptes du passif.

Le montant total du passif, au 31 décembre 1960,
s'élève à 24.925.160.343,71 NF
contre 21.537.232.627,59 »
au 31 décembre 1959, soit une augmentation de.... 3.387.927.716,12 NF
correspondant à un accroissement égal de l'actif.

Cette augmentation résulte des variations suivantes des divers postes du bilan.

A. — Augmentations.

1° Consignations	7.137.906,52 NF
2° Dépôts divers	83.595.882,43 »
3° Sociétés mutualistes	34.123.306,66 »
4° Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	86.296.544,25 »
Total (à reporter)	211.153.639,86 NF

(1) Le bilan de la Caisse des dépôts et consignations fait l'objet de l'état annexe n° 1-00.

<i>Report</i>	211.153.639,86 NF
5° Caisses d'épargne	2.042.990.328,15 »
6° Epargne-crédit	47.558.192,95 »
7° Crédoeurs divers	33.894.879,58 »
8° Correspondants	800.906.971,41 »
9° Réserves, Provisions, Amortissements	216.478.228,50 »
	<hr/>
	3.352.982.240,45 NF
	<hr/> <hr/>

B. — *Diminutions.*

1° Sécurité sociale et assurances sociales	29.094.955,62 NF	
2° Epargne-construction	1.469.845,80 »	
3° Comptes d'ordre et divers	35.911.272,20 »	
	<hr/>	
	66.476.073,62 NF	66.476.073,62 NF

C. — *Produits.*

Les produits de l'année se sont élevés à.....	101.421.549,29 NF
Ensemble	3.387.927.716,12 NF
	<hr/> <hr/>

Ces différents comptes vont être successivement examinés.

CONSIGNATIONS]

Sous cette désignation figurent au bilan les « consignations judiciaires et administratives », les « fonds provenant de successions de militaires et de successions recueillies hors de la métropole et à l'étranger », les « cautionnements provisoires de soumissionnaires ».

L'évolution de ces trois catégories de consignations a été la suivante :

DÉSIGNATION.	SOLDES au 31 décembre 1959.	RECETTES de 1960.	DÉPENSES de 1960.	EXCÉDENTS de recettes ou de dépenses.	SOLDES au 31 décembre 1960.	VALEURS mobilières consignées (2).
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
Consignations judiciaires et administratives	496.134.030,43	675.704.652,38	668.346.528,66	7.358.123,72	503.492.154,15	759.434.946,47
Fonds provenant de successions ..	7.513.622,93	6.240.962,42	6.484.595,51	243.633,09	7.269.989,84	4.027,60
Cautiounnements provisoires	747.281,70	1.828.989,52	2.009.848,23	180.858,71	566.422,99	97.834,50
Totaux	504.394.935,06	683.774.604,32	676.840.972,40	6.933.631,92	⁽¹⁾ 511.328.566,98	759.536.808,57

(1) Le montant de cette rubrique figure au passif du bilan pour : 511.532.841,58 NF; il convient d'en déduire 204.274,60 NF, représentant le solde débiteur du nouveau compte « Successions remboursées ». Cette somme apparaissant à l'actif du bilan parmi les comptes d'ordre.

(2) Exprimées en valeur nominale.

Numéraire.

Consignations. — Les augmentations de recettes des consignations en numéraire qui apparaissent dans le tableau ci-dessus résultent des variations suivantes :

Pour le département de la Seine	21.748.533,71 NF
Pour les autres départements	21.644.460,53 »
Pour les pays et territoires d'outre-mer	7.037.705,10 »
	<hr/>
	6.933.631,92 NF
	<hr/> <hr/>

L'excédent de dépenses des consignations du départements de la Seine résulte de retraits effectués par diverses sociétés en formation dont les versements correspondants avaient eu lieu à la fin de l'année 1959.

L'augmentation des recettes constatée dans les autres départements provient de faillites, d'indemnités d'expropriation et de prix d'immeubles.

Quant à l'augmentation des recettes pour les pays et territoires d'outre-mer, elle provient, principalement, de cautionnements de rapatriement et de retenues sur traitements.

Valeurs
mobilières.

Le compte « Rentes et valeurs mobilières » présente, au 31 décembre 1960, par rapport au solde au 31 décembre 1959, une augmentation de 76.025.910,49 NF (valeur nominale) qui s'explique comme suit :

Département de la Seine	75.368.987,39 NF
Autres départements	653.924,50 »
Fonds provenant de successions de militaires ..	2.998,60 »
	<hr/>
	76.025.910,49 NF
	<hr/> <hr/>

Cette augmentation provient, en ce qui concerne le département de la Seine, de consignations effectuées par diverses compagnies d'assurances françaises et étrangères et de cautionnements de sociétés.

Pour les autres départements, l'augmentation est faible, par suite des nombreux retraits effectués par divers établissements de crédit d'Afrique du Nord.

DÉPÔTS DIVERS

L'ensemble des comptes compris sous la rubrique « Dépôts divers » présente, au 31 décembre 1960, un solde de (1)	2.928.829.746,04 NF
contre	2.846.021.728,51 »
	<hr/>
au 31 décembre 1959, soit une augmentation nette de	82.808.017,53 NF
	<hr/> <hr/>

provenants des excédents indiqués dans le tableau ci-après :

(1) Le montant de cette rubrique figure au passif du bilan pour : 2.929.617.610,94 NF ; il convient d'en déduire le solde du compte ouvert au nom de la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways qui se trouve exceptionnellement débiteur pour un montant de 787.864,90 NF au 31 décembre 1960. La somme de 787.864,90 NF apparaît à l'actif du bilan parmi les comptes d'ordre, sous la rubrique « Divers L/C/débiteurs » (p. 83).

DÉSIGNATION DES COMPTES.	CRÉDIT.		
	Soldes au 31 décembre 1959.	Recettes de 1960.	Total.
	NF.	NF.	NF.
Etablissements publics et dépôts divers	366.641.090, 58	4.294.984.384, 73	4.661.625.475, 31
Dépôts libres des notaires	889.331.251, 61	8.036.719.353, 10	8.926.050.604, 71
Dépôts obligatoires des notaires.....	187.891.497, 95	265.016.779, 42	452.908.277, 37
Pensions de retraites sur fonds spéciaux	51.776.415, 48	198.282.682, 25	250.059.097, 73
Séquestres ou autres mandataires de justice, L/C de dépôts.....	38.847.040, 61	25.149.400, 44	63.996.441, 05
Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines.....	104.351.634, 01	844.520.664, 98	948.872.298, 99
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways....	2.345.793, 85	106.451.534, 63	108.797.328, 48
Legs et fondations	2.325.924, 83	3.442.892, 51	5.768.817, 34
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers.....	8.110.157, 13	33.119.132, 45	41.229.289, 58
Greffiers, L/C de dépôts.....	7.241.241, 39	13.272.654, 50	20.513.895, 89
Redevance pour frais d'administration et de contrôle relatifs aux prêts consentis aux organismes d'habita- tions à bon marché (loi du 30 janvier 1926).....	5.096.876, 56	3.717.947	8.814.823, 56
Dépôts volontaires appartenant à des particuliers.....	28.383, 19	364.035, 74	392.418, 93
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agri- coles.....	226.625.727, 09	8.232.423.966, 78	8.459.049.693, 87
Etat, établissements publics et collectivités locales. L/C de dépôts (arrêté du 16 avril 1942).....	15.675.133, 86	67.135.208, 93	82.810.342, 79
Etat, S/C de dépôts. — Ordonnance du 16 août 1945, insti- tuant l'impôt de solidarité nationale.....	9.236, 05	»	9.236, 05
Redevances pour constitution du Fonds de solidarité (ordonnance du 2 novembre 1945).....	116.637, 72	1.116, 65	117.754, 37
Disponibilités courantes des Caisses d'allocations- vieillesse des travailleurs non salariés.....	931.342, 54	13.166.649, 21	14.097.991, 75
Syndics de faillites et administrateurs aux règlements judiciaires, L/C de dépôts	1.552.043, 46	14.061.535, 58	15.613.579, 04
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allu- mettes (S. E. I. T. A.).....	696.491.654, 78	4.161.622.576, 17	4.858.114.230, 95
Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères..	3.980.064, 28	149.632, 50	4.129.696, 78
Caisse de retraite interentreprise	193.154, 72	36.679.572, 75	36.872.727, 47
Liquidation du Service financier de la Caisse autonome d'amortissement.....	232.705.186, 84	»	232.705.186, 84
Rentes viagères servies pour le compte de l'Etat.....	1.214.304, 12	4.268.483, 95	5.482.788, 07
Etat, S/C opérations d'amortissement.....	2.539.935, 86	9.548.564, 86	12.088.500, 72
Totaux	2.846.021.728, 51	26.364.098.769, 13	29.210.119.897, 64

DÉBITS de 1960.	EXCÉDENTS.		SOLDES au 31 décembre 1960.	PORTEFEUILLE.	
	Des débits sur les recettes.	Des recettes sur les débits.		Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
4.021.023.519,06	»	273.960.865,67	640.601.956,25	1.123.920,92	1.211.650.982,61
7.897.569.069,79	»	139.150.283,31	1.028.481.534,92	»	»
245.342.165,77	»	19.674.613,65	207.566.111,60	»	»
208.023.923,25	9.741.241	»	42.035.174,48	17.480,51	5.025.170
27.888.811,57	2.739.411,13	»	36.107.629,48	»	»
826.792.781,96	»	17.727.883,02	122.079.517,03	363.995	15.219.316,35
109.585.193,38	3.133.658,75	»	787.864,90	5.936,21	410.890
3.213.425,14	»	229.467,37	2.555.392,20	317.920,99	10.477.677,40
30.962.506,63	»	2.156.625,82	10.266.782,95	44.189,43	23.948.550,69
12.199.032,62	»	1.073.621,88	8.314.863,27	»	»
1.488.124,77	»	2.229.822,23	7.326.698,79	»	»
229.327,69	»	134.708,05	163.091,24	»	»
8.265.139.300,39	32.715.333,61	»	193.910.393,48	»	»
64.848.924,18	»	2.286.284,75	17.961.418,61	274.696,59	609.299.073,67
9.236,05	9.236,05	»	»	»	»
4.277	3.160,35	»	113.477,37	»	»
13.047.098,44	»	119.550,77	1.050.893,31	»	»
14.514.356,23	452.820,65	»	1.099.222,81	»	»
4.249.736.507,61	88.113.931,44	»	608.377.723,34	»	»
4.123.493,33	3.973.860,83	»	6.203,45	»	106.825,31
36.415.322,81	»	264.249,94	457.404,66	3.517,50	26.865.336,20
232.705.186,84	232.705.186,84	»	»	»	»
4.991.144,02	722.660,07	»	491.644,05	2.965	76.320,70
11.438.023,07	1.889.458,21	»	650.477,65	28.783	2.303.140
26.281.290.751,60	376.199.958,93	459.007.976,46	2.928.829.746,04	2.183.405,15	1.905.383.282,93

Etablissements
publics et
Dépôts divers.

Le solde en numéraire des comptes particuliers inscrits sous cette rubrique s'élève, au 31 décembre 1960, à	640.601.956,25 NF
contre	366.641.090,58 »
	<hr/>
au 31 décembre 1959, soit une augmentation de	273.960.865,67 NF
	<hr/> <hr/>

Cette augmentation résulte des excédents de dépôts reçus à divers comptes particuliers et, notamment, à concurrence de 152 millions de NF aux nouveaux comptes ouverts à des organismes créés dans les pays indépendants d'outre-mer (Caisses d'épargne, Caisses de retraites, organismes divers) et qui ont confié leurs avoirs à la Caisse des dépôts en vertu d'une convention de gestion financière.

Au cours de 1960, un compte a également été ouvert au chapitre « Etablissements publics et Dépôts divers » pour recevoir le montant de certaines indemnités attribuées aux sinistrés agricoles du barrage de Malpasset et qui leur seront versées sous forme d'annuités.

Il a été procédé, en outre, à l'ouverture d'un compte de dépôts au nom de la Société France-obligations, société d'investissements fondée le 28 janvier 1960 par la Caisse des dépôts, la Compagnie d'assurances générales sur la vie et le Crédit Lyonnais.

De nouveaux comptes sont venus s'ajouter, au cours de l'année 1960, aux comptes déjà existants ouverts au nom de sociétés civiles immobilières de construction constituées sous l'égide de la Caisse des dépôts et de sociétés ou d'associations ayant également pour objet la construction ou l'amélioration des conditions de logement, et au nom de sociétés anonymes d'économie mixte ou de droit privé constituées par la société centrale pour l'équipement du territoire ou avec sa participation, en vue de l'équipement, de l'aménagement ou de la mise en valeur de régions ou de zones industrielles, agricoles ou d'habitation.

En ce qui concerne le portefeuille, le montant des rentes sur l'Etat est passé de 459.751,72 NF au 31 décembre 1959, à 1.123.920, 92 NF au 31 décembre 1960, et la valeur nominale des autres titres, de 531.954.812,93 NF à 1.211.650.982,61 NF. Dans ces chiffres sont compris ceux correspondant à la constitution du portefeuille de « France-obligations », savoir : 682.430 NF pour les rentes, et 455.306.740, 20 NF pour la valeur nominale de valeurs diverses.

Dépôts
des notaires.

Les versements que les notaires effectuent à la Caisse des dépôts sont de deux sortes :

1° Les uns, obligatoires, interviennent conformément aux prescriptions du décret du 19 décembre 1945 (art. 15) qui s'est substitué à celui du 30 janvier 1890, en exécution duquel les notaires déposent à la Caisse

des dépôts les sommes qu'ils détiennent pour le compte de tiers depuis plus de trois mois ;

2° Les autres, sont opérés librement par les notaires.

Dépôts obligatoires. — Le solde de ce compte, au 31 décembre 1960, accuse une augmentation de 20 millions de NF par rapport au solde précédent. Il se compare comme suit au montant des dépôts existant à la fin de chacune des cinq années antérieures :

1955	120.123.870,70 NF
1956	139.668.321,83 »
1957	157.542.779,76 »
1958	177.674.552,76 »
1959	187.891.497,95 »
1960	207.566.111,60 »

Dépôts libres. — Leur montant, en augmentation au 31 décembre 1960 d'environ 139 millions de NF, s'est élevé à la fin de chaque année, depuis 1955, aux chiffres indiqués ci-dessous :

1955	530.935.172,34 NF
1956	622.179.558,89 »
1957	695.691.731,97 »
1958	662.938.289,05 »
1959	889.331.251,61 »
1960	1.028.481.534,92 »

En ajoutant au solde des comptes de dépôts libres	
au 31 décembre 1960	1.028.481.534,92 NF
le montant des dépôts obligatoires	207.566.111,60 »

on constate que le montant total des dépôts des notaires à la Caisse des dépôts atteint, au 31 décembre 1960	1.236.047.646,52 NF
--	---------------------

contre 1.077.222.749,56 NF au 31 décembre 1959.

Le nombre des caisses de retraites sur fonds spéciaux assurant le service de leurs pensions par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts, qui était de 125 au 31 décembre 1959, s'élève à 121 au 31 décembre 1960, ce dernier chiffre se répartissant comme suit :

Pensions
de retraites
sur
fonds spéciaux

Administrations municipales et départementales	41
(dont 15 en liquidation).	
Ouvriers civils des établissements militaires.....	6
Régie autonome des transports parisiens. — Imprimerie nationale	
et Caisses diverses	8
Caisses locales des territoires ou Etats d'outre-mer	8
Allocations diverses	58

Le nombre total des pensionnés atteignait 66.568 au 31 décembre 1960, contre 73.304 en fin d'année 1959, soit une diminution de 6.736 consécutive à la liquidation de trois caisses locales de retraites (A.E.F., Madagascar, Cameroun).

Les opérations des caisses de retraites font l'objet du tableau ci-après qui indique également la situation globale du portefeuille du compte.

PENSIONS DE RETRAITES

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDES	RECETTES	TOTAL.	ORDONNANCEMENTS
	au 31 décembre 1959.	de l'année 1960.		d'arrérages opérés par les Caisse de retraites en 1960.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Régie autonome des transports parisiens...	4.836.305,55	142.046.347,24	146.882.652,79	142.998.801,97
Imprimerie nationale	979.386,49	4.673.086,91	5.652.473,10	5.685.932,83
Ecole centrale	124.447,50	128.212,22	252.659,72	138.161,52
Contrôleurs mireurs	14.118,62	»	14.118,62	14.118,62
Opéra	63,59	983,82	1.047,41	507,32
Conseil économique et social	69.534,72	3.862.051,54	3.931.586,26	284.774,70
Préfecture de la Seine. — Allocations	386.226,90	1.139.791,75	1.526.018,65	1.114.171,73
Assistance publique. — Allocations	1.390,55	180.961,38	182.351,93	184.974,01
Crédit municipal. — Allocations	»	2.723,18	2.723,18	2.723,18
Ouvriers civils des établissements militaires.	605.329,51	9.175.507,43	9.780.836,94	9.350.175,81
Préfectures et cantonniers	1.614.957,85	6.646.795,74	8.261.753,59	6.180.587,47
Mairies	423.984,63	1.497.398,31	1.921.382,94	1.537.496,36
Services concédés, affermés ou en régie ...	63.273,08	199.816,27	263.089,35	243.573,47
Caisse locales de Territoires ou Etats d'outre-mer	25.465.597,54	25.820.937,25	51.286.534,79	(1) 37.343.998,95
Caisse générale de retraites de l'Algérie...	12.059,42	361.442,58	373.502	354.800,67
Indemnité de Chine	111,22	»	111,22	12,96
Régularisation des opérations des comptables du Trésor	»	2.014.551,98	2.014.551,98	868.230,37
Presse française	2.267,22	532.074,65	534.341,87	300.186,17
Totaux	34.599.054,09	198.282.682,25	232.881.736,34	206.603.228,11
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1959	17.177.361,39	»	17.177.361,39	17.177.361,39
Totaux	51.776.415,48	198.282.682,25	250.059.097,73	223.780.589,50
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1960	»	»	»	»
Totaux	»	»	250.059.097,73	»

(1) Y compris les soldes du compte de la Caisse de retraites de Madagascar (5.270.487,88) et du compte de la Caisse de retraites de

SUR FONDS SPÉCIAUX

ARRÉRAGES non payés et réintégrés au crédit des Caisses de retraites en 1960.	NET des sommes ordonnancées.	ACHATS de rentes et valeurs.	TOTAL des dépenses.	SOLDES au 31 décembre 1960.	PORTEFEUILLE.	
					Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
1.471.373, 63	141.527.428, 34	»	141.527.428, 34	5.355.224, 45	»	»
36.333, 11	5.649.599, 72	»	5.649.599, 72	2.873, 38	»	»
0, 60	138.160, 92	»	138.160, 92	114.498, 80	»	»
»	14.118, 62	»	14.118, 62	»	»	»
»	507, 32	»	507, 32	540, 09	»	»
»	284.774, 70	1.928.422, 62	2.213.197, 32	1.718.388, 94	3.500	4.343.900
38.507, 54	1.075.664, 19	»	1.075.664, 19	450.354, 46	»	»
3.737, 33	181.236, 68	»	181.236, 68	1.115, 25	»	»
»	2.723, 18	»	2.723, 18	»	»	»
197.262, 18	9.152.913, 63	»	9.152.913, 63	627.923, 31	»	»
109.621, 88	6.070.965, 59	»	6.070.965, 59	2.190.788	1.429, 20	420
16.057, 08	1.521.439, 28	1.772, 26	1.523.211, 54	398.171, 40	2.563, 74	10.730
2.394, 71	241.178, 76	»	241.178, 76	21.910, 59	»	»
3.765, 38	37.340.233, 57	»	37.340.233, 57	13.946.301, 22	2.610, 57	1.000
»	354.800, 67	»	354.800, 67	18.701, 33	»	»
7, 25	5, 71	»	5, 71	105, 51	»	»
»	868.230, 37	»	868.230, 37	1.146.321, 61	»	»
»	300.186, 17	228.500	528.686, 17	5.655, 70	7.377	669.120
1.879.060, 69	204.724.167, 42	2.158.694, 88	206.882.862, 30	25.998.874, 04	17.480, 51	5.025.170
»	17.177.361, 39	»	17.177.361, 39	»	»	»
1.879.060, 69	221.901.528, 81	2.158.694, 88	224.060.223, 69	25.998.874, 04	»	»
»	»	»	16.036.300, 44	16.036.300, 44	»	»
»	»	»	208.023.923, 25	42.035.174, 48	»	»

¹ Afrique équatoriale française (7.833.211,93), transférés aux Etats intéressés qui ont accédé à l'indépendance.

Caisse de retraite
interentreprises.

Ce compte présentait au 31 décembre 1959, un solde de	193.154,72 NF
Les recettes se sont élevées à	36.679.572,75 »
Les dépenses ont atteint	36.415.322,81 »
<hr/>	
Le solde de ce compte, au 31 décembre 1960, ressort par suite à	457.404,66 NF
<hr/> <hr/>	

Quant au portefeuille de la Caisse de retraite interentreprises, déposé à la Caisse des dépôts, il comprend 3.517,50 NF de rentes et des titres divers pour une valeur nominale totale de 26.865.336,20 NF.

Séquestres
ou autres
mandataires
de justice.

Les opérations effectuées aux comptes de dépôts des séquestres ou autres mandataires de justice font apparaître, un excédent de dépenses de 2.739.411,13 NF.	
Les recettes de 1960 ont été de.....	25.149.400,44 NF
contre 29.177.844,15 NF en 1959.	
Les dépenses ont atteint	27.888.811,57 »
contre 18.145.319,64 NF en 1959.	
	<hr/>
Différence.....	2.739.411,13 NF
Le solde, qui, au 31 décembre 1959, ressortait à..	38.847.040,61 »
	<hr/>
a, par suite, été ramené au 31 décembre 1960 à.....	36.107.629,48 »
	<hr/> <hr/>

Caisse autonome
nationale
de la sécurité
sociale
dans les mines.

Au 31 décembre 1959, le solde du compte de dépôts de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines s'élevait à	104.351.634,01 NF
Le montant des versements effectués en 1960 ainsi que les subventions de l'Etat, les avances du Trésor, les remboursements de valeurs, les encaissements d'arrérages et d'intérêts ont atteint.....	844.520.664,98 »
	<hr/>
Ensemble	948.872.298,99 NF

Quant aux dépenses, elles ont été, y compris les achats de valeurs faits sur l'ordre de l'organisme, de	826.792.781,96 »
	<hr/>

Le solde en numéraire, au 31 décembre 1960, ressort ainsi à	122.079.517,03 NF
	<hr/> <hr/>

chiffre supérieur de 17.727.883,02 NF au solde constaté au 31 décembre 1959.

Au 31 décembre 1960, le portefeuille de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, déposé à la Caisse des dépôts, comprend 363.995 NF de rentes sur l'Etat, et des valeurs diverses pour 15.219.316,35 NF

Au 31 décembre 1959, le compte courant de la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways présentait un solde de..... 2.345.793,85 NF

Caisse autonome
mutuelle
de retraites
des agents
des
chemins de fer
secondaires
et des tramways.

Le montant des versements effectués en 1960 ainsi que les subventions de l'Etat, les remboursements de valeurs, les encaissements d'arrérages et d'intérêts ont atteint 106.451.534,63 »

Ensemble 108.797.328,48 NF

Les dépenses se sont élevées à..... 109.585.193,38 »

Le compte présente ainsi, au 31 décembre 1960, un solde débiteur de 787.864,90 NF

Cette situation exceptionnelle résulte du fait que les subventions de l'Etat destinées au financement de certaines opérations n'ont été encaissées qu'au début de 1961 bien qu'ayant été ordonnancées en décembre 1960.

Le portefeuille comporte, au 31 décembre 1960, 5.936,21 NF de rentes et des valeurs diverses pour 410.890 NF.

Ce compte, qui comprend notamment les sommes et valeurs dépendant des legs et fondations attribués à l'Institut de France et aux Ministères, présente, au 31 décembre 1960, un solde de 2.555.392,20 NF contre 2.325.924,83 »

Legs
et fondations.

au 31 décembre 1959, soit une augmentation de 229.467,37 NF

Quant aux valeurs déposées, elles se composent de 317.920,99 NF de rentes sur l'Etat et de valeurs diverses pour 10.477.677,40 NF.

Caisses de retraites de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers.	Le solde des comptes ouverts aux caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers, en exécution de la loi du 27 décembre 1895, s'élève, au 31 décembre 1960, à :	10.266.782,95 NF
	contre	8.110.157,13 »
	au 31 décembre 1959, soit une augmentation de.....	<hr/> 2.156.625,82 NF

Les valeurs détenues pour le compte des caisses de retraites comprennent, au 31 décembre 1960, 44.189,43 NF de rentes sur l'Etat et des valeurs diverses pour 23.948.550,69 NF.

Etat, établissements publics et collectivités locales L/C de dépôts (arrêté du 16 avril 1942).	A la date du 31 décembre 1960, le montant nominal des valeurs diverses conservées et gérées en application de l'arrêté du 16 avril 1942, s'élève à 609.299.073,67 NF et le portefeuille des rentes atteint, à la même date, le chiffre de 274.696,59 NF, ce qui fait ressortir, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 27.505.230,69 NF pour les valeurs diverses et de 6.942,02 NF en ce qui concerne les rentes.
---	---

1° *Domaines et collectivités locales.*

Le montant nominal des valeurs diverses appartenant tant aux collectivités locales qu'aux établissements publics nationaux et à l'Etat (Domaines) atteint, au 31 décembre 1960, 72.183.321,69 NF contre 54.320.075,69 NF au 31 décembre 1959.

2° *Etat. — Participations publiques.*

Le montant nominal du portefeuille de valeurs appartenant à l'Etat au titre de ses participations financières est passé de 527.473.767,29 NF, au 31 décembre 1959, à 537.115.751,98 NF, au 31 décembre 1960, marquant ainsi un accroissement de 9.641.984,69 NF.

Etat, s/c de dépôts. Ordonnance du 15 août 1945 instituant l'impôt de solidarité nationale.	Ce compte, qui présentait, au 31 décembre 1959, un solde en numéraire de 9.236,05 NF, a été définitivement soldé le 12 janvier 1960, par versement au Trésor.
---	---

Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles.

Le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles s'élève, au 31 décembre 1960, à 381.

Le total des recettes effectuées en 1960 s'est élevé à la somme de 8.232.423.966,78 NF contre 7.191.177.788,47 NF en 1959, tandis que les dépenses ont atteint 8.265.139.300,39 NF au lieu de 7.141.688.671,63 NF en 1959.

Le solde des comptes qui était de 226.625.727,09 NF au 31 décembre 1959, ne s'élève qu'à 193.910.393,48 NF au 31 décembre 1960, ce qui représente une diminution de 32.715.333,61 NF.

Au 31 décembre 1960 le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses d'allocations vieillesse s'élève à 56 contre 52 l'année précédente.

Disponibilités courantes des caisses d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés.

Le total des recettes effectuées a été de 13.166.649,21 NF contre 16.837.757,30 NF en 1959 et celui des dépenses de 13.047.098,44 NF contre 17.481.360,05 NF.

Quant au solde des dits comptes, il est passé de 931.342,54 NF au 31 décembre 1959, à 1.050.893,31 NF, au 31 décembre 1960, marquant ainsi une augmentation de 119.550,77 NF.

Les comptes de dépôts ouverts en application de l'article 66 du décret n° 55-583 du 20 mai 1955, aux syndics de faillites et aux administrateurs aux règlements judiciaires, présentent, au 31 décembre 1960, un solde de	1.099.222,81 NF
contre	1.552.043,46 »

Syndics de faillite et administrateurs aux règlements judiciaires L/C de dépôts

au 31 décembre 1959, soit une diminution de	<u>452.820,65 NF</u>
---	----------------------

Le solde des comptes ouverts en application du décret n° 55-455 du 27 avril 1955 au nom du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.), s'élevait au 31 décembre 1959 à.... 696.491.654,78 NF

En 1960, les recettes se sont élevées à	4.161.622.576,17 NF	
et les dépenses à	4.249.736.507,61 »	
soit une diminution de	<u>88.113.931,44 NF</u>	<u>88.113.931,44 »</u>

Il apparaît ainsi, au 31 décembre 1960, un solde de 608.377.723,34 NF

Les fonds déposés par le S.E.I.T.A. à la Caisse des dépôts sont versés par cette dernière au crédit d'un compte courant spécial ouvert au Trésor.

En application des dispositions de l'article 77 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 et d'un accord intervenu entre le Ministère des Finances et la Caisse des dépôts, celle-ci est chargée, pour le compte de l'Etat :

1° du service des rentes viagères émises ou à émettre en vertu de l'article premier de la loi du 7 août 1926, modifié par l'article 96 de la loi du 30 décembre 1928, et des textes subséquents ;

2° de la gestion des valeurs mobilières détenues précédemment par la Caisse d'amortissement et de celles ultérieurement déposées pour être transformées en rentes viagères comme il vient d'être dit ;

3° des opérations d'amortissement par voie de rachat en bourse dans des conditions identiques à celles antérieurement appliquées par la Caisse d'amortissement ;

4° de la liquidation du service financier de la Caisse d'amortissement.

Pour l'exécution de ces différentes dispositions, quatre comptes ont été ouverts dans les écritures de la Caisse des dépôts, sous la rubrique « Dépôts divers », intitulés respectivement : « Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne Caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères », « Rentes viagères servies pour le compte de l'Etat. — Ordonnance du 30 décembre 1958 », « Etat s/c d'opérations d'amortissement » et « Liquidation du service financier de la Caisse autonome d'amortissement-ordonnance du 30 décembre 1958 ».

Service
d'exploitation
industrielle
des tabacs
et des allumettes.

Opérations
effectuées
pour le compte
de l'Etat au titre
de l'ancienne
Caisse
d'amortissement.

Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne Caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères.

Le solde de ce compte s'élevait au 31 décembre	
1959 à	3.980.064,28 NF
En 1960, les recettes se sont élevées à	149.632,50 »
<hr/>	
Ensemble	4.129.696,78 NF
Les dépenses se sont élevées à	4.123.493,33 »
<hr/>	
Au 31 décembre 1960, le solde en numéraire ressort	
ainsi à	6.203,45 NF
<hr/> <hr/>	

A la même date, la valeur nominale des titres en portefeuille s'élève à 106.825,31 NF.

Rentes viagères servies pour le compte de l'Etat. — Ce compte est crédité des versements faits par le Trésor public pour assurer le service des rentes viagères et débité du montant des paiements de ces rentes. Il reçoit, d'autre part, les valeurs remises en vue de la constitution de rentes viagères et qui doivent être soit livrées à la Dette publique pour annulation soit transférées pour négociation éventuelle au compte « Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne Caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères ».

Au 31 décembre 1960 la Caisse des dépôts servait 23.251 rentes viagères pour un montant de 1.549.165,70 NF et 19.208 majorations pour un montant de 3.995.916,99 NF.

L'ensemble des opérations constatées au compte se résume comme suit :

Recettes	4.268.483,95 NF
Dépenses	4.991.144,02 »
<hr/>	
Soit une diminution de	722.660,07 NF
Le solde qui, au 31 décembre 1959, ressortait à...	1.214.304,12 NF
<hr/>	
à été ramené au 31 décembre 1960 à	491.644,05 NF
<hr/> <hr/>	

Au 31 décembre 1960, le portefeuille a la composition suivante :

Rentes françaises : 2.965 NF; valeurs du Trésor ou assimilées : 12.600 NF; autres valeurs : 63.720,70 NF.

Etat s/c d'opérations d'amortissement.

Au 31 décembre 1959, le solde de ce compte ressortait à	2.539.935,86 NF	2.539.935,86 NF
En 1960, les recettes se sont élevées à	9.548.564,86 »	
dont 9.540.000 NF versés par l'Etat.		
Les dépenses constatées pendant la même période ont été de	11.438.023,07 »	
soit une diminution de	1.889.458,21 NF	1.889.458,21 »
Laissant un solde disponible de		<u>650.477,65 NF</u>

Le portefeuille de ce compte comprend, au 31 décembre 1960, pour 28.783 NF de rentes et 2.303.140 NF de valeurs dont les formalités d'annulation sont en cours.

En 1960, il a été annulé 327.279,50 NF de rentes et 4.363.950 NF de valeurs.

Liquidation du Service financier de la Caisse autonome d'amortissement-ordonnance du 30 décembre 1958.

La Caisse des dépôts, organe liquidateur, avait pris en charge dans ses écritures le solde de clôture du compte de la Caisse d'amortissement au 31 décembre 1959 soit 232.705.186,84 NF et en avait laissé le montant à la disposition du Trésor à un compte non productif d'intérêt qui a été soldé, au début de 1960, sur réception des titres de recouvrement.

SOCIÉTÉS MUTUALISTES

La somme portée à ce poste du bilan, au 31 décembre 1960, s'élève à	176.931.651,56 NF
contre	142.808.344,90 »

au 31 décembre 1959, soit une augmentation de	34.123.306,66 NF

Les fonds provenant des sociétés mutualistes ou versés à leur profit sont reçus à trois comptes :

1° Le compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », productif d'intérêts à un taux égal à celui du compte courant de la Caisse des dépôts au Trésor (art. 84 du Code de la mutualité), est crédité des sommes provenant des sociétés mutualistes dissoutes, des trois cinquièmes des comptes prescrits des déposants des caisses d'épargne et des arrérages d'un titre de 8.000 NF de rente perpétuelle 5 % provenant de la dotation initiale des sociétés mutualistes.

Il est débité des subventions ou avances remboursables allouées aux organismes mutualistes, ainsi que des dépenses de propagande et d'éducation mutualistes (art. 82 du Code de la mutualité) ;

2° Le compte « Ministère du Travail et de la Sécurité sociale s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes », non productif d'intérêts, reçoit le montant des crédits budgétaires mis à la disposition de la Caisse des dépôts par le département ministériel titulaire du compte.

Il est débité, dans les conditions prévues aux chapitres III et IV du titre II du Livre II du Code de la mutualité, des subventions allouées aux sociétés, le cas échéant des bonifications d'intérêts et des sommes payées tant à la Caisse nationale de prévoyance qu'aux Caisses autonomes de retraites mutualistes pour remboursement des majorations de rentes mutualistes ;

3° Le compte de dépôts des sociétés mutualistes où sont reçus les fonds libres de ces sociétés et où sont conservées également les valeurs acquises par elles.

Les comptes des sociétés ou unions de sociétés mutualistes ont porté intérêt, en 1960, au taux de 4 % pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 70.000 NF et au taux de 2 1/2 % pour la fraction des disponi-

bilités excédant 70.000 NF et ceux des caisses autonomes mutualistes au taux de 4 % pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 900.000 NF et au taux de 2 1/2 % pour la fraction des disponibilités excédant 900.000 NF.

Le montant des intérêts servis sur ces comptes de dépôts, au titre de l'année 1960, s'est élevé à 9.935.692,01 NF et a été imputé sur les revenus produits au cours de la même année par le placement des fonds déposés.

L'augmentation globale de 34.123.306,66 NF mentionnée ci-dessus provient des différences suivantes constatées aux trois comptes :

COMPTES.	SOLDES		DIFFÉRENCE EN 1960.	
	au 31 décembre 1959.	au 31 décembre 1960.	En plus.	En moins.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Fonds national de solidarité et d'action mutualistes	738.642,64	860.937,38	122.294,74	»
Ministère du Travail et de la Sécurité sociale S/C de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes	1.586.843,90	896.238,25	»	690.605,65
Sociétés mutualistes L/C de dépôts	140.482.858,36	175.174.475,93	34.691.617,57	»
			34.813.912,31	690.605,65
Totaux	142.808.344,90	176.931.651,56	34.123.306,66	

En plus du numéraire, la Caisse des dépôts conserve, au 31 décembre 1960, pour le compte des sociétés mutualistes :

1° Au titre du compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », 8.000 NF de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses pour un capital nominal de 5,50 NF.

2° Au titre du compte « Dépôts », 452.307,04 NF de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses, pour un capital nominal de 337.773.583,29 NF.

Quant au développement des recettes et des dépenses de chacun des comptes, au titre de l'année 1960, il se trouve indiqué ci-après :

1° *Fonds national de solidarité et d'action mutualistes :*

Solde au 31 décembre 1959 738.642,64 NF

a) *Recettes :*

Sommes provenant de sociétés mutualistes dissoutes 108.201,91 »

Part attribuée sur fonds abandonnés des caisses d'épargne :

Caisses d'épargne ordinaires	71.380,46 NF	
Caisse nationale d'épargne	81.823,48 »	
	<u>153.203,94 NF</u>	153.203,94 »

Arrérages de rente	8.000	»
--------------------------	-------	---

Intérêts	4.000	»
----------------	-------	---

Remboursement de subventions et d'avances.....	209.500	»
--	---------	---

Recettes diverses	7.253,52	»
-------------------------	----------	---

Total du crédit.....		<u>1.228.802,01 NF</u>
----------------------	--	------------------------

b) *Dépenses :*

Subventions allouées en application de l'article 82 du Code de la mutualité 364.180, NF

Dépenses diverses	3.684,63 »
-------------------------	------------

Total du débit....	<u>367.864,63 NF</u>	367.864,63 »
--------------------	----------------------	--------------

Solde au 31 décembre 1960		<u>860.937,38 NF</u>
---------------------------------	--	----------------------

2° *Ministère du Travail et de la Sécurité sociale s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes :*

Solde au 31 décembre 1959 1.586.843,90 NF

a) *Recettes :*

Crédits budgétaires	4.500.000	»
---------------------------	-----------	---

Total du crédit	(à reporter)	<u>6.086.843,90 NF</u>
-----------------------	--------------	------------------------

<i>Repart</i>	6.086.843,90 NF
 b) <i>Dépenses</i> :	
Subventions allouées et majorations de rentes ..	5.190.605,65 »
Solde au 31 décembre 1960	<u>896.238,25 NF</u>
 3° <i>Sociétés mutualistes l/c de dépôts</i> :	
Solde au 31 décembre 1959	140.482.858,36 NF
Sommes versées	584.814.820,77 »
Intérêts	9.935.692,01 »
Sommes remboursées	560.058.895,21 »
Solde au 31 décembre 1960	<u>175.174.475,93 NF</u>

CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES

Les opérations des caisses d'épargne font apparaître, pour l'année 1960, un excédent de dépôts de 1.380 millions de NF contre 1.644 millions de NF en 1959, soit une diminution de 264 millions de NF.

Les excédents ont été les suivants au cours des dix dernières années :

1951	274.060.386,95 NF
1952	552.843.984,54 »
1953	853.679.726,86 »
1954	797.654.017,75 »
1955	1.416.665.167,11 »
1956	1.015.734.190,43 »
1957	682.086.764,77 »
1958	1.288.973.880,44 »
1959	1.643.712.058,44 »
1960	1.379.553.487,01 »

Les résultats pour chacun des trimestres sont indiqués ci-après :

1 ^{er} trimestre	475.603.973,35 NF
2 ^e trimestre	158.707.293,03 »
3 ^e trimestre	484.953.758,76 »
4 ^e trimestre	260.288.461,87 »
Soit un excédent total de	<u>1.379.553.487,01 NF</u>

Au 31 décembre 1959, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts par les caisses d'épargne ordinaires s'élevait à (1)... 14.809.085.926,05 NF

Il s'est accru en 1960 :

1° Du montant des excédents de dépôts proprement dits 1.379.553.487,01 NF

2° Du montant des intérêts à 4 % servis au 31 décembre 1960 par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne 622.787.079,51 »

3° Du montant du supplément d'intérêt de 0,25 % attribué au 31 décembre 1960 à ces établissements pour l'amélioration de leur fortune personnelle, conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 26 décembre 1960 (38.906.204,10 NF) et du supplément d'intérêt à 0,50 % liquidé en moins au titre de 1959 (499,78 NF) 38.906.703,88 »

4° D'une somme de 51.445.423,12 »
représentant le montant global de la ristourne revenant aux caisses d'épargne sur le montant des prêts consentis par la Caisse des dépôts sur leur initiative en application des articles 45 à 49 du Code des Caisses d'épargne (51.448.121,42 NF), déduction faite de 2.698,30 NF liquidés en trop au titre de 1959.

A reporter..... 2.092.692.693,52 NF 14.809.085.926,05 NF

(1) La différence de 49.702.365,37 NF avec le solde au 31 décembre 1959 (14.858.788.291,42 NF) indiqué dans le rapport de 1959, représente le montant des soldes des comptes des caisses d'épargne d'outre-mer transférés au C/510 « Etablissements publics et dépôts divers » avec valeur du 1^{er} janvier 1960 en vertu de conventions de gestion intervenues entre les Etats ayant accédé à l'indépendance et la Caisse des Dépôts.

Reports..... 2.092.692.693,52 NF 14.809.085.926,05 NF

Cette somme ne sera portée au crédit de ces établissements qu'avec valeur du 1^{er} janvier 1961.

L'accroissement des dépôts, en 1960, a été ainsi de	2.092.692.693,52 NF	2.092.692.693,52 »
--	---------------------	--------------------

et le solde total des comptes des caisses d'épargne ressort, au 31 décembre 1960, y compris 205.888.238,22 NF pour les caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole, à 16.901.778.619,57 NF

Le montant net des revenus du portefeuille constitué par la Caisse des dépôts au moyen des fonds provenant des caisses d'épargne s'est élevé, en 1960, à 783.496.834,99 NF

Les charges résultant des intérêts à 4 % servis aux caisses d'épargne pour l'année 1960, et de la ristourne leur revenant au titre des prêts consentis sur leur initiative par application des articles 45 à 49 du Code des caisses d'épargne, se sont élevées au total à 674.235.200,93 »

La différence entre le montant net des revenus du portefeuille et celui des charges, soit 109.261.634,06 NF

a été versée au fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

Les achats de rentes et valeurs du Trésor effectués en 1960, à la demande de 66 déposants, ont porté sur un capital de 135.884,26 NF contre 422.873,83 NF pour 114 déposants l'année précédente.

Conformément aux instructions du Ministère des Finances, une somme de 118.967,44 NF provenant des comptes n'ayant donné lieu à aucune opération depuis 1929 et atteints par la prescription, a été répartie suivant les dispositions prévues par l'article 18 du Code des caisses d'épargne : deux cinquièmes, soit 47.586,98 NF, ont été attribués aux caisses d'épargne et trois cinquièmes, soit 71.380,46 NF, au Fonds national de solidarité et d'action mutualistes.

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne, visé à l'article 52 du Code des caisses d'épargne, dont la gestion est confiée à la Caisse des dépôts, a augmenté en 1960 de 86.296.544,25 NF contre 49.281.367,57 NF l'année précédente ; il est ainsi passé de 385.653.054,69 NF au 31 décembre 1959, à 471.949.598,94 NF au 31 décembre 1960.

Les recettes portées au crédit du Fonds, en 1960, se composent :

1° Des intérêts des valeurs et des capitaux constituant le Fonds de réserve, soit 20.500.351,26 NF

2° D'une somme de 109.261.634,06 »
 représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et des comptes courants au Trésor (783.496.834,99 NF) et, d'autre part, le montant des intérêts à 4 % servis par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne (622.787.079,51 NF), ainsi que la ristourne mise en réserve au profit de ces établissements au titre des prêts consentis sur leur initiative en application des articles 45 à 49 du Code des caisses d'épargne (51.448.121,42 NF).

3° D'une somme de 85.700,12 »
 montant des versements effectués par la conférence générale des Caisses d'épargne sur les sommes prélevées sur le Fonds de réserve pour financement des frais de propagande cinématographique : campagnes 1958-1959 et 1959-1960 et épargne-crédit (47.200,12 NF) et propagande réalisée par convoi de camions d'exposition intitulé « Train Blanc » (38.500 NF) (art. 53 du Code des Caisses d'épargne).

Ensemble des recettes (à reporter) 129.847.685,44 NF

En dépense, il a été inscrit :

1° Une somme de 38.906.703,88 NF
représentant le montant du supplément d'intérêt de 0,25 % attribué aux caisses d'épargne en 1960 pour l'amélioration de leur fortune personnelle.

2° Une somme de 351.000 »
pour frais de fonctionnement du Service chargé au Ministère des Finances du contrôle sur pièces des opérations des caisses d'épargne, et frais de surveillance de ces établissements par les comptables et agents du Trésor (art. 53 et 67 du Code des caisses d'épargne).

3° Une somme de 4.290.816,81 »
pour remboursement à la Conférence générale des caisses d'épargne et à diverses caisses d'épargne de sommes avancées pour la réalisation de diverses campagnes de propagande radio-télévisée, cinématographique et par texte publicitaire (4.005.240 NF), de frais de fonctionnement des Commissions paritaires (11.838,49 NF), de frais de fonctionnement du service itinérant d'aide technique (32.564,27 NF), de frais de propagande dans les départements d'outre-mer (70.000 NF), de frais résultant du concours apporté par les Postes et Télécommunications au fonctionnement d'une caisse d'épargne d'un département d'outre-mer (21.174,05 NF), d'une subvention

A reporter

43.548.520,69 NF 129.847.685,44 NF

Reports 43.548.520,69 NF 129.847.685,44 NF

accordée à la caisse d'épargne de la Réunion (70.000 NF), d'une aide exceptionnelle à la caisse d'épargne de l'office équatorial des Postes et Télécommunications (80.000 NF) (art. 53 du Code des caisses d'épargne).

4° Une somme de 2.620,50 »
montant des frais d'appels de livrets ordonnés par des trésoriers-payeurs généraux à diverses caisses d'épargne de leur département (article 67 du Code des caisses d'épargne).

Ensemble des dépenses.....	43.551.141,19 NF	43.551.141,19 »
soit une différence de		<u>86.296.544,25 NF</u>

égale à l'accroissement, en 1960, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

ÉPARGNE-CONSTRUCTION

(Loi du 15 avril 1953.)

L'épargne-construction, instituée par la loi n° 53-321 du 15 avril 1953, a pour but de permettre aux déposants de bénéficier éventuellement d'une bonification en rapport avec la hausse du coût de la construction.

Les comptes d'épargne-construction peuvent être tenus, soit par les caisses d'épargne, soit par d'autres organismes agréés par la Caisse des dépôts. Les sommes inscrites à ces comptes sont centralisées et gérées par la Caisse des dépôts qui a institué, d'autre part, à ce titre, un fonds de réserve spécial sur lequel sont prélevées les bonifications à payer aux déposants.

L'ordonnance n° 59-235 du 4 février 1959, instituant l'épargne-crédit a, tout en maintenant les droits des titulaires des comptes d'épargne-construction antérieurement ouverts, prévu dans son article 10, qu'à compter de sa promulgation aucun compte nouveau de cette nature ne pourrait plus être ouvert.

En raison de cette disposition, les opérations de l'année 1960 se sont traduites par un excédent de retraits de 1,47 million de NF.

L'indice trimestriel du coût de la construction applicable aux opérations considérées est passé de 142 pour le premier trimestre 1960, à 144 pour le deuxième, 141 pour le troisième, et à nouveau 142 pour le quatrième trimestre.

La faiblesse des capitaux recueillis n'a pas permis la mise en œuvre par la Caisse des dépôts du système de placements indexés prévu par la loi du 15 avril 1953 ; de ce fait, et en raison de la hausse du prix de la construction, les ressources versées au Fonds de réserve, dont la situation est examinée ci-après, n'ont pas été suffisantes pour couvrir le montant des bonifications qui ont été payées et il a été nécessaire de recourir à la garantie de l'Etat pour une somme de 81.375,63 NF.

Au 31 décembre 1959, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts au titre de l'épargne-construction s'élevait à..... 5.043.338,24 NF

Il s'est accru en 1960 :

Du montant des intérêts à 1,50 % servis par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes agréés 62.955,42 »

5.106.293,66 NF

Le montant des excédents de retraits ressortant à 1.470.251,29 »

Le solde, au 31 décembre 1960, des comptes d'épargne-construction s'élève ainsi à 3.636.042,37 NF

Le montant des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction a été de 175.067,54 NF

Les charges résultant du service des intérêts à 1,50 %, se sont élevées à 62.955,42 »

La différence entre le montant des revenus et celui des charges, soit 112.112,12 NF

a été versée au fonds de réserve de l'épargne-construction.

FONDS DE RÉSERVE DE L'ÉPARGNE-CONSTRUCTION

Le Fonds de réserve de l'épargne-construction institué en application de l'article 4 du règlement d'administration publique du 22 septembre 1953 présentait, au 31 décembre 1959, un découvert de 183.869,86 NF qui a été remboursé par l'Etat, en 1960, en application de la garantie prévue par l'article 10 de la loi du 15 avril 1953.

Il a été crédité d'une somme de.....	112.112,12 NF
représentant la différence entre le montant des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction (175.067,54 NF) et le montant des intérêts à 1,50 % versés par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes agréés (62.955,42 NF).	
Le montant des bonifications versées au cours de l'année s'étant élevé à	193.487,75 »
le compte du Fonds de réserve présente, au 31 décembre	
1960, un solde débiteur de	<u>81.375,63 NF</u>

Le remboursement de cette somme sera effectué par l'Etat, en 1961, en application de la garantie susvisée.

EPARGNE-CRÉDIT

L'ordonnance n° 59-235 du 4 février 1959 a institué un régime d'épargne-crédit qui a pour objet de permettre, sous certaines conditions, l'octroi de prêts à la construction aux personnes physiques qui ont effectué des dépôts à vue à un compte d'épargne-crédit tenu soit par la Caisse nationale d'épargne, soit par une caisse d'épargne ordinaire.

Conformément à l'article 12 du décret n° 59-609 du 11 mai 1959, les fonds reçus des déposants au titre de l'épargne-crédit sont centralisés par la Caisse des dépôts qui en verse le montant au Trésor.

En application de l'article 13 du même décret, la Caisse des dépôts sert aux caisses d'épargne un intérêt de 2,50 % dont elle est couverte en fin d'année par le Trésor.

Le solde au 31 décembre 1959 était de 31.551.950,52 NF

Les dépôts reçus en 1960 se sont élevés à	51.963.994,55 »	
Les retraits effectués à	5.816.536,83 »	
	<hr/>	
soit un excédent de dépôts de	46.147.457,72 NF	46.147.457,72 »

Les intérêts liquidés au profit des caisses d'épargne s'élevant à ..	1.413.851,29 »	1.413.851,29 »
	<hr/>	

Le solde, au 31 décembre 1960, ressort à 79.113.259,53 NF

SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCES SOCIALES

La législation sur les Assurances sociales, qui s'était substituée à l'ancienne législation sur les Retraites ouvrières et paysannes, a elle-même été remplacée, en ce qui concerne les professions non agricoles, par la législation sur la Sécurité sociale.

Les attributions actuelles de la Caisse, en cette matière, peuvent se résumer de la façon suivante :

I. — Centralisation du produit des cotisations concernant les professions non agricoles.

Le poste figurant au bilan sous l'intitulé « Sécurité sociale et Assurances sociales » comporte 2 comptes :

1° Le compte « Ministère du Travail — Produit des cotisations de sécurité sociale ».

En vertu du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié,

la Caisse des dépôts centralise à ce compte le produit des cotisations de sécurité sociale versées aux comptes d'encaissement de cotisations des Caisses primaires de sécurité sociale, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales versées aux comptes des services communs de recouvrement de cotisations constitués entre ces Caisses et les Caisses d'allocations familiales.

Elle y constate les transferts de fonds prescrits au profit des Caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

2° Le compte « *Caisse nationale de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale* ».

La Caisse des dépôts centralise à ce compte :

a) En application des dispositions du décret n° 52-700 du 16 juin 1952, les cotisations de sécurité sociale précomptées sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat, titulaires ou stagiaires, affiliés au régime de sécurité sociale institué par le décret du 31 décembre 1946, y compris ceux qui sont rémunérés sur les budgets des offices et établissements publics nationaux ou sur un budget annexe ;

b) En vertu des dispositions du décret n° 52-1430 du 30 décembre 1952, les cotisations de sécurité sociale prélevées sur les salaires des ouvriers de l'Etat et des établissements de l'Etat, affiliés au régime de sécurité sociale institué par les décrets des 28 juin 1947 et 19 février 1948 ;

c) Suivant les prescriptions des décrets n°s 51-96 du 26 janvier 1951 et 52-16 du 5 janvier 1952, les cotisations prélevées sur les pensions des retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale visés ci-dessus ;

d) Conformément aux dispositions du décret n° 51-318 du 28 février 1951 modifié par le décret n° 52-1161 du 14 octobre 1952, les cotisations précomptées sur les arrérages des pensions servies aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre.

Les sommes inscrites à ce compte sont mises, à la fin de chaque mois, à la disposition de la « Caisse nationale de sécurité sociale ». Le compte se trouve donc soldé au 31 décembre 1960.

Les opérations effectuées, en 1960, aux deux comptes visés ci-dessus sont détaillées dans le tableau ci-joint. On constate, par rapport aux chiffres du 31 décembre 1959, une diminution globale des soldes de 29.094.955,62 NF.

DÉSIGNATION.	MINISTÈRE du Travail. — Produit des cotisations de sécurité sociale.	CAISSE NATIONALE de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale.	TOTAL.
	NF.	NF.	NF.
Recettes.			
Produit des cotisations ou contributions spéciales.....	15.192.195.624, 63	454.796.304, 72	15.646.991.929, 35
Reversement de cotisations et d'acomptes et opérations diverses.	444.846.782, 42	Néant.	444.846.782, 42
Intérêts des sommes disponibles au Trésor	1.795.112, 46	Néant.	1.795.112, 46
Total des recettes	15.638.837.519, 51	454.796.304, 72	16.093.633.824, 23
Soldes au 31 décembre 1959	114.992.618, 51	Néant.	114.992.618, 51
Total du crédit.....	15.753.830.138, 02	454.796.304, 72	16.208.626.442, 74
Dépenses.			
Montant des transferts aux comptes des diverses Caisses de sécurité sociale et de la Caisse nationale de sécurité sociale..	15.665.675.131, 71	454.796.304, 72	16.120.471.436, 43
Versement aux comptes « Revenus » des intérêts des sommes disponibles au Trésor.....	1.795.112, 46	Néant.	1.795.112, 46
Montant des remboursements de cotisations ou contributions spéciales versées à tort.....	462.230, 96	Néant.	462.230, 96
Total des dépenses.....	15.667.932.475, 13	454.796.304, 72	16.122.728.779, 85
Soldes au 31 décembre 1960	85.897.662, 89	Néant.	85.897.662, 89

II. — *Gestion du produit des cotisations centralisées dans les conditions prévues au paragraphe précédent.*

En raison de la nécessité de tenir immédiatement le produit des cotisations à la disposition des caisses intéressées, il n'est plus effectué d'emplois proprement dits. Le compte « revenus du produit des cotisations de sécurité sociale » ouvert dans les écritures de la Caisse des dépôts n'est donc crédité que des intérêts à 1 % servis sur les sommes non employées. En 1960, les opérations portées à ce compte se sont élevées à 1.795.112,46 NF.

Cette somme a été virée en fin d'année au compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 154, paragraphe 4, du règlement d'administration publique du 8 juin 1946.

III. — *Exécution des ordres d'emplois de fonds et emplois d'office.*

Les opérations de placements ou d'emplois de fonds concernant les caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés, sont effectuées par la Caisse des dépôts sur la demande de ces organismes.

Par contre, pour les caisses d'assurances sociales agricoles, la Caisse des dépôts doit employer d'office la moitié des sommes pouvant faire l'objet de placements et exécuter les ordres d'emplois portant sur l'autre moitié des disponibilités.

Les sommes employées d'office sont transférées à des comptes ouverts au nom de chaque caisse sous le titre « Compte de fonds de placements » (art. 118 et 121 du décret du 11 juillet 1939).

En 1960, la Caisse des dépôts a procédé uniquement à des négociations de titres pour le compte de ces caisses.

IV. — *Gestion du compte de la Caisse nationale de sécurité sociale.*

Les comptes ouverts pour la description des opérations indiquées sous les numéros III et IV seront examinés ci-dessous au chapitre « Crédoiteurs divers » où ils figurent sous deux rubriques :

« Caisses de sécurité sociale »
et « Caisses d'assurances sociales ».

V. — Comptes en liquidation.

a) Retraites ouvrières et paysannes.

La gestion des fonds provenant des Retraites ouvrières et paysannes avait été confiée à la Caisse des dépôts par la loi du 5 avril 1910, mais ce régime de retraites est entré en liquidation à partir du 1^{er} juillet 1930. Seule la section spéciale de la Caisse nationale de prévoyance continue à intervenir en ce qui concerne les retraites ouvrières et paysannes et seulement pour assurer le service, pour le compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, de quelques pensions qui n'ont pas encore été transférées à ce dernier organisme. La situation du compte de la section spéciale sera examinée plus loin avec les services gérés.

b) Fonds commun de travail des assurances sociales.

Ce Fonds, institué par le décret-loi du 15 mai 1934 pour la réalisation d'un programme de grands travaux contre le chômage, était géré par la Caisse des dépôts. Son compte de numéraire se trouve soldé depuis le 31 décembre 1942, mais la Caisse des dépôts conserve en portefeuille les titres représentatifs des prêts et avances consentis par ce Fonds jusqu'à sa liquidation. Le montant des capitaux restant dus au Fonds commun de travail, au 31 décembre 1960, s'établit comme suit :

Prêts aux départements, communes, établissements publics et divers	18.152.326,73 NF
Prêts à l'État	5.974.508,26 »
Avances aux emprunteurs de la Caisse de crédit aux départements et aux communes.....	7.399.108,64 »
	<hr/>
Total.....	31.525.943,63 NF
	<hr/> <hr/>

Le mouvement des recouvrements sur ces placements est décrit par un compte spécial figurant parmi les comptes d'ordre et sera étudié lors de l'analyse de ces derniers.

VI. — Tenue des « comptes de disponibilités courantes » des caisses qui ont choisi la Caisse des dépôts pour y déposer leurs fonds de roulement

Ces comptes font l'objet de deux rubriques figurant parmi les « Dépôts divers » qui ont été examinés plus haut.

CRÉDITEURS DIVERS

Sous ce poste du bilan, qui s'élève, au 31 décembre 1960, à 1.469.533.972,96 NF contre 1.435.639.093,38 NF au 31 décembre 1959, sont groupés les comptes représentant des sommes que la Caisse des dépôts doit à des tiers et qui ne sont pas incorporées dans l'un des six postes du passif qui viennent d'être examinés.

Ces comptes sont de cinq sortes et ont présenté les mouvements suivants :

DÉSIGNATION.	SITUATION.		EXCÉDENTS.	
	au 31 décembre 1959.	au 31 décembre 1960.	de recettes.	de dépenses.
	NF.	NF.	NF.	NF.
I. — Sécurité sociale.....	414.948.555,52	539.241.367,96	124.292.812,44	»
II. — Services gérés.....	813.224.887,32	706.512.448,84	»	106.712.438,48
III. — Comptes de remboursements sur prêts.....	152.359.892,40	202.881.623,50	50.521.731,10	»
IV. — Intérêts échus et exigibles.....	17.738.595,38	20.214.851,01	2.476.255,63	»
V. — Comptes de prélèvements et d'avances.....	2.282.762,50	641.961,99	»	1.640.800,51
et Comptes de provisions et divers.....	35.084.400,26	41.719,66	»	35.042.680,60
	1.435.639.093,38	1.469.533.972,96	177.290.799,17	143.395.919,59
Excédent net des recettes.....			33.894.879,58	

I. — *Comptes affectés aux organismes de Sécurité sociale :*

Le solde de l'ensemble de ces comptes ressort à 539.241.367,96 NF au 31 décembre 1960, contre 414.948.555,52 NF au 31 décembre 1959, marquant ainsi une augmentation de plus de 124 millions de NF qui provient essentiellement des comptes de fonds disponibles ouverts au nom des caisses de sécurité sociale et d'assurances sociales.

Les comptes à examiner, qui sont groupés sous quatre rubriques, ont été ouverts par la Caisse des dépôts pour la description des opérations rappelées au chapitre précédent sous les numéros III, IV et V.

Les soldes se présentent comme suit au 31 décembre 1960 :

a) Caisses de sécurité sociale.....	534.964.208,27 NF
b) Caisses d'assurances sociales.....	4.201.586,36 »
c) Retraites ouvrières et paysannes.....	75.573,33 »
d) Fonds commun de travail.....	Mémoire.
Total.....	539.241.367,96 NF

Divers renseignements sont donnés ci-après sur les comptes dont il s'agit.

a) *Caisses de sécurité sociale* (534.964.208,27 NF au 31 décembre 1960 contre 411.873.265,52 NF au 31 décembre 1959).

Sous ce titre sont groupés les quatre comptes suivants :

1° Caisses de sécurité sociale L/C de fonds disponibles qui comprennent les comptes individuels ouverts à 217 caisses ou unions de recouvrement des cotisations ;

2° Caisses d'allocations familiales L/C de fonds disponibles qui comprennent les comptes ouverts à 114 caisses ;

3° Caisse nationale de sécurité sociale ;

4° Caisses d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés L/C de fonds disponibles comprenant 122 comptes.

b) *Caisses d'assurances sociales* (4.201.586,36 NF au 31 décembre 1960 contre 2.990.828,06 NF au 31 décembre 1959).

Sous ce titre sont groupés :

1° Les comptes de fonds disponibles ouverts à 145 caisses agricoles sous l'intitulé « Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition » ;

2° Les comptes de fonds de placements correspondant aux comptes des caisses agricoles fonctionnant sous le régime de la répartition.

En 1960, il n'a été procédé à aucun placement sur l'initiative de la Caisse des dépôts ;

3° Le compte de la section spéciale des assurances sociales de la Caisse nationale de prévoyance. Ce compte, dont le solde atteint 96.010,96 NF au 31 décembre 1960, sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

Les opérations constatées, au cours de l'année 1960, aux divers comptes qui viennent d'être examinés sont indiquées dans le tableau suivant qui fait apparaître, en outre, le montant des valeurs détenues dans les portefeuilles correspondants.

COMPTES.	SOLDES au 31 décembre 1959.	RECETTES de l'année 1960.	DEPENSES de l'année 1960.
	NF.	NF.	NF.
a) Caisses de sécurité sociale :			
1° Caisses de sécurité sociale L/C de fonds disponibles.....	165.952.562,05	11.448.943.648,19	11.386.051.163,51
2° Caisses d'allocations familiales L/C de fonds disponibles.....	27.669.464,78	4.649.547.605,87	4.634.505.976,40
3° Caisse nationale de sécurité sociale.....	193.285.357,42	6.660.721.477,56	6.631.047.726,69
4° Caisses d'allocations-vieillesse des travailleurs non salariés L/C de fonds disponibles.....	24.965.881,27	170.363.357,07	154.880.279,34
Totaux.....	411.873.265,52	22.929.576.088,69	22.806.485.145,94
b) Caisses d'assurances sociales :			
1° Comptes de fonds disponibles :			
Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition.....	2.742.786,79	20.901.186,99	19.668.973,28
2° Comptes de fonds de placement :			
Caisses d'assurances sociales L/C de placement de fonds de répartition.....	132.370,47	(2) 812.289,32	(3) 814.084,89
Totaux.....	2.875.157,26	21.713.476,31	20.483.058,17

EXCÉDENTS		SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1960,			OBSERVATIONS.	
de recettes.	de dépenses.	Soldes en numéraire.	Portefeuille.			
			Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.		
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.		
62.892.484, 68	»	228.845.046, 73	737.930, 34	97.302.986, 01	(1) Ce solde trouve sa contrepartie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial à la Sécurité sociale et dans le compte d'opérations restant à constater au compte courant spécial.	
15.041.629, 47	»	42.711.094, 25	28.805	2.291.407, 74		
29.673.750, 87	»	222.959.108, 29	988.071, 50	195.416.034, 61		(2) Remboursements de valeurs.
15.483.077, 73	»	40.448.959	881.335, 50	347.561.806, 02		(3) Reversements aux comptes de fonds disponibles.
123.090.942, 75	»	(1) 534.964.208, 27	2.636.142, 34	642.572.234, 38	(4) Solde qui trouve sa contrepartie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial aux assurances sociales et dans le compte d'opérations restant à constater au compte courant spécial.	
1.232.213, 71	»	3.975.000, 50	30.425	1.535.397, 50		
»	1.795, 57	130.574, 90	33.532, 50	311.310		
1.232.213, 71	1.795, 57	(4) 4.105.575, 40	63.957, 50	1.846.707, 50		

c) Le compte intitulé précédemment *Retraites ouvrières et paysannes*, du fait de la liquidation du dernier compte de caisse de retraites ouvrières et paysannes rappelé au chapitre précédent, ne comporte plus que le solde, au 31 décembre 1960, de la section spéciale des retraites ouvrières de la C.N.P., soit 75.573,33 NF. Ce compte sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

II. — *Comptes affectés aux services gérés :*

706.512.448,84 NF (contre 813.224.887,32 NF au 31 décembre 1959).

Ces comptes, au nombre de 33 décrivent les opérations effectuées pour chacun des services qu'ils concernent, et dont le détail sera examiné dans la deuxième partie du présent rapport. Les soldes représentent les disponibilités de ces services en fin de gestion. Ils ont leur contrepartie à l'actif, soit dans le compte courant ou les comptes de placements à court terme de la Section générale pour les services auxquels le Trésor n'a pas ouvert de compte courant spécial, soit, pour les autres, dans les comptes courants propres aux services et dans les comptes d'opérations restant à constater aux comptes courants qui figurent parmi les comptes d'ordre du bilan.

III. — *Comptes de remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat :*

202.881.623,50 NF (contre 152.359.892,40 au 31 décembre 1959).

Les comptes appartenant à cette rubrique concernent principalement les opérations relatives à l'aide apportée par l'Etat à la construction.

Ils sont crédités des remboursements effectués par les organismes bénéficiaires de prêts de l'Etat, auquel la Caisse des dépôts sert d'intermédiaire pour le recouvrement de toutes les sommes dues (annuités, intérêts moratoires, remboursements anticipés). Les comptes sont débités lors du reversement au Trésor, des sommes remboursées.

Les sommes intéressant les organismes d'H.L.M. et de crédit immobilier sont versées au Trésor à un compte courant spécial non productif d'intérêt.

Le solde de ces comptes, au 31 décembre, s'établit comme suit :

Sociétés de crédit immobilier.....	62.198.094,18 NF	
Offices, sociétés et fondations d'habitations à loyer modéré :		
a) Ancienne législation	3.395.558,71 NF	
b) Loi du 3 septembre 1947 et arrêté du 8 février 1954	101.440.704,33 »	
c) Article 201 du Code de l'Urbanisme et de l'habi- tation	1.887.517,88 »	
	<u>106.723.780,92 NF</u>	106.723.780,92 »
Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré (opérations de location-attribution)		33.301.092,41 »
Avances faites pour le compte du Trésor :		
Loi du 11 octobre 1940		431.937,16 »
Ordonnance du 1 ^{er} mai 1945		226.718,83 »
		<u>202.881.623,50 NF</u>

IV. — Intérêts échus et exigibles :

20.214.851,01 NF (contre 17.738.595,38 NF au 31 décembre 1959).

Le solde de ce compte comprend, principalement, le montant des intérêts dus sur les comptes de consignations ; ces intérêts n'étant pas capitalisés en fin d'année aux comptes individuels, sont portés au crédit du compte « Intérêts échus et exigibles », qui est débité, en cours d'année, du montant des intérêts payés aux comptes de consignations soldés.

V. — Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions :

683.681,65 NF (contre 37.367.162,76 NF (1) au 31 décembre 1959).

Ces comptes sont destinés à comptabiliser des sommes retenues provisoirement à divers titres par la Caisse des dépôts et qui doivent être reversées au Trésor public ou à des tiers.

Ils comprennent notamment le compte « Produits de la déchéance trentenaire », dont le solde, au 31 décembre 1960, s'élève à 244.233,95 NF.

(1) Y compris 35 millions de NF versés au Trésor en 1960 au titre des bénéfices de l'année 1959.

Il représente d'une part le montant de comptes de dépôts et de consignations en numéraire, atteints par la déchéance instituée par l'article 43 de la loi du 16 avril 1895 modifié par le décret-loi du 30 octobre 1935 soit 224.710,69 NF
 et pour le surplus de 19.523,26 »
 le produit de la négociation de valeurs provenant desdits comptes.

Total.....	244.233,95 NF
------------	---------------

Les sommes portées au compte feront l'objet, en 1961, d'un versement au profit du Trésor.

CORRESPONDANTS — PRÉPOSÉS L/C DE RÉGLEMENTS

Le solde des comptes figurant à cette rubrique du bilan : 1.140.836.753,65 NF représente les excédents de dépenses restant à régler au Trésor par la Caisse des dépôts sur les opérations effectuées par les comptables centralisateurs de la métropole au titre de la gestion 1960, soit 770.332.288,29 NF, des provisions diverses constituées par les préposés et par le caissier général en vue de paiements à effectuer pour leur compte dans d'autres départements, soit 370.453.659,55 NF et, pour le surplus, de 50.805,81 NF, des recettes centralisées à tort par les préposés en 1960 et qui seront régularisées dans la gestion suivante.

COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

Ce chapitre renferme cinq catégories de comptes :

1° *Opérations restant à constater ou à imputer :*

168.530.664,77 NF (contre 190.520.472,91 NF au 31 décembre 1959).

Les plus importants de ces comptes constatent les opérations qui n'ont pu, en raison des délais de centralisation, être imputées aux comptes courants spéciaux au Trésor en 1960 (Caisses d'épargne, Caisse nationale de prévoyance, Assurances sociales, Fonds de développement économique et social, Fonds commun de majoration des rentes viagères et pensions, Bonifications d'emprunts d'organismes d'H.L.M., Rentes viagères (ordonnance du 30 décembre 1958), Etat son compte d'opérations d'amortissement.

Le montant des comptes précités s'élève à..... 134.249.089,64 NF

La rubrique du bilan intitulée « Opérations restant à constater ou à imputer » comprend, en outre :

— le compte « Recettes à classer ou à vérifier » qui correspond à des recettes du Caissier général encaissées avant la clôture de la gestion, mais qui n'ont pu être imputées avant cette clôture aux comptes intéressés	34.274.368,46 »
— des recettes en instance de centralisation par les préposés pour règlement de dépenses irrégulières	7.206,67 »
Total égal.....	168.530.664,77 NF

2° *Caisse nationale d'épargne, S/C d'avances sur pensions de l'Etat :*

25.382.800,42 NF (contre 24.311.051,36 NF au 31 décembre 1959).

Le solde de ce compte représente le montant des avances faites par la Caisse nationale d'épargne aux titulaires de pensions de l'Etat, en exécution de la loi du 26 juillet 1917. Le compte précité a été ouvert pour permettre de constater ces avances au débit du compte de passif ouvert à la Caisse nationale d'épargne et qui figure parmi les créiteurs divers. Ce compte est crédité des avances faites par la Caisse nationale et débité des avances remboursées. Il trouve sa contrepartie, à l'actif du bilan, au compte « Avances sur pensions de l'Etat » (Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne) également ouvert sous la rubrique « Comptes d'ordre et divers ».

3° *Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :*

29.219.240,90 NF (contre 43.392.464,65 NF au 31 décembre 1959).

Les comptes portés sous cette rubrique s'appliquent aux placements faits au moyen des fonds provenant respectivement de la Section générale, des sociétés mutualistes, des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'épargne-construction. Ils ont été ouverts en vue d'éviter les fluctuations qui se seraient produites d'une année à l'autre dans le montant des revenus, si les intérêts des bons du Trésor, payés d'avance pour deux années, avaient été compris en totalité dans les revenus de la première année.

Ces comptes sont crédités, lors de l'achat des bons du Trésor à deux ans, de la portion des intérêts payés par anticipation, correspondant à une année entière. Ils sont débités par le crédit des comptes de revenus, à l'expiration de la première année d'échéance, du montant des intérêts correspondant à l'année restant à courir.

Au 31 décembre 1960, les soldes de ces comptes sont les suivants :

Section générale	1.403.867,23 NF
Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	—
Fonds provenant des caisses d'épargne.....	26.934.904,92 »
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	880.468,75 »
Epargne-construction	—
Total égal.....	29.219.240,90 NF

4° Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des Caisses d'assurances sociales (décret-loi du 15 mai 1934) :

1.935.330,84 NF (contre 2.694.667,36 NF au 31 décembre 1959).

Ce compte a été ouvert pour permettre de répartir entre les caisses d'assurances sociales intéressées, en conformité de l'article 5 du décret-loi du 15 mai 1934, les sommes qui leur reviennent sur les placements effectués par le Fonds commun.

Il est crédité des intérêts complémentaires payés par les collectivités emprunteuses et des annuités versées par ces collectivités. Il est débité du montant des sommes à répartir entre les caisses.

Les recettes constatées à ce compte, en 1960, ont été les suivantes :

Annuités versées par les collectivités emprunteuses.	5.204.154,93 NF
Opérations imputées à tort	36, »
Montant de la participation des caisses aux frais administratifs	14.137,71 »
Intérêts liquidés au titre de l'année	94,26 »
Total des recettes	5.218.422,90 NF
Le solde, au 31 décembre 1959, étant de.....	2.694.667,36 »
le total du crédit ressort à	7.913.090,26 NF

Les dépenses, qui comprennent notamment les annuités encaissées réparties entre les caisses d'assurances sociales en conformité de l'article 5, paragraphe 2, du décret-loi du 15 mai 1934, se sont élevées à

5.977.759,42 »
Le solde du compte ressort donc, au 31 décembre 1960, à
1.935.330,84 NF

5° Divers :

219.186,24 NF (contre 279.839,09 NF au 31 décembre 1959).

Cette rubrique comporte notamment des excédents de versements sur prêts (206.186,24 NF) et divers.

RÉSERVES — PROVISIONS - AMORTISSEMENTS

Certaines modifications ont été apportées à ces rubriques afin de se rapprocher autant que possible du Plan comptable.

Les réserves, provisions et amortissements étaient groupés jusqu'au 31 décembre 1959 sous une seule rubrique du bilan portant l'intitulé général « Réserves ». En 1960 les anciens comptes ont été répartis sous trois rubriques distinctes et leur intitulé a été mis en harmonie avec leur objet.

Le transfert des soldes des anciens aux nouveaux comptes a été effectué dans les conditions suivantes :

ANCIENS LIBELLÉS.	SOLDES transférés.	NOUVEAUX LIBELLÉS.
	NF.	
Réserve pour fluctuation des cours	484.062.605,57	Réserve générale.
Fonds de secours et fonds de subventions.	13.493.492,47	Réserve générale.
Réserve provisionnelle	33.135.141,54	Provision pour extension des immeubles de la Direction Générale.
Réserve immobilière	634.475,34	Amortissement des immeubles de la Direction Générale.
Fonds d'amortissement des immeubles de placement	6.597.715,38	Amortissement des immeubles de placement.
Réserve spéciale pour opérations de cré- dits à moyen terme	71.000.000	Provision spéciale pour opéra- tions de crédits à moyen terme.

Les soldes de quatre des six anciens comptes susvisés sont restés inchangés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1960. Les mouvements constatés aux deux autres pendant cette période sont indiqués ci-après :

1° *Réserve provisionnelle* :

Solde au 31 décembre 1959	33.205.141,54 NF
A déduire : Versements aux sinistrés d'Agadir et de Fréjus	70.000 »
Solde transféré au 31 décembre 1960	<u>33.135.141,54 NF</u>

2° *Fonds d'amortissement des immeubles de placement.*

Solde au 31 décembre 1959	8.748.034,50 NF
A déduire :	
1° Amortissement d'immeubles démolis	120.319,12 NF
2° Reprise de provisions d'ensemble	2.030.000 »
constituées de 1941 à 1944 et transférées fin 1960 au compte « Provisions pour grosses réparations des immeubles de placement »	
	<u>2.150.319,12 NF</u>
Solde transféré au 31 décembre 1960.....	<u>6.597.715,38 NF</u>

RÉSERVES

Le montant total des trois comptes portés au bilan sous ce chapitre qui s'élevait à 669.237.891,26 NF avant liquidation du compte « Pertes et Profits » a été porté à 724.059.440,55 NF au 31 décembre 1960.

La <i>Réserve générale</i> a reçu en 1960 les soldes de la « Réserve pour fluctuations des cours »	484.062.605,57 NF
et du « Fonds de secours et Fonds de subventions » qui ont été clos	13.493.492,47 »
	<hr/>
soit un total de	497.556.098,04 NF
représentant le solde du compte avant affectation des résultats de l'exercice.	
Sur les résultats de 1960 une dotation de	54.821.549,29 »
	<hr/>
a été attribuée à la Réserve générale qui se trouve portée au 31 décembre 1960 à	552.377.647,33 NF
	<hr/> <hr/>

La Réserve spéciale de réévaluation (Section Générale)

a été créditée par le débit du compte « Immeubles de rapport » de	176.582.990,56 NF
représentant la réévaluation au 31 décembre 1960 de la valeur au bilan des immeubles de rapport de la Caisse des dépôts.	
Elle a été débitée de	4.901.197,34 »
prélevés sur le produit de la réévaluation sus-visée en vue de réévaluer également les amortissements effectués.	
	<hr/>

Le solde au 31 décembre 1960 de la Réserve spéciale de réévaluation s'élève ainsi à	171.681.793,22 NF
	<hr/> <hr/>

Le compte des *Plus-values à réinvestir* a été crédité des plus-values afférentes aux cessions remplissant les conditions prévues à l'article 40 du Code général des impôts, à savoir :

	Cessions.	Plus-values.
Section générale	43.858.818,34 NF	6.707.934,36 NF
Sociétés mutualistes	5.304.175,63 »	936.974,43 »
	<hr/>	
Total des cessions	49.162.993,97 NF	
	<hr/>	
Total des plus-values		7.644.908,79 NF
		<hr/> <hr/>

La totalité du produit des cessions a pu être réinvestie dans l'année dans les conditions suivantes :

	Participations.	Amortissements effectués.
Participations dans des Sociétés civiles immobilières	47.128.820 NF	7.328.593 NF
Immeubles de rapport	2.034.173,97 »	316.315,79 »
	<hr/>	
Totaux.....	49.162.993,97 NF	7.644.908,79 NF
	<hr/> <hr/>	

Le compte se trouve ainsi soldé au 31 décembre 1960.

PROVISIONS

Les comptes portés au bilan sous ce chapitre sont au nombre de cinq et leur montant total s'élève à 131.779.500,78 NF au 31 décembre 1960.

Le compte intitulé *Provisions pour extension des immeubles de la Direction générale* a été crédité de la reprise du solde de.. 33.135.141,54 NF figurant à la « Réserve provisionnelle » qui avait recueilli à la clôture des exercices précédents les provisions prélevées sur les résultats annuels en vue de couvrir les frais à engager pour l'extension des immeubles administratifs.

Sur cette provision une somme de 8.500.000 » a été prélevée en 1960 et versée au compte « Amortissement des immeubles de la Direction générale » ; elle correspond au prix de revient des immeubles pris en charge en 1960 au compte d'actif « Immeubles de la Direction générale ».

Le solde se trouve ramené au 31 décembre 1960 à. 24.635.141,54 NF

Le compte de *Provisions pour grosses réparations des immeubles de placement* a été crédité d'une provision de 2.030.000 NF constituée au cours d'exercices antérieurs au « Fonds d'amortissement des immeubles de placement ».

Au 31 décembre 1960, il a reçu une dotation de.. 2.380.000 » prélevée sur les résultats de 1960.

Le solde au 31 décembre 1960 s'établit ainsi à	4.410.000	NF
---	-----------	----

La *Provision spéciale pour opérations de crédits à moyen terme* a été créditée :

1° du solde au 31 décembre 1960 de la « Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme », soit 71.000.000 NF

2° d'une dotation de 5.071.077 » calculée conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 de l'annexe IV du Code général des impôts sur la base de 5 % du bénéfice comptable de l'exercice arrêté à 101.421.549,29 NF.

Le solde au 31 décembre 1960 ressort à	76.071.077	NF
--	------------	----

Le compte intitulé *Provisions pour dépréciation du portefeuille (Section générale)* a été crédité au 31 décembre 1960 d'une dotation de 26.658.893,15 nouveaux francs correspondant à la dépréciation constatée sur les valeurs mobilières par comparaison entre les valeurs au bilan et soit les cours de bourse au 31 décembre 1960 soit les résultats de gestion des sociétés pour les valeurs non cotées.

Le compte intitulé *Provisions pour dépréciation du portefeuille (Sociétés mutualistes)* a été crédité au 31 décembre 1960 d'une dotation de 4.389,09 NF pour dépréciation des valeurs mobilières du portefeuille de la section spéciale afférente aux Sociétés mutualistes, provision calculée dans les mêmes conditions que pour le compte précédent.

AMORTISSEMENTS

Les trois comptes portés au bilan sous ce chapitre totalisent 26.604.585,88 NF au 31 décembre 1960.

Le compte *Amortissement des immeubles de la Direction générale* a reçu le solde de la « Réserve immobilière » dont l'objet était la description au bilan des amortissements opérés sur les immeubles administratifs et qui s'élevait à 634.475,34 NF

En 1960, il a été crédité de 8.500.000 »
 prélevés sur les « Provisions pour extension des immeubles de la Direction générale ». Cette somme correspond au prix de revient des immeubles pris en charge en 1960 au compte d'actif « Immeubles de la Direction générale ».

En conséquence, le solde du compte « Amortissement des immeubles de la Direction générale » au 31 décembre 1960, soit 9.134.475,34 NF

représente l'amortissement de la totalité des immeubles administratifs figurant au bilan à la même date.

Le compte *Amortissement des immeubles de placement* a repris le solde du Fonds d'amortissement ouvert précédemment à la rubrique « Réserves » soit 6.597.715,38 NF

Il a été crédité en 1960 par le débit de la « Réserve spéciale de réévaluation » d'une somme de 4.901.197,34 »
 représentant le montant de la réévaluation des amortissements antérieurement pratiqués.

Enfin il a été crédité au 31 décembre 1960 des annuités d'amortissement de 2 % calculées sur le prix de revient réévalué restant à amortir, soit 5.591.666,82 »

Le solde au 31 décembre 1960 ressort ainsi à 17.090.579,54 NF

Le compte *Amortissement des participations dans des sociétés immobilières* a été crédité au 31 décembre 1960 d'une somme de 379.531 NF représentant la première des 40 annuités de 2,50 % destinées à amortir les participations de la Caisse des dépôts dans les immeubles affectés au logement de son personnel (article 39 du Code général des impôts).

PERTES ET PROFITS

Les renseignements concernant ce poste du passif sont donnés dans la quatrième partie du rapport et font l'objet de l'état annexe n° 1-10.

SECTION II. — Examen de l'actif.

Le total des sommes portées à l'actif du bilan, au 31 décembre 1960, évalué d'après le prix de revient, s'élève à 24.925.160.343,71 NF
 contre 21.537.232.627,59 »

au 31 décembre 1959, faisant ainsi ressortir une augmentation de 3.387.927.716,12 NF

égale à celle qui a été constatée pour le passif.

Cette augmentation s'établit de la façon suivante :

A. — Augmentation :

1° Caisse	12.344.961,39 NF
2° Bons du Trésor et valeurs à court terme....	918.264.633,67 »
3° Prêts	2.508.896.311,24 »
4° Participations	2.779.000 »
5° Placements immobiliers et immeubles de la Direction générale	365.000.503,07 »
6° Correspondants — Préposés L/C de règlements	64.199.134,96 »
Total des augmentations	3.871.484.544,33 NF

B. — Diminution :

1° Comptes courants	446.031.433,98 NF
2° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	26.085.002,72 »
3° Comptes d'ordre	11.440.391,51 »
	<hr/>
	483.556.828,21 NF
	<hr/>
Différence égale	3.387.927.716,12 NF

CAISSE

Le solde en caisse, au 31 décembre 1959, s'élevait à	32.303.040,29 NF
Les sommes portées en recettes ont atteint en 1960	246.338.008.000,41 »
Soit un total de	246.370.311.040,70 »
Les dépenses s'étant élevées à	246.325.663.039,02 »
le solde, au 31 décembre 1960, est de	<u>44.648.001,68 NF</u>

Ce solde est représenté :

— par du numéraire à concurrence de	4.894.551,24 NF
— par le compte courant du caissier général à la Banque de France (1)	38.049.647,43 »
— par le compte courant du caissier général au Trésor public (2)	305.060,33 »
— et par le compte courant de chèques postaux	1.398.742,68 »
Total égal	<u>44.648.001,68 NF</u>

COMPTES COURANTS

Le total des comptes courants de la Caisse des dépôts s'élève, au 31 décembre 1960, à	1.965.579.006,59 NF
contre	2.411.610.440,57 »
au 31 décembre 1959, soit une diminution de	<u>446.031.433,98 NF</u>

qui s'explique comme suit :

(1) Ce compte est indépendant des comptes courants ouverts par la Banque de France à la Caisse des dépôts pour recevoir les disponibilités des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de la Caisse nationale d'épargne ; il est destiné à permettre au caissier général d'effectuer, par virement sur la Banque de France, les paiements pour lesquels ce mode de règlement est accepté ou prescrit.

(2) Ce compte a été ouvert en vue de faciliter la description des virements de fonds effectués entre l'Agence comptable centrale du Trésor et le caissier général, conformément aux dispositions de l'Instruction de la comptabilité publique en date du 31 décembre 1948.

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SOLDES		MOUVEMENTS 1960.		SOLDES	
	au		Débits.	Crédits.	au	
	31 décembre 1959.				31 décembre 1960.	
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
A. — Comptes ouverts au Trésor.						
<i>a) Comptes facultatifs bonifiés d'intérêts à 1 0/0 :</i>						
Compte général.....	467.486.281,79	185.006.228.458,82	185.305.121.903,48	168.592.837,13		
Caisses d'épargne ordinaires (1).....	34.200.915,65	12.403.582.974,70	12.364.636.570,51	73.147.319,84		
Caisse nationale d'épargne (1).....	28.705.693,21	6.700.986.622,38	6.703.869.948,91	25.822.366,68		
Caisse nationale de prévoyance.....	29.204,48	1.511.871.455,75	1.501.621.880,83	40.278.779,40		
<i>b) Compte facultatif à condition spéciale :</i>						
Caisse nationale de prévoyance (2)	30.000.000	749.899.775,45	754.711.759,74	25.188.015,71		
<i>c) Comptes obligatoires bonifiés d'intérêts à 1 0/0 :</i>						
Sécurité sociale	468.088.005,21	17.017.262.251,31	16.981.593.562,63	503.756.693,89		
Assurances sociales.....	2.941.275,89	20.553.481,28	17.929.362,01	5.565.395,16		
Retraites ouvrières.....	72.986,49	21.577,95	19.751,30	74.813,14		
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes	720.850.711,09	4.147.814.514,45	4.283.773.719,17	584.891.506,37		
<i>d) Comptes obligatoires sans intérêts :</i>						
Fonds de développement économique et social (Recouvrements).....	1.492.511,55	7.675.607,65	4.519.914,47	4.648.204,73		
Fonds de développement économique et social (Prêts).....	3.550.000	39.850.000	36.455.000	6.945.000		
Fonds national de solidarité.....	296.119.026,43	490.117.915,90	538.282.911,11	247.954.031,22		
Fonds commun de majoration des rentes..	64.128.626,31	142.248.302,26	132.112.005,92	74.264.922,65		
Fonds national de surcompensation des allocations familiales.....	27.479.382,13	454.234.881,69	465.421.327,57	16.292.936,25		
Service des rentes viagères (ordonnance du 30 décembre 1958).....	1.294.821,72	4.267.937,97	5.003.369,28	559.390,41		
Etat S/C d'opérations d'amortissement ...	2.588.936,01	9.548.574,86	11.450.166,06	687.344,81		
Bonifications d'intérêts d'organismes d'habitations à loyer modéré.....	1.363.951,88	87.006.055,24	86.091.871,67	2.278.135,45		
<i>A reporter</i>	2.150.392.329,84	228.793.170.387,66	229.192.615.024,66	1.750.947.692,84		

(1) Les sommes versées à ces comptes ne peuvent excéder 10 0/0 du montant des dépôts au 1^{er} janvier (art. 20 du Code des caisses d'épargne).

(2) Taux fixé dans les conditions prévues par la loi du 20 juillet 1886 (art. 22). Le solde du compte ne peut dépasser 30 millions de NF.

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SOLDES au 31 décembre 1959.	MOUVEMENTS 1960.		SOLDES au 31 décembre 1960.
		Débets.	Crédits.	
	NF.	NF.	NF.	NF.
<i>Reports</i>	2.150.392.329,84	228.793.170.387,66	229.192.615.024,66	1.750.947.692,84
Liquidation du service financier de la Caisse d'amortissement	232.705.186,84	»	232.705.186,84	»
Recouvrements sur prêts aux organismes d'H. L. M.	»	136.605.219,93	79.933,07	136.525.286,86
e) Compte obligatoire à condition spéciale :				
Épargne-crédit (1).....	28.362.893,89	53.499.471,68	5.787.135,17	76.075.230,40
B. — Comptes ouverts à la Banque de France.				
<i>(Facultatifs, sans intérêts.)</i>				
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	30.010	»	»	30.010
Caisses d'épargne ordinaires (1).....	90.010	»	»	90.010
Caisse nationale d'épargne (1)	30.010	»	»	30.010
C. — Comptes de placement divers.				
Divers L/C de fonds non employés section générale	»	2.996.686,76	1.115.920,27	1.880.766,49
Totaux.....	2.411.610.440,57	228.986.271.766,03	229.432.303.200,01	1.965.579.006,59
Diminution des comptes-courants....		446.031.433,98		

(1) Taux d'intérêt égal à celui servi aux caisses d'épargne sur leurs comptes d'épargne-crédit.

(2) Les sommes versées à ces comptes ne peuvent excéder 10 0/0 du montant des dépôts au 1^{er} janvier (art. 20 du Code des caisses d'épargne).

BONS DU TRÉSOR ET VALEURS A COURT TERME

Au 31 décembre 1960, le total des valeurs à court terme, figurant au bilan de la Caisse des dépôts, s'élève à 4.674.548.526,86 NF
 contre 3.756.283.893,19 »
 au 31 décembre 1959, soit une augmentation de 918.264.633,67 NF

dont le détail par service fait l'objet du tableau suivant :

DÉSIGNATION.	SECTION générale.	SECTIONS SPÉCIALES.				ENSEMBLE des Services propres.
		Fonds provenant des Sociétés mutualistes.	Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Fonds provenant des Caisses d'épargne.	Epargne construction.	
<i>A. — Augmentations.</i>	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
Bons du Trésor	»	»	18.000.000	67.213.150	»	85.213.150
Effets représentatifs de crédits à moyen terme .	998.988.103,32	50.000.000	»	516.125.000	»	1.565.113.103,32
Valeurs diverses.....	»	»	»	»	»	»
Totaux.....	998.988.103,32	50.000.000	18 000.000	583.338.150	»	1.650.326.253,32
<i>B. — Diminutions.</i>						
Bons du Trésor.....	161.090.000	12.000.000	»	»	3.000.000	176.090.000
Effets représentatifs de crédits à moyen terme..	»	»	»	»	»	»
Valeurs diverses	555.971.619,65	»	»	»	»	555.971.619,65
Totaux.....	717.061.619,65	12.000.000	»	»	3.000.000	732.061.619,65
Variation des emplois.....	281.926.483,67	38.000.000	18.000.000	583.338.150	3.000.000	918.264.633,67

RENTES SUR L'ÉTAT ET VALEURS DIVERSES

Sous cette dénomination, le bilan de la Caisse des dépôts groupe l'ensemble des valeurs mobilières détenues par les services propres : rentes et obligations du Trésor, obligations garanties par l'Etat et notamment obligations de compagnies de chemin de fer et de navigation, obligations d'emprunts de reconstitution, obligations du Crédit Foncier de France, obligations du Crédit National, obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial, obligations de départements et villes et, enfin, obligations et actions de diverses sociétés françaises et étrangères.

Au 31 décembre 1960, les sommes portées sous cette rubrique du bilan s'élèvent à	2.793.749.946,01 NF
Au 31 décembre 1959, le poste du bilan ressortait à	2.819.834.948,73 »
La différence, soit une diminution de	<u>26.085.002,72 NF</u>

résulte des mouvements généraux (1) indiqués dans l'état ci-après.

(1) Le détail des opérations figure à l'état annexe n° 1-20, paragraphe 2.

DÉSIGNATION.	SECTION générale.	SECTIONS SPÉCIALES.			ENSEMBLE des services propres.
		Fonds provenant des sociétés mutualistes.	Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Fonds provenant des Caisses d'épargne.	
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
<i>Augmentations.</i>					
Emplois de fonds nouveaux	234.748.622,39	4.899.977,61	141.076.799,60	169.598.475,19	550.323.874,79
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre.....	53.083.702,72	7.413.049,51	14.881.536,15	76.040.593,44	151.418.881,82
Totaux.....	287.832.325,11	12.313.027,12	155.958.335,75	245.639.068,63	701.742.756,61
<i>Diminutions.</i>					
Remboursements ordinaires.....	228.922.278,40	11.466.843,06	58.231.535,56	277.788.220,49	576.408.877,51
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre.....	53.083.702,72	7.413.049,51	14.881.536,15	76.040.593,44	151.418.881,82
Totaux.....	282.005.981,12	18.879.892,57	73.113.071,71	353.828.813,93	727.827.759,33
Mouvements nets.....	5.826.343,99	6.566.865,45	82.845.264,04	108.189.745,30	26.085.002,72

PRÊTS

Sous la dénomination de « Prêts », le bilan comprend les prêts aux départements, aux communes, aux pays d'outre-mer et aux chambres de commerce, les titres d'annuités de dommages de guerre achetés aux sinistrés, les avances aux caisses d'épargne faites sur les ressources du Fonds de réserve des caisses d'épargne en vertu de l'article 53 du Code des caisses d'épargne, les avances faites à l'Etat en application des lois relatives au financement de la construction (H.L.M. et Crédit immobilier) et de diverses lois sociales, les titres de semestrialités ou d'annuités du Trésor, les prêts sur contrats ou représentés par des titres d'annuité consentis à des sociétés immobilières ou à des sociétés industrielles qui bénéficient de la garantie de l'Etat ou de sûretés particulières, les avances de préfinancement et les prêts à divers.

Au 31 décembre 1960, le montant des prêts atteint 14.280.108.799 NF
 contre 11.771.212.487,76 »
 au 31 décembre 1959.

L'augmentation de ce poste, soit 2.508.896.311,24 NF

résulte des variations accusées par les différents services propres au cours de l'année et qui sont indiquées dans le tableau suivant (1) :

DÉSIGNATION.	SECTION générale.	SECTIONS SPÉCIALES.			ENSEMBLE des Services propres.
		Fonds provenant des Sociétés mutualistes.	Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Fonds provenant des Caisses d'épargne.	
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
<i>Augmentations.</i>					
Emplois de fonds nouveaux.....	281.322.722,39	»	27.045.106,76	2.070.070.067	2.378.437.896,15
Opérations d'ordre	(1) 597.889.813,85	»	18.648,65	3.977.124,19	601.885.586,69
Totaux	879.212.536,24	»	27.063.755,41	2.074.047.191,19	2.980.323.482,84
<i>Diminutions.</i>					
Remboursements sur prêts.....	105.088.875,54	17.083,50	5.885.726,08	340.640.168	451.631.853,12
Opérations d'ordre.....	15.799.545,64	»	18.648,65	3.977.124,19	19.795.318,48
Totaux... ..	120.888.421,18	17.083,50	5.904.374,73	344.617.292,19	471.427.171,60
Mouvements nets.....	758.324.115,06	17.083,50	21.159.380,68	1.729.429.899	2.508.896.311,24

(1) Dont 582.090.268,21 NF ont leur contrepartie à la rubrique « Bons du Trésor et valeurs à court terme ».

(1) Le détail des opérations figure à l'état annexe n° 1-20, paragraphe 3.

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS D'ÉTUDE ET D'ÉQUIPEMENT

Au 31 décembre 1960, le montant des placements de cette nature s'élève à	3.751.800	NF
contre	972.800	»

au 31 décembre 1959.

L'accroissement de placement de	2.779.000	NF
---------------------------------------	-----------	----

provient de participations prises, notamment, dans la Société foncière du Gâtinais, la S.C.E.T.-Coopération et la Société d'études et recherches scientifiques et industrielles.

PLACEMENTS IMMOBILIERS (SECTION GÉNÉRALE)

1° Immeubles de rapport.

Au 31 décembre 1960, le montant des placements de la Caisse des dépôts en immeubles de rapport s'élève à.....	315.990.920,68	NF
contre	99.497.956,88	»

au 31 décembre 1959.

L'accroissement de placements de	216.492.963,80	NF
--	----------------	----

représente à concurrence de 176.582.990,56 NF la réévaluation des immeubles calculée sur la base des coefficients fixés par le décret n° 60-243 du 19 mars 1960 et, pour le surplus de 39.909.973,24 NF la différence entre les dépenses exposées au cours de l'année relatives aux frais de premier établissement et aux achats de terrains (40.883.766,81 NF) et les recettes provenant d'amortissements d'immeubles, d'encaissements de dommages de guerre, d'apports de terrains à des sociétés immobilières et de plus-values de cessions réinvesties (973.793,57 NF).

2° Participations dans des sociétés immobilières et notamment dans les sociétés constituées sous l'égide de la Caisse des dépôts.

Au cours de l'année écoulée, la Caisse des dépôts a poursuivi ses investissements dans les programmes de construction de logements de type populaire conduits par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (S.C.I.C.), créée à cet effet en 1954 et dont le capital social est de 15.000.000 de NF.

Ces investissements se sont traduits par la prise de nouvelles participations de l'établissement dans le capital, soit de sociétés civiles immobilières au sein desquelles la Caisse entre en association avec des entreprises et organismes divers apportant en principe la contribution de 1 % en faveur de la construction, soit de sociétés anonymes immobilières d'économie mixte auxquelles participent des communes désirant disposer de logements pour leur population.

La Caisse des dépôts détient, le plus souvent, une participation majoritaire dans le capital de ces sociétés. D'autre part, la gestion même des affaires sociales est, en règle générale, confiée à la S.C.I.C.

Au 31 décembre 1960, la S.C.I.C. gérait ainsi 111 sociétés civiles (contre 88 au 31 décembre 1959) et 23 sociétés mixtes (contre 10 fin 1959).

La Caisse des dépôts a, par ailleurs, été appelée à prendre, en 1960, deux nouvelles participations dans le capital de la Compagnie Immobilière de la Région Parisienne, société anonyme qui avait également été constituée sous son égide en 1955, avec le concours d'importants organismes, notamment le Crédit Foncier, et qui a spécialement pris en charge la réalisation de trois grands ensembles immobiliers dans la banlieue parisienne.

Trois sociétés immobilières spécialisées, la Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires (C.I.L.O.F.), la Société française de construction immobilière (S.F.C.I.) créées en 1956 et la Société pour l'édification de logements économiques (S.E.L.E.C.) constituée en 1959 poursuivent, en outre, la construction de logements destinés soit aux fonctionnaires, soit aux agents de la S.N.C.F., soit encore au personnel des centrales thermiques réalisées par E.D.F. tant dans la région parisienne qu'en province.

L'ensemble des sociétés civiles ou anonymes constituées pour des opérations conduites par la S.C.I.C. ressort ainsi au 31 décembre 1960 à 138 contre 102 fin 1959.

Les investissements réalisés au cours de l'année 1960 s'établissent comme suit :

— Participation dans les sociétés civiles gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts	38.654.674,44 NF
— Participations dans les sociétés anonymes immobilières gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts	102.200.750 »
— Autres participations	847.885,17 »

L'ensemble des postes compris sous la rubrique « Placements immobiliers » s'est ainsi accru, en 1960, de 356.500.503,07 NF

Pour apprécier pleinement l'effort direct de la Caisse des dépôts en matière de construction, il convient d'ajouter aux 356.500.503,07 NF de « Placements immobiliers » dont on a vu qu'ils comprennent 176 millions de NF de réévaluation, le montant des avances de préfinancement consen-

ties à la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts qui figurent à la rubrique « Prêts » et se sont augmentées, en 1960, de 61.961.176,75 nouveaux francs. Lesdites avances atteignant le plafond consenti, la Caisse des dépôts n'a, à ce titre, aucun engagement hors bilan.

Il est signalé enfin que le compte d'avances provisionnelles, qui retrace les prises de participations dans des sociétés en formation dont les titres représentatifs n'ont pas été matériellement créés avant le 31 décembre de l'année a diminué, en 1960, de 1.243.650 NF au titre des opérations de construction.

IMMEUBLES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE SES SUCCURSALES

Le solde de ce compte, qui représente dans le bilan de la Caisse des dépôts le prix de revient des immeubles acquis pour les besoins de ses services, s'élevait au 31 décembre 1959 à

634.475,34 NF

En 1960, le compte a pris en charge une première tranche de

8.500.000 »

à valoir sur les frais engagés par la Caisse des dépôts en 1959 et 1960 pour la construction à Arcueil d'un immeuble destiné à faire face à l'extension des services et des équipements mécanographiques.

Le compte présente ainsi, au 31 décembre 1960, un solde de

9.134.475,34 NF

se décomposant comme suit :

I. — Immeubles de la Direction générale

A. — 1, 3, 5, quai Anatole France — 54, 56, 58 rue de Lille.

Acquisition et installation en 1857 de l'Hôtel de Belle-Ile

33.354,98 NF

Reconstruction de 1871 à 1887 après destruction par l'incendie

31.145,19 »

Acquisition en 1898 de la maison Robert de Cotte

5.696,77 »

Aménagement de cet immeuble

35.794,78 »

Construction en 1898 d'une galerie des caisses

5.762,53 »

Reconstruction de la galerie des Caisses et surélévation de l'immeuble le long des rues du Bac et de Lille à partir de 1928

388.942,75 »

A reporter

500.697 NF

Report 500.697 NF

B. — 51 rue de Lille.

Acquisition et construction en 1930-31..... 78.500 »

II. — Succursales

Acquisition et aménagement en 1910 d'un dépôt d'archives à Blois 2.044,02 »

Acquisition et aménagement en 1910 d'un immeuble à Arcueil 4.921,94 »

Constructions nouvelles sur le terrain d'Arcueil en 1959-60 8.500.000 »

Acquisition et aménagement en 1938 d'une conservation des valeurs à Cholet 48.312,38 »

Total général 9.134.475,34 NF

L'amortissement des immeubles administratifs a été intégralement opéré par prélèvement sur les « Provisions pour extension des immeubles de la Direction générale », de sorte que la contrepartie exacte du compte « Immeubles de la Direction générale et de ses succursales » figure au passif au compte « Amortissement des immeubles de la Direction générale ».

CORRESPONDANTS. — PRÉPOSÉS L/C DE RÈGLEMENTS

Le solde des comptes portés à cette rubrique du bilan, soit 112.844.290,39 NF, représente, les excédents de recettes restant à régler à la Caisse des dépôts par le Trésor sur les opérations effectuées par les comptables centralisateurs des pays d'outre-mer au titre de la gestion 1960 soit : 34.592.345,66 NF ; des provisions constituées par les préposés en vue des paiements à effectuer dans d'autres départements et des dépenses non admises dont les préposés centralisateurs restent débiteurs vis-à-vis de la Caisse des dépôts à la clôture de l'année 1960 soit 39.358.877,31 NF, et pour le surplus de 38.893.067,42 NF, des paiements effectués par des comptables de la Seine pour le compte du Caissier général et dont le montant reste à imputer au débit des comptes gérés intéressés.

COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

En dehors des comptes divers proprement dits, s'élevant à 3.885.797,78 NF, ce poste du bilan comprend :

1° Les comptes d'opérations restant à porter aux comptes courants ouverts par le Trésor et qui correspondent aux opérations des retraites ouvrières, de la sécurité sociale, de la Caisse nationale d'épargne, du Service d'exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes, de l'Épargne-crédit, du Fonds national de surcompensation des prestations familiales, des opérations de recouvrement sur prêts aux organismes d'H.L.M., effectuées en 1960 et centralisées seulement en 1961 : 134.249.089,64 NF.

2° Les soldes débiteurs des comptes « Accidents du Travail — Opérations à imputer » et « Rentes et Majorations de rentes C.N.P. — Opérations à imputer » représentant des opérations non encore ventilées : 15.275.697,87 nouveaux francs ;

3° Des dépenses restant à constater par les comptables : 50.805,81 NF

4° Le compte « Caisse des dépôts et consignations s/c d'avances provisionnelles » auquel ont été imputées des prises de participations dans le capital de sociétés en formation dont les titres représentatifs n'ont pu être matériellement délivrés avant la clôture de la gestion : 8.692.465 NF. (Sociétés immobilières : 8.464.990 NF. Autres sociétés : 227.475 NF).

Ces opérations seront régularisées en 1961 et leur montant transféré aux comptes d'actif correspondants ;

5° Le compte d'avances sur pensions de l'Etat, dont le solde de 25.382.800,42 NF représente le montant des avances faites aux titulaires de pensions de l'Etat par la Caisse nationale d'épargne et non encore remboursées au 31 décembre 1960. Ce compte est débité des avances consenties et crédité des avances remboursées ;

6° Les soldes débiteurs au 31 décembre 1960 :

1° Du Fonds de réserve de l'épargne — construction (81.375,63) et de la Caisse autonome nationale des agents des chemins de fer secondaires et des tramways (787.864,90 NF) dont la situation a été examinée dans la première partie du présent rapport (supra : section I — Examen des comptes du passif).

2° De trois comptes de services gérés : Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (1.703.295,23 NF) ; Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole (28.671.691,23 NF) ; Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole (4.716.801,74 NF) dont la situation sera examinée pages 105, 95 et 96.

DEUXIÈME PARTIE

SERVICES SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Sous ce titre sont groupés divers services dont la gestion complète ou partielle est confiée à la Caisse des dépôts, mais qui sont distincts de celle-ci et ont souvent une personnalité juridique propre.

Les disponibilités de ces services, à la Caisse des dépôts, sont seules incluses dans le bilan de la Caisse (état annexe n° 1-00) sous la rubrique « Créiteurs divers », à des postes qui sont balancés aux « Comptes courants » (compte général ou comptes spéciaux) et aux « opérations restant à constater aux comptes courants ».

Les valeurs mobilières et créances acquises pour le compte des services gérés, dans le cadre des textes organiques qui les régissent, figurent à des comptes ouverts au nom desdits services, et ne sont pas comprises dans l'actif du bilan de la Caisse des dépôts.

Le produit de ces placements demeure acquis aux services intéressés, sauf remboursement annuel à la Caisse des dépôts, en règle générale, du montant des frais administratifs exposés pour la gestion.

L'activité de certains services spéciaux a continué de se développer au cours de l'année 1960.

Il en est ainsi, notamment, pour le groupement des collectivités pour le financement des travaux d'équipement (ex-fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales), du fait de la création de nouvelles séries d'obligations. De nombreux emprunts ont été émis au titre de ces séries et placés dans le public ou auprès d'organismes d'assurance et de prévoyance.

La Caisse nationale de prévoyance a poursuivi le développement de ses opérations de capitalisation et de gestion des régimes de retraites. Les primes et versements reçus se sont accrus de 8 %. En outre, deux nouveaux régimes de retraites sont venus s'ajouter à ceux antérieurement gérés ; les opérations de gestion administrative et financière de ces régimes sont désormais décrites dans une sous-section spéciale. D'autre part les opérations concernant le nouveau régime de retraites complémentaires des agents non titulaires de l'Etat (I.G.R.A.N.T.E.) créé par décret du 31 décembre

1959 sont présentées distinctement dans la sous-section déjà existante relative à l'Institution de prévoyance des agents contractuels et temporaires de l'Etat et des collectivités locales (I.P.A.C.T.E.) instituée par les décrets des 12 décembre 1951 et 9 juin 1955.

Enfin, un service géré, le Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale, a cessé son activité.

Les renforts de personnel nécessités par le développement de certains services ont pu être dégagés par des compressions réalisées sur d'autres services grâce à des mesures de réorganisation et à un nouvel équipement mécanographique.

Les opérations de la plupart de ces services gérés étant analysées dans des rapports annuels distincts, il paraît suffisant d'exposer, ci-après, la situation générale de chacun d'eux.

Caisse nationale de prévoyance.

La Caisse nationale de prévoyance se compose d'une section générale qui comprend les assurances de rentes et de capitaux conclues dans les conditions de la législation particulière à la Caisse et d'une section spéciale, en cours de liquidation, qui retrace les opérations de régularisation effectuées au titre des lois sur les retraites ouvrières et paysannes et les assurances sociales.

I. — Section générale (1).

Cette section comprend trois sous-sections :

— la première concerne les opérations d'assurances générales de rentes ou de capitaux traitées suivant le système de la capitalisation, elle groupe les assurances du type traditionnel, les assurances valorisables et la nouvelle formule d'assurances avec participation aux résultats techniques et financiers (application du décret n° 60-712 du 18 juillet 1960).

— la seconde s'applique à la gestion financière et éventuellement administrative de certaines institutions de retraites ayant passé avec la Caisse nationale de prévoyance des conventions particulières ; régime de l'Union nationale des institutions de retraites des salariés (U.N.I.R.S.) qui groupe plusieurs institutions, régime de l'Institution de prévoyance et de retraites de l'Afrique occidentale (I.P.R.A.O.), régime de retraites complémentaires de la Société André Citroën ; régime supplémentaire de retraites des salariés, dans le cadre de l'U.N.I.R.S.

(1) Le mouvement des recettes et des dépenses de la section générale fait l'objet de l'état annexe récapitulatif n° 2-03.

— enfin, la troisième sous-section intéresse les régimes de retraites complémentaires des agents contractuels et temporaires de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics : régime de retraites institué par les décrets des 12 décembre 1951 et 9 juin 1955 en faveur des agents « cadres » de ces catégories (I.P.A.C.T.E.), régime de retraites prévu par le décret du 31 décembre 1959 en faveur de tous les agents non titulaires employés à temps complet dans les administrations de l'Etat, à l'exclusion des auxiliaires temporaires (I.G.R.A.N.T.E.).

Sous-Section. — Capitalisation.

Au 31 décembre 1959, les disponibilités de la sous-section capitalisation s'élevaient à (3) 13.588.792,39 NF

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Les recettes de l'année 1960 ont été de 735.042.099,37 »
comprenant 232 millions de NF de versements effectués sur opérations d'assurances (contre 215 millions en 1959), 85 millions de NF de revenus du portefeuille et 408 millions de NF de remboursements et amortissements de valeurs,

soit un total de 748.630.891,76 NF

Les dépenses ayant atteint 725.970.955,48 »
dont, notamment, 145 millions de NF de paiements sur opérations d'assurances (contre 104 millions en 1959), 545 millions de NF d'achats de valeurs et 16 millions de NF de frais administratifs.

Le solde au 31 décembre 1960, ressort à 22.659.936,28 NF

Le portefeuille de la sous-section capitalisation s'élevait au 31 décembre 1960 à 1.585.424.089,57 NF, en augmentation, par rapport à la situation au 31 décembre 1959, de 137.403.329,60 NF, compte non tenu des valeurs s'appliquant aux régimes de retraites.

Portefeuille (2).

A l'intérieur du portefeuille, la plus-value constatée, au 31 décembre 1960, sur les valeurs figurant sous le titre « Assurances valorisables » n'a pas permis une nouvelle valorisation des réserves des contrats de cette catégorie d'assurances.

(1) Le détail des recettes et des dépenses est donné dans l'état annexe n° 2-00.

(2) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état annexe n° 2-00 bis.

(3) 17.134.487,45 NF, chiffre publié au rapport 1959, diminué de 3.545.695,06 NF, total des soldes des « régimes des retraites » faisant actuellement l'objet de la deuxième sous-section.

Sous-Section. — Régimes de retraites.

I. — Régime de l'U.N.I.R.S.

a) Gestion administrative.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Deux institutions ont confié à la Caisse nationale de prévoyance leur gestion administrative : l'Institution centrale interprofessionnelle de retraites des salariés (I.C.I.R.S.) en totalité, la Caisse de retraites interentreprises, régime de l'U.N.I.R.S. (C.R.I.-U.N.I.R.S.) en partie.

Pour l'ensemble de ces deux institutions, les opérations de l'année 1960, font ressortir un total de recettes de 17.817.566,33 NF

Les dépenses s'étant élevées à 17.212.611,51 »
(dont 5 millions de virements aux fonds collectifs des institutions)

l'excédent de recettes atteint 604.954,82 NF

Le montant des disponibilités de ces institutions qui était de 2.042.770,87 »

au 31 décembre 1959, se trouve ainsi porté à 2.647.725,69 NF

au 31 décembre 1960

b) Gestion financière.

La Caisse nationale assure la gestion financière de trois institutions : l'I.C.I.R.S. et la C.R.I.-U.N.I.R.S. pour la totalité, l'Institution de retraites du personnel salarié des industries de la construction électrique et connexes (I.R.P.E.L.E.C.) pour partie.

Au 31 décembre 1959, les disponibilités de la gestion financière du régime de l'U.N.I.R.S. s'élevaient à 1.424.831,13 NF

Les recettes de l'année 1960 ont été de 12.543.941,24 »
(dont 8 millions de NF de versements aux fonds collectifs, et 2,4 millions à titre de compensation et pré-compensation)

soit un total de 13.968.772,37 NF

Les dépenses ayant atteint 11.191.589,55 »
(dont 9 millions de NF d'achats de valeurs et 1,9 million à titre de précompensation), le solde, au 31 dé-

cembre 1960, ressort à 2.777.182,82 NF

(1) Le détail des recettes et des dépenses est donné dans l'état annexe n° 2-01.

Les valeurs en portefeuille au 31 décembre 1960, évaluées d'après leur prix de revient, représentent un montant de 13.877.504,41 NF, en augmentation de 7.833.125,19 NF par rapport à la situation au 31 décembre 1959. Portefeuille (1).

II. — Régime de l'I.P.R.A.O.

La Caisse nationale participe à la gestion financière de cette Institution.

Au 31 décembre 1959, les disponibilités s'élevaient à	78.093,06 NF	
Les recettes de l'année 1960 ont été de	1.419.300,64 »	Mouvements des recettes et des dépenses (2).
(dont 1,3 million de versements au Fonds collectif), soit un total de	1.497.393,70 NF	
Compte tenu des dépenses résultant d'achats de valeurs	1.389.062,58 »	
le solde au 31 décembre 1960 ressort à	108.331,12 NF	

Les valeurs en portefeuille au 31 décembre 1960, évaluées d'après leur prix de revient, représentent un montant de 2.201.172,36 NF, en augmentation de 1.338.730,16 NF par rapport à la situation au 31 décembre 1959. Portefeuille (3).

III. — Régime complémentaire de retraites de la Société André Citroën.

La Caisse nationale assure la gestion financière de ce régime en vertu d'une convention signée le 22 juillet 1960.

Les recettes de l'année 1960 se sont élevées à (dont 410.000 NF de versements au Fonds collectif)	414.197,91 NF	
Les dépenses ont atteint	402.867,13 »	Mouvements des recettes et des dépenses (4).
(dont 400.302,95 NF d'achats de valeurs)		
Le solde, au 31 décembre 1960, ressort à	11.330,78 NF	

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1960, évaluées d'après leur prix de revient, représentent un montant de 398.888,23 NF. Portefeuille (5).

(1) Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 2-01 bis.

(2) Le détail des recettes et des dépenses est donné dans l'état annexe n° 2-01.

(3) Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 2-01 bis.

(4) Le détail des recettes et des dépenses est donné dans l'état annexe n° 2-01.

(5) Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 2-01 bis.

IV. — Régime supplémentaire de retraites.

La Caisse nationale de prévoyance est appelée à participer à la gestion financière du régime supplémentaire de retraites des salariés élaboré dans le cadre de l'U.N.I.R.S.

A ce titre, l'I.R.P.E.L.E.C. a effectué, en décembre 1960 un premier versement de 100.000 NF destiné à son fonds collectif.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Le montant total des recettes afférentes au régime ressort, au 31 décembre 1960, à 100.118,75 NF

Aucune dépense n'avait été constatée à cette dernière date.

Sous-Section. — Retraites complémentaires des agents contractuels et temporaires de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics.

I. — Régime de l'I.P.A.C.T.E.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (2).

Les opérations de l'année 1960 font ressortir un total de recettes
de 7.135.930,20 NF

(dont 4,9 millions de cotisations contre 3,7 millions en 1959) remarque faite que, par application de l'arrêté en date du 31 décembre 1959, le taux des cotisations a été relevé de 4 % à 4,5 %.

Les dépenses s'élevant à 8.417.057,44 »
(dont 3,7 millions de paiements de prestations, rachats et remboursements de versements irréguliers, contre 2,1 millions en 1959, et 4,1 millions d'achats de valeurs)

L'excédent des dépenses atteint 1.281.127,24 NF

Le total des disponibilités qui était de 2.491.413,87 »

au 31 décembre 1959, se trouve ramené à 1.210.286,63 NF

au 31 décembre 1960.

Portefeuille (3).

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1960, évaluées d'après leur prix de revient, représentent un montant de 17.871.197,55 NF en augmentation de 3.067.713,48 NF par rapport à la situation au 31 décembre 1959.

(1) Le détail des recettes et des dépenses est donné dans l'état annexe n° 2-01.

(2) Le détail des recettes et des dépenses est donné dans l'état annexe n° 2-02.

(3) Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 2-02 bis.

II. — Régime de l'I G R. A. N. T. E.

Les recettes de l'année 1960 ressortent à 582.922,04 NF
 (dont 579.875,66 NF de cotisations).
 Aucune dépense n'a été effectuée en 1960.

*II. — Sections spéciales des retraites ouvrières
 et des assurances sociales.*

(Art. 14, § 1^{er}, 1^o de la loi du 5 avril 1910)
 (Art. 26, § 5, de la loi du 5 avril 1928 modifiée par la loi du 30 avril 1930
 et le décret-loi du 28 octobre 1935).

Les sections spéciales des retraites ouvrières et paysannes et des assurances sociales sont en cours de liquidation depuis 1946.

Les quelques opérations encore effectuées par ces sections ne concernent que des régularisations.

1^o Section spéciale des retraites ouvrières.

Au 31 décembre 1959, le solde du compte courant atteignait	84.461,94 NF	
L'ensemble des recettes ressortant à	987,04 >	
les disponibilités au cours de l'année ont été de	85.448,98 NF	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	9.875,65 >	
laissant un excédent de recettes, au 31 décembre 1960, de	75.573,33 NF	

dont la contrepartie à l'actif est représentée par le solde du compte courant au Trésor (74.813,14 NF) et le solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (760,19 NF).

(1) Le détail des recettes et des dépenses de la Section spéciale des retraites ouvrières en 1960 est donné dans l'état annexe n° 2-04.

2° Section spéciale des Assurances sociales.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).	Au 31 décembre 1959, le solde du compte courant ressortait à	115.670,80 NF
	L'ensemble des recettes ayant atteint	865,76 »
	les disponibilités, au cours de l'année, ont été de	<hr/> 116.536,56 NF
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total		
	de	20.525,60 »
	laissant un excédent de recettes, au 31 décembre 1960,	
	de	<hr/> <u>96.010,96 NF</u>

dont la contrepartie à l'actif est représentée par les soldes du compte courant au Trésor (95.162,01 NF) et du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (848,95 NF).

(1) Le détail des recettes et des dépenses de la section spéciale des Assurances sociales en 1960 est donné dans l'état annexe n° 2-05.

Fonds spécial de garantie de la loi du 8 juin 1930.

Le Fonds spécial a pour objet de garantir le remboursement des prêts consentis aux invalides de guerre bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et le crédit immobilier.

Les recettes s'étant élevées à	161.465	NF	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
et les dépenses à	89.153,40	»	
<hr/>			
il apparaît un excédent de recettes de	72.311,60	»	
Le montant des disponibilités, qui était de	229.889,71	»	
<hr/>			
au 31 décembre 1959, a été ainsi porté à	302.201,31	NF	
<hr/>			
au 31 décembre 1960.			

Le portefeuille de ce fonds s'élevait, au 31 décembre 1960, à 402.677,13 NF contre 412.553,79 NF au 31 décembre 1959. Portefeuille (2).

Fonds communs de majorations des rentes viagères et pensions.

La Caisse des dépôts assure la gestion des fonds communs destinés à financer les majorations accordées aux rentiers de la Caisse nationale de prévoyance et à ceux des compagnies d'assurances, en vertu des lois des 4 mai 1948, 2 août 1949, 24 mai 1951, 9 avril 1953 et 11 juillet 1957.

Le compte spécial, qui comportait antérieurement trois sections, en comporte une quatrième depuis l'intervention du décret du 12 janvier 1960.

— à la première sont imputées les recettes et dépenses concernant les majorations des rentes consenties par les sociétés d'assurances sur la vie ;
 — à la deuxième sont constatées les recettes et les dépenses concernant les majorations des rentes servies par la Caisse nationale de prévoyance ;
 — à la troisième, sont inscrites les opérations effectuées au titre de la loi du 24 mai 1951 portant majorations des rentes allouées en réparation d'un préjudice.

— à la quatrième, enfin, les opérations concernant les majorations de rentes servies par les Caisses autonomes mutualistes.

(1) L'état annexe n° 2-10 indique en détail le montant de ces opérations.

(2) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits à l'état annexe n° 2-10 bis.

Les Fonds communs sont alimentés par des crédits spéciaux inscrits au budget du Ministère des Finances.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).	Au 31 décembre 1959, le solde du compte courant ressortait à	25.031.407,73 NF
	L'ensemble des recettes ayant atteint	142.278.551,55 »
	les disponibilités en cours d'année ont été de	167.309.959,28 »
	Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	128.464.729,33 »
	laissant apparaître, au 31 décembre 1960, un solde de	<u>38.845.229,95 NF</u>

Mouvements
du Grand Livre. Au 31 décembre 1960, la Caisse des dépôts servait 230.172 majorations pour un total de 78.576.805,32 NF.

(1) Le détail des recettes et des dépenses constatées en 1960, pour chacune des sections, est donné dans l'état annexe n° 2-20.

Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail

La législation sur les accidents du travail a confié à la Caisse des dépôts la gestion de quatre fonds communs chargés de payer en métropole et en Algérie, diverses prestations aux victimes d'accidents du travail et à leurs ayants droit. Ce sont :

Pour les professions non agricoles (décret n° 55-1388 du 18 octobre 1955) :

— le Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole ;

— le Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.

Pour les professions agricoles (décret n° 57-1360 du 30 décembre 1957) :

— le Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole ;

— le Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie.

Le Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole est alimenté par des versements de la Caisse nationale de sécurité sociale.

Les trois autres Fonds communs sont alimentés au moyen de taxes que versent les organismes d'assurance et les employeurs non assurés.

Le Fonds spécial de garantie pour le Maroc créé par le dahir du 27 juin 1927 a été géré par la Caisse des dépôts dans les conditions fixées par le décret du 13 mars 1928, jusqu'au 1^{er} mars 1959. A cette date il a été supprimé par le décret 58-1476 du 29 décembre 1958 et remplacé par un Fonds dont la gestion est assurée par les autorités marocaines en vertu du dahir du 13 août 1955.

Le solde de 65.507,23 NF figurant encore dans les écritures de la Caisse des dépôts représente le reliquat de l'actif, dont la majeure partie a été transférée au nouveau Fonds.

Quant au Fonds spécial de garantie pour la Tunisie, remplacé à compter du 1^{er} janvier 1958 par le « Fonds des accidents du travail » géré par les autorités tunisiennes, il figure toujours dans les écritures de la Caisse des dépôts, le transfert de son actif au nouveau Fonds n'ayant pas encore été effectué.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses

Le tableau ci-après indique les mouvements généraux des comptes des différents fonds gérés par la Caisse des dépôts au cours de l'année 1960, le détail des opérations étant donné dans les états annexes n^{os} 3-10, 3-20 et 3-30. Ce tableau fait apparaître pour les fonds communs des accidents du travail survenus dans la métropole une insuffisance de trésorerie provenant, d'une part, de ce que la Caisse nationale de sécurité sociale n'a pas été en mesure d'effectuer tous les versements lui incombant pour l'alimentation du fonds non agricole, et, d'autre part, du fait que l'accroissement des charges du fonds agricole n'a pas été compensé par un relèvement du taux des taxes d'alimentation de ce fonds.

La composition, au 31 décembre 1960, des portefeuilles des quatre Fonds communs et du Fonds de garantie tunisien est indiquée dans les états annexes n^{os} 3-10 *bis* à 3-30 *bis*.

DÉSIGNATION.	SOLDES au 31 décembre 1959.	RECETTES en 1960.	TOTAUX.	DÉPENSES en 1960.	SOLDES au 31 décembre 1960.
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
I. — Métropole et Algérie.					
Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole.....	53.311.590,37	214.086.966,72	267.398.557,09	296.070.248,32	28.671.691,23
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.....	10.605.952,59	15.588.136,65	26.194.089,24	13.349.669,98	12.844.419,26
Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole.....	4.274.628,97	73.196.206,02	77.470.834,99	82.187.636,73	4.716.801,74
Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie.....	2.690.678,12	2.547.035,41	5.237.713,53	3.307.062,14	1.930.651,39
II. — Tunisie.					
Fonds de garantie.....	139.271,31	586.355,97	725.627,28	105.413,76	620.213,52
III. — Maroc.					
Fonds de garantie.....	65.507,23	»	65.507,23	»	65.507,23

Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances.

Le Fonds de liquidation a été institué par l'ordonnance n° 45-2635 du 2 novembre 1945 (art. 10) pour recevoir les transferts d'actif et de passif des entreprises d'assurances qui liquident leur gestion spéciale concernant les rentes allouées à la suite d'accidents du travail survenus en France, dans les professions non agricoles.

Le décret n° 48-437 du 15 mars 1948 et l'arrêté du Ministre des Finances en date du 24 août 1949, ont fixé les conditions dans lesquelles ces transferts seraient réalisés.

Au cours de l'année 1960, les postes de l'actif et du passif n'ont fait l'objet d'aucun transfert.

D'autre part, le Fonds de liquidation a employé une partie de ses disponibilités à l'acquisition de valeurs à court terme.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).	Le total des recettes ressort à.....	295.631,04 NF
	y compris le solde des disponibilités existant au 31 décembre 1959 (98.097,20 NF), et l'ensemble des dépenses à	266.531,24 »
	Le solde du compte courant, au 31 décembre 1960, s'élève ainsi à	<u>29.099,80 NF</u>

Portefeuille.

La composition et les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 3-40 bis.

Fonds de prévoyance de l'aéronautique.

Trois fonds spéciaux avaient été créés pour la couverture des risques d'accidents inhérents à la pratique de la navigation aérienne :

— le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3) ;

— le Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5) ;

— et le Fonds de prévoyance des sports aériens (acte dit loi du 17 décembre 1941).

(1) Le détail des recettes et des dépenses constatées au compte du Fonds de liquidation au cours de l'année 1960 est donné dans l'état annexe n° 3-40.

La Caisse des dépôts avait été chargée d'assurer la gestion complète des deux premiers et seulement la gestion financière du troisième, dont l'administration était confiée au Secrétariat général de l'aviation civile et commerciale.

Le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale est alimenté par un prélèvement sur les diverses indemnités de services aériens et le Fonds de prévoyance des sports aériens par des crédits budgétaires. Quant au Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale, le décret n° 59-1057 du 3 septembre 1959 ayant mis fin à ses opérations, les fonds et obligations lui appartenant ont été transférés à la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile, créée en application de l'article 186 du Code de l'aviation civile et commerciale.

Le résumé des opérations des trois fonds de l'aéronautique s'établit comme suit :

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

DÉSIGNATION.	AÉRONAUTIQUE nationale.	AÉRONAUTIQUE commerciale.	SPORTS aériens.
	NF.	NF.	NF.
Soldes au 31 décembre 1959....	370.905,07	47.905,29	21.604,84
Recettes de 1960.....	4.305.284,68	402.257,66	63.105,27
Disponibilités de l'année.....	4.676.189,75	450.162,95	84.710,11
Dépenses de 1960.....	4.441.252,86	450.162,95	47.594,10
Soldes au 31 décembre 1960....	234.936,89	»	37.116,01

Le montant total des valeurs détenues pour le compte des fonds de l'aéronautique s'élève à 6.927.919,63 NF au 31 décembre 1960.

Portefeuille (2)

Fonds de prévoyance militaire.

Le décret n° 59-1192 du 13 octobre 1959 a créé un Fonds de prévoyance militaire et en a confié la gestion à la Caisse des dépôts. Ce Fonds est chargé d'attribuer, hors le cas de mobilisation générale, des allocations aux ayants cause des militaires dont le décès, survenu à partir du 1^{er} octobre 1959, est imputable au service, lorsque ce décès n'ouvre pas droit aux allocations du Fonds de prévoyance de l'aéronautique.

(1) Le détail des opérations est donné dans les états annexes n° 3-50, 3-51, 3-52.

(2) Les mouvements des portefeuilles des fonds de l'aéronautique sont indiqués dans les états annexes n° 3-50 bis, 3-51 bis et 3-52 bis.

Il est alimenté, notamment, par une cotisation prélevée sur l'indemnité pour charges militaires, pour les militaires percevant cette indemnité, par une cotisation à la charge de l'Etat pour les autres personnes et le cas échéant, par une cotisation complémentaire à la charge de l'Etat.

Les opérations du Fonds se résument comme suit :

Au 31 décembre 1959, le solde du compte courant ressortait à	1.890	NF
L'ensemble des recettes ayant atteint	28.846.334,89	»
les disponibilités en cours d'année ont été de	28.848.224,89	NF
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	7.703.025,64	»
laissant apparaître, au 31 décembre 1960, un solde de	21.145.199,25	NF

Fonds spécial d'allocation vieillesse.

(Art. 677 du Code de la Sécurité sociale.)

Le fonds spécial d'allocation vieillesse prévu à l'article 677 du Code de la sécurité sociale est chargé de l'attribution et du paiement, par mandat-postal à domicile, de l'allocation spéciale de vieillesse prévue par les articles 674 et 675 du même Code.

Cette allocation, qui s'est substituée à l'ancienne allocation temporaire aux économiquement faibles, est attribuée aux personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain, qui sont âgées de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, sous réserve qu'elles ne relèvent pas, en raison de leur activité professionnelle ou de celle de leur conjoint, d'un régime d'assurance-vieillesse, et que leurs ressources annuelles n'excèdent pas un certain chiffre qui est, depuis le 1^{er} avril 1956, fixé à 1.700 NF pour un célibataire et 2.250 NF pour un ménage.

Pour couvrir les dépenses résultant du service des allocations, le fonds spécial est alimenté par une contribution de tous les organismes chargés d'allouer des retraites, pensions, rentes ou allocations de vieillesse en application de dispositions législatives ou réglementaires.

Le Fonds spécial effectue, en outre, au profit de ses allocataires, le service de l'allocation supplémentaire instituée par l'article 685 du Code de la sécurité sociale. Il reçoit, pour assurer ces paiements, des subventions forfaitaires du Fonds national de solidarité.

Au 31 décembre 1960, le nombre des allocations spéciales en cours de paiement s'élève à 269.645.

A la même date, 247.025 allocations supplémentaires sont payées par le Fonds spécial à ses allocataires.

Les opérations du Fonds spécial se résument comme suit :

Au 31 décembre 1959, le compte présentait un solde créditeur de	43.479.123,39 NF
L'ensemble des recettes ayant atteint (2).....	158.412.851,30 »
les disponibilités, au cours de l'année 1960, ont été de	201.891.974,69 NF
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de (3)	198.421.189,07 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1960, ressort ainsi à	3.470.785,62 NF

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Au 31 décembre 1960, le Fonds spécial n'a aucune valeur en portefeuille.

Portefeuille.

Fonds national de solidarité.

Le Fonds national de solidarité, qui fait l'objet du Livre IX du Code de la sécurité sociale, a été institué en vue de promouvoir une politique générale de protection des personnes âgées par l'amélioration des pensions, retraites, rentes et allocations de vieillesse.

Sont susceptibles de bénéficier de l'allocation supplémentaire, les personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outre-mer, possédant des ressources, allocation comprise, dont le montant annuel n'excède pas 2.010 NF, ou 2.580 NF s'il s'agit d'une personne mariée.

1° âgées d'au moins 65 ans, ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, et titulaires d'un ou plusieurs avantages de vieillesse résultant de dispositions législatives ou réglementaires ;

2° âgées de moins de 60 ans et titulaires d'un avantage viager servi au titre de l'assurance invalidité ou de la vieillesse par un régime de sécurité sociale résultant de dispositions législatives ou réglementaires, sous réserve qu'elles soient atteintes d'une invalidité d'un taux au moins égal à deux tiers.

Les personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outre-mer non titulaires d'un avantage servi au titre de l'assurance-invalidité ou de la vieillesse, admises au bénéfice de l'aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes, perçoivent

(1) L'état annexe n° 4-50 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1960.

(2) Compte tenu d'une somme de 101.730.300 NF représentant le montant des subventions forfaitaires versées par le Fonds national de solidarité.

(3) Compte tenu de la somme de 97.781.767,10 NF représentant le montant des allocations supplémentaires payées au titre du Fonds national de solidarité.

également l'allocation supplémentaire sous certaines conditions de ressources prévues par le Code de la famille et de l'aide sociale.

Le montant annuel de l'allocation est de 312 NF, auquel s'ajoutent deux compléments : le premier de 16 NF prévu par l'ordonnance n° 58-890 du 24 septembre 1958, le deuxième de 52 NF par an institué à compter du 1^{er} janvier 1959, par l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.

Les allocations supplémentaires sont, en principe, liquidées et payées par les organismes et services débiteurs de l'avantage d'invalidité ou de vieillesse initial.

Il ressort de statistiques fournies à la Caisse des dépôts par ces organismes, qu'à la date du 31 décembre 1960, le nombre des demandes d'allocation supplémentaires formulées au titre de la vieillesse atteint 4.100.769. Le nombre des demandes ayant fait l'objet d'un premier paiement est de 3.298.766 et celui des demandes ayant donné lieu à une décision de rejet de 636.723. Le nombre des allocations supplémentaires restant en cours de paiement atteint 2.461.998.

Le nombre des demandes formulées au titre de l'invalidité s'élève à 147.592 ; 108.850 ont fait l'objet d'un premier paiement et 31.640 d'une décision de rejet. Le nombre des allocations supplémentaires restant en cours de paiement s'élève à 71.136.

Aux termes de l'article 684 du Code de la sécurité sociale, la gestion financière du Fonds national de solidarité est assurée par la Caisse des dépôts. Ce fonds effectue, sous forme de subventions, la répartition des sommes qui lui sont versées par l'Agence comptable centrale du Trésor public et qui proviennent de ressources budgétaires.

En application de l'article 19 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, portant loi de finances pour 1959, et du décret n° 60-276 du 25 mars 1960, le régime général des assurances sociales ne bénéficie plus de subventions et assure sur ses propres ressources la charge des allocations supplémentaires qu'il sert.

La Caisse des dépôts procédera, selon les dispositions de ce décret, à la régularisation des avances qui ont été consenties au cours de l'année 1960 aux organismes de vieillesse pour leur permettre de faire face aux dépenses d'arrérages d'allocation supplémentaire.

Les disponibilités du compte du Fonds national de solidarité sont déposées au Trésor par la Caisse des dépôts en compte courant sans intérêt,

Les opérations du Fonds national de solidarité se résument ainsi :

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Au 31 décembre 1959, le compte présentait un
solde créditeur de 296.232.978,43 NF

Au cours de l'année 1960, les recettes se sont éle-
vées à 490.003.963,90 »

Les disponibilités ont donc atteint au cours de
l'année 1960 786.236.942,33 NF

Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total
de 538.282.911,11 »

Le solde créditeur, au 31 décembre 1960, ressort
ainsi à 247.954.031,22 NF

Au 31 décembre 1960, le Fonds national de solidarité n'a aucune valeur en portefeuille. Portefeuille.

Caisse de retraites de la France d'outre-mer.

La Caisse de retraites de la France d'outre-mer, dont le service financier est géré par la Caisse des dépôts, a été instituée par la loi du 14 avril 1924 (art. 71) en faveur des fonctionnaires européens des cadres locaux des pays d'outre-mer, et les modalités de son fonctionnement ont été fixées par le décret du 1^{er} novembre 1928, modifié par le décret n° 50-461 du 21 avril 1950.

Ses ressources proviennent, principalement, d'une retenue de 6 % opérée sur le traitement des affiliés, d'une contribution des pays intéressés fixée, par le décret n° 52-24 du 3 janvier 1952, à 20 % des traitements, et d'une contribution supplémentaire variable de ces mêmes pays, destinée à équilibrer les charges de l'organisme (2).

Le compte présentait, au 31 décembre 1959, un
solde créditeur de 7.168.709,96 NF

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (3).

Le total des recettes de l'année 1960 s'est élevé à .. 82.917.281,89 »
dont 28.785.700 NF de contributions supplémentaires.

Les disponibilités ressortent ainsi à 90.085.991,85 NF

(1) L'état annexe n° 4-60 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1960.

(2) La Caisse de retraite de la France d'outre-mer a été dissoute à compter du 1^{er} janvier 1961 par l'article 72 de la loi n° 60-1384 du 23 décembre 1960.

(3) Le détail des opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-10.

Report.....	90.085.991,85 NF
Les dépenses forment un total de	76.045.293,18 »
dont 68.219.319,80 NF de paiements d'arrérages de pensions.	
<hr/>	
Le compte de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer présente donc, au 31 décembre 1960, un solde créditeur de	14.040.698,67 NF
<hr/> <hr/>	

Les recettes sont supérieures d'environ 16,50 % à celles constatées en 1959. Cette augmentation provient essentiellement du fait que les sommes provenant des valeurs amorties ou venues à échéance n'ont pas été remployées.

D'autre part, un certain nombre de pays ne se sont pas acquittés des sommes mises à leur charge au titre des contributions supplémentaires et de l'indemnité temporaire ; le montant des sommes à recouvrer à ce titre s'élève à 3.849.300 NF.

Les arrérages de pensions et d'indemnités payés en 1960 accusent une augmentation de 5,63% consécutive aux relèvements des pensions intervenus en 1959 et 1960. Les dépenses effectuées au titre de l'allocation supplémentaire, instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité), soit 35.291,34 NF sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de pensions.

Mouvements
des pensions.

Au cours de l'année 1960, la caisse de retraites a procédé à l'émission de 657 pensions ; 400 pensions ont été annulées ou éteintes. Au 31 décembre 1960, le nombre des pensions en cours s'élève à 13.579.

Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 4-10 bis qui en indique la situation détaillée.

Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Le fonds spécial, institué par la loi du 21 mars 1928 (modifiée par la loi validée du 11 février 1944 et par la loi du 2 août 1949) et dont la gestion est assurée par la Caisse des dépôts, est chargé de servir les pensions allouées aux ouvriers des établissements de la guerre, de l'air et de la marine, des manufactures des tabacs et allumettes et des autres services industriels de l'Etat.

Il perçoit, à cet effet, les retenues de 6 % opérées sur les salaires des ouvriers et les contributions d'égal montant à la charge de l'Etat. En cas d'insuffisance de ses ressources, il reçoit de l'Etat une subvention dont le montant est déterminé dans les conditions fixées par le décret du 24 juin 1950.

Le compte présentait, au 31 décembre 1959, un solde créditeur de	26.091.162,24 NF	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
Compte tenu d'une subvention de l'Etat de 116 millions de NF, les recettes de l'année 1960 se sont élevées à	216.217.568,71 »	
Les disponibilités ressortent ainsi à.....	242.308.730,95 NF	
Les dépenses forment un total de.....	244.012.026,18 »	

dont 226.657.435,90 NF de paiements d'arrérages de pensions.

Le compte du fonds spécial présente donc, au 31 décembre 1960, un solde débiteur de 1.703.295,23 NF

Le montant des recettes présente, en 1960, une diminution globale de près de 26 millions par rapport à l'année précédente, soit 10,8 %.

Cette diminution de recettes et le solde débiteur qui en résulte proviennent principalement d'une moindre importance des versements reçus au titre des subventions de l'Etat et, notamment du fait qu'une subvention complémentaire de dix millions de NF demandée le 17 novembre 1960 n'a pu être reçue avant la fin de l'année (2).

Les dépenses se sont accrues de 22.970.000 NF, soit 10,7 %. Les paiements d'arrérages excèdent, à eux seuls, de 23.682.000 NF ceux de 1959.

La variation importante constatée à ce poste provient essentiellement des majorations de pensions intervenues en 1960.

Les sommes payées au titre de l'allocation supplémentaire, instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité), sont comprises dans le montant des arrérages de pensions.

Au cours de l'année 1960, le Fonds spécial a procédé à l'émission de 6.903 pensions nouvelles, et à l'extinction de 2.688 pensions.

Au 31 décembre 1960, le nombre des inscriptions émises s'élève à 88.947 dont 80.667 pensions principales et 8.280 accessoires de pension.

Les opérations ayant affecté le portefeuille du Fonds spécial, au cours de l'année 1960, sont résumées dans le tableau 4-00 bis.

Mouvements des pensions.

Portefeuille.

(1) Le détail des opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-00.

(2) Cette subvention a été ordonnancée par le Ministère des Finances au profit du Fonds spécial, le 1^{er} mars 1961.

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, établissement public géré par la Caisse des dépôts sous l'autorité et le contrôle d'un conseil d'administration, a été instituée par le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947 pris en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945.

Seuls les agents titulaires des départements, des communes et des établissements publics départementaux et communaux n'ayant pas le caractère industriel ou commercial peuvent être affiliés à l'Institution.

Ses ressources sont principalement constituées par une retenue de 6 % sur les traitements des agents affiliés et par une contribution des collectivités employeuses égale au double de la retenue. En cas d'insuffisance des recettes, les collectivités sont appelées à verser une contribution complémentaire.

Les collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites antérieurement au 1^{er} octobre 1947, sont, en outre, tenues de rembourser à la Caisse nationale la valeur des engagements qu'elles avaient pris à cette date, tant envers leurs agents en activité qu'envers leurs pensionnés.

Le régime des pensions est fixé par le décret n° 49-1416 du 5 octobre 1949 dont les dispositions ont été inspirées de celles contenues dans la loi du 20 septembre 1958, portant réforme du régime général des pensions civiles et militaires.

Le compte ouvert au nom de l'organisme dans les écritures de la Caisse des dépôts présentait, au 31 décembre 1959, un solde créditeur de..... 135.154.653,05 NF

Le total des recettes encaissées au cours de l'année 1960 s'élève à 586.088.653,95 »
dont 491.171.334,74 NF proviennent de retenues sur traitements et de contributions des collectivités et 38.223.163,38 NF résultent des versements effectués par des collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1^{er} octobre 1947, à valoir sur le remboursement du montant des engagements contractés par les caisses particulières au 30 septembre 1947.

Le montant des disponibilités s'établit ainsi à
(à reporter) 721.243.307 NF

(1) Le détail de ces opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-20.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

<i>Report</i>	721.243.307	NF
---------------------	-------------	----

Le total des dépenses, au cours de la même année, a été de 563.549.273,32 »
dont 515.133.388,87 NF de paiements d'arrérages de pensions.

Le compte de la Caisse nationale présente donc, au 31 décembre 1960, un solde créditeur de	157.694.033,68	NF
--	----------------	----

Les recettes présentent une augmentation de 26.410.736,13 NF, soit 4,66 % par rapport à l'année précédente en raison de l'accroissement du montant des retenues sur traitements et des contributions des collectivités, consécutif aux revalorisations générales des traitements intervenues en 1959 et 1960. Le taux de la contribution complémentaire à la charge des collectivités a été maintenu à 6 % pour l'année 1960.

Quant aux dépenses, leur montant s'est accru de 2.204.873,93 NF, les arrérages payés ayant, pour leur part, subi une augmentation de 18.488.605,79 NF, soit 3,72 %.

Il y a lieu de remarquer que les versements opérés par la Caisse nationale à divers régimes de retraites au titre du rachat de parts contributives n'a atteint, pour l'année 1960, que 357.103,28 NF contre 22.045.557,10 NF au cours de l'exercice 1959. Cette diminution provient du fait que les paiements de cette nature, au profit du Trésor, ont été suspendus, avec l'accord du Ministère des Finances.

Les sommes payées au titre de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité) sont comprises dans le montant des arrérages de pensions.

La Caisse nationale a pu disposer de moyens de trésorerie suffisants pour lui permettre de rembourser la somme de 10 millions de NF restant due sur l'avance de 60 millions de NF que lui avait consentie le Trésor en 1951.

Par une décision en date du 19 octobre 1950, le conseil d'administration de la Caisse nationale a accordé aux collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1^{er} octobre 1947 et qui n'avaient pas remboursé, à cette date, à l'Institution, l'intégralité de l'excédent de passif mis à leur charge en application de l'article 23 du décret du 19 septembre 1947, un délai de dix ans, à compter du 1^{er} janvier 1951, pour se libérer du reliquat de leur dette. Le montant des versements effectués à ce titre, au cours de l'année 1960, s'est élevé à 46.867.873,20 NF, dont 8.644.709,82 NF d'intérêts.

Mouvements
des pensions.

Au cours de l'année 1960, la Caisse nationale a procédé à l'émission de 9.405 pensions nouvelles et le nombre des pensions éteintes ou annulées s'est élevé à 8.666.

Au 31 décembre 1960, l'Institution assure le service de 135.435 pensions.

Portefeuille.

Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 4-20 *bis* qui en indique la situation détaillée. Un regroupement de valeurs a été effectué en vue de la simplification de la gestion.

Fonds de retraites des institutions affiliées au G.I.R.R.A. — C.D.C. (1)

Ce fonds est chargé des opérations prévues par la Convention collective nationale du 14 mars 1947 relative à la retraite par répartition des ingénieurs et agents des cadres.

	Ses disponibilités, au 31 décembre 1959, s'élevaient	
	à	4.314.600,51 NF
Mouvements des recettes et des dépenses (2).	Les recettes de l'année 1960 ont été de	82.425.456,31 »
	(dont 59 millions de cotisations contre 52 millions en 1959).	
	soit un total de.....	86.740.056,82 NF
	Les dépenses ayant atteint.....	82.348.671,16 »
	(dont 46 millions d'allocations de retraites payées contre 40 millions en 1959),	
	le solde, au 31 décembre 1960, ressort à	4.391.385,66 NF

Portefeuille (3).

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1960, représentent un montant de 51.813.237,78 NF, en augmentation de 7.856.717,65 NF par rapport à la situation au 31 décembre 1959.

(1) Groupement des institutions de retraites par répartition affiliées à la Caisse des dépôts.

(2) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-30.

(3) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état annexe n° 4-30 *bis*.

Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.

La loi du 22 janvier 1942 a supprimé la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes et a confié à la Caisse des dépôts l'exécution des engagements pris par cet établissement, tant en ce qui concerne le paiement des bonifications que le versement des fonds restant à réaliser sur prêts consentis et le recouvrement des échéances.

Sur la somme de 7.399.108,64 NF figurant sous la rubrique « Prêts sur fonds commun de travail » de l'état n° 6-10 *bis*, un montant de 757.213,46 NF représente le reliquat des prêts consentis par la Caisse des dépôts pour le compte de la Caisse nationale de crédit postérieurement au 1^{er} mai 1939.

Pour assurer tant le remboursement des frais de liquidation de la Caisse nationale de crédit que le service des bonifications attribuées par elle, la Caisse des dépôts dispose des revenus des valeurs acquises par cet Etablissement à l'aide de sa dotation initiale et éventuellement des excédents de recettes.

Grâce à ces ressources, elle a pu verser, en 1960, aux collectivités bénéficiaires de bonifications, une somme globale de 436.274,04 NF.

Les recouvrements sur prêts consentis à l'aide d'avances du Fonds commun de travail opérés pendant le même exercice se sont élevés à 1.057.067,29 NF (dont 2.815,75 NF à titre de remboursements anticipés) et ont été mis en réserve pour être répartis, au cours de 1961, entre la Caisse nationale de sécurité sociale et les caisses d'assurances sociales, au prorata des sommes versées par ces organismes au Fonds commun de travail.

L'ensemble des opérations passées au compte de la Caisse nationale de crédit se résume comme suit :

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Recettes de l'année	1.535.569,95 NF	
Solde créditeur au 31 décembre 1959	272.421,91 »	
Total.....	1.807.991,86 NF	
Dépenses de l'année	1.663.428,23 »	
Solde créditeur au 31 décembre 1960	144.563,63 NF	

La composition du portefeuille de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes, au 31 décembre 1960, est indiquée dans l'état annexe n° 6-10 *bis*.

Portefeuille.

(1) L'état annexe n° 6-10 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1960.

Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux.

(Articles 42 à 45 du décret-loi du 29 juillet 1939.)

Ce fonds national est géré par la Caisse des dépôts dans les conditions prévues par le règlement d'administration publique du 15 avril 1940.

Les opérations de compensation afférentes à l'année 1959 et effectuées au cours de l'année 1960 ont été établies d'après les déclarations des collectivités, sur un chiffre global de salaires de 2.981.112.184,89 NF et un chiffre global de prestations familiales de 320.333.907,53 NF. Ce dernier chiffre comprend, outre les prestations effectivement payées par les collectivités, le montant des frais de gestion du fonds remboursés à la Caisse des dépôts en vertu de l'article 12 du règlement d'administration publique du 15 avril 1940 et une somme de 65 millions de NF destinée à permettre à ce fonds de faire face à ses obligations au titre de la surcompensation des prestations familiales.

A l'issue de ces opérations, auxquelles ont participé 41.768 collectivités, compte tenu des déclarations tardives ou rectificatives parvenues à la date du 31 décembre 1960, 32.869 collectivités ont été reconnues débitrices du Fonds national pour un montant total de 108.697.988,72 NF et 8.892 reconnues créancières, envers ce fonds, d'une somme globale de 42.896.659,93 nouveaux francs.

En outre, 7 collectivités, dont la créance ou la dette était inférieure à 1 NF, n'ont eu à payer ni à recevoir aucune somme (art. 7 *in fine* du décret du 15 avril 1940).

D'autre part, le Fonds national a, pour la première fois, réalisé en 1960, en application de l'arrêté du 4 mai 1959, la compensation du supplément familial de traitement servi facultativement, par les communes et établissements publics communaux et intercommunaux, à leur personnel titulaire à temps complet.

Cette dernière compensation a porté sur une période exceptionnelle de 21 mois (1^{er} avril 1957 au 31 décembre 1958) ; elle a été établie à partir des déclarations des collectivités sur un chiffre global de salaires retenu de 1.537.073.769,69 NF et un chiffre global de supplément familial de traitement alloué pendant la même période de 45.088.458,73 NF.

A l'issue des opérations de compensation, auxquelles ont participé 6.597 collectivités, et compte tenu des déclarations tardives ou rectificatives parvenues à la date du 31 décembre 1960, 2.805 collectivités ont été reconnues débitrices du Fonds national pour un montant total de 8.634.679,26 NF et 3.789 reconnues créancières envers ce Fonds d'une somme de 8.832.982,58 nouveaux francs.

En outre, 3 collectivités dont la créance ou la dette était inférieure à 1 NF n'ont eu à payer ou à recevoir aucune somme (art. 7 *in fine* du décret du 15 avril 1940).

L'ensemble des opérations constatées au compte du Fonds national se résume comme suit :

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Le compte présentait, au 31 décembre 1959, un solde de	22.820.360,05 NF
Les recettes de l'année s'élèvent à	53.227.047,87 »
Ensemble	76.047.407,92 NF
Les dépenses ressortent à	61.531.017,92 »
laissant apparaître, au 31 décembre 1960, un solde de	14.516.390 »

Aucune valeur ne figure en portefeuille au 31 décembre 1960.

Portefeuille

Fonds commun de l'allocation de logement.

L'arrêté interministériel qui doit fixer les modalités d'apurement du Fonds commun de l'allocation de logement, supprimé par le décret n° 55-684 du 20 mai 1955 n'a pas encore été publié.

Le règlement aux fonctionnaires et agents de l'Etat des prêts pour l'amélioration de l'habitat qui leur ont été attribués, avant le 1^{er} janvier 1960, par les administrations dont ils dépendent, en vertu des dispositions de l'arrêté du 10 mars 1958 pris en application du décret n° 57-1022 du 17 septembre 1957, a continué à être effectué, en 1960 comme sous le régime antérieur, par l'intermédiaire du fonds commun, les sommes correspondantes étant imputées sur la créance du régime des fonctionnaires envers ledit fonds.

Les prêts de l'espèce consentis depuis le 1^{er} janvier 1960 sont imputés au compte spécial d'avances ouvert dans les écritures du Trésor en application de l'article 84 de la loi de finances pour 1960.

(1) L'état annexe n° 5-00 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1960.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

L'ensemble des opérations constatées à ce compte, en 1960, se présente comme suit :

Au 31 décembre 1959, le solde du compte était de	9.384.704,61 NF
Les recettes de l'année s'élèvent à	1.478.997,47 »
	<hr/>
Ensemble	10.863.702,08 NF
Les dépenses ressortent à	475.171,30 »
	<hr/>
laissant apparaître, au 31 décembre 1960, un solde de	<u>10.388.530,78 NF</u>

Portefeuille.

Aucune valeur ne figure au portefeuille du Fonds commun au 31 décembre 1960.

Subventions allouées aux Organismes d'habitations à loyer modéré.

Au termes de l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, il peut être alloué, aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier bénéficiaires d'avances pour la reconstruction d'immeubles sinistrés, des subventions qui ne peuvent excéder le montant des intérêts afférents aux sommes avancées.

Le service de ces subventions est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit, à cet effet, à un compte de dépôt ouvert dans ses écritures, le montant des sommes versées par le Trésor.

Au 31 décembre 1960, la situation du compte intéressé s'établit comme suit :

Solde au 31 décembre 1959	néant
Versement du Trésor au titre de l'exercice 1960 ...	14.682,79 NF
	<hr/>
Ensemble	14.682,79 NF
Subventions versées en 1960	14.682,79 »
Ce compte se trouve soldé au 31 décembre 1960.	

(1) L'état annexe n° 5-10 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1960.

Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts contractés par les Organismes d'habitations à loyer modéré.

(Art. 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.)

En application de l'article 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris les dispositions de la loi n° 310 du 8 mars 1949 et du décret n° 1403 du 5 octobre 1949 intervenu pour l'application de ladite loi, des bonifications d'intérêts sont attribuées aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier pour les sommes provenant d'emprunts qu'ils ont contractés en vue de la construction d'H.L.M. en dehors du concours de l'Etat.

Le service de ces bonifications est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit à un compte spécial ouvert dans ses écritures le montant des sommes versées par le Trésor.

Au 31 décembre 1960, la situation du compte intéressé s'établit comme suit :

Mouvements
des recettes
et des dépenses.

Solde créditeur au 31 décembre 1959	1.315.641,88 NF	
Versements du Trésor au titre de l'exercice 1960	54.400.000	»
Sommes reversées au compte à la suite d'annulations	68.850	»

Les ressources se sont élevées à.... 55.784.491,88 NF

Reversement au Trésor du solde au 31 décembre 1959	1.315.641,88 NF	
Bonifications versées aux organismes au cours de l'année 1960 ...	52.864.912,45	»
Total des dépenses.....	54.180.554,33 NF	54.180.554,33 »
Solde créditeur au 31 décembre 1960	1.603.937,55 NF	

(reversé au Trésor en 1961).

Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales.

Le Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales a été institué par le décret n° 53-709 du 9 août 1953 qui en a confié la gestion à la Caisse des dépôts ; en application du décret n° 60-953 du 8 septembre 1960, ce fonds a pris le nom de : « Groupement des collectivités pour le financement des travaux d'équipement ».

Il a pour objet d'assurer le service financier et la gestion des emprunts obligataires émis, avec son concours, par les départements, communes, syndicats de communes, chambres de commerce et ports autonomes, ainsi que par tous organismes bénéficiant de la garantie des dites collectivités.

Le groupement des collectivités est alimenté par les versements annuels des collectivités et organismes émetteurs.

Ces versements comprennent :

1° L'annuité nécessaire à l'amortissement des emprunts et au service des intérêts ; majorée s'il y a lieu des sommes nécessaires au paiement des primes de remboursement ;

2° La quote-part de l'émetteur dans les charges résultant des commissions de domiciliation payées par le Groupement ;

3° La rémunération forfaitaire due à titre de participation aux frais de fonctionnement du groupement et fixée actuellement à 0,15 % du montant nominal de l'emprunt ;

Depuis le début de 1960, les opérations du groupement des collectivités sont réparties en deux sections distinctes et sont constatées en écritures à deux comptes séparés.

A. — Section des recouvrements de souscriptions et d'annuités.

Les opérations traitées par cette section concernent d'une part les émissions d'emprunts et, d'autre part, les recouvrements des annuités et des frais annexes dus par les émetteurs.

Les émissions réalisées jusqu'au 31 décembre 1959 se rattachaient à trois séries successives d'obligations dénommées série 6 % 1955-1975, série 6,50 % 1958-1978 et série 5,50 % 1959-1979 et avaient compris au total 820 emprunts d'un montant nominal de

400.726.700 NF

Au cours de l'année 1960 ont été réalisées les opérations suivantes :

1° Au 1^{er} janvier 1960, la série 5,50 % 1959-1979 précédemment en vigueur a été remplacée par la série 5 % 1960-1980, créée par l'arrêté interministériel du 15 décembre 1959 ; au titre de cette dernière série, il avait été émis au 31 décembre 1960, 845 emprunts pour une valeur nominale de

266.045.000 »

2° Au 1^{er} novembre 1960 est entrée en vigueur, concurremment avec la série 5 % 1960-1980 dont les émissions se sont poursuivies, une nouvelle série dénommée 5 % 1960-1970 et comportant des obligations amortissables en 10 ans ; le nombre des emprunts réalisés dans le cadre de cette série a été de 19 pour une valeur nominale de

8.846.000 »

Au 31 décembre 1960, 1.684 emprunts unifiés avaient été ainsi émis pour une valeur nominale totale de

675.617.700 NF

3° Les remboursements effectués par les collectivités et organismes émetteurs se sont élevés au total à la somme de

9.905.100 NF

qui, s'ajoutant aux amortissements

déjà réalisés au 31 décembre 1959,

soit

8.369.200 »

porte à

18.274.300 NF

18.274.300 »

le total des amortissements

et ramène à

657.343.400 NF

le montant nominal des emprunts restant à amortir.

L'ensemble des opérations constatées, en 1960, au compte « Recouvrements des souscriptions et annuités d'emprunts unifiés des collectivités locales » se présente comme suit :

— les recettes se sont élevées à

272.244.752,71 NF

— les dépenses ressortent à

257.509.786,06 »

laissant apparaître au 31 décembre 1960 un solde de..

14.734.966,65 NF

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-20.

constitué :

— à concurrence de 7.796.825 NF par le produit des souscriptions d'organismes d'assurances ou de prévoyance reçues au titre des émissions de novembre et décembre 1960 et dont le versement aux collectivités émettrices n'a été effectué qu'après le 1^{er} janvier 1961 ;

— à concurrence de 5.444.967,27 NF par les sommes destinées à assurer le service des obligations versées par les collectivités au titre d'échéances de 1961 ;

— pour le reste, essentiellement, par les frais de gestion qui seront reversés à la Caisse des dépôts en 1961.

B. — Section de la gestion des titres.

Sont du ressort de cette section toutes les opérations se rapportant à la gestion des obligations (impression de titres, remise de ceux-ci aux souscripteurs, transferts, amortissements, etc.).

Au cours de l'année 1960, les opérations d'amortissement ont abouti aux résultats suivants :

1^o Série 6 % 1955-1975 :

La valeur nominale des obligations en circulation au 31 décembre 1959 était de	61.380.100	NF
L'amortissement réalisé en 1960 s'élevant à	2.593.600	»
	<hr/>	
Le solde a été ramené au 31 décembre 1960 à	58.786.500	NF
	<hr/> <hr/>	

2^o Série 6,50 % 1958-1978 :

Les obligations de cette série dont la valeur nominale en circulation au 31 décembre 1959 s'élevait à... ont été amorties, en 1960, à concurrence de.....	134.833.400	NF
	3.790.300	»
	<hr/>	

La valeur nominale en circulation au 31 décembre 1960 ressort ainsi à	131.043.100	NF
	<hr/> <hr/>	

3^o Série 5,50 % 1959-1979 :

Un arrêté interministériel du 15 décembre 1959 ayant clôturé l'émission des obligations de cette série au 1 ^{er} janvier 1960, le total définitif des émissions représente en valeur nominale	196.144.000	NF
--	-------------	----

Du fait de l'amortissement à l'échéance au 1 ^{er} avril 1960 d'une somme de	3.521.200	»
	<hr/>	

Le solde nominal en circulation au 31 décembre 1960 s'élève à	192.622.800	NF
	<hr/> <hr/>	

Les deux nouvelles séries émises au cours de l'année 1960 : série 5 % 1960-1980 (créée par l'arrêté interministériel susvisé du 15 décembre 1959) et 5 % 1960-1970 (créée par l'arrêté interministériel du 2 novembre 1960) comportent des obligations catégorie A de 1.000 NF nominal et catégorie B de 200 NF nominal.

La valeur nominale globale de ces obligations s'élève, au 31 décembre 1960, aux sommes ci-après :

1° Obligations 5 % 1960-1980 représentatives d'emprunts émis de janvier à décembre 1960	266.045.000	NF
dont : catégorie A	230.385.000	NF
catégorie B	35.660.000	»
2° Obligations 5 % 1960-1970 représentatives d'emprunts émis en novembre et décembre 1960	8.846.000	NF
dont : catégorie A	4.162.000	NF
catégorie B	4.684.000	»

Aucun amortissement n'était prévu pour ces obligations au cours de l'année 1960, la première échéance de la série 5 % 1960-1980 étant fixée au 1^{er} janvier 1961 et celle de la série 5 % 1960-1970 au 1^{er} août 1961.

L'ensemble des opérations constatées, en 1960, au compte du service des obligations des emprunts unifiés des collectivités locales se présente comme suit :

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Solde au 31 décembre 1959	38.890.531,92	NF
Recettes de l'année 1960	66.265.192,63	»
Ensemble.....	105.155.724,55	NF
Dépenses de l'année 1960	89.924.786,65	»
Solde au 31 décembre 1960.....	15.230.937,90	NF

Ce solde constitué, à concurrence de 14.000.000 NF, par une provision pour le paiement de l'échéance du 1^{er} janvier 1961 des obligations de la série 5 % 1960-1980 et pour le surplus, notamment, par les sommes mises en réserve pour le règlement des restes à payer sur les capitaux amortis et les intérêts échus, au cours de l'année 1960, et des années antérieures.

Au cours de l'année 1960, le Service des obligations ayant procédé au rachat en Bourse de 1.510 obligations de 200 NF nominal 5,50 % 1959-1979, la valeur nominale du portefeuille, au 31 décembre 1960, s'élève à 302.000 NF

Portefeuille (2).

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-20.

(2) Les mouvements du portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 6-20 bis.

Fonds de développement économique et social. Section II.

Le décret n° 55-875 du 30 juin 1955 a créé un Fonds de développement économique et social dont la section II reprend les opérations imputables jusqu'alors aux fonds spécialisés institués par le décret du 14 septembre 1954 (Fonds de conversion de l'industrie, Fonds d'aménagement du territoire section B).

Les conventions des 12 décembre 1955 et 23 avril 1959 ont confié à la Caisse des dépôts le soin de réaliser et de suivre, pour le compte de l'Etat, une partie des prêts consentis sur les disponibilités du Fonds.

En exécution de ces conventions, il a été ouvert, sous la rubrique « Créditeurs divers », deux comptes non productifs d'intérêt intitulés : « Trésor public s/c d'opérations de prêts du F.D.E.S. » et « Trésor public s/c de recouvrements sur prêts du F.D.E.S. ».

Le premier de ces comptes est débité du montant des réalisations de prêts consentis par le Fonds et crédité des sommes mises à la disposition de la Caisse des dépôts par le Trésor.

Quant au second, il est débité périodiquement au profit du Trésor dans les conditions fixées par la convention du 23 avril 1959 et crédité du montant des sommes recouvrées sur les emprunteurs du Fonds.

Au 31 décembre 1960, ces deux comptes présentaient respectivement les soldes suivants : 6.895.000 NF et 2.345.582,70 NF.

Fonds national de surcompensation des prestations familiales.

Le Fonds national de surcompensation des prestations familiales a été institué par les articles 2 et 3 de la loi de finances n° 56-1327 du 29 décembre 1956, pour assurer la surcompensation, sur le plan national, des charges résultant du paiement des prestations familiales.

Sa gestion financière est assurée par la Caisse des dépôts.

Il crédite, par l'octroi de subventions dont le montant est déterminé dans les conditions prévues par le décret du 4 octobre 1957, les régimes qui ont une charge de prestations familiales supérieure à la moyenne. Toutefois, il résulte dudit décret que les règles prévues pour la surcompensation des prestations familiales ne s'appliquent qu'aux régimes qui ont servi, au cours d'une année considérée, un montant de prestations légales supérieur à 10 millions de NF.

Les recettes du Fonds national sont les suivantes :

- 1° Le produit de la taxe spéciale sur les sucres de betterave exportés.
- 2° Les versements des régimes qui ont une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne.
- 3° Des prélèvements sur les excédents éventuels du Fonds national de solidarité.
- 4° Un versement forfaitaire annuel de 80 millions de NF dû par le régime général des prestations familiales (1).

Les disponibilités du compte du Fonds national de surcompensation des prestations familiales sont déposées au Trésor, par la Caisse des dépôts, en compte courant sans intérêt.

Les opérations du Fonds national de surcompensation des prestations familiales se résument ainsi :

Au 31 décembre 1959, le compte présentait un solde créditeur de	39.653.028,36 NF	Mouvements des recettes et des dépenses (2).
Au cours de l'année 1960, les recettes ont été de...	465.773.423,22 »	
<hr/>		
Les disponibilités ont donc atteint au cours de l'année 1960	505.426.451,58 NF	
Les dépenses se sont élevées à.....	479.132.372,83 »	
Le solde créditeur, au 31 décembre 1960, ressort		
donc à	<hr/> <hr/> 26.294.078,75 NF	

Au 31 décembre 1960, le Fonds national de surcompensation des prestations familiales n'a aucune valeur en portefeuille. Portefeuille.

(1) Le versement afférent à l'année 1960 n'a été encaissé que le 3 mars 1961.

(2) L'état annexe n° 5-20 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1960.

Gestion des certificats pétroliers.

L'article 3 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957 a précisé que la Caisse des dépôts pourrait être chargée de procéder à l'émission et d'assurer le service financier des certificats pétroliers négociables, dont la création a été prévue par l'article 1°, III de la loi n° 57-716 du 26 juin 1957 en représentation des droits attachés à des actions de sociétés de recherche, d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures, à l'exception du droit de vote dans les assemblées générales.

En application de ces textes, la Caisse des dépôts a émis, jusqu'au 31 décembre 1959 :

a) Pour le compte de l'Etat :

1.050.000 certificats pétroliers correspondant (à raison de quatre certificats pour une action) aux 262.500 actions B de la Compagnie Française des Pétroles (C.F.P.).

b) Pour le compte du Bureau de recherches de pétrole (B.R.P.) :

1° 720.176 certificats pétroliers correspondant à 720.176 actions de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (S.N.P.A.).

2° 357.525 certificats pétroliers, créés sous la forme nominative, correspondant à des actions de sociétés de recherche, d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures, en vue d'en faire apport à la société nationale de financement des recherches de pétrole (S.N.I.P.).

Au cours de l'année 1960, s'est poursuivie la distribution des certificats pétroliers gratuits, commencée en juillet 1959.

Il a été remis 3.633 certificats nouveaux, portant, au 31 décembre 1960, le total des certificats pétroliers distribués à 48.407, sur 50.000 certificats créés au titre de cette attribution.

Au cours de cette même année, de nouveaux certificats pétroliers ont été créés dans les conditions suivantes :

1° L'Etat a confié à la Caisse des dépôts le soin de créer, pour son compte, et d'attribuer gratuitement, à raison de 1 certificat pétrolier nouveau pour 20 certificats pétroliers « C.F.P. » anciens possédés, 52.500 certificats pétroliers nouveaux correspondant aux 13.125 actions B nouvelles de la « C.F.P. » de 50 NF nominal, portant les numéros 7.509.337 à 7.522.461, que l'Etat a obtenus gratuitement du chef des 262.500 actions B anciennes

de ladite Compagnie, portant les numéros 2.258.667 à 2.508.666, 7.151.416 à 7.163.915, dont il est propriétaire, et ayant précédemment donné lieu à l'émission de 1.050.000 certificats pétroliers.

A la date du 31 décembre 1960, 42.844 certificats pétroliers nouveaux ont été ainsi distribués.

2° Le B.R.P. a chargé la Caisse des dépôts de créer, sous la forme nominative, 21.563 certificats pétroliers nouveaux correspondant à des actions nouvelles de la compagnie de recherche et d'exploitation de pétrole au Sahara (C.R.E.P.S.), en vue d'en faire apport à la société nationale de financement des recherches de pétrole (S.N.I.P.).

Cette opération, consécutive à une augmentation de capital social de la C.R.E.P.S., et effectuée en vue de l'exercice des droits afférents aux 43.125 certificats pétroliers créés en 1959, en représentation de 43.125 actions C.R.E.P.S., et déjà apportés à la S.N.I.P., porte à 379.088 le total des certificats pétroliers correspondant à diverses actions de sociétés pétrolières, appartenant au B.R.P., et remis, sous cette forme, en apport à la S.N.I.P.

En ce qui concerne les certificats pétroliers émis en représentation de quarts d'actions de la C.F.P., il est signalé que, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957, le montant net (4,78 NF) du dividende distribué, à partir du 1^{er} juillet 1960, aux actions de la C.F.P., a été mis en paiement, le même jour, au profit des propriétaires de certificats pétroliers correspondant aux 262.500 actions n°s 2.258.667 à 2.508.666 et 7.151.416 à 7.163.915 de ladite société appartenant à l'Etat, à raison d'un quart du montant de ce dividende par certificat pétrolier, soit net 1,20 NF après arrondissement, compte tenu de l'incorporation dans ce dividende d'une partie des fractions d'anciens francs mises en réserve lors des distributions antérieures.

L'ensemble des opérations constatées au compte ouvert sous la rubrique « Gestion des certificats pétroliers » se présente comme suit :

Solde créditeur au 31 décembre 1959	147.285,50 NF
Recettes de l'année 1960	1.637.599,37 »
Dépenses de l'année 1960	1.590.654,77 »
	<hr/>
Solde au 31 décembre 1960	194.230,10 NF
	<hr/> <hr/>

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Les actions ayant donné lieu à création de certificats pétroliers appartiennent, ainsi qu'il résulte de l'exposé ci-dessus, soit à l'Etat, soit au B.R.P. La Caisse des dépôts est dépositaire de ces actions qui figurent dans les portefeuilles des titres appartenant à l'Etat ou au B.R.P. avec la distinction

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-30.

nécessaire qui résulte du caractère d'inaliénabilité frappant ces titres ; remarque est faite, en outre, qu'en application de l'article 5 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957 susvisé, la Caisse des dépôts — Etablissement émetteur des certificats pétroliers — a signifié aux sociétés intéressées les numéros des actions frappées d'inaliénabilité afin que la mention en soit portée sur leurs registres.

Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de Coopération économique et autres organismes participants.

Ce régime a été institué, le 21 octobre 1957, par contrat intervenu entre la Caisse centrale de coopération économique (ex-Caisse centrale de la France d'outre-mer), la Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (ex-Institut d'émission de l'A.E.F. et du Cameroun), d'une part, et la Caisse des dépôts et la Caisse nationale de prévoyance, d'autre part.

Par avenant signé le 5 septembre 1960, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer a donné son adhésion au régime en qualité de co-contractant.

Son objet est de constituer une retraite revalorisable aux membres permanents du personnel des contractants, recrutés et affectés dans les Etats membres de la Communauté, les territoires ou les départements d'outre-mer.

A la date du 31 décembre 1960, le nombre des établissements appliquant le régime s'élevait à 15 et celui des salariés participants à 600 environ.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).	Les recettes de l'année 1960 se sont élevées à	250.512,97 NF
	(dont 193.000,29 NF de cotisations).	
	Les dépenses ayant atteint	281.742,94 »
	(cotisations salariales versées à la Caisse nationale de pré- voyance ou remboursées, emplois de fonds et divers).	
	L'excédent des dépenses ressort à.....	31.229,97 NF
	Le solde au 31 décembre 1959 était de	32.166,94 »
		<hr/>
	Celui au 31 décembre 1960, s'élève à	936,97 NF
		<hr/>
Portefeuille (2).	Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1960, représentent un montant de	329.282,39 NF

(1) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-70.
(2) Les mouvements du portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 4-70 bis.

Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.

Depuis le 1^{er} septembre 1947, toutes les opérations de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine, rattachée à la Caisse des dépôts par décrets des 4 octobre et 26 décembre 1925, sont assurées par les préposés de celle-ci dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les attributions antérieurement dévolues au bureau extérieur de Strasbourg ayant été confiées, à compter de cette date, au Trésorier payeur général du Bas-Rhin.

Il est rappelé, qu'en exécution des dispositions du décret n° 54-1080 du 6 novembre 1954 et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques du 25 octobre 1955 pris pour son application et relatifs aux caisses d'épargne du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ces institutions sont soumises, depuis le 1^{er} janvier 1955, à un nouveau régime de gestion des fonds qu'elles reçoivent de leurs déposants.

Le bilan, au 31 décembre 1960, de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine qui fait l'objet de l'état annexe n° 6-90 est examiné ci-après :

SECTION I. — EXAMEN DES COMPTES DU PASSIF.

Le montant total du passif, au 31 décembre 1960,	
s'élève à	648.150.153,76 NF
contre	542.771.289,65 »
au 31 décembre 1959, soit une augmentation de	<u>105.378.864,11 NF</u>

correspondant à un accroissement égal de l'actif.

Cette augmentation résulte des variations suivantes des divers postes du bilan.

A. — Augmentations.

1° Consignations et biens d'incapables	584.674,86 NF
2° Caisses d'épargne — c/Epargne	96.241.987,77 »
3° Caisses d'épargne — c/Dépôts	2.333.986,61 »
4° Fonds de réserve et de garantie des C.E. ...	2.343.652,19 »
5° Crédoiteurs divers	11.201,33 »
6° Comptes d'ordre	2.901.265,60 »
7° Comptes de réserve	976.374,22 »
Total	105.393.142,58 NF

B. — Diminution.

Dépôts divers	14.278,47 NF
Différence égale	105.378.864,11 NF

Consignations et Biens d'incapables.

Sous cette désignation figurent au bilan : Les « Consignations » proprement dites, les « Biens d'incapables », les « Cautionnements provisoires », les « Cautionnements de fonctionnaires » et les « Cautionnements pour paiements différés d'impôts ».

L'évolution de ces différentes catégories de consignations a été la suivante :

DÉSIGNATION.	SOLDES	SOLDES	EXCÉDENTS
	au 31 décembre 1959.	au 31 décembre 1960.	de recettes ou de dépenses.
	NF.	NF.	NF.
Consignations	13.080.111,24	13.500.800,06	420.688,82
Biens d'incapables.....	173.479,92	187.568,62	14.088,70
Cautionnements provisoires.....	176,30	176,30	»
Cautionnements de fonctionnaires.....	10.056,90	9.880,94	175,96
Cautionnements pour paiements différés d'impôts.....	3.895,99	153.969,29	150.073,30
Totaux	13.267.720,35	13.852.395,21	584.674,86

Dépôts divers.

L'ensemble des comptes compris au bilan sous la rubrique « Dépôts divers » présente, au 31 décembre 1960, un solde de 434.897,30 NF
 contre 449.175,77 »
 au 31 décembre 1959, soit une diminution nette de 14.278,47 NF

provenant des mouvements indiqués dans le tableau ci-après :

DÉSIGNATION.	SOLDES	SOLDES	EXCÉDENTS
	au 31 décembre 1959.	au 31 décembre 1960.	de recettes ou de dépenses.
	NF.	NF.	NF.
Communes et administrations publiques....	340.434,91	321.625,31	18.809,60
Sociétés de secours mutuels.....	36,13	37,35	1,22
Notaires.....	8.284,90	8.324,94	40,04
Office des biens et intérêts privés.....	110.419,83	104.909,70	4.489,87
Totaux.....	449.175,77	434.897,30	14.278,47

Caisses d'épargne c/Epargne.

Les opérations des Caisses d'épargne (c/Epargne) font apparaître, pour l'année 1960, un excédent de dépôts de 74 millions de NF, contre 98 millions de NF en 1959, soit une diminution de 24 millions de NF.

Les excédents ont été les suivants au cours des dernières années :

1956	3,55 millions de NF
1957	28,52 —
1958	49 —
1959	98 —
1960	74,32 —

Les résultats, pour chacun des trimestres de 1960, sont indiqués ci-après :

1 ^{er} trimestre.....	30.626.492,88 NF
2 ^e trimestre.....	1.272.265,30 »
3 ^e trimestre.....	15.933.642,15 »
4 ^e trimestre.....	29.030.042,94 »

Au 31 décembre 1959, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts par les Caisses d'épargne s'élevait à..... 494.136.418,92 NF

Il s'est accru en 1960 :

1° du montant des excédents de dépôts proprement dits..... 74.317.912,67 NF

2° du montant des intérêts à 4 % servis au 31 décembre 1960 par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine aux Caisses d'épargne 21.131.638,66 »

3° du montant du supplément d'intérêt de 0,15 % attribué au 31 décembre 1960 à ces établissements, pour l'amélioration de leur fortune personnelle, conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 26 décembre 1960 792.436,44 »

L'accroissement des dépôts, en 1960, a été ainsi de 96.241.987,77 NF 96.241.987,77 NF

et le solde total des comptes des Caisses d'épargne (Epargne) ressort, au 31 décembre 1960, à 590.378.406,69 NF

Le montant net des revenus du portefeuille constitué par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine, au moyen des fonds provenant des Caisses d'épargne, s'est élevé, en 1960, à 23.651.413,80 NF

Les charges résultant des intérêts à 4 % servis aux Caisses d'épargne, pour l'année 1960, se sont élevées à 21.131.638,66 NF

La différence entre le montant net des revenus du portefeuille et celui des charges, soit..... 2.519.775,14 NF

a été versée au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.

Caisses d'épargne c/Dépôts.

Les opérations des Caisses d'épargne (c/Dépôts) font apparaître, pour l'année 1960, un excédent de dépôts de 2,09 millions de NF.

Les excédents ont été les suivants, au cours des dernières années :

1956	1,58 millions de NF
1957	4,05 —
1958	4,30 —
1959	0,28 —
1960	2,09 —

Les résultats, pour chacun des trimestres, sont indiqués ci-après :

1 ^{er} trimestre	112.684,78 NF
2 ^e trimestre	1.132.230,53 »
3 ^e trimestre	50.246,78 »
4 ^e trimestre	1.020.227,05 »

Au 31 décembre 1959, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine par les Caisses d'épargne (c/dépôts) s'élevait à 10.422.798,86 NF

En 1960, il s'est trouvé augmenté :

1° du montant des excédents de dépôts proprement dits..... 2.090.019,58 NF

2° du montant des intérêts à 2,25 % servis au 31 décembre 1960 par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine 243.967,03 »

L'augmentation des dépôts, en 1960, a été ainsi de 2.333.986,61 NF 2.333.986,61 »

et le solde total des c/des Caisses d'épargne (dépôts) ressort, au 31 décembre 1960, à 12.756.785,47 NF

Le montant net des revenus du portefeuille constitué par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine, au moyen des fonds provenant des Caisses d'épargne, c/dépôts, s'est élevé, en 1960, à 286.130,95 NF

Les charges résultant des intérêts à 2,25 % servis aux c/dépôts des Caisses d'épargne pour l'année 1960, se sont élevées à 243.967,03 »

La différence entre le montant net des revenus du portefeuille et celui des charges, soit 42.163,92 NF

a été versée au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.

**Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne
d'Alsace et de Lorraine.**

Le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine, créé en application de l'article 7 du décret n° 54-1080 du 6 novembre 1954, s'est accru, en 1960, de 2.343.652,19 NF contre 2.144.610,41 NF l'année précédente ; il est ainsi passé de 11.628.694,74 NF au 31 décembre 1959 à 13.972.346,93 NF au 31 décembre 1960.

Les recettes portées au crédit du Fonds, en 1960, se composent :

1° des intérêts des valeurs et des capitaux constituant le Fonds de réserve, soit.....	574.149,57 NF
2° d'une somme de représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et du compte courant à la Caisse des dépôts (23.651.413,80 NF) et, d'autre part, le montant des intérêts à 4 % bonifiés par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine aux fonds versés par les Caisses d'épargne à leurs c/« Epargne » 21.131.638,66 NF)	2.519.775,14 »
3° d'une somme de représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et du compte courant à la Caisse des dépôts (286.130,95 NF) et, d'autre part, le montant des intérêts à 2,25 % bonifiés par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine aux fonds versés par les Caisses d'épargne à leurs c/« Dépôts » (243.967,03 NF)	42.163,92 »
Ensemble des recettes.....	3.136.088,63 NF

En dépense, il a été inscrit :

une somme de représentant le montant du supplément d'intérêt à 0,15 % attribué aux Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine (c/Epargne), en 1960, pour l'amélioration de leur fortune personnelle.	792.436,44 NF
La différence soit	<u>2.343.652,19 NF</u>

est égale à l'accroissement, en 1960, du Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.

Créditeurs divers.

Sous ce poste du bilan, qui s'élève au 31 décembre 1960, à 589.265,17 NF contre 578.063,84 NF au 31 décembre 1959, sont groupés les comptes représentant les sommes dues par la Caisse des dépôts et qui ne sont pas incorporées dans l'un des cinq postes du passif qui viennent d'être examinés.

Ces comptes sont de deux sortes et ont présenté les mouvements suivants :

DÉSIGNATION.	SITUATION.		EXCÉDENTS de recettes ou de dépenses.
	31 décembre 1959.	31 décembre 1960.	
	NF.	NF.	
Provisions pour :			NF.
I. — Frais administratifs.....	151.160,26	116.547,86	34.612,40
II. — Intérêts échus et exigibles	426.903,58	472.717,31	45.813,73
Totaux.....	578.063,84	589.265,17	11.201,33

Compte d'ordre et divers.

Ce chapitre renferme trois catégories de comptes :

1° *Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.*

5.126.718,64 NF (contre 2.225.453,05 NF au 31 décembre 1959) se décomposant comme suit :

— Dépôts et consignations	69.843,75 NF
— Fonds provenant des Caisses d'épargne (Epargne)	4.742.812,41 NF
— Fonds provenant des Caisses d'épargne (Dépôts)	279.062,48 »
— Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	35.000 »
Total égal.....	5.126.718,64 NF

2° *Excédent de valorisation.....* 3.623,87 NF

3° *Provisions pour Reichmarks bloqués* 28.375,12 »

Réserve.

La réserve qui s'élevait à 9.338.299,50 NF, au 31 décembre 1959, a été créditée d'une somme de 692.665,64 NF à la clôture de la gestion et s'élève ainsi à 10.030.965,14 NF avant liquidation du compte profits et pertes au 31 décembre 1960, soit 1,68 % du total des engagements de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine qui s'élèvent, à la même date, à 594,36 millions de NF. Il est rappelé, à cet égard, qu'en application de l'article 5 de la loi locale du 24 mars 1886 modifiée par la loi du 6 avril 1893, les bénéfices de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine doivent être versés au Trésor lorsque les réserves dépassent 10 % des engagements.

Profits et pertes (1).

L'excédent de recettes du compte « Profits et pertes » qui apparaît au bilan, au 31 décembre 1960, s'élève à 976.374,22 NF.

(1) Les renseignements concernant ce poste sont donnés dans l'état annexe n° 6-91.

SECTION II. — EXAMEN DE L'ACTIF.

Le total des sommes portées à l'actif du bilan, au 31 décembre 1960, évalué d'après le prix de revient s'élève à 648.150.153,76 NF
 contre 542.771.289,65 »

 au 31 décembre 1959, faisant ainsi ressortir une augmentation de 105.378.864,11 NF

 égale à celle qui a été constatée pour le passif.

Cette augmentation s'établit de la façon suivante :

A. — *Augmentations.*

1° Comptes courants	17.218.505,28 NF
2° Bons du Trésor.....	26.000.000 »
3° Prêts	62.955.262,16 »
	<hr/>
Total des augmentations.....	106.173.767,44 NF

B. — *Diminution.*

Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	794.903,33 NF
	<hr/>
Différence égale	105.378.864,11 NF
	<hr/>

Comptes courants.

Le total des comptes courants de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine s'élève, au 31 décembre 1960, à 53.791.407,08 NF
 contre 36.572.901,80 »

au 31 décembre 1959, soit une augmentation de 17.218.505,28 NF

qui s'explique comme suit :

DESIGNATION.	SOLDE au 31 décembre 1959.	AUGMENTA- TION.	DIMINUTION.	SOLDE au 31 décembre 1960.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Dépôts et consignations..	1.420.997,49	2.401.605,28	»	3.822.602,77
Caisses d'épargne c/épargne.....	31.526.018,08	12.877.755,01	»	44.403.773,09
Caisses d'épargne c/dépôts.....	2.422.798,86	2.613.049,09	»	5.035.847,95
Fonds de réserve et de garantie des C.E.....	1.203.087,37	»	673.904,10	529.183,27
Totaux.....	36.572.901,80	17.892.409,38	673.904,10	53.791.407,08

Portefeuille.

La composition et les mouvements du portefeuille sont décrits dans les états annexes n°6-92, 6-93, 6-94, 6-95.

Comptes d'ordre.

Cette rubrique figurant au bilan pour 83.183,94 NF représente : des c/courants bloqués dans diverses banques allemandes (67.506,55 NF), des titres allemands non encore valorisés (12.612,61 NF) et des prêts à divers (3.064,78 NF).

Caisse nationale d'épargne.

I. — Compte « Dépôts ».

Les opérations relatives aux fonds déposés à la Caisse des dépôts par la Caisse nationale d'épargne se sont traduites, en 1960, par un excédent de versements de 762.570.000 NF, en chiffres ronds, contre 941.698.000 l'année précédente.

Les excédents de versements des dix dernières années se résument comme suit :

1951.....	275.722.000 NF
1952..... »	387.608.000 »
1953..... »	608.556.000 »
1954..... »	757.080.000 »
1955..... »	779.413.000 »
1956..... »	587.996.000 »
1957..... »	341.582.000 »
1958..... »	595.670.000 »
1959..... »	941.698.000 »
1960..... »	762.570.000 »

Le compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élevait, au 31 décembre 1959, à 29.974.835,28 NF

Les recettes de 1960 ont atteint 6.682.490.041,88 »

dont 1.069.619.492,61 NF de versement de l'agent comptable.

Total 6.712.465.431,46 NF

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 6.687.898.041,88 »

comprenant 107.029.190,87 NF de retraits de l'agent comptable.

Au 31 décembre 1960, le solde du compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élève ainsi à(à reporter). 24.567.389,58 NF

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 7-00.

Report

24.567.389,58 NF

En exécution de la loi du 26 juillet 1917, relative aux avances sur pensions de l'Etat, la Caisse nationale d'épargne a, au cours de 1960, consenti à des pensionnés de l'Etat, sur les trimestres de rentes en cours, des avances se montant

ensemble à	140.450.100,67 NF
formant, avec le solde au 31 décembre 1959	24.311.051,36 »

un total de	164.761.152,03 NF
-------------------	-------------------

Ces avances ont été remboursées à concurrence de	139.378.351,61 »
---	------------------

Il restait à recouvrer, au 31 décembre 1960, une somme de

25.382.800,42 NF	25.382.800,42 »
------------------	-----------------

solde du compte porté au bilan parmi les comptes d'ordres et divers.

Le total des comptes de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élève ainsi, en fin d'année, à la somme globale de

49.950.190 NF

qui, ajoutée à celle de

12.029.497.754,65 »

représentant la valeur au bilan du portefeuille de la Caisse nationale, forme un avoir total de

12.079.447.944,65 NF

contre 10.751.821.939,88 NF au 31 décembre 1959.

Portefeuille.

Le portefeuille de la Caisse nationale d'épargne s'est accru de 1.332 millions de NF pendant l'année et atteint un total de 12.029.497.754,65 nouveaux francs au 31 décembre 1959. Les mouvements et la composition de ce portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 7-00 bis.

II. — Compte « Dotation ».

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le compte « Dotation » de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élevait, au 31 décembre 1959, à

123.240,19 NF

Au cours de l'année 1960, ce compte a été crédité d'un total de recettes de

14.270.944,94 »

y compris une somme de 1.545.380,66 NF représen-

<i>A reporter</i>	14.394.185,13 NF
-------------------------	------------------

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 7-10.

Report 14.394.185,13 NF

tant le montant des revenus propres de la « Dotation »
dont elle peut s'accroître, en application de l'article 35
du Code des caisses d'épargne.

Le montant des crédits de l'année resort ainsi à. 14.394.185,13 NF
Les dépenses ont atteint un total de 12.293.031,55 »

Le solde, au 31 décembre 1960, du compte « Dota-
tion » s'élève ainsi à 2.101.153,58 NF
somme qui, ajoutée à celle de 19.396.530,19 »

représentant la valeur au bilan du portefeuille dudit
compte, forme un total de 21.497.683,77 NF

montant de la dotation mobilière, contre 18.586.595,13 NF au 31 décembre
1959.

La situation du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne, compte
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 *bis*.

Portefeuille.

Le total des soldes des comptes de dépôts :

Caisse nationale d'épargne 24.567.389,58 NF
Caisse nationale d'épargne, s/c Dotation 2.101.153,58 »
Caisse nationale d'épargne. Avances sur pensions. 25.382.800,42 »

Soit ensemble 52.051.343,58 NF

trouve sa contrepartie à l'actif dans les soldes des comptes :

Trésor public, compte de la Caisse nationale
d'épargne 25.822.366,68 NF
Banque de France 30.010 »
Opérations de la Caisse nationale d'épargne res-
tant à constater 816.166,48 »
Avances sur pensions (fonds provenant de la Caisse
nationale d'épargne) 25.382.800,42 »

Total égal 52.051.343,58 NF

TROISIEME PARTIE

EMPLOIS DE FONDS

L'examen des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts en 1960, tant pour le compte des services propres que pour celui des services gérés, est présenté sous forme de commentaires de l'état n° 1-20 (services propres) et des états n° 2-00 bis à 7-10 bis (services gérés).

Ces différents états donnent, en effet, les mouvements ayant affecté les portefeuilles intéressés. Toutefois, pour faire apparaître les montants réels des emplois de fonds réalisés, il convient d'analyser les chiffres figurant sur les documents dont il s'agit.

I. — BONS DU TRÉSOR ET VALEURS A COURT TERME.

Services
propres.

L'état n° 1-20, paragraphe 1, indique les mouvements d'ensemble des valeurs à court terme des portefeuilles des services propres.

Ces mouvements font apparaître, en 1960, un excédent du montant des emplois de fonds effectués sur les remboursements ou cessions.

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS (y compris les emplois).	REMBOURSEMENTS et cessions.	EXCÉDENTS des emplois sur les remboursements.	EXCÉDENTS des remboursements sur les emplois.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Section générale	65.474.604.788, 65	65.192.678.304, 98	281.926.483, 67	»
Fonds provenant des sociétés mutualistes ...	222.000.000	184.000.000	38.000.000	»
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	55.000.000	37.000.000	18.000.000	»
Fonds provenant des Caisses d'épargne.....	8.371.983.050	7.788.644.900	583.338.150	»
Fonds provenant de l'épargne-construction..	600.000	3.600.000	»	3.000.000
Totaux	74.124.187.838, 65	73.205.923.204, 98	921.264.633, 67	3.000.000
Excédent des emplois sur les remboursements.....			918.264.633, 67	

Par nature de valeurs ces mouvements se décomposent comme suit :

DÉSIGNATION des placements.	SITUATION au 31 décembre 1959.	SITUATION au 31 décembre 1960.	EXCÉDENT des crédits.	EXCÉDENT des débits.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Bons du Trésor.....	2.256.483.550	2.165.606.700	90.876.850	»
Valeurs diverses.....	2.506.490	5.822.525	»	3.316.035
Effets à moyen terme.....	809.259.242,65	2.374.372.345,97	»	1.565.113.103,32
Prêts à court terme à divers.....	679.740.768,21	124.104.146,45	555.636.621,76	»
Valeurs mobilières à imputer.....	8.293.842,33	4.642.809,44	3.651.032,89	»
Totaux.....	3.756.283.893,19	4.674.548.526,86	650.164.504,65	1.568.429.138,32
La différence s'établit à.....			918.264.638,67	

Le solde du compte « Prêts à court terme à divers » au 31 décembre 1960, comprend 64.146,45 NF d'effets divers et 124.040.000 NF d'effets émis par la S.C.E.T. et qui ont été classés en 1961 parmi les placements à long terme.

A noter que les engagements hors bilan pris au titre de ces dernières opérations s'élevaient, fin 1960, à 15.960.000 NF.

L'analyse des états n° 2-00 bis à 7-10 bis fait ressortir une évolution analogue en ce qui concerne les valeurs à court terme appartenant aux différents services gérés.

I. — Bons du Trésor.

SERVICES.	SITUATION	SITUATION	EXCÉDENTS	EXCÉDENTS
	au 31 décembre 1959.	au 31 décembre 1960.	des remboursements sur les emplois.	des emplois sur les remboursements.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Caisse nationale de prévoyance.....	2.960.000	250.000	2.710.000	»
Fonds spécial de garantie pour le rembourse- ment des prêts aux invalides de guerre..	6.000	»	6.000	»
Fonds de garantie (Tunisie).....	1.095.000	625.000	470.000	»
Fonds de liquidation des rentes accidents du travail dans les entreprises d'assurance...	»	125.000	»	125.000
Fonds commun des accidents du travail (Algérie).....	260.000	260.000	»	»
Fonds commun des accidents du travail agri- cole (métropole).....	28.200	»	28.200	»
Fonds commun des accidents du travail agri- cole (Algérie).....	88.800	88.800	»	»
Fonds de prévoyance de l'aéronautique natio- nale.....	2.950.000	2.350.000	600.000	»
Fonds de prévoyance de l'aéronautique com- merciale.....	290.000	»	290.000	»
Fonds de prévoyance des sports aériens.....	18.000	18.000	»	»
Caisse de retraites de la France d'outre-mer..	22.000.000	»	22.000.000	»
Fonds spécial des pensions des ouvriers de l'Etat.....	1.200.000	»	1.200.000	»
Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.....	550.000	550.000	»	»
Caisse d'Alsace et de Lorraine :				
S/c particulier.....	2.000.000	2.000.000	»	»
Caisses d'épargne (c/épargne).....	170.150.000	196.150.000	»	26.000.000
Caisses d'épargne (c/de dépôts).....	8.000.000	8.000.000	»	»
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.....	1.000.000	1.000.000	»	»
Caisse nationale d'épargne.....	1.704.300.000	1.828.170.000	»	123.870.000
Caisse nationale d'épargne (dotation).....	2.750.000	8.750.000	»	6.000.000
Totaux.....	1.919.646.000	2.048.336.800	27.304.200	155.995.000
Excédent des emplois sur les remboursements.....			128.690.800	

II. — Autres placements à court terme.

SERVICES.	SITUATION au 31 decembre 1959.	SITUATION au 31 decembre 1960.	EXCÉDENTS des remboursements sur les emplois.	EXCÉDENTS des emplois sur les remboursements.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Caisse nationale de prévoyance :				
Valeurs diverses (métropole)	5.000.000	»	5.000.000	»
G. I. R. R. A. - C. D. C. :				
Prêts à court terme à divers.....	6.309.335, 20	6.989.997, 94	»	680.662, 74
Caisse nationale d'épargne :				
Valeurs diverses (Tunisie).....	5.000.000	5.000.000	»	»
Effets à moyen terme.....	150.000.000	130.000.000	20.000.000	»
Avances sur pension.....	24.311.051, 36	25.382.800, 42	»	1.071.749, 06
Totaux.....	190.620.386, 56	169.652.798, 36	25.000.000	1.752.411, 80
Excédent des remboursements sur les emplois.....			23.247.588, 20	

L'excédent global des emplois à court terme sur les remboursements ressort ainsi, pour les services gérés, à 105.443.211,80 NF.

II. — RENTES SUR L'ETAT ET VALEURS DIVERSES.

Services propres.

L'état n° 1-20, paragraphe 2, indique les mouvements des portefeuilles représentés par les rentes et valeurs.

Le montant net des emplois de fonds réalisés s'établit comme suit, par service, après déduction des opérations de regroupement et d'échange de valeurs ainsi que des opérations d'ordre :

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS bruts.	REGROUPEMENTS et échanges de valeurs.	OPERATIONS d'ordre.	EMPLOIS DE FONDS nets.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Section générale.....	287.832.325, 11	20.790.240, 78	32.293.461, 94	234.748.622, 39
Sociétés mutualistes.....	12.313.027, 12	422.739, 81	6.990.309, 70	4.899.977, 61
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	155.958.335, 75	3.671.817, 16	11.209.718, 99	141.076.799, 60
Caisses d'épargne.....	245.639.068, 63	38.814.407, 72	37.226.185, 72	169.598.475, 19
Totaux.....	701.742.756, 61	63.699.205, 47	87.719.676, 35	550.323.874, 79

Services gérés.

Les états annexes n°s 2-00 bis à 7-10 bis donnent le détail par rentes et valeurs des mouvements qui ont affecté les portefeuilles intéressés.

De même qu'en ce qui concerne les services propres, il convient, pour obtenir le montant net des emplois nouveaux, de déduire les regroupements et échanges de valeurs et les opérations d'ordre.

Ces emplois ressortent ainsi, pour les différents services à :

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS bruts.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS DE FONDS nets.
	NF.	NF.	NF.
Caisse nationale de prévoyance	544.280.348, 25	275.227, 50	544.005.120, 75
Fonds de retraites par répartition (G. I. R. A. - C. D. C.).....	22.267.082, 77	»	22.267.082, 77
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.....	5.369.052, 03	»	5.369.052, 03
Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de coopération économique.....	204.698, 63	»	204.698, 63
Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales.....	297.606, 63	»	297.606, 63
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.....	19.873, 71	347, 90	19.525, 81
Fonds commun des accidents du travail survenus en métropole	40.867, 07	889, 21	39.977, 86
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.....	15.431.212, 84	854.552, 68	14.276.660, 16
Caisse nationale d'épargne	188.648.670, 92	30.172.290, 74	158.476.380, 18
Totaux.....	776.259.412, 85	31.303.308, 03	744.956.104, 82

III. — PRÊTS.

Cette catégorie d'emplois de fonds comprend, outre les prêts aux départements, communes, établissements publics et divers, les prêts sur contrats ou gagés par des titres d'annuités en faveur de sociétés immobilières ou au profit d'entreprises industrielles bénéficiant de la garantie de l'Etat ou de sûretés particulières.

Par application de la loi du 24 juin 1950, une partie des emplois en prêts aux collectivités locales, pays d'outre-mer, chambres de commerce et établissements publics est effectuée sur l'initiative des caisses d'épargne. Ces prêts sont cependant conclus par la Caisse des dépôts qui n'accepte que les projets jugés recevables et qui procède à l'établissement des contrats suivant les conditions habituelles de ses prêts, puis au versement des fonds et au recouvrement des échéances.

Prêts
aux
départements,
communes,
Pays
d'outre-mer,
établissements
publics et divers.

Au cours de l'exercice 1960, 23.221 prêts sur contrats ont été accordés aux départements, communes, établissements publics et divers pour un montant total de 3.453.598.011 NF
(contre 16.795 prêts d'ensemble : 2.806.386.020 NF en 1959)

Le tableau ci-après donne le détail, pour chacun des portefeuilles des prêts restant à réaliser au 31 décembre 1959, et au 31 décembre 1960 ainsi que des prêts consentis et réalisés et des amortissements reçus en 1960.

DÉSIGNATION.	TOTAL restant dû au 31 décembre 1959. (1) NF.	PRÊTS restant à réaliser au 31 décembre 1959. (2) NF.	PRÊTS consentis en 1960 (annulations déduites). (3) NF.
1. Section générale.....	1.938.570.708,58	20.076.800	294.565.922,39
2. Fonds provenant des Caisses d'épargne :			
a) Prêts directs.....	2.632.671.287,44	118.401.030	1.023.117.883
b) Prêts à l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....	4.242.617.043,32	251.998.800	1.144.081.575
3. Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	83.039.211,18	»	1.010.000
4. Caisse nationale de prévoyance.....	56.878.864,52	1.210.000	8.000.000
5. Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine.....	101.409.007,01	6.851.020	68.299.130
6. Caisse nationale d'épargne.....	4.723.991.694,08	111.829.250	1.395.775.693
7. Fonds commun de travail des assurances sociales.....	18.805.602,52	»	»
8. Caisse nationale de crédit aux départements et aux com- munes.....	848.740	»	»
 Total général.....	 13.798.832.158,65	 510.366.900	 3.934.850.203,39

RÉALISATIONS DE 1960.		CESSIONS internes en 1960.	AMORTISSEMENTS de 1960.	TOTAL restant dû au 31 décembre 1960.	PRÊTS restant à réaliser au 31 décembre 1960.
Opérations nouvelles. (4)	Achats internes. (4 bis)				
NF.	NF.	(5)	(6)	7 (1+4+4 bis) — (5+6)	8 (2+3—4)
281.322.722,39	»	62.704.277,94	40.327.046,50	2.116.862.106,53	33.320.000
1.026.531.625	»	15.077.504,17	95.525.588,86	3.548.599.819,41	114.987.288
1.042.674.415	»	»	143.716.058,02	5.141.575.400,30	353.405.960
860.000	26.185.106,76	»	4.218.500,97	105.865.816,97	150.000
6.230.000	10.353.929,58	1.287	2.558.481,13	70.903.025,97	2.980.000
67.167.170	»	»	4.005.197,49	164.570.979,52	7.982.980
1.310.894.013	41.244.032,77	»	158.358.035,77	5.917.771.704,08	196.710.930
»	»	»	653.275,79	18.152.326,73	»
»	»	»	91.256,54	757.213,46	»
3.735.679.945,39	77.783.069,11	77.783.069,11	449.453.711,07	17.085.058.392,97	709.537.158

Obligations
du Trésor
représentatives
de semestrialités
ou d'annuités

Les obligations du Trésor représentatives d'annuités ou de semestrialités, dont la situation au 31 décembre 1960 est détaillée dans le tableau ci-après, ont été souscrites dans les conditions suivantes :

Annuités du Trésor 5,90 % terminables en 1965 (5.230.947,02 NF), souscrites en 1951 et dont le produit avait pour objet de couvrir le coût du rachat d'obligations 4 % 1939 florins PB réalisé en Suisse par le Trésor public au titre de l'amortissement anticipé de l'emprunt.

Semestrialités 5,30 % terminables en 1969 (40.000.000 NF), souscrites en 1950 en contrepartie d'une cession au Fonds de modernisation et d'équipement de la fraction restant due d'un emprunt consenti antérieurement à la Compagnie nationale du Rhône.

Semestrialités terminables en 1971, 4,40 % et 4,30 % (14.975.032,87 NF), résultant de la conversion, en 1941, de titres des emprunts extérieurs de la République française 3,75 % et 4 % 1939 libellés en florins et 7,5 % émis aux Etats-Unis.

Semestrialités du Trésor 3 % 1945-1975 (220.000.000 NF), souscrites en 1945 par remise de bons du Trésor.

Annuités au Trésor 4,30 % terminables en 2009 (1.222.600.0000 NF), souscrites en 1949 contre remise d'un capital nominal de 1.222.531.907,66 NF de titres de fonds d'Etat 3 % et 3 1/2 % non revalorisés dans le cadre de l'émission de rente perpétuelle 5 % 1949 et versement de l'appoint en numéraire de 68.092,34 NF.

CAPITAUX RESTANT DUS AU 31 DÉCEMBRE 1960

DÉSIGNATION.	ANNUITÉS 5,90 0/0 terminables en 1965.	SEMESTRIALITÉS 5,30 0/0 terminables en 1969.	SEMESTRIALITÉS 4,30 0/0 et 4,40 0/0 terminables en 1971.	SEMESTRIALITÉS 3 0/0 terminables en 1975.	ANNUITÉS 4,30 0/0 terminables en 2009.
Section générale.....	»	»	4.682.025, 21	6.017.215, 60	33.777.297, 80
Sociétés mutualistes.....	»	»	»	»	2.846.401, 50
Fonds de réserve des Caisses d'épargne.....	»	»	»	»	8.728.964, 60
Caisses d'épargne ordinaires....	»	11.544.228, 67	»	57.285.391, 40	405.707.093, 80
Caisse nationale d'épargne.....	2.260.093, 03	11.544.228, 67	»	57.285.391, 40	528.210.803, 31
Caisse nationale de prévoyance.	»	»	3.055.185, 78	11.953.202, 40	106.645.176, 20
Caisse d'Alsace et de Lorraine ..	»	»	»	»	34.441.458, 15
Fonds spécial des ouvriers d'Etat.	»	»	»	»	664.160, 35
Caisses de retraites de la France d'outre-mer.....	»	»	»	»	1.233.440, 65
Caisse de crédit aux départe- ments et aux communes.....	»	»	»	»	474.400, 25
Total.....	2.260.093, 03	23.088.457, 34	7.737.210, 99	132.541.200, 80	1.122.729.196, 61

Prêts consentis
en faveur
des habitations
à loyer modéré.

En vertu de l'article 196 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris et modifié la loi du 2 février 1921 et diverses dispositions postérieures, des prêts sont consentis aux organismes d'habitation à loyer modéré et de crédit immobilier par le Ministère de la Construction, sur proposition d'une commission interministérielle, dans la limite des crédits fixés par le Parlement.

La Caisse des dépôts assure, pour le compte du Trésor, l'établissement des contrats concernant ces prêts, ainsi que les versements des fonds aux organismes emprunteurs et le recouvrement des annuités. Le total des sommes versées aux organismes, pendant l'année 1960, s'est élevé à 2.126.880.765,50 NF.

Le Trésor est, d'autre part, autorisé à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires pour ces opérations en demandant des avances à la Caisse des dépôts.

Aucune avance n'a été demandée à ce titre par le Trésor en 1960.

Au 31 décembre 1960, le total des capitaux restant dus sur les avances consenties antérieurement, dont le détail par portefeuille est donné dans l'état 9-00, s'élevait à 4.175.744.887,35 NF

Depuis 1923, de nombreuses lois ont prévu que le Trésor pourrait se procurer auprès de la Caisse des dépôts des fonds lui permettant de consentir des avances ou des prêts à des collectivités en vue de faciliter le financement de travaux d'intérêt général. Ces lois fixaient notamment l'objet et le montant maximum des prêts ou avances.

Avances
au Trésor
en application
de diverses lois
d'intérêt écono-
mique ou social.

Au cours de l'année 1960, la Caisse des dépôts a versé aux emprunteurs 66.935.529 NF au titre de la mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

L'objet des prêts en cause ainsi que le détail des capitaux restant dus à la date du 31 décembre 1960 à chacun des services de la Caisse des dépôts sont indiqués dans le tableau ci-après.

TEXTES LÉGISLATIFS.	OBJET DES PRÊTS.	CAPITAUX
		Section générale.
A. — Avances au profit de la Caisse de crédit agricole.		NF.
Loi du 2 août 1923.....	Energie électrique dans les campagnes.....	»
Loi du 4 août 1929.....	Prêts à long terme.....	»
Loi du 16 avril 1935.....	Organisation du marché de la viande.....	»
Décret-loi du 17 juin 1938.....	Travaux d'équipement rural.....	»
Acte dit loi du 15 mai 1941.....	Amélioration du logement rural.....	»
B. — Avances au profit des collectivités publiques.		
Loi du 30 décembre 1928.....	Adduction d'eau potable.....	»
Acte dit loi du 11 octobre 1940.....	Lutte contre le chômage.....	8.788.372,72
Ordonnance du 1 ^{er} mai 1945.....	Travaux de circonstance.....	»
Décret du 1 ^{er} octobre 1954.....	Mobilisation d'annuités du Fonds national de développement des adductions d'eau.....	»
Loi du 4 août 1956.....	Amélioration des logements de première nécessité.....	»
	Totaux.....	8.788.372,72

RESTANT DUS AU 31 DÉCEMBRE 1960.

Fonds de réserve des caisses d'épargne.	Caisses d'épargne (prêts directs).	Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).	Caisse nationale d'épargne.	Total.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	»	»	3.610.671, 58	3.610.671, 58
»	»	»	488.093, 86	488.093, 86
»	»	»	34.421, 47	34.421, 47
»	»	»	6.321.071, 44	6.321.071, 44
»	»	»	1.598.029, 98	1.598.029, 98
»	218, 27	»	37, 43	255, 70
»	»	»	»	8.788.372, 72
»	»	»	1.834.690, 62	1.834.690, 62
8.228.163, 86	48.234.667, 03	3.244.477, 68	359.953.556, 10	419.660.864, 67
»	»	»	14.098.130, 15	14.098.130, 15
8.228.163, 86	48.234.885, 30	3.244.477, 68	387.938.702, 63	456.434.602, 19

Avances
sur les
disponibilités
du
Fonds commun
de travail.

Conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1934 et des décrets des 7 septembre et 9 novembre 1936, 30 juillet et 8 novembre 1937, le Fonds commun de travail a été appelé à consentir, au profit du Trésor, des avances, d'une part, pour lui permettre d'assurer le service des subventions représentant la participation de l'Etat dans l'exécution des grands travaux contre le chômage et, d'autre part, pour lui permettre de consentir des prêts aux organismes d'H.L.M.

Enfin, le solde des disponibilités du Fonds commun de travail, après prélèvement de ces avances et des sommes réalisées par les collectivités titulaires de prêts souscrits antérieurement au 8 septembre 1936, a été mis à la disposition de la Caisse de crédit aux départements et communes.

Cet organisme ayant été supprimé par l'acte dit loi du 22 janvier 1942, la Caisse des dépôts, qui en assure la liquidation, a repris dans ses écritures le solde des capitaux dus au titre des prêts consentis par la Caisse de Crédit aux départements et communes, sur les disponibilités du Fonds commun de travail.

Au 31 décembre 1960, les soldes des comptes correspondants s'établissent comme suit :

1° Subventions de l'Etat pour l'exécution de grands travaux contre le chômage (les avances consenties au Trésor sont remboursables en vingt-cinq ans et représentées par des titres d'annuités dont les intérêts sont réglés trimestriellement)	5.974.508,26 NF
2° Prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré	374.963,23 »
3° Prêts consentis par la Caisse de crédit aux départements et aux communes	7.739.108,64 »
Total.....	14.088.580,13 NF

*
**

Les emplois en prêts indiqués dans l'état 1-20, paragraphe 3, du présent rapport se résument en définitive, comme suit pour les services propres :

SERVICES PROPRES.	EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
	NF.	NF.	NF.
Section générale.....	879.212.536, 24	597.889.813, 85	281.322.722, 39
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	27.063.755, 41	18.648, 65	27.045.106, 76
Caisses d'épargne.....	2.074.047.191, 19	3.977.124, 19	2.070.070.067
Totaux.....	2.980.323.482, 84	601.885.586, 69	2.378.437.896, 15

En ce qui concerne les services gérés (états n° 2-00 bis à 7-10 bis), les emplois se décomposent ainsi :

SERVICES GÉRÉS.	EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
	NF.	NF.	NF.
Caisse nationale de prévoyance ...	16.583.929, 58	»	16.583.929, 58
Caisse nationale d'épargne.....	1.426.410.436, 70	6.311.554, 82	1.420.098.881, 88
Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine.....	67.167.170	»	67.167.170
Totaux.....	1.510.161.536, 28	6.311.554, 82	1.503.849.981, 46

IV. — SOCIÉTÉS D'ÉTUDE ET D'ÉQUIPEMENT

Ainsi qu'il résulte de l'examen de l'actif (voir première partie du rapport, section II), les placements de cette nature effectués, en 1960, par la Caisse des dépôts, se sont élevés à un montant total de 2.779.000 NF.

V. — IMMEUBLES

Ainsi qu'il résulte de l'examen de l'actif (voir première partie du rapport, section II), les placements immobiliers effectués en 1960, pour le compte de la Caisse des dépôts, se sont élevés à un montant total de 179.917.512,51 NF. se décomposant comme suit, par nature de placements :

1° Immeubles de rapport	39.909.973,24 NF
2° Participations dans des sociétés immobilières..	140.007.539,27 »
	<hr/>
Total net des emplois	179.917.512,51 NF
	<hr/> <hr/>

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES EMPLOIS DE FONDS DE TOUTE NATURE

Si l'on rassemble les différents résultats qui font l'objet de la troisième partie du présent rapport, il est possible de dégager, dans le tableau suivant, la répartition générale des emplois de fonds effectués, en 1960, par la Caisse des dépôts.

	SERVICES PROPRES.	SERVICES GÉRÉS.	ENSEMBLE.
	NF.	NF.	NF.
<i>1° Placements définitifs :</i>			
Rentes et valeurs diverses.....	550.323.874, 79	744.956.104, 82	1.295.279.979, 61
Prêts.....	2.378.437.896, 15	1.503.849.981, 46	3.882.287.877, 61
Participations.....	2.779.000	»	2.779.000
Immeubles.....	179.917.512, 51	»	179.917.512, 51
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3.111.458.283, 45	2.248.806.086, 28	5.360.264.369, 73
<i>2° Placements temporaires :</i>			
Bons du Trésor et valeurs à court terme (excédent des emplois). (1)	1.500.354.901, 88	105.443.211, 80	1.605.798.113, 68
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des emplois de fonds.	4.611.813.185, 33	2.354.249.298, 08	6.966.062.483, 41
<p>(1) Ce chiffre tient compte du classement à la rubrique des opérations à long terme, des avances de préfinancement aux Sociétés immobilières. La ligne du bilan intitulée « Bons du Trésor et valeurs à court terme » laisse apparaître une augmentation nette de 918.264.633,67 NF par rapport à l'année précédente.</p>			

La répartition qualitative de ces placements fait l'objet de l'état annexe n° 8-00.

QUATRIEME PARTIE

PERTES ET PROFITS (1)

Dans le passé, et jusqu'à la gestion 1959 inclusivement, le solde du compte « Pertes et Profits » a été dégagé avant dotation des comptes d'amortissements et de provisions. C'est ainsi qu'au bilan arrêté au 31 décembre 1959 ce compte figurait pour 121.168.052,39 NF et ne recouvrait en réalité, après déduction des amortissements et provisions s'élevant à 14.566.301,27 nouveaux francs, qu'un bénéfice net de 106.601.751,12 NF.

L'excédent créditeur qui apparaît au bilan arrêté au 31 décembre 1960 s'élève, déduction faite des amortissements et provisions, à 101.421.549,29 NF, chiffre qui est à rapprocher de celui de 106.601.751,12 NF dégagé ci-dessus pour 1959.

Cet excédent a été réparti de la façon suivante :

1° Une somme de	46.600.000	NF
a été attribuée au Trésor public.		
2° Le surplus de	54.821.549,29	»
a été versé à la Réserve générale.		
	<hr/>	
Total égal	101.421.549,29	NF
	<hr/> <hr/>	

(1) Le développement des comptes « Exploitation » et « Pertes et Profits » fait l'objet de l'état annexe n° 1-10.

En 1960 l'activité de la Caisse des dépôts a marqué une nouvelle progression due principalement à l'accroissement des fonds gérés, aux nouvelles émissions d'emprunts unifiés des collectivités locales, et au développement des opérations de la Caisse nationale de prévoyance.

La modernisation des méthodes utilisées et de l'équipement mécanographique ont permis de faire face à cette augmentation de travail tout en réalisant une réduction de personnel portant sur plus de 100 agents (1).

Le Directeur général tient à souligner que ces résultats ont pu être obtenus grâce au zèle et au dévouement dont l'ensemble du personnel, à tous les degrés de la hiérarchie, n'a cessé de faire preuve au cours de l'année.

La Commission de surveillance s'associe à ces éloges.

ARRÊTÉ en Commission le 28 juillet 1961.

Signé :

PIERRE COURANT, *Président,*
PIERRE MICHON, *Rapporteur,*
P.P. SCHWEITZER,
M. PÉROUSE,
H. PUGET,
P. SURUN.

(1) Effectifs budgétaires depuis 1955 :

	Titulaires.	Auxiliaires.	Totaux.
1955.....	3.824	110	3.934
1956.....	3.826	110	3.936
1957.....	3.891	100	3.991
1958.....	3.927	102	4.029
1959.....	3.931	102	4.033
1960.....	3.921	6	3.927

ANNEXES

AU

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DE LA

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Année 1960

ÉTATS N^{OS} 1 A 9

BILAN de la Caisse des dépôts

A C T I F.

NF.

Caisse.....		44.648.004,68
Comptes courants.	au Trésor	Compte général..... 168.592.837,13
		Comptes spéciaux facultatifs..... 134.436.481,63
		Comptes spéciaux obligatoires..... 1.660.518.891,34
	à la Banque de France..... 150.030	
Divers..... 1.880.766,49	1.965.579.006,59	
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Bons du Trésor..... 2.165.606.700	4.674.548.526,86
	Effets représentatifs de crédits à moyen terme..... 2.374.372.345,97	
	Autres valeurs à court terme..... 134.569.480,89	
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	Fonds d'Etat..... 840.748.679,09	2.793.749.946,01
	Obligations et actions de France—obligations..... 1.757.352.602,35	
	Actions..... 195.648.664,57	
Prêts.	Annuités et semestrialités du Trésor..... 530.588.618,58	14.280.108.799
	Avances au Trésor (H.L.M.—C.I. Lois sociales)..... 2.833.362.407,16	
	Prêts aux collectivités locales :	
	— directs..... 4.125.349.993,67	
	— loi 24 juin 1950..... 5.144.819.877,98	
Prêts aux sociétés immobilières..... 1.422.224.597,20	9.270.169.871,65	
Autres prêts..... 223.763.304,41		
Participations dans des sociétés d'études et d'équipement.....		3.751.800
Placements immobiliers :		
Participations sociétés civiles.....		306.834.814,44
— — commerciales.....		194.472.077,47
Immeubles de rapport.....		225.769.215,49
Terrains.....		90.221.705,19
Immeubles de la Direction générale et de ses succursales.....		9.134.475,34
Correspondants.....		112.844.290,39
Comptes d'ordre et divers.....		223.497.685,25
Total de l'actif.....		24.925.160.343,71

et consignations au 31 décembre 1960.

PASSIF

NF.

Consignations.....		511.532.841, 58	
Dépôts divers.....		2.929.617.610, 94	
Sociétés mutualistes.....		176.931.651, 56	
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....		471.949.598, 94	
Caisses d'épargne ordinaires.....		16.901.778.619, 57	
Epargne-construction.....		3.636.042, 37	
Epargne-crédit.....		79.114.838, 87	
Sécurité sociale (cotisations).....		85.897.662, 89	
Créditeurs divers.	Caisses de Sécurité sociale et d'assurances sociales.....	539.165.794, 63	1.469.533.972, 96
	Services gérés.....	706.588.022, 17	
	Divers l/c d'intérêts échus et exigibles.....	20.214.851, 01	
	Rembours. sur prêts effectués pour le compte de l'Etat ..	202.881.623, 50	
	Prélèvements divers pour le paiement d'impôts.....	251.505, 40	
	Produits de la déchéance trentenaire.....	244.233, 95	
	Divers l/c d'avances restituables (immeubles).....	187.942, 30	
Correspondants.....		1.140.836.753, 65	
Comptes d'ordre et divers.....		225.287.223, 17	
Réserves.	Réserve générale.....	497.556.098, 04	669.237.891, 26
	Réserve de réévaluation (section générale).....	171.681.793, 22	
Provisions.	Prov. extension des immeubles de la Direction générale. ...	24.635.141, 54	131.779.500, 78
	Prov. grosses réparations (immeubles de placement).....	4.410.000	
	Prov. crédits à moyen terme.....	76.071.077	
	Prov. dépréciation du portefeuille.....	26.663.282, 24	
Amortissements.	Amortissements des Immeubles de la Direction générale..	9.134.475, 34	26.604.585, 88
	Amortissements des Immeubles de placement.....	17.090.579, 54	
	Amort. de participations dans des sociétés immobilières.	379.531	
Pertes et profits.....		101.421.549, 29	
Total du passif.....			24.925.160.343, 71

ETAT de développement de la rubrique « Créiteurs divers — Services gérés ».

DÉSIGNATION.	SOMMES.
	NF.
Caisse nationale d'épargne	26.668.543,16
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.....	53.791.407,08
Caisse nationale de prévoyance.....	30.097.834,11
Caisse nationale de prévoyance - Retraites ouvrières	75.573,33
Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	302.201,31
Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail	15.460.791,40
Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances	29.099,80
Fonds de prévoyance.....	21.417.252,15
Fonds national de solidarité institué par l'article 4 de la loi du 30 juin 1956	247.954.031,22
Fonds commun de majoration des rentes viagères et pensions (lois des 2 août 1949 et 24 mai 1951)	38.845.229,95
Fonds spécial institué par l'article 46 de la loi du 10 juillet 1952	3.470.785,62
Fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A. - C.D.C.	4.391.385,66
Caisse de retraites de la France d'Outre-mer (en liquidation)	14.040.698,67
Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de coopération économique et autres organismes participants.....	936,97
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	157.694.033,68
Fonds national de surcompensation des prestations familiales institué par l'article 2 de la loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956	26.294.078,75
Fonds national de compensation (allocations familiales loi du 29 juillet 1939)	14.516.390
Fonds commun de l'allocation logement (art. 102 - loi du 1 ^{er} septembre 1948)	10.388.530,78
Fonds de développement économique et social - Prêts.....	6.895.000
Fonds de développement économique et social - Recouvrements.....	2.345.582,70
Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H.L.M. (art. 30 - loi du 8 mars 1949)	1.603.937,55
Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales	29.965.904,55
Gestion des certificats pétroliers (décret du 10 septembre 1957)	194.230,10
Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation).....	144.563,63
Total.....	706.588.022,17

ETAT de développement des rubriques « Correspondants »

DÉSIGNATION.	ACTIF.	PASSIF.
	NF.	NF.
Préposés l/c de règlement—Métropole.	»	770.332.288,29
Préposés l/c de règlement—Outre-mer	34.592.345,66	»
Règlements entre comptables.....	39.351.670,64	370.453.641,45
Opérations à régulariser.....	7.206,67	50.823,91
Payements p/c du Caissier général.....	38.893.067,42	»
Total.....	112.844.290,39	1.440.836.753,65

ETAT de développement des rubriques « comptes d'ordre et divers ».

DÉSIGNATION.		SOMMES.
		NF.
1° A L'ACTIF		
Opérations restant à constater aux comptes courants au Trésor		134.249.089,64
Opérations restant à constater. {	Dépenses restant à ventiler. Rentes et majorations des accidents du travail et de la C. N. P.	15.275.697,87
	Opérations des préposés à régulariser	50.805,81
C.D.C. s/c d'avances provisionnelles		8.692.465
Avances sur pensions de l'Etat (Caisse Nationale d'Epargne).....		25.382.800,42
Divers {	Fonds de réserve de l'épargne-construction	81.375,63
l/c {	Caisse autonome nationale des agents des chemins de fer secondaires	787.864,90
débiteurs {	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	1.703.295,23
	Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole.....	28.671.691,23
	Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole	4.716.801,74
Divers :		
Couverture pour opérations sur valeurs mobilières	1.000,00	
Recouvrements sur prêts p/c de divers services.....	1.685.554,42	
Différences de change (zone franc - Inde et Indochine).....	20.747,35	
Transferts des caisses d'épargne	718.221,41	3.885.797,78
Opérations à imputer. (Consignations).....	100.000	
Opérations à imputer. (Successions).....	204.274,60	
Opérations à imputer. (Valeurs A.F.N.)	1.156.000	
Total		223.497.685,25
2° AU PASSIF		
Opérations restant à constater aux comptes courants au Trésor		134.249.089,64
Opérations restant à constater. {	Recettes du Caissier Général à classer ou à vérifier	34.274.368,46
	Opérations des préposés à régulariser.....	7.206,67
Caisse Nationale d'épargne s/c d'avances sur pensions		25.382.800,42
Intérêts des Bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :		
Section générale	1.403.867,23	
Fonds provenant des caisses d'épargne	26.934.904,92	29.219.240,90
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	880.468,75	
Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales		1.935.330,84
Divers :		
Caisse de péréquation (décret du 19 avril 1948)	12.579,59	219.186,24
Excédents de versements sur prêts.....	206.606,65	
Total		225.287.223,17

ETAT de développement des rubriques « Comptes courants : Trésor, Banque de France, divers »

DÉSIGNATION	SOLDES au 31 décembre 1960.	RECETTES restant à constater.
	NF.	NF.
A. — Comptes ouverts au Trésor.		
<i>Compte général.</i>		
Section générale	64.990.899, 62	»
Fonds provenant des sociétés mutualistes	12.797.985, 68	»
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	4.451.622, 20	»
Epargne-construction	536.042, 37	»
Fonds de réserve de l'épargne-construction	— 81.375, 63	»
Sécurité sociale (cotisations)	85.897.662, 89	»
	168.592.837, 13	»
<i>Comptes spéciaux facultatifs.</i>		
Caisses d'épargne ordinaires	73.147.319, 84	»
Caisse nationale d'épargne	25.822.366, 68	816.166, 48
Caisse nationale de prévoyance (taux ordinaire)	10.278.779, 40	»
Caisse nationale de prévoyance (taux bonifié)	25.188.015, 71	»
	134.436.481, 63	816.166, 48
<i>Comptes spéciaux obligatoires.</i>		
Sécurité sociale	503.756.693, 89	31.207.514, 38
Assurances sociales	5.565.395, 16	»
Retraites ouvrières	74.813, 14	760, 19
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes	584.891.506, 37	23.486.216, 97
Fonds de développement économique et social (recouvrements)	4.648.204, 73	»
Fonds de développement économique et social (prêts)	6.945.000	»
Fonds national de solidarité	247.954.031, 22	»
Fonds commun de majoration des rentes	74.264.922, 65	»
Fonds national de surcompensation des prestations familiales	16.292.936, 25	10.001.142, 50
Service des rentes viagères (ordonnance du 30 décembre 1958)	559.390, 41	»
Etat son compte d'opérations d'amortissement	687.344, 81	»
Bonifications d'intérêts d'organismes d'H.L.M.	2.278.135, 45	»
Recouvrements sur prêts aux organismes d'H.L.M.	136.525.286, 86	65.697.680, 65
Epargne-crédit	76.075.230, 40	3.039.608, 47
	1.660.518.891, 34	133.432.923, 16
Totaux	1.963.548.210, 10	134.249.089, 64

et « Opérations restant à constater aux comptes courants au Trésor ».

DEPENSES restant à constater.	SITUATION effective.	DÉSIGNATION.	SOLDES au 31 décembre 1960.
NF.	NF.		NF.
B. — Comptes ouverts à la Banque de France.			
66.694.738,55	— 1.703.838,93	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	30.010
»	12.797.985,68	Caisses d'épargne ordinaires.....	90.010
»	4.451.622,20		
»	536.042,37	Caisse nationale d'épargne.....	30.010
»	— 81.375,63		
»	85.897.662,89		
66.694.738,55	101.898.098,58		150.030
C. — Comptes de placements divers.			
22.270.455,14	50.876.864,70	Divers l/c de fonds non employés (section générale).....	1.880.766,49
»	26.638.533,16		
5.368.961	30.097.834,11		
27.639.416,14	107.613.231,97		
RECAPITULATION			
		Comptes ouverts au Trésor.....	1.963.548.210,10
»	534.964.208,27	Comptes ouverts à la Banque de France.....	150.030
1.363.808,80	4.201.586,36	Comptes divers.....	1.880.766,49
»	75.573,33		
»	608.377.723,34		
2.302.622,03	2.345.582,70		1.965.579.006,59
50.000	6.895.000		
»	247.954.031,22		
35.419.692,70	38.845.229,95		
»	26.294.078,75		
67.746,36	491.644,05		
36.867,16	650.477,65		
674.197,90	1.603.937,55		
»	202.222.967,51		
»	79.114.838,87		
39.914.934,95	1.754.036.879,55		
134.249.089,64	1.963.548.210,10		

RÉPARTITION par sections des

DÉSIGNATION.	SECTION générale.
	NF.
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	
Bons du Trésor.....	116.496.850
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	1.208.247.345,97
Autres valeurs à court terme.....	134.569.480,89
	1.459.313.676,86
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	
Fonds d'Etat.....	19.764.196,17
Obligations et actions de France-obligations	421.961.773,14
Actions	166.382.864,63
	608.108.833,94
Prêts	
Annuités et semestrialités du Trésor	44.476.538,61
Avances au Trésor (H.L.M. - C.I. Lois sociales).....	8.794.484,33
Prêts aux collectivités locales :	
— directs	556.584.505,63
— loi du 24 juin 1950	»
Prêts aux sociétés immobilières	1.422.224.597,20
Autres prêts.....	138.046.892,09
	2.170.127.047,86
Totaux généraux.....	4.237.549.528,66

comptes de portefeuille et de prêts.

SECTIONS SPÉCIALES.				TOTAL
Sociétés mutualistes.	Fonds de réserve et de garantie des C. E.	Fonds provenant des caisses d'épargne ordinaires.	Epargne-construction.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
	32.100.000	2.013.909.850	3.100.000	2.165.606.700
50.000.000	»	1.116.125.000	»	2.374.372.345,97
»	»	»	»	134.569.480,89
50.000.000	32.100.000	3.130.034.850	3.100.000	4.674.548.526,86
37.366.548,82	23.996.523,57	759.621.410,53	»	840.748.679,09
72.167.929,02	255.978.911,41	1.007.243.988,78	»	1.757.352.602,35
»	»	29.265.799,94	»	195.648.664,57
109.534.477,84	279.975.434,98	1.796.131.199,25	»	2.793.749.946,01
2.846.401,50	8.728.964,60	474.536.713,87	»	530.588.618,58
»	41.661.954,96	2.782.905.967,87	»	2.833.862.407,16
»	105.865.816,97	3.462.899.671,07	»	4.125.349.993,67
»	»	5.144.819.877,98	»	5.144.819.877,98
»	»	»	»	1.422.224.597,20
»	16.263,98	85.700.148,34	»	223.763.304,41
2.846.401,50	156.273.000,51	11.950.862.379,13	»	14.280.108.799
162.380.879,34	468.348.435,49	16.877.028.428,38	3.100.000	21.748.407.271,87

DÉVELOPPEMENT des comptes

DÉBIT.		SOMMES.	
		NF.	
		EXPLOI	
Affectation au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne des revenus provenant de ses placements.....		20.500.351,26	
Affectation au service des intérêts versés aux Caisses d'épargne.....	674.235.200,93	783.496.834,99	
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne versé au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	109.261.634,06		
Affectation au Fonds de réserve de l'épargne-construction des revenus provenant de ses placements...		»	
Affectation au service des intérêts versés aux comptes d'épargne-construction.....	62.955,42	175.067,54	
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds de l'épargne-construction versé au fonds de réserve correspondant.....	112.112,12		
Affectation à la Caisse nationale de sécurité sociale des revenus produits par les cotisations de sécurité sociale.....		1.795.112,46	
		805.967.366,25	
Intérêts servis par la Caisse des Dépôts.....		57.538.788,13	
Frais d'exploitation des immeubles.....		1.471.207,68	
Taxations, allocations, indemnités et primes.....		16.183.756,49	
Frais administratifs.....	{ Personnel..... { Matériel.....	9.010.519,80	
		8.935.236,45	
Subventions versées.....		1.530.269,62	
Ouvres sociales.....		1.623.995,11	
Plus-values à réinvestir.....		7.644.908,79	
Dotations aux provisions.....	{ Grosses réparations..... 2.380.000 { Dépréciation portefeuilles..... 26.663.282,24 { Opérations Crédit M.T..... 5.071.077	34.414.359,24	
Dotations aux amortissements des immeubles...		{ Annuités d'amortissement..... { Amortissement des participations.....	5.591.666,82
			379.531
		949.991.605,38	
Solde créditeur du compte « Exploitation » versé à « Pertes et Profits ».....		101.421.549,29	
Total.....		1.051.413.154,67	
		PERTES	
Produits attribués au Trésor.....		46.600.000	
Réserve générale.....		54.821.549,29	
		101.421.549,29	

« *Exploitation* » et « *Pertes et Profits* ».

CRÉDIT.	SOMMES.
	NF.
TATION	
Revenus du Fonds de réserve.....	20.500.351,26
Revenus des Fonds provenant des Caisses d'épargne.....	783.496.834,99
Revenus du Fonds de réserve Epargne-construction.....	»
Revenus de l'Epargne-construction.....	175.067,54
Revenus des cotisations de Sécurité sociale.....	1.795.112,46
	805.967.366,25
Intérêts des comptes courants (Section générale).....	3.642.587,90
Intérêts des Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	94.741.730,11
} Section générale.....	1.980.301,32
} Sociétés mutualistes.....	
Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses.....	22.053.808,58
} Section générale.....	5.452.730,41
} Sociétés mutualistes.....	
Intérêts sur prêts.....	80.265.375,14
} Section générale.....	123.129,60
} Sociétés mutualistes.....	
Escomptes et primes de remboursement.....	16.764.279,55
} Section générale.....	2.379.530,68
} Sociétés mutualistes.....	
Revenus des immeubles.....	5.671.834,35
Produits et frais divers.....	12.370.480,78
Total.....	1.051.413.154,67
ET PROFITS	
Solde du compte « <i>Exploitation</i> ».....	101.421.549,29
	101.421.549,29

MOUVEMENTS DES PORTEFEUILLES de la Caisse des Dépôts

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1960.	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	NF.	NF.	NF.	NF.
I. — Bons du Trésor et Valeurs à court terme.				
Section générale. { Bons du Trésor.....	»	277.586.850	»	4.393.610.450
{ Effets divers (Afrique du Nord).....	»	»	»	4.828.000
{ Valeurs diverses.....	»	2.506.490	»	93.550.569
{ Effets représentatifs de crédits à moyen terme.....	»	209.259.242,65	»	59.051.814.089,14
{ Prêts à court terme à divers.....	»	679.740.768,21	»	931.494.562,67
{ Valeurs mobilières à imputer à divers comptes de placements.....	»	8.293.842,33	»	999.306.217,84
	»	1.177.387.193,19	»	65.474.604.788,65
Fonds provenant des Sociétés mutualistes. { Bons du Trésor.....	»	12.000.000	»	42.000.000
{ Effets représentatifs des crédits à moyen terme.....	»	»	»	180.000.000
	»	12.000.000	»	222.000.000
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne. { Bons du Trésor...	»	14.100.000	»	55.000.000
Fonds provenant des Caisses d'épargne. { Bons du Trésor.....	»	1.946.696.700	»	2.920.223.050
{ Effets représentatifs de crédits à moyen terme.....	»	600.000.000	»	5.451.760.000
	»	2.546.696.700	»	8.371.983.050
Epargne- Construction. { Bons du Trésor.....	»	6.100.000	»	600.000
I. — Total des emplois en Bons du Trésor et Valeurs à court terme.....	»	3.756.283.893,19	»	74.124.187.838,65
II. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.				
Section générale. { Rentes 5 0/0 1920 amortissables....	46.374,50	920.122,45	1.848,50	48.061
{ Rentes 4 1/2 0/0 amortis 1929-1960..	»	»	12.657,15	243.829,95
{ Rentes 4 0/0 amortis. 1941-1960.....	»	»	272.984	6.593.432,40
{ Rentes 3,5 0/0 1952-1958 amortis- sables.....	451.293,50	12.275.891,30	192.216,50	7.533.888,66
{ Emprunt extérieur 4 0/0 1939 de la République française.....	14.800	208.770,20	»	203.107,21
{ Bons d'équipement industriel et agri- cole.....	722.400	768.667,42	»	20.095,47
{ Emprunt national 5 0/0 1956 à capital indexé.....	35.722.150	38.410.084,85	1.000	208.207,89
{ Obligations du Trésor 4 0/0 1934....	699.180	647.834,99	»	»
{ Bons 5 0/0 1957 à prime indexée....	30.000	31.731	»	2.109
{ Bons de la Caisse nationale du Crédit agricole.....	567.780	556.424,40	»	946,30
{ Obligations des Postes et Télégraphes.	17.116.800	16.726.300,90	500	61.167,02
{ Obligations de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale.....	8.264.970	6.158.550,64	332.005,15	172.878,69
<i>A reporter.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses (Section générale).....	63.635.748	76.704.378,15	813.211,30	15.087.723,59

et Consignations (fonds propres) pendant l'année 1960.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960, évaluées au prix de revient.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur au bilan pour les titres non cotés.
Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	4.671.197.300	»	4.554.700.450	»	116.496.850	116.496.850
»	4.828.000	»	4.828.000	»	»	»
»	96.057.059	»	90.234.534	»	5.822.525	5.822.525
»	59.261.074.231,79	»	58.052.826.885,82	»	1.208.247.345,97	1.208.247.345,97
»	1.611.235.330,88	»	1.487.131.184,43	»	124.104.146,45	124.104.146,45
»	1.007.600.060,17	»	1.002.957.250,73	»	4.642.809,44	4.642.809,44
»	66.651.991.981,84	»	65.192.678.304,98	»	1.459.313.676,86	1.459.313.676,86
»	54.000.000	»	54.000.000	»	»	»
»	180.000.000	»	130.000.000	»	50.000.000	50.000.000
»	234.000.000	»	184.000.000	»	50.000.000	50.000.000
»	69.100.000	»	37.000.000	»	32.100.000	32.100.000
»	4.866.919.750	»	2.853.009.900	»	2.013.909.850	2.013.909.850
»	6.051.760.000	»	4.935.635.000	»	1.116.125.000	1.116.125.000
»	10.918.679.750	»	7.788.644.900	»	3.130.034.850	3.130.034.850
»	6.700.000	»	3.600.000	»	3.100.000	3.100.000
»	77.880.471.731,84	»	73.205.923.204,98	»	4.674.548.526,86	4.674.548.526,86
48.223	968.183,45	»	768,98	48.223	967.414,47	1.345.421,70
12.657,15	243.829,95	3,15	71,57	12.654	243.758,38	278.888
272.984	6.593.432,40	161.666	4.531.681,30	111.318	2.061.751,10	2.421.166,50
643.510	19.809.779,96	643.510	19.809.779,96	»	»	»
14.800	411.877,41	14.800	411.877,41	»	»	»
722.400	788.762,89	722.400	788.762,89	»	»	»
35.723.150	38.618.292,74	35.723.150	38.618.292,74	»	»	»
699.180	647.834,99	»	»	699.180	647.834,99	790.073,40
30.000	33.840	30.000	33.840	»	»	»
567.780	557.370,70	47.315	47.315	520.465	510.055,70	510.055,70
17.117.300	16.787.467,92	1.454.800	1.454.086,39	15.662.500	15.333.381,53	16.365.068,20
8.596.975,15	6.331.429,33	8.596.975,15	6.331.429,33	»	»	»
64.448.959,30	91.792.101,64	47.394.619,30	72.027.903,57	17.054.340	19.764.196,17	21.710.173,50

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960, évaluées au prix de revient.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
64.448.959,30	91.792.101,64	47.394.619,30	72.027.905,57	17.054.340	19.764.196,17	21.710.173,50
12.480	12.643,81	7.000	7.264,60	5.480	5.379,21	5.540
7.225.367,68	5.743.987,76	8.078,64	8.282,90	7.217.289,04	5.735.704,86	7.408.608,36
21.006.960	16.678.645,11	1.148.700	1.246.447,98	19.858.260	15.432.197,13	18.069.529,64
124.548.130	139.310.278,45	52.612.200	57.575.010,47	71.935.930	81.735.267,98	104.282.584,87
700.000	696.500	»	»	700.000	696.500	688.100
700	738,31	»	36,21	700	702,10	735,20
96.611.073,45	95.221.588,68	37.596.655,55	39.558.468,02	59.014.417,90	55.663.120,66	60.013.723,43
6.372.700	6.180.871,33	515.300	517.327,67	5.857.400	5.663.543,66	5.851.233,90
36.173.786,50	35.480.025,51	29.428.800	29.580.218	6.744.986,50	5.899.807,51	6.544.615,21
2.080.915	1.801.688,42	465.080	351.595,92	1.615.835	1.450.092,50	1.541.449,79
2.972.740	2.920.293,70	2.639.000	2.656.204,82	333.740	264.088,88	293.712,91
7.262.000	7.415.572,75	4.575.600	4.727.608,25	2.686.400	2.687.964,50	2.702.959
29.686.200	29.404.289,81	1.434.500	2.181.135,20	28.251.700	27.223.154,61	28.985.978
13.033.580	14.760.459,50	13.033.580	14.760.459,50	»	»	»
296.855	242.821,86	150.305	118.661,55	146.550	124.160,31	96.598,02
3.396.704,26	2.401.414,01	1.619.792,51	769.426,10	1.776.911,75	1.631.987,91	1.972.407,35
138.663.579,42	167.594.800,23	10.940.474,06	9.113.178,98	127.723.105,36	158.481.621,25	246.762.341,75
131.800.000	118.770.892,69	25.780.000	29.016.694	106.020.000	89.754.198,69	121.180.860
119.141.308,45	119.581.933,46	14.573.621,70	15.241.935,93	104.567.686,75	104.339.997,53	105.359.043,73
1.313.882,76	9.998.225,71	32.558,75	2.096.982,33	1.281.324,01	7.901.243,38	11.642.128,68
7.174.950	24.105.042,22	402.300	451.137,12	6.772.650	23.653.905,10	24.292.092,95
813.922.871,82	890.114.815,06	244.358.165,51	282.005.981,12	569.564.706,31	608.108.833,94	769.404.416,29
9.500	184.141,56	»	»	9.500	184.141,56	265.050
7.647,75	144.630,41	2,25	51,12	7.645,50	144.579,29	168.201
109.895,20	2.000.704,44	3,20	80	109.892	2.000.624,44	2.390.151
240.919	7.382.208,98	240.919	7.382.208,98	»	»	»
1.066.400	1.062.639,10	80.700	84.735	985.700	977.904,10	1.123.698
20.754.100	23.142.951,57	1.754.800	2.484.069,34	18.999.300	20.658.882,23	29.942.896,80
238.300	235.945,77	25.300	29.127,24	213.000	206.818,53	259.860
96.270	70.669,93	»	»	96.270	70.669,93	108.785,10
13.000.000	12.761.000	300.000	315.000	12.700.000	12.446.000	12.446.000
3.462.600	2.944.805,05	»	234,90	3.462.600	2.944.570,15	3.351.245,20
38.985.631,95	49.929.696,81	2.401.724,45	10.295.506,58	36.583.907,50	39.634.190,23	50.055.887,10
813.922.871,82	890.114.815,06	244.358.165,51	282.005.981,12	569.564.706,31	608.108.833,94	769.404.416,29

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1960.		
	Quantité ou Valeur nominale	Coût.	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	
	NF.	NF.	NF.	NF.	
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	549.202.257,36	602.282.489,95	264.720.614,46	287.832.325,11	
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses (Fonds provenant des Sociétés mutualistes).	38.863.989	45.635.829,15	121.642,95	4.293.867,66	
Obligations du Trésor 5 0/0 amortis- sables 1938-1960.....	"	"	432.800	422.739,81	
Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat....	11.397.400	8.194.621,57	"	171.243,31	
Obligations et Bons du Crédit national.	"	"	2.345.100	2.206.375,43	
— 5 0/0 1938 de la Caisse autonome de la Défense nationale.....	432.900	422.837,49	"	22,32	
— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale..	2.917.330	2.145.304,54	117.542,95	"	
— des Postes et Télégraphes.	323.750	259.109,83	"	749,10	
— du département de la Seine	911.880	807.723,33	"	1.317,45	
Fonds provenant des Sociétés mutua- listes. (Suite.)	Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et commercial.....	24.292.140	36.089.772,25	9.760	109.146,08
	Titres remis en échange d'actions et parts de Sociétés nationalisées....	109.985,47	123.144,33	"	2.295,13
	Obligations de diverses C ^{ies} de chemins de fer.....	7.058.720	6.151.998,61	"	31.194,49
	— du Crédit foncier de France	4.152.080	3.915.846,83	"	22.026,47
	— de la Ville de Paris.....	5.794.930	5.446.265,68	9.800	32.941,22
	Emprunts unifiés des collectiv. locales.	1.322.600	1.257.358,50	2.365.000	2.315.908,33
	Obligations de Sociétés françaises...	5.329.900	5.121.463,91	2.745.300	2.677.980,19
	Emprunts de pays d'outre-mer.....	481.035	470.228,39	"	23.443,44
	— garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.....	80.005	59.838,88	"	1.776,60
	103.468.644,47	116.101.343,29	8.146.945,90	12.313.027,12	
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Emprunt national 5 0/0 1956 à capi- tal garanti.....	16.939.650	17.906.019,53	"	486.344,46
	Rente 4 0/0 1941 amortissable.....	"	"	189.766	3.071.828,46
	Rente 5 0/0 1949.....	"	"	1.990	38.665,36
	Rentes 3,5 0/0 1952 amortissables...	714.868	19.106.996,71	"	3.260.482,31
	Bons d'équipement industriel et agri- cole 5 0/0 1956.....	4.100.000	4.100.000	"	15.000
	Obligations du Trésor 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	25.612.900	25.587.412,69	"	3.510.832,93
	— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale...	4.744.150	3.671.817,16	189.766	"
	— de l'Union des groupe- ments de sinistrés de la guerre 1914-1918....	63.300	61.456,62	"	1.843,38
	— de diverses C ^{ies} de chemins de fer.....	25.914.600	26.035.216,73	"	44.969,53
	Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	43.756.590	54.777.683,27	15.136.600	15.355.241,10
	Obligations du Crédit foncier de France	20.126.850	19.771.813,83	25.403.800	25.438.067,06
	— de la Ville de Paris.....	634.390	630.276,57	"	1.349,62
	Emprunts unifiés des collectiv. locales.	25.870.000	24.434.159	106.711.400	103.781.845,25
	Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.....	5	3,71	"	1,29
	Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées..	1.209.059,52	1.047.065,12	"	109.615
	Fonds d'Etat et obligations étrangers.	250.000	250	"	212.250
	169.936.362,52	197.130.170,94	147.633.322	155.958.335,75	
<i>A reporter.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	822.607.264,35	915.514.004,18	420.500.882,36	456.103.687,98	

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CÉSSIONS, amortissements effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960, évaluées au prix de revient.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur au bilan pour les titres non cotés.
Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	NF.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
813.922.871,82	890.114.815,06	244.358.165,51	282.005.981,12	569.564.706,31	608.108.833,94	769.404.416,29
38.985.631,95	49.929.696,81	2.401.724,45	10.295.506,58	36.583.907,50	39.634.190,23	50.055.887,10
432.800	422.739,81	»	»	432.800	422.739,81	503.346,40
11.397.400	8.365.864,88	2.770.900	2.702.555,43	8.626.500	5.663.309,45	6.937.687,55
2.345.100	2.206.375,43	»	»	2.345.100	2.206.375,43	2.662.170,40
432.900	422.859,81	432.900	422.859,81	»	»	»
3.034.872,95	2.145.304,54	3.034.872,95	2.145.304,54	»	»	»
323.750	259.858,93	5.400	5.670	318.350	254.188,93	322.958,20
911.880	809.040,78	10.390	10.421,43	901.490	798.619,35	937.176
24.301.900	36.198.918,33	723.080	830.343,07	23.578.820	35.368.575,26	40.486.681,27
109.985,47	125.439,46	53.820,52	63.457,73	56.164,95	61.981,73	64.593,56
7.058.720	6.183.193,10	253.120	274.324,30	6.805.600	5.908.868,80	6.746.522,70
4.152.080	3.937.873,30	283.900	303.145,69	3.868.180	3.634.727,61	4.152.690,92
5.804.730	5.479.206,90	365.910	375.544,88	5.438.820	5.103.662,02	5.632.703,32
3.087.600	3.573.266,83	259.500	294.556,42	3.428.100	3.278.710,41	3.602.846
8.075.200	7.799.444,10	596.100	646.643,10	7.479.100	7.152.801	8.080.042
481.035	493.671,83	475.670	488.591,55	5.365	5.080,28	4.321,22
80.005	61.615,57	21.675	20.968,04	58.330	40.647,53	37.119,15
111.615.590,37	128.414.370,41	11.688.962,92	18.879.892,57	99.926.627,45	109.534.477,84	130.236.745,79
16.939.650	18.392.363,99	1.343.100	1.906.065,34	15.596.550	16.486.298,65	24.580.162,80
189.766	3.671.828,46	2	50	189.764	3.671.778,46	4.127.367
1.990	38.665,36	»	218,90	1.990	38.446,46	41.431,80
714.868	22.367.479,02	714.868	22.367.479,02	»	»	»
4.100.000	4.115.000	300.000	315.000	3.800.000	3.800.000	4.332.000
25.612.900	29.128.245,62	25.612.900	29.128.245,62	»	»	»
4.933.916	3.671.817,16	4.933.916	3.671.817,16	»	»	»
63.300	63.300	63.300	63.300	»	»	»
25.914.600	26.080.186,26	7.839.350	7.924.970,26	18.075.250	18.155.216	13.282.400
58.893.190	70.132.924,37	2.474.740	2.642.252,84	56.418.450	67.490.671,53	75.891.487,91
45.530.650	45.209.880,89	684.800	711.571,64	44.845.850	44.498.309,25	45.458.845,15
634.390	631.626,19	31.020	35.247,16	600.370	596.379,03	650.781,86
132.581.400	128.216.004,25	440.000	3.696.326,27	132.141.400	124.519.677,98	135.133.107,60
5	5	5	5	»	»	»
1.209.059,52	1.156.680,12	375.235,50	438.022,50	833.824,02	718.657,62	966.492,29
250.000	212.500	250.000	212.500	»	»	»
317.569.684,52	353.088.506,69	45.066.236,50	73.113.071,71	273.503.448,02	279.975.434,98	304.464.086,41
1.243.108.146,71	1.371.617.692,16	301.113.364,93	373.998.945,40	941.994.781,78	997.618.746,76	1.204.105.248,49

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1960.	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	NF.	NF.	NF.	NF.
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses..	822.607.264,35	915.514.004,18	420.500.882,36	456.103.687,98
Rentes 5 0/0 1920 amortissables.....	379.531,50	8.330.323	»	»
Rentes 4 1/2 0/0 1929-1960 amortiss.	»	»	224.810,55	4.951.776,41
Rentes 4 0/0 1941-1960 amortiss.....	»	»	1.432.730	33.878.725,46
— 3,5 0/0 1952 amortissables..	29.519.973	744.091.915,28	»	6.006.670,18
Obligations du Trésor 4,5 0/0 1933..	905.670	903.257,26	447.400	164.383,34
— — 4 0/0 amortis- sables 1934.	6.462.520	5.380.845,25	1.685.370	2.364.185,22
— — 4,5 0/0 1935 (Défense nationale)....	1.869.790	1.776.300,50	»	15.300
— — à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952..	81.023.900	81.018.633,49	22.000	11.197.770,12
Bons d'épargne à cinq ans.....	25.000.300	24.750.300	»	6.500.075
Bons d'équipements industriel et agri- cole 5 0/0 1956	41.777.200	41.869.867,34	91.500	189.098,79
Obligations des Postes et Télégraphes.	8.472.930	7.987.203,12	»	132.024,39
— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale.....	26.939.700	26.655.647,92	1.657.658	12.346.113,16
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	88.759.500	72.521.989,95	33.149.600	32.836.388,25
Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat....	46.800.700	43.611.558,31	»	79.275,85
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	205.943.050	198.715.925,54	9.823.200	8.649.559,36
Obligations et Bons du Crédit national	118.739.900	118.773.943,89	10.000	11.003,82
— de diverses C ^{ies} de Chemins de fer.....	40.646.675	36.653.542,62	514.900	801.322,77
— garanties par l'Etat de di- verses C ^{ies} de navigation	16.666.700	16.666.700	»	»
— de sociétés garanties par l'Etat.....	79.171.500	77.073.629,33	3.950.000	3.963.896,20
— du Crédit foncier de France.....	292.537.555	290.509.212,41	32.391.590	32.477.131,06
— de la Ville de Paris.....	1.831.620	1.709.928,88	600	2.485,57
— et Bons de départements et villes et établisse- ments administratifs..	5.360.740	5.416.801,09	545.390	583.086,60
Emprunts de pays d'outre-mer.....	4.507.550	4.030.399,08	»	19.718,99
— garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	398.615	369.721,66	»	9.638,34
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées..	1.870.131,68	1.424.205,46	»	20.567,65
Actions de sociétés françaises.....	23.662.675	27.173.735,34	10.698.758,33	1.380.013,95
Actions de « France-obligations »... »	»	»	87.580.000	86.169.626,63
Obligations de sociétés françaises...	66.716.733,15	65.991.596,45	529.420	762.646,22
Actions de sociétés étrangères.....	822.816,24	913.244,41	5,42	4.396,33
Fonds d'Etat et obligations étrangers.	126.657,65	516,97	»	122.188,97
	1.216.914.633,22	1.904.320.944,55	184.754.932,30	245.639.068,63
II. — Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses	2.039.521.807,57	2.819.834.948,73	605.255.814,66	701.742.756,61

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960, évaluées au prix de revient.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur au bilan pour les titres non cotés.
Quantité ou Valeur nominale.	Cott.	Quantité ou Valeur nominale.	Cott.	Quantité ou Valeur nominale.	Cott.	NF.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
1.243.108.146,71	1.371.617.692,16	301.113.364,93	373.998.945,40	941.994.781,78	997.618.746,76	1.204.105.248,49
379.531,50	8.330.323	"	"	379.531,50	8.330.323	10.588.928,85
224.810,55	4.951.776,41	60.097,05	1.335.510,01	164.713,50	3.616.266,40	3.623.697
1.432.730	33.878.725,46	6	150	1.432.724	33.878.575,46	31.161.747
29.519.973	750.098.585,46	2.440.133,50	67.513.623,76	27.079.839,50	682.584.961,70	899.824.381,10
1.353.070	1.067.640,60	1.010.970	726.451,97	342.100	341.188,63	421.125,10
8.147.890	7.745.030,47	845.020	1.202.692,90	7.302.870	6.542.337,57	8.252.243,10
1.869.790	1.791.600,50	306.000	306.000	1.563.790	1.485.600,50	1.485.600,50
81.045.900	92.216.403,61	81.045.900	92.216.403,61	"	"	"
25.000.300	31.250.375	25.000.300	31.250.375	"	"	"
41.868.700	42.058.966,13	24.864.000	25.010.941,95	17.004.700	17.048.024,18	19.385.358
8.472.930	8.119.227,51	2.279.830	2.325.094,42	6.193.100	5.794.133,09	5.833.665,90
28.597.358	39.001.761,08	28.597.358	30.001.761,08	"	"	"
121.909.100	105.358.378,20	373.950	884.794,94	121.535.150	104.473.583,26	119.201.950,10
46.800.700	43.690.834,16	533.900	582.625	46.266.800	43.108.209,16	43.675.651,95
215.766.250	207.365.484,90	19.028.460	19.349.359,76	196.737.790	188.016.125,14	206.465.676,15
118.749.900	118.784.947,71	7.776.000	7.777.448,77	110.973.900	111.007.498,94	111.075.663,10
41.161.575	37.454.865,39	782.075	1.036.861,92	40.379.500	36.418.003,47	42.181.901,44
16.666.700	16.666.700	"	"	16.666.700	16.666.700	16.666.700
83.121.500	81.037.525,53	2.623.700	2.623.700	80.497.800	78.413.825,53	78.619.300,17
324.929.145	322.966.343,47	9.326.350	9.428.688,72	315.602.795	313.557.654,75	313.357.487,22
1.832.220	1.712.414,45	1.586.730	1.495.754,06	245.490	216.660,39	230.059,14
5.906.130	5.999.887,69	2.433.500	2.540.112,97	3.472.630	3.459.774,72	3.463.228,20
4.507.550	4.050.118,07	516.100	495.851,33	3.991.450	3.554.266,74	4.286.117,70
398.615	379.360	255.500	241.891,78	143.115	137.468,22	95.950,37
1.870.131,68	1.444.773,11	1.259.980,26	957.644,51	610.151,42	487.128,60	619.284,36
34.361.433,33	28.553.749,29	6.675.425	205.424	27.686.008,33	28.348.325,29	131.593.174
87.580.000	86.169.626,63	21.720.000	24.554.083,09	65.860.000	61.615.543,54	75.277.980
67.246.153,15	66.754.242,67	20.382.861,90	20.642.696,35	46.863.291,25	46.111.546,32	50.980.808,68
822.821,66	917.640,74	24,80	166,09	822.796,86	917.474,65	12.366.452,90
126.657,65	122.705,94	126.657,65	122.705,94	"	"	"
1.401.669.565,52	2.149.960.013,18	261.850.829,16	353.828.813,93	1.139.818.736,36	1.796.131.199,25	2.190.684.132,03
2.644.777.712,23	3.521.577.705,34	562.964.194,09	727.827.759,33	2.081.813.518,14	2.793.749.946,01	3.394.789.380,52

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTFEBUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1960.	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	NF.	NF.	NF.	NF.
III. — Prêts.				
Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1971 émises en échange d'obligations de l'emprunt extérieur 4 0/0 1939..	»	5.007.726,32	»	»
Obligations du Trésor représentatives d'annuités (loi du 11 octobre 1940).	»	9.680.300,72	»	»
Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Avances à moyen terme et à long terme pour travaux d'équipement rural. — Décret-loi du 17 juin 1938).....	»	118.274,47	»	»
Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Electrification des campagnes. — Loi du 2 août 1923)....	»	97.854,19	»	»
Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts à long terme à l'agriculture. — Loi du 4 août 1929).	»	100.937,88	»	»
Annuités délivrées en paiement d'indemnités de dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920, art. 152) ..	»	11.692,08	»	»
Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1975	»	6.337.346,85	»	»
Annuités de diverses sociétés françaises garanties par l'Etat.....	»	15.000.000	»	15.000.000
Prêts aux départements, communes et établissements publics.....	»	626.690.749,86	»	609,44
Annuités en recouvrement, sur prêts aux départements, communes et établissements publics.....	»	»	»	33.742,09
Prêts sur obligations aux départements, communes, colonies et établissements publics.....	»	83.780,20	»	15.727.334,57
Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009....	»	33.980.022	»	»
Prêts à divers.....	»	41.545.894,43	»	73.840.255,12
Prêts de pré-financement aux sociétés immobilières	»	»	»	636.556.675,02
Prêts aux sociétés immobilières.....	»	673.148.323,80	»	138.047.920
	»	1.411.802.902,80	»	879.212.536,24
Fonds provenant des Sociétés mutualistes } Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009 ...	»	2.863.485	»	»
	»	2.863.485	»	»
A reporter. — Prêts.....	»	1.414.666.387,80	»	879.212.536,24

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960, évaluées au prix de revient.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur au bilan pour les titres non cotés
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	5.007.726,32	»	325.701,11	»	4.682.025,21	4.682.025,21
»	9.680.300,72	»	891.928	»	8.788.372,72	8.788.372,72
»	118.274,47	»	118.274,47	»	»	»
»	97.854,19	»	97.854,19	»	»	»
»	100.937,88	»	100.937,88	»	»	»
»	11.692,08	»	5.580,47	»	6.111,61	6.111,61
»	6.337.346,85	»	320.131,25	»	6.017.215,60	6.017.215,60
»	30.000.000	»	2.276.038,80	»	27.723.961,20	27.723.961,20
»	626.691.359,30	»	70.184.392,74	»	556.506.966,56	556.506.966,56
»	33.742,09	»	33.742,09	»	»	»
»	15.811.114,77	»	15.733.575,70	»	77.539,07	77.539,07
»	33.980.022	»	202.724,20	»	33.777.297,80	33.777.297,80
»	115.392.149,55	»	5.069.218,66	»	110.322.930,89	110.322.930,89
»	636.556.675,02	»	»	»	636.556.675,02	636.556.675,02
»	811.196.243,80	»	25.528.321,62	»	785.667.922,18	785.667.922,18
»	2.291.015.439,04	»	120.888.421,18	»	2.170.127.017,86	2.170.127.017,86
»	2.863.485	»	17.083,50	»	2.846.401,50	2.846.401,50
»	2.863.485	»	17.083,50	»	2.846.401,50	2.846.401,50
»	2.293.878.924,04	»	120.905.504,68	»	2.172.973.419,36	2.172.973.419,36

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1960.		
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
	NF.	NF.	NF.	NF.	
<i>Report.</i> — Prêts.....	»	1.414.666.387,80	»	879.212.536,24	
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à bon mar- ché. — Crédit immobilier et loyers moyens. — Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928).....	»	34.642.632,28	»	18.648,65
	Annuités mobilisées du Fonds natio- nal pour le développement des add. d'eau dans les communes rurales (Décret du 11 octobre 1954).....	»	8.517.061,88	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009....	»	8.781.354	»	»
	Prêts aux départements, communes et établissements publics.....	»	83.039.211,18	»	27.045.106,76
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités H. L. M. améliorées (Loi du 28 juin 1930, art. 5).....	»	115.558,88	»	»
	Avances aux Caisses d'épargne (Loi du 20 juillet 1895, art. 6).....	»	17.801,61	»	»
	»	135.113.619,83	»	27.063.755,41	
Fonds provenant des Caisses d'épargne.	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à loyer mo- déré. — Crédit immobilier et loyers moyens. — Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928).....	»	2.812.808.296,58	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Electrification des cam- pagnes. — Loi du 2 août 1923)...	»	10.189,54	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts aux communes rurales. — Loi du 30 décembre 1928, art. 142).....	»	925,67	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à loyer mo- déré améliorées. — Loi du 28 juin 1930, art. 5).....	»	93.180,37	»	»
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1975.....	»	60.323.063,61	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009....	»	408.142.062	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 1969....	»	12.526.262,97	»	»
	Annuités de diverses sociétés fran- çaises garanties par l'Etat.....	»	—	»	11.050.000
	Annuités de diverses sociétés fran- çaises.....	»	3.000.000	»	4.000.000
<i>A reporter.</i> — Prêts. — Fonds provenant des Caisses d'épargne.....	»	3.296.903.980,74	»	15.050.000	
<i>A reporter.</i> — Prêts.....	»	1.549.780.007,63	»	906.276.291,65	

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1960		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960, évaluées au prix de revient.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur du bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	2.293.878.924,04	»	120.905.504,68	»	2.172.973.419,36	2.172.973.419,36
»	34.661.280,93	»	1.227.489,83	»	33.433.791,10	33.433.791,10
»	8.517.061,88	»	288.898,02	»	8.228.163,86	8.228.163,86
»	8.781.354	»	52.389,40	»	8.728.964,60	8.728.964,60
»	110.084.317,94	»	4.218.500,97	»	105.865.816,97	105.865.816,97
»	115.558,88	»	115.558,88	»	»	»
»	17.801,61	»	1.537,63	»	16.263,98	16.263,98
»	162.177.375,24	»	5.904.374,73	»	156.273.000,51	156.273.000,51
»	2.812.808.206,58	»	78.136.995,74	»	2.734.671.300,84	2.734.671.300,84
»	10.189,54	»	10.189,54	»	»	»
»	925,67	»	925,67	»	»	»
»	93.180,37	»	93.180,37	»	»	»
»	60.323.063,61	»	3.037.672,21	»	57.285.391,40	57.285.391,40
»	408.142.062	»	2.434.968,20	»	405.707.093,80	405.707.093,80
»	12.526.262,97	»	982.034,30	»	11.544.228,67	11.544.228,67
»	11.050.000	»	3.950.000	»	7.100.000	7.100.000
»	7.000.000	»	»	»	7.000.000	7.000.000
»	3.311.953.980,74	»	88.645.966,03	»	3.223.308.014,71	3.223.308.014,71
»	2.456.056.299,28	»	126.809.879,41	»	2.329.246.419,87	2.329.246.419,87

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1960.		
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
	NF.	NF.	NF.	NF.	
<i>Report.</i> — Prêts.....	»	1.549.780.007,63	»	906.276.291,65	
<i>Report.</i> — Prêts. — Fonds provenant des Caisses d'épargne.....	»	3.296.903.980,74	»	15.050.000	
Fonds provenant des Caisses d'épargne. (Suite.)	Annuités mobilisées du Fonds national pour le développement des adduc- tions d'eau dans les communes ru- rales (décret du 1 ^{er} octobre 1954)..	»	49.785.487,76	»	1.273,27
	Prêts sur obligations aux départe- ments, communes, colonies et éta- blissements publics.....	»	2.552.582.565,53	»	1.015.431.625
	Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....	»	4.245.071.724,19	»	1.043.564.292,92
	Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat.....	»	77.088.721,91	»	»
	»	»	10.221.432.480,43	»	2.074.047.191,19
III. — Total des emplois en prêts.....	»	11.771.212.487,76	»	2.980.323.482,84	
IV. — Participations dans des Sociétés d'étude et d'équipement.....	»	972.800	60.000	2.779.000	
V. — Placements immobiliers.					
Section générale.	Participations dans les sociétés immobilières (sociétés civiles).	»	268.180.140	»	47.268.620
	Participations dans les sociétés immobilières (sociétés commer- ciales).....	»	93.119.212,64	»	114.991.322,83
	Immeubles de rapport.....	»	99.497.956,88	»	217.466.757,37
V. — Total des Placements immobiliers...	»	460.797.309,52	»	379.726.700,20	
VI. — Immeubles de la Direction géné- rale et de ses succursales.....	»	634.475,34	»	8.500.000	
RÉCAPITULATION					
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme..	»	3.756.283.893,19	»	74.124.187.838,65	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	2.039.521.897,57	2.819.834.948,73	605.255.814,66	701.742.756,61	
III. — Prêts.....	»	11.771.212.487,76	»	2.980.323.482,84	
IV. — Participations dans des Sociétés d'étude et d'équipement.....	»	972.800	60.000	2.779.000	
V. — Placements immobiliers.....	»	460.797.309,52	»	379.726.700,20	
VI. — Immeubles de la Direction générale et de ses succursales.....	»	634.475,34	»	8.500.000	
	2.039.521.897,57	18.809.735.914,54	605.315.814,66	78.197.259.778,30	

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960, évaluées au prix de revient.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur du bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	2.456.056.299,28	»	126.809.879,41	»	2.329.246.419,87	2.329.246.419,87
»	3.311.953.980,74	»	88.645.966,03	»	3.223.308.014,71	3.223.308.014,71
»	49.786.761,03	»	1.532.094	»	48.234.667,03	48.234.667,03
»	3.568.014.190,53	»	105.114.519,46	»	3.462.899.671,07	3.462.899.671,07
»	5.288.636.017,11	»	143.816.139,13	»	5.144.819.877,98	5.144.819.877,98
»	77.088.721,91	»	5.488.573,57	»	71.600.148,34	71.600.148,34
»	12.295.479.671,32	»	344.617.292,19	»	11.950.862.379,13	11.950.862.379,13
»	14.751.535.970,60	»	471.427.171,60	»	14.280.108.799	14.280.108.799
60.000	3.751.800	»	»	60.000	3.751.800	3.751.800
»	315.448.760	»	8.613.945,56	»	306.834.814,44	306.834.814,44
»	208.110.535,47	»	13.638.458	»	194.472.077,47	194.472.077,47
»	316.964.714,25	»	973.793,57	»	315.990.920,68	315.990.920,68
»	840.524.009,72	»	23.226.197,13	»	817.297.812,59	817.297.812,59
»	9.134.475,34	»	»	»	9.134.475,34	9.134.475,34
»	77.880.471.731,84	»	73.205.923.204,98	»	4.674.548.526,86	4.674.548.526,86
2.644.777.712,23	3.521.577.705,34	562.964.194,09	727.827.759,33	2.081.813.518,14	2.793.749.916,01	3.394.789.380,52
»	14.751.535.970,60	»	471.427.171,60	»	14.280.108.799	14.280.108.799
60.000	3.751.800	»	»	60.000	3.751.800	3.751.800
»	840.524.009,72	»	23.226.197,13	»	817.297.812,59	817.297.812,59
»	9.134.475,34	»	»	»	9.134.475,34	9.134.475,34
2.644.837.712,23	97.006.995.692,84	562.964.194,09	74.428.404.333,04	2.081.873.518,14	22.578.591.359,80	23.179.630.794,31

CAISSES D'ÉPARGNE

BILAN au 31 décembre 1959. — Opérations de

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1959.	
	Actif.	Passif.
	NF.	NF.
Comptes courants ordinaires au Trésor et à la Banque de France.....	34.290.925,65	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	2.546.696.700	»
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	1.904.320.944,55	»
Prêts.....	10.221.432.480,13	»
Caisnes d'épargne ordinaires. { Paris.....	»	1.769.791.398,92
Départements.....	»	12.799.571.927,08
Territoires autres que la Métropole.....	»	190.820.704,53
Pays devenus indépendants.....	»	(1) 56.154.260,89
Caisnes d'épargne, 1/c de chèques émis pour le règlement de transferts et opérations réciproques.	263.445,68	»
Caisnes d'épargne : opérations restant à constater au compte courant.....	168.165.347,17	»
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	»	16.381.551,76
Caisnes d'épargne, 1/c de provisions pour le payement des ristournes sur prêts consentis sur leur proposition.....	»	42.450.000
Totaux.....	14.875.169.843,18	14.875.169.843,18

(1) Sur ces sommes ont été transférés au chapitre 510 « Etablissements publics et Dépôts divers », les soldes des comptes des Caisnes d'épargne des Pays

(2) Soldes des comptes des Caisnes d'épargne de la Guinée..... 361.591,46
et du Cameroun..... 7.175.706,50
7 537 297,96

ORDINAIRES.

l'année 1960. — Bilan au 31 décembre 1960.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1960.				SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1960.	
Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
12.364.636.570,51	12.403.582.974,70	»	38.946.404,19	73.237.329,84	»
7.788.644.900	8.371.983.050	»	583.338.150	3.130.634.850	»
353.828.813,93	245.639.068,63	265.980.675,06	157.790.929,76	1.796.131.199,25	»
344.617.292,19	2.074.047.191,19	91.735.360,33	1.821.165.259,33	11.950.862.379,13	»
336.866.132,38	30.513.835,66	306.352.296,72	»	»	2.076.143.695,64
2.867.909.452,54	1.099.182.815,33	1.768.726.637,21	»	»	14.568.298.564,29
48.740.552,97	41.210.317,24	7.530.235,73	»	»	198.350.940,26
15.014.935,02	63.631.897,95	»	48.616.962,93	»	(2) 7.537.297,96
21.577.299,31	22.032.075,04	»	454.775,73	718.221,41	»
4.531.779.419,59	4.341.343.617,28	190.435.802,31	»	»	22.270.455,14
58.046.359,67	47.493.006,51	10.553.353,16	»	»	26.934.904,92
53.624.422,80	44.626.301,38	8.998.121,42	»	»	51.448.121,42
28.785.286.150,91	28.785.286.150,91	2.650.312.481,94	2.650.312.481,94	16.950.983.979,63	16.950.983.979,63

indépendants qui ont passé avec la Caisse des Dépôts une convention de gestion, soit : 49.702.365,37.

Caisses d'épargne ordinaires.

Situation au 31 décembre 1960 du portefeuille constitué au moyen des fonds
des Caisses d'épargne ordinaires.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	NF.	NF.	NF.
Bons du Trésor.....	70.693.749,75	2.013.909.850	2.013.909.850
Effets représentatifs de crédit à moyen terme.....	39.064.375	4.116.125.000	4.116.125.000
Rente 5 0/0 1920-1950 amortissable.....	379.531,50	8.330.323	10.588.928,85
— 4,50 0/0 1929-1960 amortissable.....	464.713,50	3.616.266,40	3.623.697
— 4 0/0 1941-1960 amortissable.....	1.432.724	33.878.575,46	31.161.747
— 3,50 0/0 1952 amortissable.....	27.079.839,50	682.584.961,70	899.824.381,10
Obligations du Trésor 4,50 0/0 1933-1948.....	15.394,50	341.188,63	421.125,10
— — 4,50 0/0 1934 amortissables....	292.114,80	6.542.337,57	8.252.243,10
— — 4,50 0/0 1935 (Défense nationale).	70.370,55	1.485.600,50	1.485.600,50
Bons d'Equipeement industriel et agricole 5 0/0 1956..	850.235	17.048.024,18	19.385.358
Obligations des Postes, Télégraphes, Téléphones.....	265.499,50	5.794.133,09	5.833.665,90
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	6.110.790,37	104.473.583,26	119.201.950,10
Obligations et bons du Crédit national garantis par l'Etat.....	2.081.905	43.108.209,16	43.675.651,95
Obligations et bons du Crédit national.....	5.706.740,10	111.007.498,94	111.075.663,10
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	10.004.335,85	188.016.125,14	206.465.676,15
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.	2.112.673,25	36.418.003,47	42.181.901,44
— garanties par l'Etat de diverses compagnies de navigation.....	916.668,50	16.666.700	16.666.700
— du Crédit foncier de France.....	15.924.630,42	313.557.654,75	313.307.487,22
— de la ville de Paris.....	10.143,55	216.660,39	230.059,14
— et bons de départements et villes et établis- sements administratifs.....	170.747,65	3.459.774,72	3.463.228,20
Emprunts des pays d'outre-mer.....	140.742,25	3.554.266,74	4.286.117,70
<i>A reporter.....</i>	183.487.894,54	4.710.134.737,10	4.971.166.031,55

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	NF.	NF.	NF.
<i>Reports</i>	183.487.894,54	4.710.134.737,10	4.974.166.031,55
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre- mer	6.580	137.468,22	95.950,37
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	20.427,25	487.128,60	619.284,36
Obligations de sociétés garanties par l'Etat	4.057.266,50	78.413.825,53	78.619.300,17
— de sociétés françaises	2.748.389,21	46.111.546,32	50.980.808,68
Actions de sociétés françaises	2.096.354,16	28.348.325,29	431.593.174
— de sociétés étrangères	435.503,68	917.474,65	12.366.452,90
— de France-obligations	3.042.732	61.615.543,54	75.277.980
Obligations du Trésor terminables en 1969	611.844,12	11.544.228,67	11.544.228,67
— — — en 2009	17.445.395,84	405.707.093,80	405.707.093,80
Semestrialités du Trésor 1945-1975	1.718.561,88	57.285.391,40	57.285.391,40
<i>Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir :</i>			
Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 (H.L.M.-Crédit Immobilier-Loyers modérés) ...	151.339.219	2.734.671.300,84	2.734.671.300,84
Annuités de diverses sociétés françaises garanties par l'Etat	390.500	7.100.000	7.100.000
Annuités de diverses sociétés françaises	385.000	7.000.000	7.000.000
Annuités mobilisées du Fonds national pour le déve- loppement des adductions d'eau dans les communes rurales (décret du 1 ^{er} octobre 1954)	2.652.906,67	48.234.667,03	48.234.667,03
Prêts sur obligations aux départements, communes, établissements publics	181.802.232,74	3.462.899.671,07	3.462.899.671,07
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950)	282.786.647	5.441.575.400,30	5.441.575.400,30
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (adduction d'eau, décret du 1 ^{er} octobre 1954)	178.446,27	3.244.477,68	3.244.477,68
Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat	3.938.008,16	71.600.448,34	71.600.448,34
Totaux	839.143.909,02	46.877.028.428,38	17.271.581.361,16

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE

BILAN au 31 décembre 1959. — Opérations de

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1959.	
	Actif.	Passif.
	NF.	NF.
Comptes courants au Trésor et à la Banque de France.....	39.386.670,17	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	14.400.000	»
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	197.430.170,94	»
Prêts.....	135.113.619,83	»
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	»	385.653.054,69
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	»	77.406,25
Totaux.....	385.730.460,94	385.730.460,94

DES CAISSES D'ÉPARGNE

l'année 1960. — Bilan au 31 décembre 1960.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1960.				SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1960.	
Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
270.920.191,12	236.015.153,15	34.905.037,97	»	4.481.632,20	»
37.000.000	55.000.000	»	18.000.000	32.100.000	»
73.113.071,71	155.958.335,75	58.389.963,54	141.235.227,58	279.975.434,98	»
5.904.374,73	27.063.755,41	1.667.225,11	22.826.605,79	156.273.000,51	»
129.847.685,44	43.551.141,19	86.296.544,25	»	»	471.949.598,94
1.907.421,87	1.104.359,37	803.062,50	»	»	880.468,75
518.692.744,87	518.692.744,87	182.061.833,37	182.061.833,37	472.830.067,69	472.830.067,69

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Situation du portefeuille au 31 décembre 1960.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	NF.	NF.	NF
Bons du Trésor à 2 ans	1.123.500	32.100.000	32.100.000
Rente 4 0/0 1941-1960	189.764	3.671.778,46	4.127.367
Rente 5 0/0 1949	1.990	38.446,46	41.431,80
Emprunt national 5 0/0 1956.....	779.827,50	16.486.298,65	24.580.162,80
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956...	190.000	3.800.000	4.332.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.	1.058.272,47	18.155.216	13.282.400
Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et commercial	2.524.501,95	67.490.671,53	75.891.487,91
Obligations du Crédit foncier de France	2.132.944,30	44.498.309,25	45.458.845,15
Obligations de la Ville de Paris	35.374,30	596.379,03	650.791,86
Emprunts unifiés des collectivités locales	6.786.303	124.519.677,98	135.133.107,60
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	62.131,08	718.657,62	966.492,29
Obligations du Trésor représentatives d'annuités savoir :			
Lois du 15 décembre 1922 et du 13 juillet 1928 (H.L.M. - C.I.-L.M.)	1.860.695,72	33.433.791,10	33.433.791,10
Obligations du Trésor représentatives d'annuités termi- nables en 2009.....	375.345,26	8.728.964,60	8.728.964,60
Prêts adduction d'eau, décret du 1 ^{er} octobre 1954....	452.549,01	8.228.163,86	8.228.163,86
Prêts aux départements, communes, établissements publics	5.557.955,40	105.865.816,97	105.865.816,97
Avances aux Caisses d'épargne.....	»	16.263,98	16.263,98
Totaux.....	23.129.153,99	468.348.435,49	492.837.086,92

ÉPARGNE-CONSTRUCTION

Bilan au 31 décembre 1959. — Opérations de l'année 1960. — Bilan au 31 décembre 1960.

[ÉTABL. N° 1-40]

DESIGNATION DES COMPTES.	SITUATION au 31 décembre 1959.		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1960.				SITUATION au 31 décembre 1960.	
	Actif.	Passif.	Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
I. — Epargne-Construction.								
Compte courant au Trésor.....	»	976.611,83	3.262.009,13	4.774.663,33	»	1.512.654,20	536.042,37	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme...	6.100.000	»	3.600.000	600.000	3.000.000	»	3.100.000	»
Caisses et organismes d'épargne-construction {	Paris.....	2.590.623,77	175.450,07	785.218,51	»	609.768,44	»	1.980.855,33
	Départements..	2.452.714,47	209.285,27	1.006.812,70	»	797.527,43	»	1.655.187,04
Caisses d'épargne et organismes d'épargne- construction. — L/C de chèques émis pour le règlement de transferts et opérations réciproques.....	»	62.549,93	49.812,70	82.362,63	»	62.549,93	»	»
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	»	17.500	21.000	38.500	»	17.500	»	»
	6.100.000	6.100.000	7.287.557,17	7.287.557,17	3.000.000	3.000.000	3.636.042,37	3.636.042,37
II. — Fonds de réserve de l'Epargne-Construction.								
Compte courant au Trésor.....	»	183.869,86	193.487,75	295.981,98	102.494,23	»	»	81.375,63
Fonds de réserve de l'épargne-construction.	183.869,86	»	295.981,98	193.487,75	»	102.494,23	81.375,63	»
Caisse des dépôts et consignations. — S/C d'avances pour le remboursement des bonifications payées par les Caisses et organismes d'épargne-construction.....	»	»	194.043,77 ⁽¹⁾	194.043,77 ⁽¹⁾	»	»	»	»
	183.869,86	183.869,86	683.513,50	683.513,50	102.494,23	102.494,23	81.375,63	81.375,63

(1) La différence entre le chiffre des bonifications payées en 1960 (193.487,75 NF.) et les chiffres du présent état (194.043,77 NF.) provient de bonifications payées à tort, et remboursées, d'ensemble 556,02 NF, figurant au débit et au crédit du compte d'avance pour le remboursement des bonifications.

ÉPARGNE —

Mouvements du portefeuille

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOI DE FONDS de 1960.	
	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Bons du Trésor	»	6.100.000	»	600.000

CONSTRUCTION

pendant l'année 1960.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS effectués en 1960		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	6.700.000	»	3.600.000	»	3.100.000	3.100.000

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

SECTION GÉNÉRALE. — A. SOUS-SECTION CAPITALISATION

Récapitulation des opérations de l'année 1960.

RECETTES		
Recettes sur opérations d'assurances.....	232.006.035, 05	
Revenus du portefeuille.....	85.405.107, 37	
Intérêts des fonds en compte-courant.....	8.952, 38	
Remboursements et amortissements de valeurs..	408.379.610, 50	
Recettes aux comptes d'attente ouverts à diverses sociétés.....	4.452.875, 56	
Régularisations.....	3.096.014, 47	
Recettes diverses.....	1.693.504, 04	
	<hr/>	
Total des recettes de l'année.....	735.042.099, 37	735.042.099, 37
Solde disponible au 31 décembre 1959.....		13.588.792, 39
		<hr/>
Ensemble.....		748.630.891, 76
DÉPENSES		
Dépenses sur opérations d'assurances.....	145.236.726, 77	
Achats de valeurs.....	545.782.940, 10	
Frais administratifs.....	16.250.611, 71	
Honoraires médicaux.....	195.675, 74	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs.....	3.526.815, 44	
Dépenses aux comptes d'attente ouverts à diverses sociétés.....	9.874.900, 73	
Régularisations.....	2.928.867, 77	
Intérêts sur reprises de valeurs.....	175.230, 93	
Dépenses diverses.....	1.999.186, 29	
	<hr/>	
Total des dépenses de l'année.....	725.970.955, 48	725.970.955, 48
Solde au 31 décembre 1960.....		22.659.936, 28

CAISSE NATIONALE

SECTION GÉNÉRALE. — Sous-

Mouvement

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	NF.	NF.	NF.	NF.
I. — Valeurs à court terme.			ASSURANCES	
Billets à ordre. — Office national de l'azote ...	5.000.000	5.000.000	»	»
Bons du Trésor à deux ans.....	2.960.000	2.960.000	»	»
Totaux		7.960.000		
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920 amortissable	1.032	16.100,28	»	»
Rente 4 1/2 0/0 amortissable 1929-1960.....	»	»	315	6.505,21
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958	38.500	1.046.318,01	»	»
Emprunt national 5 0/0 1956	37.198.350	39.154.225,38	8.474.150	12.641.665,40
Obligations du Trésor	7.807.470	7.448.721,06	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0..	2.570.000	2.660.876,49	2.638.300	2.797.351,93
Bons et obligations de la Caisse nationale de crédit agricole.	52.005.000	51.264.739,14	»	»
Obligations de la Caisse autonome de la Défense nationale.....	245.420	247.716,87	»	»
Obligations des P.T.T. et de la Radio-télévision française.	5.889.900	5.439.800,84	78.800	78.655,92
Emprunt extérieur 4 0/0 1939 amortissable....	6.950	194.121,66	2.700	75.173,21
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.	121.248.350	103.790.391,26	7.100	7.024,68
Obligations du Crédit national garanties	54.340.050	48.269.036,30	5.400	5.428,90
Obligations du Crédit national non garanties...	16.895.600	16.287.730,74	1.862.800	1.890.940,50
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer et de navigation.....	158.757.266	146.666.997,81	5.415.050	6.544.642,80
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées.....	4.145.972,35	3.606.488,39	1.433.560,36	1.605.740,42
Obligations du Crédit Foncier de France.....	63.968.200	61.584.661,16	2.717.700	2.863.898,44
Obligations et bons de départements et villes.	30.429.390	29.471.948,45	894.910	960.255,74
<i>A reporter</i>	555.547.450,35	517.149.873,84	23.530.785,36	29.477.283,15

DE PRÉVOYANCE

SECTION CAPITALISATION.

du portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIIONS et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	
A GARANTIE FIXE						
5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	»	»	»
2.960.000	2.960.000	2.710.000	2.710.000	250.000	250.000	250.000
	7.960.000		7.710.000		250.000	250.000
1.032	16.100,28	»	»	1.032	16.100,28	28.792,80
315	6.505,21	»	»	315	6.505,21	6.930
38.500	1.046.318,01	38.500	1.046.318,01	»	»	»
45.672.500	51.795.890,78	2.741.000	3.022.694,72	42.931.500	48.773.196,06	67.660.044
7.807.470	7.448.721,06	7.807.470	7.448.721,06	»	»	»
5.208.300	5.458.228,42	335.700	351.809,09	4.872.600	5.106.419,33	5.554.764
52.005.000	51.264.739,14	420.000	411.600	51.585.000	50.853.139,14	50.853.139,14
245.420	247.716,87	245.420	247.716,87	»	»	»
5.968.700	5.518.456,76	548.600	510.630,05	5.420.100	5.007.826,71	5.702.649,10
9.650	269.294,87	1.100	30.696,82	8.550	238.598,05	262.485
121.255.450	103.797.415,94	63.748.550	53.703.531,59	57.506.900	50.093.884,35	58.987.970,60
54.345.450	48.274.465,20	974.200	870.868,86	53.371.250	47.403.596,34	45.304.595,60
18.758.400	18.178.671,24	8.207.400	8.167.289,25	10.551.000	10.011.381,99	11.390.754,30
164.172.316	153.211.640,61	17.237.754	16.972.375,73	146.934.562	136.239.264,88	149.867.867,22
5.579.532,71	5.212.228,81	4.014.408,75	3.550.206,76	1.565.423,96	1.662.022,05	1.786.791,21
66.685.900	64.448.559,60	19.078.300	18.676.615,38	47.607.600	45.771.944,22	50.324.027,75
31.324.300	30.432.204,19	19.144.270	18.861.027,04	42.180.030	41.571.177,15	42.238.202,34
579.078.235,71	546.627.156,99	144.542.372,75	133.872.101,23	434.535.862,96	412.755.055,76	459.969.013,06

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	NF.	NF.	NF.	NF.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses (suite et fin).				ASSURANCES
<i>Report</i>	555.547.450,35	517.149.873,84	23.530.785,36	29.477.283,15
Emprunts unifiés des collectivités locales	48.895.400	45.708.718,49	6.157.400	5.993.524,79
Emprunts de pays d'outre-mer garantis.....	856.375	812.452,56	53.360	46.111,59
Emprunts de pays d'outre-mer non garantis...	26.400	22.056,51	»	»
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	223.175.403,40	250.635.933,26	52.908.170	53.399.968,42
Emprunts d'établissements publics à caractère financier.....	»	»	24.000	23.303,98
Obligations de sociétés françaises garanties....	83.044.730	79.159.616,78	707.500	710.321,57
Obligations de sociétés françaises non garanties	272.537.130	265.010.112,36	148.672.725	148.716.567,60
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux.....	»	6.853.483,04	»	725.973,40
Obligations étrangères.....	»	476.911,30	»	»
Actions de France - obligations	»	»	261.100.000	260.052.571
Actions de sociétés françaises	18.084.207,12	49.088.995,66	13.781.798,42	18.825.609,71
Actions de sociétés étrangères	»	910.940,37	»	533.036,06
Totaux		1.229.728.733,17		518.504.271,27
III. — Prêts.				
Obligations du Trésor représentatives de semes- trialités.....	»	15.870.435,67	»	»
Titres d'annuités du Trésor terminables en 2009.	»	107.285.238	»	»
Avances au Trésor (Lois sociales).....	»	1.395.307,19	»	»
Prêt à la Compagnie générale transatlantique..	»	10.000.000	»	»
Prêts sur obligations de pays d'outre-mer....	»	109.421,17	»	»
Prêts aux départements et communes (obliga- tions et contrats).....	»	671.216,35	»	»
Prêts à divers.....	»	43.207.648,17	»	3.917.962,78
Prêts sociétés immobilières	»	»	»	7.665.966,80
Annuités de sociétés françaises garanties par l'Etat	»	»	»	5.000.000
Totaux		178.539.266,55		16.583.929,58

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
A GARANTIE FIXE (Suite et fin.)						
579.078.235,71	546.627.156,99	144.542.372,75	133.872.401,23	434.535.862,96	412.755.055,76	459.969.013,06
55.052.800	51.702.243,28	19.707.800	18.541.361,81	35.345.000	33.160.881,47	37.843.563,80
909.735	858.564,15	299.780	277.735,29	609.955	580.828,86	407.285,84
26.100	22.056,51	6.200	5.784,51	19.900	16.272	15.658
276.083.573,40	304.035.901,68	76.466.537,40	73.368.981,99	199.617.036	230.666.919,69	261.048.831,68
24.000	23.303,98	»	»	24.000	23.303,98	23.592
83.752.230	79.869.938,35	11.520.220	11.482.160,18	72.232.010	68.387.778,17	71.350.653,09
421.209.855	413.726.679,96	142.354.380	139.424.197,83	278.855.475	274.302.482,13	290.124.681,87
»	7.579.456,44	»	»	»	7.579.456,44	7.781.221
»	476.911,30	»	476.911,30	»	»	»
261.100.000	260.052.571	»	»	261.100.000	260.052.571	298.437.300
31.866.005,54	67.914.605,37	4.241.882,50	1.673.460,36	27.624.123,04	66.241.145,01	114.807.231,60
»	1.443.976,43	»	81.773,15	»	1.362.203,28	1.067.720,60
	1.748.233.004,44		393.104.106,65		1.355.128.897,79	1.542.876.752,54
»	15.870.435,67	»	862.047,49	»	15.008.388,18	15.008.388,18
»	107.285.238	»	640.061,80	»	106.645.176,20	106.645.176,20
»	1.395.307,19	»	1.395.307,19	»	»	»
»	10.000.000	»	397.916,20	»	9.602.053,80	9.602.053,80
»	109.421,17	»	6.176,48	»	103.244,69	103.244,69
»	671.216,35	»	77.393,30	»	593.823,05	593.823,05
»	47.125.610,95	»	1.993.700,86	»	45.131.910,09	45.131.910,09
»	7.665.966,80	»	»	»	7.665.966,80	7.665.966,80
»	5.000.000	»	»	»	5.000.000	5.000.000
	195.123.196,13		5.372.633,32		189.750.562,81	189.750.562,81

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	NF.	NF.	NF.	NF.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				ASSURANCES
Emprunt national 5 0/0 1956	2.429.000	2.422.091, 88	1.918.400	2.582.289, 88
Emprunts extérieurs 4 0/0 1939 amortissable ..	700	19.208, 90	9.750	269.419, 25
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer.....	7.400.200	7.445.205, 34	2.145.050	3.036.514, 64
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	12.107.367	13.503.900, 84	2.225.000	3.296.191, 59
Obligations de sociétés françaises non garanties	2.294.400	2.364.586, 90	21.400	19.435, 24
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux	»	542.042, 84	»	»
Actions de sociétés françaises	936.500	2.495.723, 55	800	5.100
Actions de « France-obligations »	»	»	980.000	1.104.734, 64
Totaux		28.792.760, 25		10.313.685, 24
III. — Prêts.				
Prêts à divers	»	3.000.000	»	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				ASSURANCES AVEC PARTICIPATION
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer	»	»	52.900	74.440, 81
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	»	»	21.800	25.953, 18
Obligations de sociétés françaises non garanties	»	»	244.950	235.320, 02
Actions de « France-obligations »	»	»	40.000	45.640
Totaux		»		381.054, 01
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE				
I. — Valeurs à court terme.....	»	7.960.000	»	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses....	»	1.258.521.493, 42	»	529.199.010, 52
III. — Prêts.....	»	181.539.266, 55	»	16.583.929, 58
Totaux.....		1.448.020.759, 97		545.782.940, 10

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	NF.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.

VALORISABLES

4.347.400	5.004.381,76	286.450	437.326,46	4.060.950	4.567.055,30	6.400.057,20
10.450	288.628,15	»	»	10.450	288.628,15	320.815
9.545.250	10.481.719,98	298.400	315.603,28	9.246.850	10.166.116,70	13.203.886,25
14.332.367	16.800.092,43	1.340.940	1.282.507,17	12.991.427	15.517.585,26	17.312.601,92
2.315.800	2.384.022,14	65.200	66.705,85	2.250.600	2.317.316,29	2.477.029,40
»	542.042,84	»	»	»	542.042,84	559.444
937.300	2.500.823,55	»	»	937.300	2.500.823,55	5.268.232
980.000	1.104.734,64	»	»	980.000	1.104.734,64	1.120.140
	39.106.445,49		2.102.142,76		37.004.302,73	46.662.205,77
»	3.000.000	»	90.727,77	»	2.909.272,23	2.909.272,23

AUX RÉSULTATS

52.900	74.140,81	»	»	52.900	74.140,81	78.027,50
21.800	25.953,18	»	»	21.800	25.953,18	25.462,40
244.950	235.320,02	»	»	244.950	235.320,02	247.609,30
40.000	45.640	»	»	40.000	45.640	45.720
	381.054,01		»		381.054,01	396.819,20
»	7.960.000	»	7.710.000	»	250.000	250.000
»	1.787.720.503,94	»	395.206.249,41	»	1.392.514.254,53	1.589.935.777,51
»	198.123.196,13	»	5.463.361,09	»	192.659.835,04	192.659.835,04
	1.993.803.700,07		408.379.610,50		1.585.424.089,57	1.782.845.612,55

CAISSE NATIONALE

SECTION GÉNÉRALE - Sous-

Récapitulation des

GESTION FINANCIÈRE.

	U.N.I.R.S.	I.P.R.A.O.	Régime complémentaire de la Société A. Citroën.	Régime supplémentaire de retraites des salariés.
	NF.	NF.	NF.	NF.
RECETTES				
Versements effectués aux fonds collectifs.....	7.999.287, 27	1.300.000	410.000	100.000
Revenus du portefeuille.....	640.538, 95	71.344, 93	1.724, 28	»
Intérêts des fonds en compte courant.....	147.020, 98	14.934, 32	1.058, 91	118, 75
Remboursements de valeurs.....	1.314.153, 94	33.021, 39	1.414, 72	»
Compensation et précompensation.....	2.442.940, 10	»	»	»
Total des recettes de l'année.....	12.543.941, 24	1.419.300, 64	414.197, 91	100.118, 75
Solde disponible au 31 décembre 1959.....	1.424.831, 13	78.093, 06	»	»
Ensemble.....	13.968.772, 37	1.497.393, 70	414.197, 91	100.118, 75
DÉPENSES				
Emplois de fonds.....	9.147.279, 13	1.371.751, 55	400.302, 95	»
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs ..	119.630, 86	17.311, 03	2.564, 18	»
Fraction de participation aux résultats attribués aux fonds sociaux des institutions.....	20.079, 56	»	»	»
Précompensation.....	1.904.600	»	»	»
Total des dépenses de l'année.....	11.191.589, 55	1.389.062, 58	402.867, 13	»
Solde disponible au 31 décembre 1960.....	2.777.182, 82	108.331, 12	11.330, 78	100.118, 75

DE PRÉVOYANCE

SECTION : RÉGIMES DE RETRAITES

opérations de l'année 1960.

GESTION ADMINISTRATIVE.

	U.N.I.R.S.
	NF.
RECETTES	
Cotisations.....	17.524.120,29
Intérêts des fonds de roulement.....	97.274,03
Recettes diverses.....	196.172,04
Total des recettes de l'année.....	17.817.566,33
Solde disponible au 31 décembre 1959.....	2.042.770,87
Ensemble.....	19.860.337,20
DÉPENSES	
Paiement d'allocations de rachats et de remboursements de cotisations.....	10.394.605,35
Virements aux fonds sociaux.....	183.622,87
Dotation pour frais de gestion.....	1.469.077,13
Virements aux fonds collectifs des institutions.....	5.002.000
Versements aux fonds sociaux des intérêts des fonds de roulement de l'exercice 1959.....	89.155,73
Dépenses diverses.....	74.150,43
Total des dépenses de l'année.....	17.212.611,51
Solde disponible au 31 décembre 1960.....	2.647.725,69

CAISSE NATIONALE

SECTION GÉNÉRALE. — Sous-

Mouvement des

DESIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	nouveaux francs.	nouveaux francs.	nouveaux francs.	nouveaux francs.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				A. — RÉGIME
Emprunt national 5 0/0 1956	516.650	566.592,08	1.268.350	1.762.947,39
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer	2.960.900	3.150.288,44	1.063.400	1.364.840,29
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	1.763.475	1.929.463,61	1.501.360	1.880.631,50
Obligations de sociétés françaises non garanties	236.800	224.095,44	155.500	174.859,95
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux	»	173.939,65	»	»
Actions de « France-Obligations »	»	»	3.500.000	3.964.000
Totaux		6.044.379,22		9.147.279,13
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				B. — RÉGIME
Emprunt national 5 0/0 1956	123.050	148.940,36	179.900	258.582,93
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer	387.500	424.107,89	38.800	49.351,91
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	273.400	289.393,95	241.470	331.625,92
Obligations de sociétés françaises non garanties	»	»	275.200	264.473,07
Actions de « France-Obligations »	»	»	230.000	260.430
— sociétés françaises	»	»	288.000	207.287,72
Totaux		862.442,20		1.371.751,55
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				C. — RÉGIME DE RETRAITES COMPLÉ
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	»	»	26.000	30.637,76
Obligations de sociétés françaises non garanties	»	»	77.300	74.385,82
Actions de « France-Obligations »	»	»	260.000	295.279,37
Totaux				400.302,95

DE PRÉVOYANCE

SECTION : RÉGIMES DE RETRAITES.

portefeuilles.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale du montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale du montant des rentes.	Prix de revient.	
nouveaux francs.	nouveaux francs.	nouveaux francs.	nouveaux francs.	nouveaux francs.	nouveaux francs.	nouveaux francs.

DE L'U. N. I. R. S.

1.785.000	2.329.539,47	101.950	133.051,29	1.683.050	2.196.488,18	2.652.486,80
4.024.300	4.515.128,73	38.800	42.786,40	3.985.500	4.472.342,33	5.160.437
3.264.835	3.810.095,11	975.120	1.115.111,56	2.289.715	2.694.983,55	2.953.489,02
392.300	398.955,39	24.000	23.204,69	368.300	375.750,70	424.053,40
»	173.939,65	»	»	»	173.939,65	180.360
3.500.000	3.964.000	»	»	3.500.000	3.964.000	4.000.500
	<u>15.191.658,35</u>		<u>1.314.153,94</u>		<u>13.877.504,41</u>	<u>15.371.326,22</u>

DE L'I. P. R. A. O.

302.950	407.523,29	14.600	18.461,68	288.350	389.061,61	454.439,60
426.300	473.459,80	2.200	2.798,30	424.100	470.661,50	548.498,50
514.870	621.019,87	11.000	11.761,41	503.870	609.258,46	683.746,50
275.200	264.473,07	»	»	275.200	264.473,07	267.617,50
230.000	260.430	»	»	230.000	260.430	262.890
288.000	207.287,72	»	»	288.000	207.287,72	189.504
	<u>2.234.193,75</u>		<u>33.021,39</u>		<u>2.201.172,36</u>	<u>2.406.696,10</u>

MENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ A. CITROEN

26.000	30.637,76	»	»	26.000	30.637,76	30.368
77.300	74.385,82	1.500	1.414,72	75.800	72.971,10	72.389
260.000	295.279,37	»	»	260.000	295.279,37	297.180
	<u>400.302,95</u>		<u>1.414,72</u>		<u>398.888,23</u>	<u>399.937</u>

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

SECTION GÉNÉRALE

Sous-SECTION : Retraites complémentaires des agents contractuels et temporaires
du secteur public.

Récapitulation des opérations de 1960.

DESIGNATION.	REGIME de l'I. P. A. C. T. E. (agents contractuels cadres de l'Etat et des collectivités locales).	REGIME de l'I. G. R. A. N. T. E. (agents contractuels non-cadres de l'Etat).
	NF.	NF.
RECETTES		
Cotisations.....	4.864.647, 14	579.875, 66
Revenus du portefeuille	1.100.868, 18	»
Intérêts des fonds en compte courant	52.419, 11	3.046, 38
Remboursements et amortissements de valeurs.....	1.094.290, 62	»
Recettes diverses	23.705, 15	»
Total des recettes de l'année	7.135.930, 20	582.922, 04
Solde au 31 décembre 1959.....	2.491.413, 87	»
Ensemble.....	9.627.344, 07	582.922, 04
DÉPENSES		
Payements de prestations.....	3.296.833, 92	»
Rachats et remboursements de cotisations	418.840, 04	»
Frais administratifs	461.932, 22	»
Achats de valeurs.....	4.162.004, 10	»
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs.	64.344, 55	»
Dépenses diverses.....	13.102, 61	»
Total des dépenses de l'année	8.417.057, 44	»
Solde disponible au 31 décembre 1960.....	1.210.286, 63	582.922, 04

CAISSE NATIONALE

SECTION GÉNÉRALE. — SOUS-SECTION. — RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DES AGENTS

Mouvement

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS de 1960.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 3 1/2 0/0 1952 amortissable.....	23.747,50	644.247,50	»	»
Emprunt national 5 0/0 1956.....	1.079.200	1.086.519,58	979.650	1.344.939,12
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer.....	2.650.000	2.664.413,85	893.500	1.102.015,18
Emprunts unifiés des collectivités locales.....	195.500	193.038,70	»	»
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	10.693.860	10.215.564,44	782.550	1.305.930,65
Obligations de sociétés françaises non garanties ..	»	»	317.900	317.839,15
Actions de « France-obligations ».....	»	»	80.000	91.280
Totaux		14.803.484,07		4.162.004,10

DE PRÉVOYANCE

CONTRACTUELS ET TEMPORAIRES DU SECTEUR PUBLIC. — RÉGIME DE L'I. P. A. C. T. E.

du portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		ÉVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960. ou d'après la valeur au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
23.747,50	644.247,50	23.747,50	644.247,50	»	»	»
2.058.850	2.431.458,70	111.600	130.463,95	1.947.250	2.300.994,75	3.068.866
3.543.500	3.766.129,03	100.000	100.000	3.443.500	3.666.129,03	4.081.522,50
195.500	193.038,70	1.400	1.382,37	194.100	191.656,33	204.193,20
11.476.410	11.521.495,09	232.060	218.196,80	11.244.350	11.303.298,29	15.032.764,18
317.900	317.839,15	»	»	317.900	317.839,15	322.539,80
80.000	91.280	»	»	80.000	91.280	91.440
	18.965.488,17		1.094.290,62		17.871.197,55	22.801.325,68

CAISSE NATIONALE

SECTION

Récapitulation des opéra

RÉCETTES.		NF.
<i>Sous-Section Capitalisation</i>		785.042.099, 37
<i>Sous-Section Régimes de Retraites :</i>		
Gestion administrative régime de l'U. N. I. R. S.	17.817.566, 33	
Gestion financière régime de l'U. N. I. R. S.	12.543.941, 24	
Régime de l'I. P. R. A. O.	1.419.300, 64	
Régime de retraites de la Société André Citroën	444.197, 91	
Régime supplémentaire de retraites des salariés	100.118, 75	
	<u>32.295.124, 87</u>	82.295.124, 87
<i>Sous-Section Retraites complémentaires des agents non titulaires de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics :</i>		
I. P. A. C. T. E.	7.135.930, 20	
I. G. R. A. N. T. E.	582.922, 04	
	<u>7.718.852, 24</u>	7.718.852, 24
Total général des recettes.....		775.056.076, 48
Solde au 31 décembre 1959.....		19.625.901, 32
Ensemble.....		794.681.977, 80

DE PRÉVOYANCE

GÉNÉRALE

tions de l'année 1960.

DÉPENSES.

		NF.
<i>Sous-Section Capitalisation</i>		725.970.955,48
<i>Sous-Section Régimes de Retraites :</i>		
Gestion administrative régime de l'U. N. I. R. S.	17.212.611,51	
Gestion financière régime de l'U. N. I. R. S.	11.191.589,55	
Régime de l'I. P. R. A. O.	1.389.062,58	
Régime de retraites de la Société André Citroën	402.867,13	
Régime supplémentaire de retraites des salariés	»	
	30.196.130,77	30.196.130,77
<i>Sous-Section Retraites complémentaires des agents non titulaires de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics :</i>		
I. P. A. C. T. E.	8.417.057,44	
I. G. R. A. N. T. E.	»	
	8.417.057,44	8.417.057,44
Total général des dépenses		764.584.143,69
Solde au 31 décembre 1960		30.097.834,11
Ensemble		794.681.977,80

SECTION SPÉCIALE DES

Récapitulation des

RECETTES.	
	NF.
Recettes en annulation de dépenses imputées à tort par les comptables du Trésor	226, 85
Intérêts bonifiés sur le compte courant avec le Trésor	760, 19
	<hr/>
Total des recettes de l'année 1960	987, 04
	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre 1959	84.461, 94
	<hr/>
Ensemble (à reporter)	85.448, 98

RETRAITES OUVRIÈRES

opérations de l'année 1960.

DÉPENSES.

NF.

Report..... 85.448,98

Dépenses en annulation de recettes imputées à tort par les comptables du Trésor..... 9.875,65

Solde disponible au 31 décembre 1960	{	1° Solde du compte courant avec le Trésor.....	74.813,14	}	75.573,33
		2° Solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant ».....	760,19		

SECTION SPÉCIALE DES

Récapitulation des

RECETTES.	
	NF.
Reversements d'arrérages	16, 81
Intérêts bonifiés sur le compte courant avec le Trésor.....	848, 95
	<hr/>
Total des recettes de l'année 1960.....	865, 76
Solde disponible au 31 décembre 1959.....	115.670, 80
	<hr/>
Ensemble (à reporter).....	116.536, 56

ASSURANCES SOCIALES

opérations de l'année 1960.

DÉPENSES.

NF.

Report 116.536,56

Frais administratifs de l'année 1959..... 20.535,60

Solde disponible	{	1° Solde du compte courant avec le Trésor.....	95.162,01	}	96.010,96
au 31 décembre 1960		2° Solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant ».....	848,95		

**FONDS SPÉCIAL DE GARANTIE
POUR REMBOURSEMENT DE PRÊTS AUX INVALIDES DE GUERRE**

Récapitulation des opérations de l'année 1960.

	Nouveaux francs.	
RECETTES		
Primes reçues.....	53.923,60	
<i>A déduire :</i>		
Versements reçus par les préposés en 1960, à recouvrer en 1961 seulement.....	3.018,80	
	50.904,80	
<i>A ajouter :</i>		
Versements reçus par les préposés antérieurement à 1960 et recouverts en 1960.....	1.860,20	
	52.765	
Crédits budgétaires.....	70.000	
Revenus du portefeuille.....	22.049,40	
Intérêts du compte courant.....	2.265,85	
Remboursements de valeurs.....	10.677,45	
Recettes diverses.....	3.707,30	
	161.465	161.465
Total des recettes de l'année 1960		
		229.889,71
Solde disponible au 31 décembre 1959.....		
		391.354,71
DÉPENSES		
Dépenses sur opérations d'assurances.....	68.123,40	
Frais administratifs.....	3.212,35	
Honoraires médicaux.....	264,80	
Excédent de crédits budgétaires sur exercices antérieurs reversé au Ministère de la Construction.....	13.845,55	
Dépenses diverses.....	3.707,30	
	89.153,40	89.153,40
Total des dépenses de l'année 1960		
		302.201,31
Solde disponible au 31 décembre 1960.....		

FONDS SPÉCIAL DE GARANTIE POUR REMBOURSEMENT

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.
	NF.	NF.	NF.	NF.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor.....	»	6.000	»	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Obligations emprunt national 5 0/0 1956 ...	59.400	68.557,91	»	»
Obligations S. N. C. F.....	143.050	132.867,08	»	»
Obligations du Crédit foncier de France....	65.200	67.505	»	»
Obligations du département de la Seine....	67.300	68.900,62	»	»
Obligations du Gaz de France.....	64.400	68.723,18	»	»
Totaux.....	399.350	412.553,79	»	»

DE PRÊTS AUX INVALIDES DE GUERRE

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	6.000	»	6.000	»	»	»
59.400	68.557,91	3.000	3.462,52	56.400	65.095,39	88.886,40
143.050	132.867,08	»	»	143.050	132.867,08	167.765
65.200	67.505	400	414,14	64.800	67.090,86	73.159,20
67.300	68.900,62	»	»	67.300	68.900,62	76.049
64.400	68.723,18	»	»	64.400	68.723,18	78.899
399.350	412.553,79	3.400	9.876,66	395.950	402.677,13	484.749,60

FONDS COMMUN DE MAJORATION DES RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS

Résumé des opérations de l'année 1960.

NATURE DES OPÉRATIONS.	1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	3 ^e SECTION.	4 ^e SECTION.	TOTAL.
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
Solde au 31 décembre 1959	8.489.302,50	19.815.442,14	1.726.663,09	»	25.031.407,73
RECETTES					
Crédits budgétaires effectivement versés.....	20.000.000	86.500.000	»	31.000.000	137.500.000
Opérations diverses.....	»	278.278,55	»	4.500.275	4.778.554,55
Total des recettes.....	20.000.000	86.778.278,55	»	35.500.275	142.278.554,55
Total	23.489.302,50	106.593.718,69	1.726.663,09	35.500.275	167.309.959,28
DÉPENSES					
Arrérages et indemnités de rachats.	»	(1) 75.893.056,82	»	»	75.893.056,82
Frais administratifs.....	2.449,46	1.335.519,98	19.461,16	»	1.357.430,60
Reversement au Trésor.....	»	2.936.927,53	»	»	2.936.927,53
Opérations diverses.....	»	190,51	163,59	4.500.275	4.500.629,10
Provisions aux compagnies d'assurances et aux caisses autonomes mutualistes.....	13.746.818,36	»	48.874,07	29.980.992,85	43.776.685,28
Total des dépenses.....	13.749.267,82	80.165.694,84	68.498,82	34.481.267,85	128.464.729,33
Solde au 31 décembre 1960....	9.740.034,68	(2) 26.428.023,85	1.658.164,27	1.019.007,15	38.845.229,95

(1) Dont 16.878.514,61 NF représentant des arrérages de majorations échus en 1959 et centralisés en 1960 qui ont été imputés sur les crédits budgétaires de 1959.

(2) Sur ce solde seront imputés les arrérages de majoration échus en 1960 et qui ne seront centralisés qu'en 1961.

FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE DES ACCIDENTS**Résumé des opérations**

RECETTES.	COMPTE 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTE 592 Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	NF.	NF.
Soldes au 31 décembre 1959.....	139.271, 31	65.507, 23
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille.....	11.355, 97	»
Remboursements de valeurs.....	575.000	»
Total des recettes.....	725.627, 28	65.507, 23

DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE ET LE MAROC

de l'année 1960.

DÉPENSES	COMPTÉ 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTÉ 592 Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	NF.	NF.
Frais administratifs.....	413, 76	»
Emplois de fonds.....	105.000	»
Total des dépenses.....	105.413, 76	»
Solde disponible au 31 décembre 1960.....	620.213, 52	65.507, 23
Totaux généraux.....	725.627, 28	65.507, 23

FONDS SPÉCIAL DE GARANTIE DES ACCIDENTS

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		NF.		NF.
			Fonds spécial pour la Tunisie	
Bens du Trésor.....	1.095.000	1.095.000	105.000	105.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	27.600	23.896,27	"	"
Totaux.....		1.118.896,27		105.000

DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE.

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	NF.		NF.		NF.	
1.200.000	1.200.000	575.000	575.000	625.000	625.000	625.000
27.600	23.896,27	»	»	27.600	23.896,27	24.504
	1.223.896,27		575.000		648.896,27	649.504

(décret du 24 mai 1922) C/591.

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL NON AGRICULTEURS

(Décret n° 55-1388)

Résumé des opérations

RECETTES.	FONDS COMMUN Métropole. c/6160.	FONDS COMMUN Algérie. c/6080.
	NF.	NF.
Soldes au 31 décembre 1959	53.311.590,37	10.605.952,59
Versements de la Caisse nationale de sécurité sociale	212.363.019,72	»
Produit des taxes d'alimentation :		
Assurés.	»	13.437.475,86
Non assurés.	957,29	1.503.449,67
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille	129.311,50	131.592,98
Remboursements de valeurs	52.021,47	185.702,05
Recettes diverses	364.925,94	126.751,67
Régularisations	391.274,02	173.347,06
Opérations d'ordre	285.456,78	29.817,36
Total des recettes	267.398.557,09	26.194.089,24
Solde débiteur au 31 décembre 1960	28.671.691,23	»
	296.070.248,32	26.194.089,24

COLE POUR LA MÉTROPOLE (c/6160) ET L'ALGÉRIE (c/6080).

du 18 octobre 1955.)

de l'année 1960.

DÉPENSES.	FONDS COMMUN Métropole. c/6160.	FONDS COMMUN Algérie. c/6080.
	NF.	NF.
Payements effectués au titre :		
— des majorations de rentes.....	292.794.529,32	12.558.697,90
— de la garantie du payement des rentes.....	10.144,57	27.251,50
— de la rééducation des mutilés du travail.....	17.193,69	»
— des accidents survenus par faits de guerre.....	683.404,15	41,50
— des blessés de guerre victimes d'accidents du travail.....	5.574,01	»
Frais administratifs, frais de perception et restitutions de taxes.....	2.216.037,51	571.054,95
Prorata de coupons s/achat de valeurs.....	1.338,62	653,80
Pertes sur ventes de valeurs.....	4.265,92	2.158,85
Opérations d'ordre.....	296.896,46	3.026,14
Total des dépenses.....	296.029.381,25	13.162.884,64
Emplois de fonds.....	40.867,07	186.785,34
Total général des dépenses.....	296.070.248,32	13.349.669,98
Solde disponible au 31 décembre 1960.....	»	12.844.419,26
	296.070.248,32	26.194.089,24

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Quantité ou valeur nominale.	Coût.	Quantité ou valeur nominale.	Coût.
		NF.		NF.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920.....	40,33	751,12	»	»
Rente 3,50 0/0 1952.....	5.567,33	144.219,77	»	»
Rente 3 0/0 1945 amortissable.....	1	27,08	»	»
Rente 4,50 0/0 1929-1960.....	»	»	54	889,21
Obligations du Trésor 4,50 0/0 amortissable 1933-1960..	17.260	13.871,47	»	»
Obligations Caisse autonome.....	1.240	918,85	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	9.600	8.995,20	»	»
Obligations Crédit national.....	400	384	19.000	19.911,21
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.)	97.120	96.123,13	»	»
Obligations Ville de Paris	40	28,31	»	»
Obligations Crédit Foncier	2.190	1.702,96	19.500	20.066,65
Obligations des pays d'outre-mer.....	1.450	777,10	»	»
Obligations Sociétés industrielles et divers.....	68.851	68.851	»	»
Actions de Sociétés françaises et étrangères.....	178.900,04	68.137,32	86.250	»
Total des emplois de rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		404.787,31		40.867,07

SURVENUS DANS LA MÉTROPOLE. C/6160.

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	NF.
	NF.		NF.		NF.	
40, 33	751, 12	40, 33	751, 12	»	»	»
5.567, 33	144.219, 77	»	»	5.567, 33	144.219, 77	184.994, 42
1	27, 08	1	27, 08	»	»	»
54	889, 21	54	889, 21	»	»	»
17.260	13.871, 47	17.260	13.871, 47	»	»	»
1.240	918, 85	1.240	918, 85	»	»	»
9.600	8.995, 20	9.600	8.995, 20	»	»	»
19.400	20.295, 21	400	384	19.000	19.911, 21	20.630
97.120	96.123, 13	6.520	5.001, 34	90.600	91.121, 79	75.198
40	28, 31	40	28, 31	»	»	»
21.690	21.769, 61	2.190	1.702, 96	19.500	20.066, 65	20.583, 90
1.450	777, 10	1.450	777, 10	»	»	»
68.851	68.851	11	11	68.840	68.840	46.811, 20
265.150, 04	68.137, 32	6.400, 04	4.840, 58	258.750	63.296, 74	397.095
	445.654, 38		38.198, 22		407.456, 16	745.312, 52

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
Valeurs à court terme.		NF.		NF.
Bons du Trésor.....	260.000	260.000	160.000	160.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920.....	20,17	375,65	»	»
Rente 3,50 0/0 1952.....	2.783,67	72.110	»	»
Rente 3 0/0 1945 amortissable.....	2	54,46	»	»
Rente 4,50 0/0 1929-1960.....	»	»	9	148,20
Rente 4 0/0 1941.....	»	»	8	199,70
Obligations du Trésor 4,50 0/0 amortissable 1933-1960...	8.630	6.935,74	»	»
Obligations Caisse autonome.....	400	347,90	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	4.750	4.450,75	»	»
Obligations Crédit national.....	200	192	9.200	9.645,11
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	48.690	48.164,05	»	»
Obligations Ville de Paris.....	90	60,24	»	»
Obligations Crédit Foncier.....	890	695,66	9.600	9.880,70
Obligations des pays d'outre-mer.....	605	310,46	»	»
Obligations sociétés industrielles et divers.....	34.425,50	34.425,50	»	»
Actions de sociétés françaises et étrangères.....	89.450,03	34.068,68	43.125	»
Totaux.....		202.190,79		19.873,71
RÉCAPITULATION				
Valeurs à court terme.....		260.000		160.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		202.190,79		19.873,71
Totaux.....		462.190,79		179.873,71

SURVENUS EN ALGÉRIE. C/ 80.

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	NF.
	NF.		NF.		NF.	
420.000	420.000	160.000	160.000	260.000	260.000	260.000
20, 17	375, 65	20, 17	375, 65	»	»	»
2.783, 67	72.110	»	»	2.783, 67	72.110	92.497, 37
2	54, 16	2	54, 16	»	»	»
9	148, 20	9	148, 20	»	»	»
8	199, 70	8	199, 70	»	»	»
8.630	6.935, 74	8.630	6.935, 74	»	»	»
400	347, 90	400	347, 90	»	»	»
4.750	4.450, 75	4.750	4.450, 75	»	»	»
9.400	9.837, 41	200	192	9.200	9.645, 41	9.994, 40
48.690	48.164, 05	3.390	2.594, 16	45.300	45.569, 89	37.599
90	60, 24	90	60, 24	»	»	»
10.490	10.576, 36	890	695, 66	9.600	9.880, 70	10.135, 40
605	310, 46	605	310, 46	»	»	»
34.425, 50	34.425, 50	5, 50	5, 50	34.420	34.420	23.405, 60
132.575, 03	34.068, 68	3.200, 03	2.420, 30	129.375	31.648, 38	198.547, 50
	222.064, 50		18.790, 42		203.274, 08	372.179, 27
	420.000		160.000		260.000	260.000
	222.064, 50		18.790, 42		203.274, 08	372.179, 27
	642.064, 54		178.790, 42		463.274, 08	632.179, 27

FONDS COMMUNS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AGRICOLE

(Décret n° 57-1360 du

Résumé des opérations

RECETTES.	FONDS COMMUN agricole Métropole. (C/6161)	FONDS COMMUN agricole Algérie. (C/6081)
	NF.	NF.
Solde au 31 décembre 1959	4.274.628,97	2.690.678,12
Produit des taxes d'alimentation :		
Assurés	70.152.775,67	2.487.086,06
Non assurés.....	348.360,94	1.484,52
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille.....	39.602,70	18.134,30
Remboursements de valeurs	28.200,00	1.800,00
Recettes diverses	217.554,52	38.359,76
Régularisations.....	409.287,26	164,77
Opérations d'ordre.....	2.000.424,93	6,00
Total des recettes	77.470.834,99	5.237.713,53
Solde débiteur au 31 décembre 1960	4.716.801,74	»
	82.187.636,73	5.237.713,53

POUR LA MÉTROPOLE (C/6161) ET L'ALGÉRIE (C/6081)

30 décembre 1957.)

au 31 décembre 1960.

DÉPENSES.	FONDS COMMUN agricole Métropole. (C/6161)	FONDS COMMUN agricole Algérie. (C/6081)
	NF.	NF.
Payements effectués au titre :		
— des majorations de rentes	78.391.194,35	3.165.050,15
— de la garantie du paiement des rentes	56.970,54	»
— de la rééducation des mutilés du travail.....	156.452,42	»
— des accidents survenus par faits de guerre.....	144.032,91	»
— des blessés de guerre victimes d'accidents du travail.....	20.238,85	»
Frais administratifs, frais de perception.....	1.415.899,63	140.194,61
Opérations d'ordre.....	2.002.848,03	17,38
Total des dépenses.....	82.187.636,73	3.305.262,14
Emplois de fonds	»	1.800,00
Total général des dépenses.....	82.187.636,73	3.307.062,14
Solde disponible au 31 décembre 1960.....	»	1.930.651,39
	82.187.636,73	5.237.713,53

FONDS COMMUNS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Décret n° 57-1360 du

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.
Bons du Trésor	28.200	28.200	»	»
Totaux.....		28.200		»
Bons du Trésor	88.800	88.800	1.800	1.800
Totaux.....		88.800		1.800

AGRICOLE POUR LA MÉTROPOLÉ ET L'ALGÉRIE

30 décembre 1957.)

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.	
« Métropole ».						
28.200	28.200	28.200	28.200	»	»	»
	28.200		28.200		»	»
« Algérie ».						
90.600	90.600	1.800	1.800	88.800	88.800	88.800
	90.600		1.800		88.800	88.800

**FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPÉCIALE DES RENTES
D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES ENTREPRISES D'ASSURANCES**

Opérations de l'année 1960.

RECETTES		
Remboursements de valeurs.....	125.000	
Arrérages et intérêts sur valeurs.....	66.810,36	
Intérêts du compte courant.....	529,63	
Remboursements de capitaux et arrérages effectués par la C. N. P.	5.693,85	
	<hr/>	
Total des recettes.....	197.533,84	197.533,84
	<hr/>	
Solde disponible au 31 décembre 1959.....		98.097,20
		<hr/>
Ensemble.....		295.631,04
DÉPENSES		
Achats de valeurs	250.000	
Frais administratifs.....	16.494,07	
Payements aux crédientiers d'arrérages et de capitaux..	37,17	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	266.531,24	266.531,24
	<hr/>	
Solde disponible au 31 décembre 1960.....		29.099,80

FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPÉCIALE DES RENTES

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		ENTRÉES EN PORTEFEUILLE en 1959.	
	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
Valeurs à court terme.		NF.		NF.
Bons du Trésor.....	»	»	250.000	250.000
Obligations.				
S. N. C. F.....	3.000	2.438, 55	»	»
Emprunts de reconstitution.....	1.190.850	1.020.619, 82	»	»
Totaux.....		1.023.058, 37		
Récapitulation				
Valeurs à court terme.....		»		250.000
Obligations.....		1.023.058, 37		»
Totaux.....		1.023.058, 37		250.000

D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, ventes et amortissements de valeurs effectués en 1960 (non compris escomptes et primes sur ventes et valeurs).		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	
	NF.		NF.		NF.	NF.
250.000	250.000	125.000	125.000	125.000	125.000	125.000
3.000	2.438,55	»	»	3.000	2.438,55	2.490
1.190.850	1.020.619,82	»	»	1.190.850	1.020.619,82	1.143.216
	1.023.058,37				1.148.058,37	1.270.706
	250 000		125.000		125 000	125.000
	1.023.058,37		»		1.023.058,37	1.145.706
	1.273.058,37		125.000		1.148.058,37	1.270.706

FONDS DE PRÉVOYANCE DE L'AÉRONAUTIQUE NATIONALE C/6010

(Loi du 30 mars 1928, art. 3.)

Résumé des opérations de l'année 1960.

RECETTES.		DÉPENSES.	
Solde au 31 décembre 1959..	370.905,07	Payements d'allocations.....	3.427.968
Produit des prélèvements...	2.433.993,39	Remboursements de prélèvements indûment versés..	14.773,50
Remboursements de valeurs.	1.857.560,14	Achats de valeurs.....	700.000
Intérêts des fonds en compte courant.....	5.745,59	Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs .	6.822,40
Revenus de portefeuille.....	360.140,53	Opérations d'ordre.....	241.569,16
Opérations d'ordre.....	101.013,03	Frais administratifs de 1959.	50.119,80
Reversements d'allocations..	46.832		
		Total des dépenses...	4.441.252,86
		Solde disponible au 31 décembre 1960.....	234.936,89
Total.....	4.676.189,75	Total.....	4.676.189,75

FONDS DE PRÉVOYANCE DE

(Loi du 30 mars

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS de 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		NF.		NF.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	»	2.950.000	»	700.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Bons S.N.C.F.	»	3.100.000	»	»
Bons S.N.C.F. 5,5 0/0 1956 indexés.....	1.020.000	978.522,46	»	»
Bons S.N.C.F. 6 0/0 1958.....	319.300	381.530,89	»	»
Obligations de la Société nationale des che- mins de fer français	10.700	7.525,90	»	»
Groupement de reconstruction des départe- ments.....	114.650	99.900,52	»	»
Totaux.....		7.517.479,77		700.000

L'AÉRONAUTIQUE NATIONALE C/6010

1928, art. 3.)

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	NF.
	NF.					
»	3.650.000	»	1.300.000	»	2.350.000	2.350.000
»	3.100.000	»	»	»	3.100.000	3.100.000
1.020.000	978.522,46	60.000	57.560,14	960.000	920.962,32	1.401.600
319.300	381.530,89½	»	»	319.300	381.530,89	470.967,50
10.700	7.525,90	»	»	10.700	7.525,90	10.165
114.650	99.900,52	»	»	114.650	99.900,52	110.064
	8.217.479,77		1.357.560,14		6.859.919,63	7.442.796,50

FONDS DE PRÉVOYANCE DE L'AÉRONAUTIQUE COMMERCIALE C/6000

(Loi du 30 mars 1928, art. 5.)

Résumé des opérations de l'année 1960.

RECETTES.		DÉPENSES.	
	NF.		NF.
Solde au 31 décembre 1959....	47.905,29	Frais administratifs de 1959...	831,34
Remboursement de valeurs....	169 113,55	Cession actif.....	447.706,61
Intérêts des fonds en compte courant.....	813,43	Remboursement d'arrérages in- dûment perçus.....	1.625
Revenus du portefeuille.....	7.330,68		
Remboursement du prix de cession des Bons du Trésor transférés.....	225.000		
Total	450.162,95	Total.....	450.162,95

FONDS DE PRÉVOYANCE DE

(Loi du 30 mars

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		NF.		NF.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	»	290.000	»	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Bons S. N. C. F.	»	75.000	»	»
Crédit national 4 0/0 1944	2.000	1.668,55	»	»
Obligations de la Société nationale des chemins de fer français	30.865	27.445	»	»
Totaux.....		394.113,55		»

L'AÉRONAUTIQUE COMMERCIALE C/6000

1928, art. 5.)

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	NF.		NF.		NF.	NF.
»	290.000	»	290.000	»	»	»
»	75.000	»	75.000	»	»	»
2.000	1.668,55	2.000	1.668,55	»	»	»
30.865	27.445	30.865	27.445	»	»	»
	394.113,55		394.113,55		»	»

FONDS DE PRÉVOYANCE DES SPORTS AÉRIENS C/6170

(Acte dit « loi du 17 décembre 1941 ».)

Résumé des opérations de l'année 1960.

RECETTES.		DÉPENSES.	
	NF.		NF.
Solde au 31 décembre 1959..	21.604, 84	Payements d'allocations.....	29.070
Crédits budgétaires.....	40.000	Achat de valeurs.....	18.000
Remboursement de valeurs..	18.000	Opérations d'ordre.....	167, 32
Revenus du portefeuille.....	4.510	Frais administratifs.....	356, 78
Intérêts des fonds en compte courant.....	427, 95	Total.....	47.594, 10
Opérations d'ordre.....	167, 32	Solde au 31 décembre 1960..	37.116, 01
Total.....	84.710, 11	Total.....	84.710, 11

[ETAT N° 3-52 bis]

Mouvement

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		NF.		NF.
Bons du Trésor.....	»	18.000	»	18.000
Bons S. N. C. F.....	»	50.000	»	»
Totaux.....		68.000		18.000

du portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	NF.		NF.		NF.	NF.
»	36.000	»	18.000	»	18.000	18.000
»	50.000	»	»	»	50.000	50.000
	86.000		18.000		68.000	68.000

FONDS DE PRÉVOYANCE MILITAIRE C/6011

(Décret n° 59-1192 du 13 octobre 1959.)

Résumé des opérations de l'année 1960.

RECETTES.		DÉPENSES.	
	NF.		NF.
Solde au 31 décembre 1959.	1.890,00	Payement d'allocations	7.234.576,00
Produit des prélèvements ..	28.501.187,30	Remboursement de prélèvements indûment versés ..	460.029,64
Intérêts des fonds en compte courant.....	142.337,59	Opérations d'ordre.....	8.420,00
Reversements d'allocations.	202.810,00	Total des dépenses.	7.703.025,64
Total	28.848.224,89	Solde disponible au 31 décembre 1960.....	21.145.199,25
		Total	28.848.224,89

FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

Récapitulation des opéra

RECETTES.		NF.
<i>Retenues sur traitements, contributions des organismes et recettes assimilées</i>		96.818.104,95
1° Retenues sur salaires et contributions de l'Etat correspondantes	86.797.293,33	
2° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux Assurances sociales au titre de services validés par le Fonds spécial...	3.180.755,51	
3° Versements par la Caisse nationale de prévoyance des réserves mathématiques de rentes rachetées	1.511.561,41	
4° Versements rétroactifs provenant de validation de services	5.328.494,70	
<i>Revenus : Arrérages et intérêts sur valeurs</i>		94.483,83
<i>Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages :</i>		
Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus		279.163,54
<i>Subvention de l'Etat</i>		116.000.000
<i>Versements par les Caisses régionales d'assurances vieillesse de la valeur de rachat des pensions du régime général concédées au titre des services pris en charge par le Fonds spécial</i>		989.928,92
<i>Versements par divers régimes de retraites coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i> ...		604.223,29
<i>Remboursement de valeurs</i>		1.232.811,36
<i>Recettes diverses et accidentelles</i>		198.852,82
Total des recettes		216.217.568,71
Solde créditeur au 31 décembre 1959		26.091.162,24
Total		242.308.730,95
Solde débiteur au 31 décembre 1960		1.703.295,23
Total		244.012.026,18

DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT.

tions de l'année 1960.

DÉPENSES.

	NF.
<i>Payements d'arrérages de pensions</i>	226.681.445,34
1° Arrérages de pensions (y compris les accessoires et allocations supplémentaires du F.N.S.)	226.657.435,90
2° Versement au Service des pensions de retraites sur fonds spéciaux, des sommes destinées au paiement des rentes complémentaires et secours viagers des ouvriers civils des Établissements militaires.....	24.009,44
<i>Frais d'administration</i>	2.969.221,14
1° Frais administratifs remboursés à la C. D. C. pour l'année 1959.....	1.879.221,14
2° Taxations payées aux comptables du Trésor et à l'administration des Postes et Télécommunications en 1959	1.090.000
<i>Dépenses venant en atténuation des recettes correspondantes aux retenues et contributions</i>	2.616.461,34
1° Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension et transfert des cotisations Assurances sociales	2.536.417,20
2° Remboursement de versements irréguliers	79.986,14
3° Remboursement à la Caisse nationale de prévoyance (honoraires médicaux).	58
<i>Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions</i>	4.400.038
<i>Contribution aux dépenses de fonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952</i> ...	803.316
<i>Versement à la Sécurité sociale des cotisations ouvrières et des contributions à la charge du Fonds spécial</i>	5.219.500
<i>Versements à divers régimes de retraites coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i>	1.086.734,23
<i>Dépenses diverses et accidentelles</i>	80.687,48
<i>Intérêts du compte courant</i>	154.622,65
Total	244.012.026,18

FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE au 31 décembre 1959.	
	Valeur nominale.	Valeur au bilan.
	NF.	NF.
Valeurs à court terme.		
Bons du Trésor.....	1.200.000	1.200.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.		
Rente 4 0/0 1941.....	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933.....	21.140	21.240, 29
— — 4 0/0 1934.....	200.240	149.482, 19
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement.....	14.700	11.429, 43
Obligations du Crédit national.....	140.000	113.866, 67
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.....	1.882.585	1.552.303, 52
Obligations Maroc 6 0/0 1937.....	2.400	2.138, 35
Obligations du Trésor 4,30 0/0 (annuités terminables en 2009).....	668.146, 50	668.146, 50
Totaux.....		3.718.606, 95

DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT.

Portefeuille.

ENTRÉE DE VALEURS.		SORTIE DE VALEURS.		SOLDE au 31 décembre 1960.		ÉVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale.	Valeur au bilan.	Valeur nominale.	Valeur au bilan.	Valeur nominale.	Valeur au bilan.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	»	1.200.000	1.200.000	»	»	»
14.700	11.429,43	»	»	14.700	11.429,43	12.789
»	»	40	40,49	21.100	21.200,40	25.974,10
»	»	»	»	200.240	149.482,19	226.271,20
»	»	14.700	11.429,43	»	»	»
»	»	»	»	140.000	113.866,67	133.000
»	»	85	54,78	1.882.500	1.552.248,74	1.714.548,20
»	»	»	»	2.400	2.138,35	2.172
»	»	3.986,15	3.986,15	664.160,35	664.160,35	664.160,35
	11.429,43		1.215.510,55		2.514.525,83	2.778.914,85

CAISSE DE RETRAITES DE LA

Récapitulation des opéra

RECETTES.		NF.
<i>Retenues sur traitements, contributions des pays d'outre-mer et recettes assimilées</i>		47.507.607,38
1° Retenues et contributions versées par les pays d'outre-mer	17.819.427,91	
2° Provision versée par le Trésor pour le paiement d'arrérages de pensions à des tributaires des anciennes caisses locales de l'Indochine.....	1.400.000,00	
3° Contributions supplémentaires de l'Etat et des territoires autres que la métropole et provisions pour le paiement de l'indemnité temporaire.	28.785.700,00	
4° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées à la Sécurité sociale au titre de services validés par la Caisse de retraites de la France d'outre-mer.....	2.479,47	
<i>Revenus</i>		281.411,13
1° Arrérages et intérêts sur rentes et valeurs.....	56.286,05	
2° Intérêts créditeurs du compte courant ouvert au nom de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer dans les écritures de la Caisse des dépôts	225.125,08	
<i>Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages</i>		1.929.425,39
1° Remboursement par le Trésor d'arrérages payés en 1959 aux retraités des quatre départements d'outre-mer.....	1.434.130,00	
2° Remboursement par les pensionnés d'avances sur pensions.....	479,63	
3° Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus et régularisations d'ordre comptable.....	494.815,76	
<i>Contributions de l'Etat et des pays d'outre-mer pour assurer le fonctionnement de la C.R.F.O.M.</i>		724.280,00
<i>Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachats de parts contributives</i>		10.466.146,40
<i>Remboursements et ventes de valeurs</i>		22.008.411,59
Total des recettes		82.917.281,89
Solde créditeur au 31 décembre 1959		7.168.709,96
Total		90.085.991,85

FRANCE D'OUTRE-MER

tions de l'année 1960.

DÉPENSES.		NF.
<i>Payements d'arrérages de pensions et d'indemnités</i>		71.329.811,16
1° <i>Payements effectués aux pensionnés</i>	68.219.319,80	
2° <i>Remboursement à l'Etat et à diverses caisses de parts contributives prises en charge par la C.R.F.O.M.</i>	4.552,88	
3° <i>Remboursements d'avances aux budgets des pays d'outre-mer</i>	3.105.938,48	
<i>Frais d'administration</i>		691.783,40
1° <i>Frais administratifs de gestion de la C.R.F.O.M.</i>	481.783,40	
2° <i>Taxations payées aux comptables du Trésor en 1959</i>	210.000,00	
<i>Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions</i>		216.149,52
1° <i>Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension</i>	42.928,88	
2° <i>Remboursement de versements effectués à tort</i>	173.220,64	
<i>Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions</i>		1.463.921,47
<i>Versement à la Sécurité sociale des contributions à la charge de la C.R.F.O.M.</i>		688.050,66
<i>Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i>		1.538.784,00
<i>Cession d'intérêts sur ventes de valeurs</i>		116.792,97
Total des dépenses		76.045.293,18
Solde créditeur au 31 décembre 1960		14.040.698,67
Total		90.085.991,85

CAISSE DE RETRAITES**Mouvement du portefeuille.**

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	NF.	NF.
I. — Valeurs à court terme.		
Bons du Trésor.....	»	22.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.		
Obligations S.N.C.F.....	53.540	36.187,73
Obligations A.O.F. 3 0/0 1910.....	5	3,85
III. — Prêts.		
Obligations du Trésor 4,30 0/0 représentatives d'annuités terminables en l'an 2009..	1.240.843,50	1.240.843,50
Totaux.....		23.277.035,08

DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Année 1960.

EMPLOIS DE FONDS effectués en 1960.		REMBOURSEMENT, CÉSSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	»	»	22.000.000	»	»	»
»	»	1.090	1.004,89	52.450	35.182,84	54.482,50
»	»	5	3,85	»	»	»
»	»	7.402,85	7.402,85	1.233.440,65	1.233.440,65	1.233.440,65
	»		22.008.411,59		1.268.623,49	1.287.923,15

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

Récapitulation des

RECETTES.		NF.
<i>Retenues sur traitements, contributions des collectivités et recettes assimilées</i>		512.345.860, 29
1° Retenues et contributions versées par les collectivités	491.171.334, 74	
2° Versements reçus d'autres régimes pour validations de services	1.133.448, 52	
3° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux Assurances sociales au titre de services validés par la Caisse nationale ..	19.657.612, 88	
4° Versements par la Caisse nationale de prévoyance de réserves mathématiques de rentes rachetées	383.464, 15	
<i>Recettes imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes (versements affectés au remboursement des excédents de passif)</i>		38.223.163, 38
<i>Revenus</i>		12.014.392, 00
1° Arrérages et intérêts sur rentes et valeurs	2.246.280, 07	
2° Intérêts créditeurs du compte courant ouvert au nom de la Caisse Nationale dans les écritures de la Caisse des dépôts	1.123.402, 11	
3° Intérêts perçus sur les versements affectés par les collectivités au remboursement des excédents de passif	8.644.709, 82	
<i>Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages</i>		435.004, 74
Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus	435.004, 74	
<i>Subvention de l'Etat</i>		7.800.000, 00
<i>Versement par la Sécurité sociale de la valeur de rachat des pensions du régime général concédées au titre de services pris en charge par la Caisse nationale</i>		435.130, 01
<i>Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i>		9.196.631, 68
<i>Ventes et remboursements de valeurs</i>		4.973.445, 70
<i>Recettes diverses et accidentelles</i>		665.026, 15
Total des recettes		586.088.653, 95
Solde au 1 ^{er} janvier 1960		135.154.653, 05
Total		721.243.307, 00

AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

opérations de l'année 1960.

DÉPENSES.		NF.
<i>Payements d'arrérages de pensions</i>		515.133.388,87
<i>Dépenses imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes</i>		419.009,12
<i>Frais d'administration</i>		5.389.566,52
1° Frais administratifs de gestion de la Caisse nationale remboursés à la Caisse des dépôts pour l'année 1959.....	4.028.599,33	
2° Taxations payées aux comptables du Trésor en 1959.....	1.350.000,00	
3° Remboursement de frais de déplacement aux membres du Conseil d'administration.....	1.967,26	
4° Remboursement des frais de fonctionnement des Commissions départementales de réforme	8.999,93	
<i>Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions</i>		5.367.359,10
1° Transfert de cotisations aux Assurances sociales pour les tributaires quittant le service sans droit à pension.....	2.416.945,98	
2° Versements effectués à d'autres régimes pour validation de services.....	2.548.849,13	
3° Remboursement de versements effectués à tort par les collectivités ou les agents.	401.563,99	
<i>Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions</i>		14.537.216,09
<i>Contribution au fonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952</i>		1.848.320,00
<i>Versement à la Sécurité sociale des cotisations précomptées sur les pensions</i>		3.207.229,12
<i>Remboursement partiel au Trésor de l'avance consentie en 1951 et paiement des intérêts (solde)</i>		11.708.822,00
<i>Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i>		357.103,28
<i>Dépenses diverses et accidentelles</i>		121.874,22
<i>Achats de valeurs</i>		5.459.385,00
Total des dépenses		563.549.273,32
Solde disponible au 31 décembre 1960		157.694.033,68
Total		721.243.307,00

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

Porte

NATURE DES VALEURS.	SOLDE	
	au 31 décembre 1959.	
	Valeur nominale.	Valeur au bilan.
	NF.	NF.
Rente 5 0/0 perpétuelle	2.432.100,00	2.103.766,50
Rente 5 0/0 1920 amortissable	826.110,00	999.884,88
Rente 3,50 0/0 1952-1958	250.000,00	253.750,00
Emprunt national 5 0/0 1956	190.000,00	205.390,00
Equipement industriel et agricole	19.713.800,00	18.238.622,05
Trésor 4,50 0/0 1933-1948	15.290,00	16.394,04
Trésor 4 0/0 1934-1951	43.920,00	44.227,44
Trésor 5 0/0 amortis 1938-1960	19.790,00	19.724,90
Trésor 2 à 8 ans (bons)	4.000,00	3.840,00
Caisse autonome d'amortissement 4 0/0 1941	201.890,00	167.063,74
Crédit national 4 0/0 juin 1941-1953	98.640,00	83.350,80
Crédit national 3 0/0 juillet 1945	1.356,00	909,90
Crédit national 3 0/0 juillet 1946	1.300,00	864,76
Crédit national 3,50 0/0 1957	900,00	691,05
Chemins de fer du Maroc 4,50 0/0 1941	26.090,00	25.090,75
S.N.C.F. 3 0/0 1921	350,00	209,30
S.N.C.F. 4 0/0 1921	3.000,00	2.118,00
S.N.C.F. 5 0/0 1921	28.800,00	21.889,42
S.N.C.F. 4 0/0 1941 regroup. 1951	27.000,00	21.681,00
Crédit Foncier 3 0/0 1949	25,00	15,30
Ville de Paris 4,50 0/0 1929	28.620,00	26.044,20
Ville de Paris 4 0/0 1930	50,00	45,50
Ville de Paris 4 0/0 à lots	9.850,00	8.027,75
Ville de Paris 4 0/0 1931	29.880,00	24.202,80
Ville de Paris 4,50 1932	33.700,00	30.667,00
Ville de Paris 3,50 1942	55.010,00	43.787,45
Ville de Paris 3 0/0 1948	1.080,00	665,07
Département Seine 4,50 0/0 1931	1.020,00	959,82
Département Seine 3,50 0/0 1942	10.450,00	8.335,13
A.E.F. 6 0/0 1927	30,00	29,70
A.E.F. 5,50 0/0 1933	1.250,00	1.252,50
A.E.F. 5,50 0/0 1936	200,00	200,40
A.O.F. 5,50 0/0 1933	1.250,00	1.266,35
Maroc 4,50 0/0 1929-1932	860,00	757,36
H.L.M. Foyer Vannetais	1,90	190,00
Emprunts unifiés des collectivités locales 5 0/0 1960	»	»
Actions de France - obligations	»	»
Totaux		22.355.914,86

AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

feuille.

ENTRÉE DES VALEURS.		SORTIE DES VALEURS.		SOLDE au 31 décembre 1960.		ÉVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale.	Valeur au bilan.	Valeur nominale.	Valeur au bilan.	Valeur nominale.	Valeur au bilan.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	»	2.482.100,00	2.103.766,50	»	»	»
»	»	826.110,00	999.884,88	»	»	»
»	»	250.000,00	253.750,00	»	»	»
»	»	»	»	190.000,00	205.390,00	299.440,00
»	»	1.449.200,00	1.340.756,78	18.264.600,00	16.897.865,27	20.821.644,00
»	»	15.290,00	16.394,04	»	»	»
»	»	43.920,00	44.227,44	»	»	»
»	»	1.090,00	1.086,41	18.700,00	18.638,49	21.748,10
»	»	4.000,00	3.840,00	»	»	»
»	»	201.890,00	167.063,74	»	»	»
»	»	»	»	98.640,00	83.350,80	93.708,00
»	»	1.350,00	909,90	»	»	»
»	»	1.300,00	864,76	»	»	»
»	»	900,00	691,05	»	»	»
»	»	100,00	96,17	25.990,00	24.994,58	22.091,50
»	»	350,00	209,30	»	»	»
»	»	3.000,00	2.118,00	»	»	»
»	»	»	»	28.800,00	21.889,42	27.360,00
»	»	27.000,00	21.681,00	»	»	»
»	»	25,00	15,30	»	»	»
»	»	810,00	737,10	27.810,00	25.307,10	26.419,50
»	»	50,00	45,50	»	»	»
»	»	9.850,00	8.027,75	»	»	»
»	»	1.000,00	810,00	28.880,00	28.392,80	25.934,24
»	»	1.000,00	910,00	32.700,00	29.757,00	33.419,40
»	»	250,00	199,00	54.760,00	43.588,45	45.998,40
»	»	1.080,00	665,07	»	»	»
»	»	1.020,00	959,82	»	»	»
»	»	50,00	39,88	10.400,00	8.295,25	8.528,00
»	»	30,00	29,70	»	»	»
»	»	1.250,00	1.252,50	»	»	»
»	»	200,00	200,40	»	»	»
»	»	1.250,00	1.266,35	»	»	»
»	»	860,00	757,36	»	»	»
»	»	1,90	190,00	»	»	»
2.282.000,00	2.094.682,03	»	»	2.282.000,00	2.094.682,03	2.327.640,00
2.890.000,00	3.274.370,00	»	»	2.890.000,00	3.274.370,00	3.303.270,00
	5.369.052,03		4.973.446,70		22.751.521,19	27.057.201,14

FONDS DE RETRAITES DES INSTITUTIONS AFFILIÉES AU G.I.R.R.A. - C.D.C.

Retraites des ingénieurs et agents des cadres (Convention collective nationale du 14 mars 1947).

Récapitulation des opérations de l'année 1960.

		En nouveaux francs.		
RECETTES				
<i>Cotisations</i>	{ Articles 4 et 4 bis	53.505.365, 86	} 59.247.411, 10	
	{ Article 36.....	5.741.745, 24		
<i>Amortissements :</i>				
Prêts à la construction.	{ Amortissement normal..	1.139.626, 26	} 4.197.590, 23	
	{ Indexation	57.963, 97		
Remboursements de valeurs			15.091.027, 86	
<i>Intérêts :</i>				
s/prêts à la construction		168.366, 75	} 2.775.779, 91	
s/valeurs en portefeuille		2.526.771, 11		
s/fonds en compte courant		80.642, 05		
Reversement au titre de la compensation générale.....			29.918, 54	
Opérations d'ordre (dont la contrepartie figure en dépenses).....			3.863.193, 62	
Recettes diverses.....			220.835, 05	
	Total des recettes.....		82.425.456, 31	
	Solde au 31 décembre 1959.....		4.314.600, 51	
	Ensemble		86.740.056, 82	86.740.056, 82
DÉPENSES				
<i>Allocations</i>	{ Articles 4 et 4 bis	43.262.030, 24	} 45.940.562, 86	
	{ Article 36.....	2.678.532, 62		
Frais de gestion.....			1.400.990, 65	
Fonds social libre.....			1.549.737, 96	
Fonds social obligatoire.....			1.679.005, 91	
Rachat de cotisations de la Sécurité sociale.....			245, 80	
Taxes forfaitaires.....			1.079.630, 71	
Section des isolés.....			890.598, 42	
Compensation générale.....			120.000	
Frais administratifs dus à la C.D.C.....			1.214.350, 37	
Dépenses diverses			201.293, 60	
Prorata d'intérêts courus sur valeurs achetées			299.542, 09	
Opérations d'ordre (dont la contrepartie figure en recettes).....			3.863.193, 62	
Taxes sur les intérêts des prêts à la construction.....			22.147, 40	
<i>Emplois de fonds :</i>				
Prêts à la construction.....		1.820.289	} 24.087.371, 77	
Valeurs diverses.....		22.267.082, 77		
	Total des dépenses.....		82.348.671, 16	82.348.671, 16
	Solde en compte courant au 31 décembre 1960.....			4.391.385, 66

FONDS DE RETRAITES DES INSTITUTIONS

Exercice 1960. —

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS EN 1960.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Court terme.				
Prêts à la construction.....	»	4.309.335,20	»	1.820.289
Prêt Société foncière de la région parisienne.....	2.420.000	2.000.000	»	»
Long terme.				
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958.....	8.000.000	8.000.000	»	»
Emprunt national 1956 à 5 0/0.....	815.000	807.381,89	2.436.500	3.521.330,86
Obligations S. N. C. F.....	14.897.800	14.882.311	960.400	1.280.327,79
Emprunts divers E. P. I. C.....	8.337.200	8.345.837,30	4.707.000	6.232.034,10
Obligations — Sociétés françaises.....	2.998.900	2.975.120,34	2.507.900	2.699.732,12
Actions de sociétés françaises.....	»	2.090.760	»	3.470.677,90
Actions de France-obligations.....	»	»	»	5.062.980
Valeurs émises par des organismes européens ou internationaux.....	»	545.774,40	»	»
Totaux.....		43.956.520,13		24.087.371,77

AFFILIÉES AU G. I. R. R. A. - C. D. C.

Mouvements du portefeuille.

ENSEMBLE.		CESSIONS ET AMORTISSEMENTS en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	6.129.624, 20	»	1.139.626, 26	»	4.989.997, 94	4.989.997, 94
2.420.000	2.000.000	»	»	2.420.000	2.000.000	2.000.000
280.000	8.000.000	2.770.100	2.770.100	5.229.900	5.229.900	6.082.373, 70
3.251.500	4.328.712, 75	153.500	201.067, 98	3.098.000	4.127.644, 77	4.882.448
15.858.200	16.162.638, 79	11.800.000	11.800.000	4.058.200	4.362.638, 79	5.828.510
13.044.200	14.577.871, 40	249.000	254.444, 41	12.795.200	14.323.426, 99	16.269.300, 86
5.506.800	5.674.852, 46	63.500	65.415, 47	5.443.300	5.609.436, 99	6.228.297, 40
»	5.561.437, 90	»	»	»	5.561.437, 90	5.221.770, 65
»	5.062.980	»	»	»	5.062.980	5.143.500
»	545.774, 40	»	»	»	545.774, 40	552.325
	68.043.891, 90		16.230.654, 12		51.813.237, 78	57.198.523, 55

FONDS SPÉCIAL

(Art. L. 677 du Code

Récapitulation des

RECETTES.

	NF.
1° Contribution des organismes vieillesse.....	50.519.252, 00
2° Subvention forfaitaire du Fonds national de solidarité Acompte sur la subvention de 1960.....	101.730.300, 00
3° Mandats impayés réimputés	3.528.971, 61
4° Remboursement d'arrérages d'anciennes allocations temporaires et d'allocations spéciales payés pour le compte de diverses Caisses vieillesse	1.778.270, 45
5° Remboursement par les allocataires d'arrérages indûment payés	274.504, 65
6° Récupérations d'arrérages d'allocations supplémentaires sur les successions supérieures à 20.000 NF.....	9.624, 99
7° Remboursement par le Fonds national de solidarité d'arrérages payés au titre d'allocations supplémentaires liquidées en application de l'article 6 du décret du 26 juillet 1956 (année 1959).....	126.274, 63
8° Intérêts du compte courant.....	122.196, 75
9° Recettes diverses.....	23.456, 22
10° Recette imputée à tort et régularisée par une dépense de même montant.....	300.000, 00
Total des recettes	158.412.851, 30
Solde créditeur au 31 décembre 1959.....	43.479.123, 39
Total.....	201.891.974, 69

D'ALLOCATION VIEILLESSE

de la Sécurité sociale).

opérations de l'année 1960.

DEPENSES.		NF.
1° Prestations :		
— Arrérages d'allocations spéciales.....	87.613.606,50	
— Arrérages d'allocations supplémentaires et majorations du dixième.....	97.781.767,10	
— Majorations de l'article L 676 du Code de la sécurité sociale.....	8.746.743,21	
	<u>194.142.116,81</u>	194.142.116,81
2° Gestion :		
— Taxes postales	499.158,50	
— Frais administratifs de l'année 1959 remboursés à la Caisse des dépôts en 1960	3.073.795,61	
— Remboursements des frais résultant de l'instruction par les préfectures des demandes d'allocation spéciale (années 1958 et 1959) et de la vérification de l'état d'incapacité des requérants à l'allocation spéciale.	189.835,77	
	<u>3.762.789,88</u>	3.762.789,88
3° Arrérages d'allocations supplémentaires liquidées en application de l'article 6 du décret du 26 juillet 1956 et payés par le Fonds spécial pour le compte du Fonds national de solidarité		114.547,42
4° Versements de la part patronale des cotisations de sécurité sociale (art. L. 135 du Code de la sécurité sociale).....		75.545,17
5° Dépenses diverses.....		25.379,79
6° Dépenses annulant des recettes imputées à tort.....		300.810,00
Total des dépenses		198.421.189,07
Solde créditeur au 31 décembre 1960.....		3.470.785,62
Total.....		201.891.974,69

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Récapitulation des opérations de l'année 1960.

RECETTES		
Versements effectués au profit du Fonds par l'Agence comptable centrale du Trésor public.....	490.000.000,00 NF.	
Recettes diverses.....	3.963,90 »	
	<hr/>	
Total des recettes.....	490.003.963,90 NF.	
Solde au 31 décembre 1959.....	296.232.978,43 »	
	<hr/>	
Ensemble.....	786.236.942,33 NF.	786.236.942,33 NF.
	<hr/>	
DÉPENSES		
Versements d'acomptes sur les subventions dues aux organismes vieillesse servant plus de 1.000 allocations supplémentaires.....	536.507.350,00 NF.	
Subventions réglées, sur justifications comptables, aux organismes vieillesse servant moins de 1.000 allocations supplémentaires....	604.246,40 »	
Remboursement au Fonds spécial d'arrérages d'allocations supplémentaires liquidées en application de l'article 6 du décret du 26 juillet 1956.....	126.274,63 »	
Remboursement du forfait postal pour l'année 1960.....	400.000,00 »	
Frais administratifs de l'année 1959 remboursés à la Caisse des Dépôts et frais divers d'impression.....	530.892,48 »	
Dépenses diverses.....	114.147,60 »	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	538.282.911,11 NF.	538.282.911,11 »
	<hr/>	
Solde créditeur au 31 décembre 1960.....		247.954.031,22 NF.

[ÉTAT N° 4-70]

**RÉGIME DE RETRAITES DU PERSONNEL LOCAL
DE LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
ET AUTRES ORGANISMES PARTICIPANTS**

Récapitulation des opérations de l'année 1960.

RECETTES		
Cotisations.....	193.000, 29 NF.	
Intérêts sur valeurs	18.405, 49 »	
Remboursements et cessions de valeurs.....	36.454, 36 »	
Intérêts des fonds en compte courant.....	320, 17 »	
Opération d'ordre.....	2.632, 66 »	
	<hr/>	
Total des recettes.....	250.512, 97 NF.	250.512, 97 NF.
	<hr/>	
Solde au 31 décembre 1959.....		32.466, 94 »
		<hr/>
Ensemble.....		282.679, 91 NF.
DÉPENSES		
Cotisations salariales versées à la Caisse nationale de prévoyance.....	62.167, 67 NF.	
Remboursement de cotisations salariales	2.165, 72 »	
Frais administratifs	7.445, 60 »	
Opération d'ordre	2.632, 66 »	
<i>Emplois de fonds :</i>		
Montant net des achats de valeurs.....	204.698, 63 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat sur les valeurs acquises.....	2.632, 66 »	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	281.742, 94 NF.	281.742, 94 »
	<hr/>	
Solde en compte courant au 31 décembre 1960		936, 97 NF.

RÉGIME DE RETRAITES DU PERSONNEL LOCAL DE LA CAISSE CENTRALE

Mouvements du portefeuille.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOI DE FONDS en 1960.	
	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Emprunt national 5 0/0 1956.....	24.000	26.075,46	19.000	26.748,11
Bons S.N.C.F. 5,50 0/0 1957 indexé.....	»	»	10.500	12.653,83
Bons S.N.C.F. 6 0/0 1958 indexé.....	22.500	26.624,25	»	»
Parts de production E.D.F. 1958.....	»	»	27.000	32.691,54
Parts de production E.D.F. 1959.....	30.000	29.850	»	»
Caisse nationale de l'Energie 3 0/0 Métropole.....	»	»	13.160	30.405,15
Caisse nationale de l'Energie 3 0/0 Algérie..	36.500	78.488,41	»	»
France-obligations.....	»	»	90.000	102.200
Totaux.....		161.038,12		204.698,63

DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET AUTRES ORGANISMES PARTICIPANTS

Exercice 1960.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Valeur nominale.	Prix de revient	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
43.000	52.823,57	5.000	6.142,28	38.000	46.681,29	59.888
10.500	12.653,83	»	»	10.500	12.653,83	14.700
22.500	26.624,25	»	»	22.500	26.624,25	33.187,50
27.000	32.691,54	»	»	27.000	32.691,54	34.425
30.000	29.850	30.000	29.850	»	»	»
13.160	30.405,15	200	462,08	12.960	29.943,07	34.668
36.500	78.488,41	»	»	36.500	78.488,41	93.805
90.000	102.200	»	»	90.000	102.200	102.870
	365.736,75		36.454,36		329.282,39	373.543,50

**FONDS NATIONAL DE COMPENSATION POUR LA RÉPARTITION
COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

(Art. 42 à 45 du décret-loi)

RÉCETTES.

Montant des droits d'affiliation versés par les collectivités ayant donné leur adhésion en 1960.....		141, 20 NF.
Montant des sommes recouvrées par le Fonds national sur les collectivités reconnues débitrices à l'issue des opérations de compensation des Allocations familiales :		
des années 1954 à 1958.....	33.004.124, 75 NF.	
de l'année 1959.....	16.069.955, 59 »	
acompte d'une collectivité pour la compensation 1960.....	1.000, 00 »	
	<hr/>	
	49.075.080, 34 NF.	49.075.080, 34 »
Montant des sommes recouvrées au titre de la compensation du supplément familial adhérent à la période du 1 ^{er} avril 1957 au 31 décembre 1958.....		3.727.439, 28 »
Recettes provenant de régularisations et sommes restant à rembourser ou à imputer		108.877, 40 »
Intérêt des fonds en compte courant.....		315.509, 65 »
		<hr/>
Total des recettes		53.227.047, 87 NF.
Solde au 31 décembre 1959.....		22.820.360, 05 »
		<hr/>
Total		76.047.407, 92 NF.

**DES ALLOCATIONS FAMILIALES ENTRE LES DÉPARTEMENTS,
DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX**

du 29 juillet 1939.)

DÉPENSES.

Montant des sommes payées en 1960 par le Fonds national aux collectivités reconnues créancières à l'issue des opérations :	
des années 1957 et 1958	1.160.661,51 NF.
de l'année 1959	21.085.172,94 »
	22.245.834,45 NF. 22.245.834,45 NF.
Montant des sommes payées en 1960 par le Fonds national aux collectivités reconnues créancières à l'issue des opérations de compensation du supplément familial afférent à la période du 1 ^{er} avril 1957 au 31 décembre 1958.....	
	8.810.097,94 »
Remboursement de sommes versées à tort par les collectivités et dépenses afférentes à des régularisations	
	263.578,14 »
Montant des sommes versées en 1960 par le Fonds national au titre de la surcompensation interprofessionnelle des prestations familiales.....	
	30.000.000,00 »
Frais administratifs de 1959 remboursés à la Caisse des dépôts en 1960.....	
	211.507,39 »
	Total des dépenses
	61.531.017,92 NF.
	Solde au 31 décembre 1960.....
	14.516.390,00 »
	Total.....
	76.047.407,92 NF.

FONDS COMMUN DE

RECETTES.

Recouvrements sur prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux fonctionnaires et agents de l'Etat.....	1.372.423,10 NF.
Reversement de sommes qui n'ont pu être payées aux bénéficiaires de prêts.....	9.080,00 »
Intérêts des fonds en compte courant au Trésor.....	97.494,37 »
	<hr/>
Total des recettes.....	1.478.997,47 NF.
Solde au 31 décembre 1959.....	9.384.704,61 »
	<hr/>
Total.....	10.863.702,08 NF.
	<hr/>

L'ALLOCATION DE LOGEMENT**DÉPENSES.**

Prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux fonctionnaires et agents de l'Etat.....	428.475, 00 NF.
Remise en paiement de sommes n'ayant pu être réglées une première fois aux bénéficiaires de prêts..	14.080, 00 »
Remboursement de versements irréguliers	7.678, 38 »
Frais administratifs de 1959 remboursés à la Caisse des Dépôts en 1960	24.937, 92 »
Total des dépenses	475.171, 30 NF.
Solde au 31 décembre 1960.....	10.388.530, 78 »
Total	10.863.702, 08 NF.

FONDS NATIONAL DE SURCOMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

Récapitulation des opérations de l'année 1960.

RECETTES		
Produit des impôts et taxes :		
Majoration du versement forfaitaire de 5 0/0 sur les traitements et salaires	356.204, 90 NF.	(1)
Droit de timbre sur les délivrances de devises étrangères.....	7.684, 08 »	(2)
Taxe spéciale sur les sucres de betterave exportés.....	6.188.000, 00 »	
Total du produit des impôts et taxes	6.551.888, 98 NF.	
Versements des régimes ayant une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne.....	71.000.000, 00 »	
Prélèvements sur les excédents du Fonds national de solidarité (versement de l'Agence comptable centrale du Trésor public) ..	374.000.000, 00 »	
Somme versée par la Régie autonome des transports parisiens au titre de la surcompensation des prestations familiales pour la période antérieure au 1 ^{er} janvier 1957 et destinée à la Caisse nationale de sécurité sociale	14.010.000, 00 »	
Recettes diverses (imputations erronées et régularisations).....	211.534, 24 »	
Total des recettes.....	465.773.423, 22 NF.	
Solde créditeur au 31 décembre 1959	39.653.028, 36 »	
Ensemble.....	505.426.451, 58 NF.	505.426.451, 58 NF.
DÉPENSES		
Versements aux régimes ayant une charge de prestations familiales supérieure à la moyenne	465.000.000, 00 NF.	
Règlement à la Caisse nationale de sécurité sociale d'une somme versée par la Régie autonome des transports parisiens au titre de la surcompensation des prestations familiales pour la période antérieure au 1 ^{er} janvier 1957	14.010.000, 00 »	
Remboursement à la Caisse des dépôts des frais administratifs de l'année 1959.....	22.604, 75 »	
Dépenses diverses (imputations erronées et régularisations)	99.768, 08 »	
Total des dépenses	479.132.372, 83 NF.	479.132.372, 83 »
Solde créditeur au 31 décembre 1960.....	26.294.078, 75 NF.	
(1) Recettes afférentes à l'année 1959.		
(2) Recettes afférentes aux années 1957 et 1958.		

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AUX DÉPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

Résumé des opérations au 31 décembre 1960.

RECETTES.	MONTANT.	DÉPENSES.	MONTANT.
	NF.		NF.
1° Arrérages et intérêts de fonds placés sur valeurs diverses	20.521, 60	1° Frais d'administration.....	36.335, 45
2° Annuités recouvrées sur prêts consentis à l'aide d'avances du Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales.	1.057.067, 29	2° Bonifications allouées par la Caisse nationale de crédit	436.274, 04
3° Subvention du Trésor public.....	450.000, 00	3° Annuités versées au F. C. T.....	1.177.250, 93
4° Remboursement de valeurs	2.847, 25	4° Intérêts du compte courant.....	8.472, 77
5° Recettes diverses.....	5.133, 81	5° Dépenses diverses.....	5.095, 04
Total	1.535.569, 95	Total.....	1.663.428, 23
Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1960	272.421, 91	Solde créditeur au 31 décembre 1960....	144.563, 63
Ensemble	1.807.991, 86	Ensemble.....	1.807.991, 86

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AUX

Mouvements du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE FONDS en 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	NF.	NF.	NF.	NF.
I. — Bons du Trésor public.				
Bons du Trésor à 720 jours.....	»	550.000,00	»	»
II. — Prêts.				
Obligations du Trésor représentatives d'annuités 4,30 0/0.....	»	477.247,50	»	»
Prêts sur Fonds commun de travail.....	»	8.055.573,63	»	»
Totaux du paragraphe II.....		8.532.821,13		
Totaux généraux.....		9.082.821,13		

DÉPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	NF.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	550.000, 00	»	»	»	550.000, 00	550.000, 00
»	477.247, 50	»	2.847, 25	»	474.400, 25	474.400, 25
»	8.055.573, 63	»	656.464, 99	»	7.399.108, 64	7.399.108, 64
	8.532.821, 13		659.312, 24		7.873.508, 89	7.873.508, 89
	9.082.821, 13		659.312, 24		8.423.508, 89	8.423.508, 89

GROUPEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT

A. — SERVICE DES OBLIGATIONS DES EMPRUNTS UNIFIÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Résumé des opérations de l'année 1960 (1).

RECETTES.	NF.	DÉPENSES.	NF.
Solde au 31 décembre 1959..	38.890.531,92	Première partie.	
Première partie.		Versement aux collectivités émettrices du produit des souscriptions.....	47.357.541,00
Produit des souscriptions d'organismes d'assurance et de prévoyance.....	44.306.671,00	Commissions payées aux intermédiaires ayant transmis les souscriptions.....	44.480,00
Versements des collectivités émettrices (annuités et charges).....	12.990.801,08	Reversement à la Caisse des Dépôts du montant des frais forfaitaires de gestion reçu des collectivités émettrices.	492.952,10
Intérêts de retard.....	2.609,86	Reversement à la Caisse des Dépôts des frais d'impression de titres.....	136.629,10
Recettes accidentelles (régularisations)..... (2)	41.960.140,43	Dépenses accidentelles (régularisations)..... (2)	41.973.279,26
Remboursement de frais d'impression de titres par les émetteurs.....	132.495,70	Deuxième partie.	
Deuxième partie.		Remboursement d'obligations amorties par tirage.	10.353.556,00
Produits affectés au Service des obligations (virement du c/ 6271).....	26.871.751,86	Amortissement par rachats en Bourse (coût des titres).	297.606,63
Remboursement de frais divers.....	722,70	Intérêts payés aux porteurs d'obligations.....	19.247.237,50
Total.....	105.155.724,55	Commissions versées aux guichets domiciliaires.....	20.782,36
		Frais divers (insertions au J. O.).....	722,70
		Solde au 31 décembre 1960..	15.230.937,90
		Total.....	105.155.724,55

(1) Cet état a été divisé en 2 parties afin de tenir compte du fait que le compte 6270 dont il s'agit a fonctionné d'abord, au début de l'année 1960, sur les mêmes bases qu'en 1959, la totalité des opérations comptables du Fonds spécial E.U.C.L. y étant constatées, puis que son intervention a été limitée aux mouvements intéressant la seule gestion des obligations.

La première partie comporte les opérations relevant désormais des attributions dévolues à la Section des recouvrements de souscriptions et d'annuités; ces résultats doivent s'ajouter à ceux figurant à la section B du présent état si l'on veut avoir le tableau complet des mouvements annuels de l'espèce.

La deuxième partie comprend les opérations de gestion proprement dite des obligations-attributions normales actuelles du c/ 6270.

(2) Dont 2.746.065,87, montant d'annuités d'emprunt et 9.088.036,35, montant de souscriptions. } Sommes versées à tort au c/ 6270 et transférées au c/ 6271.

B. — RECOUVREMENTS DES SOUSCRIPTIONS
ET ANNUITÉS D'EMPRUNTS UNIFIÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Résumé des opérations de l'année 1960.

RECETTES.	NF.	DÉPENSES.	NF.
Produit des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance reçues directement par le Groupement des collectivités.....	238.715.329,50	Versement aux collectivités émettrices du produit net des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance affectées à leurs emprunts.....	229.972.003
Versement des collectivités émettrices (annuités d'amortissement et charges annuelles).....	33.189.142,58	Commissions réglées aux intermédiaires ayant transmis les souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance.....	329.908,80
Recettes accidentelles (régularisation)	336.122,40	Virement au c/627 des fractions d'annuités correspondant au service des obligations	26.871.751,86
Intérêts de retard	4.158,23	Dépenses accidentelles (régularisation)	336.122,40
		Solde au 31 décembre 1960..	14.734.966,65
Total	272.244.752,71	Total	272.244.752,71

GESTION DES OBLIGATIONS DES EMPRUNTS UNIFIÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Mouvements du portefeuille.

DÉSIGNATION des valeurs.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1959.		EMPLOI DE FONDS (rachats en Bourse effectués en 1960).	ENSEMBLE.		REMBOURSEMENT, cessions et amortissements de valeurs (amortissement des titres rachetés).		VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1960.	ÉVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	VALEUR nominale.	Coût.		VALEUR nominale.	Coût.	VALEUR nominale.	Coût.		
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
Obligations 5,50 0/0 1959-1979.....	Néant	Néant	297.606,63	302.000,00	297.606,63	»	»	302.000,00	309.852

GESTION DES CERTIFICATS

Résumé des opérations

RECETTES.	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL.
	NF.	NF.	NF.
Solde au 31 décembre 1959	132.301,77	14.983,73	147.285,50
Dividendes perçus sur les actions C. F. P. correspondant aux certificats pétroliers (coupons n° 4).....	1.254.750	»	1.254.750
Frais de gestion, d'émission et de commission de domiciliation remboursés par l'Etat ou le B.R.P. au titre de l'année 1959 ..	171.035,46	187.177,56	358.213,02
Recettes diverses et régularisations.....	(1) 22.234,18	340	22.574,18
Intérêts des fonds en compte courant au Trésor public.....	1.940,16	122,01	2.062,17
Totaux.....	1.582.261,57	202.623,30	1.784.884,87

(1) Dans ce chiffre, est comprise une somme de 18.308,12 représentant des régularisations de paiements faits à tort par les comptables du Trésor.

PÉTROLIERS. — Compte 631.

de l'année 1960.

DÉPENSES.	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL.
	NF.	NF.	NF.
Payement de dividendes sur certificats C. F. P. (coupons n ^{os} 1, 2 et 4)	1.225.104,91	»	1.225.104,91
Commissions versées aux Etablissements bancaires et aux comptables du Trésor pour payement de dividendes et attribution gratuite de certificats	57.185,69	»	57.185,69
Reversement à la Caisse des dépôts des frais de gestion et d'émission au titre de l'année 1959	106.748,86	187.177,56	293.926,42
Dépenses diverses et régularisations	(2) 14.437,75	»	14.437,75
Total des dépenses	1.403.477,21	187.177,56	1.590.654,77
Solde au 31 décembre 1960	178.784,36	15.445,74	194.230,10
Totaux	1.582.261,57	202.623,30	1.784.884,87

(2) Dans ce chiffre, est comprise une somme de 10.916,74 représentant des paiements faits à tort par les comptables du Trésor et ayant fait l'objet de rejets.

BILAN DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ACTIF

DÉSIGNATION.	C.D.C. D'ALSACE et de Lorraine s/c particulier.	CAISSES D'ÉPARGNE		FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	TOTAL.
		Épargne.	Dépôts.		
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
Compte courant à la Caisse des dépôts et consignations	3.822.602,77	44.403.773,09	5.035.847,95	529.183,27	53.791.407,08
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	2.000.000	196.150.000	8.000.000	1.000.000	207.150.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	11.602.085,42	164.023.022,15	»	12.478.163,66	188.103.271,23
Prêts.....	8.477.746,81	190.544.544,70	»	»	199.022.291,51
Comptes d'ordre.....	83.183,94	»	»	»	83.183,94
Totaux.....	25.985.618,94	595.121.339,94	13.035.847,95	14.007.346,93	648.150.153,76

D'ALSACE ET DE LORRAINE AU 31 DÉCEMBRE 1960.

PASSIF

DÉSIGNATION.	C.D.C. D'ALSACE et de Lorraine s/c particulier.	CAISSES D'ÉPARGNE		FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	TOTAL.
		Épargne.	Dépôts.		
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
Consignations et dépôts de biens d'incapables.....	13.852.395, 21	»	»	»	13.852.395, 21
<i>Dépôts divers.</i>					
Communes et administrations publiques.	321.625, 31	»	»	»	} 434.897, 30
S.S.M.	37, 35	»	»	»	
Notaires.....	8.324, 94	»	»	»	
O.B.I.P.....	104.909, 70	»	»	»	
<i>Caisses d'épargne.</i>					
Épargne.....	»	590.378.406, 69	»	»	590.378.406, 69
Dépôts	»	»	12.756.785, 47	»	12.756.785, 47
Fonds de réserve	»	»	»	13.972.346, 93	13.972.346, 93
<i>Créditeurs divers.</i>					
Frais administratifs.....	116.427, 02	120, 84	»	»	} 589.265, 17
Intérêts échus et exigibles.....	472.717, 31	»	»	»	
<i>Comptes d'ordre et divers.</i>					
Intérêts sur bons du Trésor (2 ^e année)...	69.843, 75	4.742.812, 41	279.062, 48	35.000	5.126.718, 64
Divers.....	31.998, 99	»	»	»	31.998, 99
Réserves provisionnell. s.....	10.030.965, 14	»	»	»	10.030.965, 14
Profits et pertes.....	976.374, 22	»	»	»	976.374, 22
Totaux.....	25.985.618, 94	595.121.339, 94	13.035.847, 95	14.007.346, 93	648.150.153, 76

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE

Développement du compte de « Profits et pertes » au 31 décembre 1960.

DÉBIT.	SOMMES.	CRÉDIT.	SOMMES.
	NF.		NF.
Intérêts dus et liquidités :		Intérêts des comptes courants :	
Dépôts et Consignations.. 132.378, 37		Dépôts et Consignations..... 21.808, 01	
C. E. c/Epargne 21.131.638, 66	21.507.984, 06	C. E. - Épargne 472.976, 93	
C. E. c/Dépôts..... 243.967, 03		C. E. - Dépôts..... 33.985, 11	
		Fonds de réserve..... 16.143, 15	
Frais administratifs :		Intérêts des Bons du Trésor :	
Personnel.....	150.000	Dépôts et Consignations..... 66.545, 57	
Matériel.....		C. E. - Epargne..... 6.621.113, 79	
Taxations, allocations, indemnités et primes.....	15.000	C. E. - Dépôts..... 252.145, 84	
		Fonds de réserve..... 35.000	
Excédents des revenus provenant de l'emploi des fonds des C. E. versés au Fonds de réserve et de garantie :		Arrrages de rentes et intérêts sur valeurs diverses :	
C. E. Epargne.....	2.519.775, 14	Dépôts et Consignations..... 711.114, 38	
C. E. Dépôts.....	42.163, 92	C. E. - Epargne 9.739.670, 38	
		Fonds de réserve..... 523.006, 42	
Affectation au Fonds de réserve et de garantie des C. E. du revenu de ses placements.....	574.149, 57	Intérêts sur prêts :	
Solde du compte « Profits et pertes » (Dépôts et Consignations).....	976.374, 22	Dépôts et Consignations..... 473.293, 32	
		C. E. - Epargne..... 6.817.652, 70	
		Produits et frais divers (Dépôts et Consignations)..... 991, 81	
	25.785.446, 91		25.785.446, 91

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du portefeuille du c/Caisse d'Alsace et

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1959.		EMPLOI DE FONDS EN 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		NF.		NF.
I. — Bons du Trésor à 2 ans	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rentes 5 0/0 1920	28.730	32.981,66	»	»
Rente 4 0/0 1941-1960 (1)	»	»	56.940	55.585,08
Obligations de la Caisse autonome (1).....	56.940	55.585,08	»	»
Obligations Emprunt national 5 0/0 1956. . .	1.720.600	1.805.747,80	»	»
Obligations du Trésor.....	93.000	91.212,99	»	»
Obligations et bons P. T. T.....	62.150	59.229,95	»	»
Obligations divers sinistrés.....	1.025.400	860.490,86	»	»
Obligations Crédit national garanties par l'Etat.....	1.008.060	829.061,82	»	»
Obligations Crédit national non garanties par l'Etat.....	92.500	93.422,75	»	»
Obligations et bons S. N. C. F.....	992.925	889.232,47	»	»
Obligations Crédit foncier de France.....	3.466.850	3.433.765,04	»	»
Obligations Emprunts unifiés des collectivités locales	2.000.000	1.971.239	»	»
Obligations Caisse nationale de l'énergie ...	922.000	1.997.789,60	»	»
Obligations Ville de Hohenzalsa	0,01	0,01	»	»
Titres allemands non valorisables	196,92	196,92	»	»
Titres sans valeur acquis par forclusion....	14,59	9,53	»	»
Totaux		12.119.965,48		55.585,08

(1) Opérations de transfert des obligations de la Caisse autonome en rente 4,50 0/0 1941-1960.

D'ALSACE ET DE LORRAINE

de Lorraine, s/c particulier. Année 1960.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	NF.		NF.		NF.	NF.
4.000.000	4.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000
28.730	32.981,66	»	»	28.730	32.981,66	40.078,35
56.940	55.585,08	40	39,05	56.900	55.546,03	49.503
56.940	55.585,08	56.940	55.585,08	»	»	»
1.720.600	1.805.747,80	185.800	194.994,74	1.534.800	1.610.753,06	2.418.844,80
93.000	91.212,99	93.000	91.212,99	»	»	»
62.150	50.229,95	4.400	4.293,97	57.750	54.935,98	59.579
1.025.400	860.490,86	»	»	1.025.400	860.490,86	1.020.238
1.008.060	829.061,82	15.000	11.952,34	993.060	817.109,48	792.014,20
92.500	93.422,75	8.300	8.382,80	84.200	85.039,95	96.409
992.925	889.232,47	17.125	9.645,97	975.800	879.586,50	954.609,60
3.466.850	3.433.765,04	119.040	117.319,21	3.347.850	3.316.445,83	3.448.819,55
2.000.000	1.971.239	81.200	80.032,30	1.918.800	1.891.206,70	1.968.688,80
922.000	1.997.789,60	»	»	922.000	1.997.789,60	2.466.350
0,01	0,01	0,01	0,01	»	»	»
196,92	196,92	»	»	196,92	196,92	196,92
14,59	9,53	0,02	6,68	14,57	2,85	2,85
.....	12 175 550,56	573.466,14	11.602.085,42	13.316.334,07

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1959.		EMPLOI DE FONDS EN 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.
III. — Prêts.				
Obligations du Trésor 4,30 0/0 représentatives d'annuités	»	3.179.419,90	»	»
Prêts aux communes et collectivités locales.	»	4.761.320,96	»	»
Prêts aux départements et aux communes ..	»	9.018,76	»	»
Prêts sur titres.....	»	835,08	»	»
Prêts aux Charbonnages de France	»	783.061,64	»	»
Totaux.....		8.733.656,34		»
RÉCAPITULATION				
I. — Bons du Trésor.....	»	2.000.000	»	2.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	»	42.119.965,48	»	55.585,08
III. — Prêts.....	»	8.733.656,34	»	»
Totaux.....		22.853.621,82		2.055.585,08

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. NF.	NF.
»	3.179.419,90	»	18.968,23	»	3.160.451,67	3.160.451,67
»	4.761.320,96	»	204.559,51	»	4.556.761,45	4.556.761,45
»	9.018,76	»	»	»	9.018,76	9.018,76
»	835,08	»	»	»	835,08	835,08
»	783.061,64	»	32.381,79	»	750.679,85	750.679,85
.....	8.733.656,34	255.909,53	8.477.746,81	8.477.746,81
»	4.000.000	»	2.000.000	»	2.000.000	2.000.000
»	12.175.550,56	»	573.465,44	»	11.602.085,42	11.602.085,42
»	8.733.656,34	»	255.909,53	»	8.477.746,81	8.477.746,81
.....	24.909.206,90	2.829.374,67	22.079.832,23	22.079.832,23

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du portefeuille. —

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE au 31 décembre 1959.		EMPLOI DE FONDS EN 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		NF.		NF.
I. — Bons du Trésor à 2 ans		170.150.000		116.500.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920.....	284.310	326.384,14	»	»
Rente 3,50 0/0 1952-1958.....	21.911.700	19.671.047,53	»	»
Rente 4,50 0/0 1929-1960 (1)	»	»	108.570	100.380,47
Rente 4 0/0 1941-1960 (1).....	»	»	764.600	698.587,13
Obligations de la Caisse autonome (1).....	873.170	798.967,60	»	»
Obligations Emprunt national 5 0/0 1956...	12.140.200	12.537.920,66	»	»
Obligations du Trésor.....	7.917.700	8.067.074,70	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole...	11.773.500	11.773.500	»	»
Obligations et Bons P. T. T.....	2.512.650	2.465.559,87	»	»
— divers sinistrés.....	10.199.100	8.561.796,27	»	»
— Crédit national garanti par l'Etat.....	10.768.890	8.966.034,74	»	»
— Crédit national non garanti par l'Etat.....	11.379.000	11.393.083,30	»	»
— S. N. C. F.....	15.075.550	14.809.269,29	»	»
— Crédit foncier de France.....	41.626.400	41.269.506,14	»	»
— Ville de Paris	76.720	72.770,81	»	»
— Département de la Seine.....	22.530	19.834	»	»
— Emprunts unifiés des collecti- vités locales.....	14.585.700	14.323.135,74	11.503.000	10.809.818,57
— et parts de production E. D. F..	6.221.600	6.281.194,85	»	»
— Gaz de France.....	910.000	974.547,16	»	»
<i>A reporter</i>		162.311.626,80		11.608.786,17

(1) Opérations de transfert des obligations de la Caisse autonome en rente 4,50 0/0 1929 et 4 0/0 1941.

D'ALSACE ET DE LORRAINE

C. E. — Epargne.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	NF.
	NF.		NF.		NF.	
.....	286.650.000	90.500.000	196.150.000	196.150.000
284.310	326.384,14	»	»	284.310	326.384,14	396.612,45
21.911.700	19.671.047,53	»	»	21.911.700	19.671.047,53	25.483.307,10
108.570	100.380,47	470	434,55	108.100	99.945,92	107.019
764.600	698.587,13	»	»	764.600	698.587,13	665.202
873.170	798.967,60	873.170	798.967,60	»	»	»
12.140.200	12.537.920,66	850.200	878.053,09	11.290.000	11.659.867,57	17.793.040
7.917.700	8.067.074,70	7.917.700	8.067.074,70	»	»	»
11.773.500	11.773.500	880.100	880.100	10.893.400	10.893.400	12.418.476
2.512.650	2.465.559,87	238.900	236.018,06	2.273.750	2.229.541,81	2.385.594,50
10.199.100	8.561.796,27	32.600	28.627,91	10.166.500	8.533.168,36	10.118.091
10.768.890	8.966.034,74	117.830	97.339,39	10.651.060	8.868.695,35	8.652.906,85
11.379.000	11.393.083,30	1.418.600	1.415.162,66	9.960.400	9.977.920,64	10.224.814
15.075.550	14.809.269,29	110.900	135.985,09	14.964.650	14.673.284,20	16.702.788,40
41.626.400	41.269.506,14	1.343.250	1.328.231,60	40.283.150	39.941.274,54	41.284.491,45
76.720	72.770,81	1.130	1.071,53	75.590	71.699,28	69.306,10
22.530	19.834	800	741,07	21.730	19.092,93	17.883,10
26.088.700	25.132.954,31	468.400	459.754,25	25.620.300	24.673.200,06	26.313.761,60
6.221.600	6.281.194,85	443.100	446.043,84	5.778.500	5.835.151,01	6.740.034,50
910.000	974.547,16	»	»	910.000	974.547,16	1.114.750
.....	173.920.412,97	14.773.605,34	159.146.807,63	180.487.778,05

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE au 31 décembre 1959.		EMPLOI DE FONDS EN 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		NF.		NF.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses. (Suite et fin.)				
<i>Reparts</i>		162.311.626,80		11.608.786,17
Obligations Charbonnages de France.....	509.470	585.949,76	»	»
— Régie Renault.....	167.500	164.050,15	»	»
— Société minière et métallur- gique du Périgord.....	1.220.000	1.207.800	»	»
— Machines Bull.....	600.000	594.000	»	»
— Société Thomson-Houston.....	100.000	99.750	»	»
— Forges et ateliers du Creusot...	200.000	199.500	»	»
— Société métallurgique de Nor- mandie.....	100.000	99.750	»	»
— G.I.F.O.R.	1.000.000	996.000	»	»
— Société Nobel-Bozel.....	200.000	199.500	»	»
— P.R.O.G.I.L.	906.000	894.675	»	»
Totaux		167.352.601,71		11.608.786,17
III. — Prêts.				
Annuités du Trésor 4,30 0/0 terminables en 2.009.....	»	31.468.748,60	»	»
Prêts aux départements, communes et collectivités locales.....	»	88.414.162,72	»	67.167.170
Prêts aux Charbonnages de France.....	»	7.750.464,69	»	»
Totaux		127.333.373,01		67.167.170
RÉCAPITULATION				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	»	170.150.000	»	116.500.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	»	167.352.601,71	»	11.608.786,17
III. — Prêts.....	»	127.333.373,01	»	67.167.170
Totaux		464.835.974,72		195.275.956,17

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	NF.		NF.		NF.	NF.
	173.920.412,97		14.773.605,34		159.146.807,63	180.487.778,05
509.470	585.949,76	3.700	4.255,43	505.770	581.694,33	531.058,50
167.500	164.050,15	9.400	8.871,21	158.400	155.178,94	175.838,40
1.220.000	1.207.800	»	»	1.220.000	1.207.800	1.277.340
600.000	594.000	100.000	99.000	500.000	495.000	521.250
100.000	99.750	»	»	100.000	99.750	103.750
200.000	199.500	»	»	200.000	199.500	208.200
100.000	99.750	»	»	100.000	99.750	103.700
1.000.000	996.000	»	»	1.000.000	996.000	1.046.500
200.000	199.500	»	»	200.000	199.500	208.200
906.000	894.675	53.300	52.633,75	852.700	842.041,25	894.482,30
	178.961.387,88		14.938.365,73		164.023.022,15	185.558.097,25
»	31.468.748,60	»	187.742'12	»	31.281.006,48	31.281.006,48
»	155.281.332,72	»	3.447.753,05	»	151.833.579,67	151.833.579,67
»	7.750.461,69	»	320.503,14	»	7.429.958,55	7.429.958,55
	194.500.543,01		3.955.998,31		190.544.544,70	190.544.544,70
»	286.650.000	»	90.500.000	»	196.150.000	196.150.000
»	178.961.387,88	»	14.938.365,73	»	164.023.022,15	185.558.097,25
»	194.500.543,01	»	3.955.998,31	»	190.544.544,70	190.544.544,70
	660.111.930,89		109.394.364,04		550.717.566,85	572.252.641,95

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE

Mouvement du portefeuille du c/Caisse d'Alsace et de Lorraine C. E. — Dépôts. Année 1960.

DÉSIGNATION des valeurs.	SOLDE au 31 décembre 1959.	EMPLOI de fonds en 1960.	ENSEMBLE.	REMBOURSEMENTS effectués en 1960.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1960.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF	NF.
I. — Bons du Trésor à 2 ans	8.000.000	8.000.000	16.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du portefeuille du compte Fonds de réserve et de garantie

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1959.		EMPLOI DE FONDS EN 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		NF.		NF.
I. — Bons du Trésor à 2 ans.....	»	1.000.000	»	1.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 4 0/0 1941-1960.....	»	»	4.041.550	3.466.841,59
Bons Equipement industriel et agricole....	1.169.100	1.210.532,07	»	»
Obligations S.N.C.F.....	3.959.500	4.444.982,59	»	»
Obligations Ville de Paris.....	101.730	77.936,65	»	»
Obligations Département de la Seine... ..	101.130	77.708,30	»	»
Parts de production E.D.F.....	2.079.360	2.270.032,83	»	»
Obligations Charbonnages de France.....	1.279.000	1.344.415,13	»	»
Totaux.....		9.425.607,37		3.466.841,59
RÉCAPITULATION				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	»	1.000.000	»	1.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses..	»	9.425.607,37	»	3.466.841,59
Totaux		10.425.607,37		4.466.841,59

D'ALSACE ET DE LORRAINE

des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine. Année 1960.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		ÉVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	NF.		NF.		NF.	NF.
»	2.000.000	»	1.000.000	»	1.000.000	1.000.000
4.041.550	3.466.841,59	»	»	4.041.550	3.466.841,59	3.516.148,50
1.169.100	1.210.532,07	101.700	105.304,17	1.067.400	1.105.227,90	1.216.886
3.959.500	4.444.982,59	»	»	3.959.500	4.444.982,59	5.718.639,90
101.730	77.936,65	5.410	4.137,80	96.320	73.798,85	81.151,05
101.130	77.708,30	5.200	3.995,68	95.930	73.712,62	78.662,60
2.079.360	2.270.032,63	275.680	300.847,65	1.803.680	1.969.184,98	2.170.840,12
1.279.000	1.344.415,13	»	»	1.279.000	1.344.415,13	1.451.665
	12.892.448,96		414.285,30		12.478.163,66	14.233.943,17
»	2.000.000	»	1.000.000	»	1.000.000	1.000.000
»	12.892.448,96	»	414.285,30	»	12.478.163,66	14.233.943,17
	14.892.448,96		1.414.285,30		13.478.163,66	15.233.943,17

CAISSES D'ÉPARGNE D'ALSACE ET DE LORRAINE

COMPTE ÉPARGNE

Situation au 31 décembre 1960 du portefeuille constitué au moyen des fonds
déposés par les Caisses d'épargne.

DESIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR portée au bilan.	EVALUATION DES TITRES au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	NF.	NF.	NF.
Bons du Trésor à 2 ans	6.621.113,79	196.150.000	196.150.000
Rente 5 0/0 1920.....	14.215,50	326.384,14	396.612,45
Rente 3,50 0/0 1952.....	766.909,50	19.671.047,53	25.483.307,10
Rente 4,50 0/0 1929-1960.....	4.910,52	99.945,92	107.019
Rente 4 0/0 1941-1960	30.584	698.587,13	665.202
Emprunt national 5 0/0 1956.....	935.520,64	11.659.867,57	17.793.040
Obligations et bons du Trésor	942.262,24	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole.....	826.942,75	10.893.400	12.418.476
Obligations et bons P. T. T.....	148.576,19	2.229.544,81	2.385.594,50
— divers sinistrés.....	542.203,34	8.533.168,36	10.118.091
— Crédit national garanti.....	380.029,76	8.868.695,35	8.652.906,85
— — non garanti.....	670.817,14	9.977.920,64	10.224.814
— et bons S. N. C. F.	823.549,57	14.673.284,20	16.702.788,40
— Crédit foncier.....	2.471.891,25	39.941.274,54	41.284.191,45
— ville de Paris.....	3.134,87	71.699,28	69.306,10
— département de la Seine.....	837,78	19.092,93	17.883,10
— emprunts unifiés des collectivités locales.....	407.642,32	24.673.200,06	26.313.761,60
— et parts E. D. F.	368.886,16	5.835.151,01	6.740.034,50
— Gaz de France	92.400	974.547,16	1.114.750
— Charbonnages de France.....	22.256,12	581.694,33	531.058,50
— Régie Renault.....	12.011,98	155.178,94	175.838,40
— diverses sociétés françaises 5,50 0/0 1959.....	274.088,75	4.139.341,25	4.363.422,30
Annuités du Trésor terminables en 2009	1.353.153,10	31.281.006,48	31.281.006,48
Prêts aux communes et collectivités locales	4.960.719,59	151.833.579,67	151.833.579,67
Prêts aux charbonnages.....	503.780,01	7.429.958,55	7.429.958,55
Totaux.....	23.178.436,87	550.717.566,85	572.252.641,95

CAISSES D'ÉPARGNE D'ALSACE ET DE LORRAINE

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE

Situation au 31 décembre 1960 du portefeuille constitué au moyen des fonds
déposés par les Caisses d'épargne.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR portée au bilan.	ÉVALUATION DES TITRES au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	Nouveaux francs.	Nouveaux francs.	Nouveaux francs.
Bons du Trésor à 2 ans.....	35.000	1.000.000	1.000.000
Bons équipement industriel et agricole.....	79.225,98	1.105.227,90	1.216.836
Obligations et bons S.N.C.F.	268.142,48	4.444.982,59	5.718.639,90
Obligations Département de la Seine.....	4.393,87	73.712,62	78.662,60
Obligations Ville de Paris.....	5.181,45	73.798,85	81.151,05
Parts E.D.F.....	124.190	1.969.184,98	2.170.840,12
Obligations Charbonnages de France.....	75.013,35	1.344.415,13	1.451.665
Rente 4 0/0 1941-1960.....	»	3.466.841,59	3.516.148,50
Totaux	591.147,13	13.478.163,66	15.233.943,17

CAISSE NATIONALE

I. — Compte

RECETTES

Compte courant des fonds disponibles du compte de la Caisse nationale d'épargne déposés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1959		29.974.835,28 NF.
Versements de l'Agent comptable.....	1.063.619.492,61 NF.	
Transferts de fonds des Caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole	936.743,97 »	
Ventes de rentes et valeurs pour le compte de déposants.....	858,86 »	
Arrérages de rentes et valeurs, primes de remboursements, bénéfices sur ventes et intérêts sur valeurs à court terme.....	592.476.059,96 »	
Intérêts du compte courant.....	660.394,14 »	
Remboursements de valeurs à court terme.....	4.498.200.000 »	
Remboursements et ventes de rentes, valeurs et prêts.....	387.268.650,92 »	
Remboursements d'avances sur pensions de l'Etat.....	139.378.351,61 »	
Total des recettes.....	6.682.540.552,07 NF.	6.682.540.552,07 »
Montant total des crédits de l'année (à reporter).....		6.712.515.387,35 NF.

II. — Compte

RECETTES.

Compte courant des fonds disponibles de la « Dotation », déposés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1959.....		123.240,19 NF.
Versements de l'Agent comptable.....	3.658.739,53 NF.	
Arrérages de rentes et valeurs, primes de remboursements, bénéfices sur ventes et intérêts sur bons du Trésor	1.503.468,22 »	
Intérêts du compte courant au Trésor.....	41.912,44 »	
Remboursements de bons du Trésor	4.000.000 »	
Remboursements et ventes de rentes et valeurs.....	5.066.824,75 »	
Total des recettes.....	14.270.944,94 NF.	14.270.944,94 »
Montant total des crédits de l'année (à reporter).....		14.394.185,13 NF.

D'ÉPARGNE

« Dépôts ».

DÉPENSES.		
	<i>Report</i>	6.712.515.387,35 NF.
Retraits de fonds.....	107.029.190,87 NF.	
Transferts de fonds aux Caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole.....	376.976,35 »	
Paiement des rentes et obligations achetées pour le compte des déposants.....	94.614,21 »	
Versement au compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes » des trois cinquièmes des comptes des déposants, prescrits au 1 ^{er} janvier 1960.....	81.823,48 »	
Versement au budget général, en application de l'article 35 du Code des Caisses d'épargne, du reliquat des bénéfices réalisés par la Caisse nationale d'épargne, au titre de 1959 (18.332.640,52 NF.) et d'un acompte à valoir sur les bénéfices réalisés au titre de l'année 1960 (175.000.000 NF.).....	198.332.640,52 »	
Reversement d'intérêts afférents à des valeurs à court terme cédées, d'arrérages de rentes et valeurs, et prorata de coupons sur achats de valeurs.....	29.152.299,34 »	
Achats de valeurs à court terme.....	4.602.070.000 »	
Emplois en rentes, valeurs et prêts.....	1.615.360.352,33 »	
Avances sur pensions de l'Etat.....	140.450.100,67 »	
Total des dépenses.....	<u>6.687.947.997,77 NF.</u>	<u>6.687.947.997,77 »</u>
Solde du compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1960.....		24.567.389,58 NF.

« Dotation ».

DÉPENSES.		
	<i>Report</i>	14.394.185,13 NF.
Retraits de fonds.....	2.293.031,55 NF.	
Renouvellement de bons du Trésor.....	10.000.000 »	
Total des dépenses.....	<u>12.293.031,55 NF.</u>	<u>12.293.031,55 »</u>
Solde du compte « Dotation » de la Caisse nationale d'épargne au 31 décembre 1960.....		2.101.153,58 NF.

CAISSE NATIONALE

I. — Compte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	NF.	NF.	NF.	NF.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	»	1.704.300.000	»	2.265.290.000
Effets représentatifs de crédit à moyen terme	»	150.000.000	»	2.336.780.000
Bons d'équipement tunisien à quatre ans.	»	5.000.000	»	»
		1.859.300.000		4.602.070.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920 amortissable	358.020	8.363.890,09	40.432	1.063.776,35
Rente 4,5 0/0 1929-1960 amortissable	»	»	247.591,80	5.468.311,12
Rente 4 0/0 1941-1960 amortissable	»	»	929.166,40	21.840.569,88
Rente 5 0/0 1949	»	»	135.545	2.616.264,19
Rente 3,5 0/0 1952-1958	5.118.456	143.921.678,41	63.833	2.077.941,50
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933 ...	2.035.990	2.118.757,61	41.000	51.294,01
Obligations du Trésor 4 0/0 amortissables 1934	5.600.000	5.323.853,64	43.920	48.897,54
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1935 (Défense nationale)	1.246.530	1.183.580,76	»	»
Obligations du Trésor 5 0/0 1938-1960 ...	»	»	257.000	301.244,71
Obligations du Trésor 1952 à deux, quatre, six ou huit ans	»	»	1.122.100	1.220.188,37
Bons d'épargne à cinq ans	25.000.000	24.750.000	»	»
Bons 5 0/0 1957	223.400	241.066,47	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956	152.977.400	152.805.350,67	»	»
Obligations des Postes, télégraphes et téléphones	14.520.760	13.591.309,52	302.350	294.545,34
Obligations de la Caisse autonome de gestion des bons de la Défense nationale	24.527.800	23.659.818,22	»	»
<i>A reporter</i>		375.959.305,39		34.983.033,01

D'ÉPARGNE

« Dépôts ».

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	3.969.590.000	»	2.141.420.000	»	1.828.170.000	1.828.170.000
»	2.486.780.000	»	2.356.780.000	»	130.000.000	130.000.000
»	5.000.000	»	»	»	5.000.000	5.000.000
	<u>6.461.370.000</u>		<u>4.498.200.000</u>		<u>1.963.170.000</u>	<u>1.963.170.000</u>
398.452	9.427.666,44	»	»	398.452	9.427.666,44	11.116.810,80
247.591,80	5.468.311,12	13.996,80	309.136,76	233.595	5.159.174,36	5.139.090
929.166,40	21.840.569,88	2,40	56,45	929.164	21.840.513,43	20.209.317
135.545	2.616.264,19	»	»	135.545	2.616.264,19	2.822.046,90
5.182.289	145.999.619,91	371.042	10.439.059,27	4.811.247	135.560.560,64	159.870.864,60
2.076.990	2.170.051,62	31.290	32.562,01	2.045.700	2.137.489,61	2.518.256,70
5.643.920	5.372.751,18	»	»	5.643.920	5.372.751,18	6.377.629,60
1.246.530	1.183.580,76	204.000	193.698,09	1.042.530	989.882,67	989.882,67
257.000	301.244,71	»	»	257.000	301.244,71	299.123,60
1.122.100	1.220.188,37	1.122.100	1.220.188,37	»	»	»
25.000.000	24.750.000	25.000.000	24.750.000	»	»	»
223.400	241.066,47	223.400	241.066,47	»	»	»
152.977.400	152.805.350,67	12.174.300	12.160.607,91	140.803.100	140.644.742,76	160.515.534
14.823.110	13.885.854,86	1.331.660	1.284.788,20	13.491.450	12.601.066,66	13.144.497,15
24.527.800	23.659.818,22	24.527.800	23.659.818,22	»	»	»
	<u>410.942.338,40</u>		<u>74.290.981,75</u>		<u>386.651.356,65</u>	<u>383.003.053,02</u>

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	NF.	NF.	NF.	NF.
<i>Reports</i>		375.959.305,39		34.983.033,01
Obligations de la Caisse autonome de la Défense nationale	20.610	22.297,99	245.420	289.288,83
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat	74.656.350	62.251.425,41	29.994.200	29.062.675,96
Obligations et Bous du Crédit national garantis par l'Etat	73.699.000	68.875.782,49	944.050	685.644,19
Obligations et bous du Crédit national...	412.301.400	412.301.400	50.000	51.089,90
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial..	79.728.270	78.434.972,81	40.781.850	41.368.412,68
Obligations de diverses Compagnies de chemins de fer	47.988.065	42.987.871,17	8.371.150	6.672.249,04
Obligations garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation....	17.099.800	16.880.950,84	"	"
Obligations du Crédit foncier de France.	475.286.810	473.423.112,39	25.518.045	25.427.913,94
Obligations de la Ville de Paris	4.904.090	4.110.668,53	34.280	31.868,13
Obligations et Bous de départements et villes et établissements administratifs.	1.088.150	975.820,69	1.320.120	1.340.837,52
Emprunts unifiés des collectivités lo- cales	21.361.300	20.431.717,08	103.300	108.794,11
Emprunts des pays d'outre-mer (1)	10.889.710	10.175.669,92	12.287.410	12.776.230,44
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer (1)	148.300	130.817,30	862.720	769.532,05
Titres remis en échange d'actions et de parts de Sociétés nationalisées	1.038.047,17	654.958,09	296.212,88	309.941,86
Obligations de sociétés garanties par l'Etat	102.712.500	99.804.464,85	9.345.500	9.345.500
Obligations de sociétés françaises	34.432.030,25	33.765.180,45	9.086.420	9.082.003,76
Actions de sociétés françaises	20.193.262,60	22.222.201,20	12.171.496,96	7.493.199,63
Actions de sociétés étrangères	748.062,92	1.088.895,96	0,52	5.376,49
Fonds d'Etat et obligations étrangers....	126.669,90	47.456,51	"	"
Actions « France-obligations »	"	"	9.440.000	9.146.324,09
		1.724.544.969,07		188.949.915,63

(1) La différence entre les chiffres du présent état et ceux du rapport de l'année 1959 provient du montant de l'emprunt tunisien 6 0/0 1952

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
	410.942.338,40		74.290.981,75		336.651.356,65	383.003.053,02
266.030	311.586,82	266.030	311.586,82	»	»	»
104.647.550	91.314.101,37	82.500	81.015,54	104.565.050	91.233.085,83	100.857.193,70
74.643.050	69.561.426,68	1.749.050	1.096.135,25	72.894.000	67.865.291,43	72.802.274,45
412.351.400	412.352.489,90	24.126.100	24.126.100	388.225.300	388.226.389,90	388.229.050
120.510.120	119.803.385,49	6.530.500	6.473.031,59	113.979.620	113.330.353,90	119.766.329,38
56.359.215	49.660.120,21	1.093.995	1.065.209,51	55.265.220	48.594.910,70	53.179.607,56
17.099.800	16.880.950,84	1.206.000	1.193.804,24	15.893.800	15.687.146,60	15.687.146,60
500.804.855	498.851.026,33	14.283.080	14.143.021,23	486.521.775	484.708.005,10	484.471.859,54
4.938.370	4.142.536,66	2.120.400	1.819.837,39	2.817.970	2.322.699,27	2.634.317,94
2.408.270	2.316.658,21	101.660	96.341,10	2.306.610	2.220.317,11	2.159.560,20
21.464.600	20.540.511,19	688.000	657.613,36	20.776.600	19.882.897,83	21.334.012,40
23.177.120	22.951.900,36	5.772.480	5.753.583,66	17.404.640	17.198.316,70	17.604.745,99
1.011.200	900.349,35	22.695	21.935,09	988.325	878.444,26	895.173,25
1.334.260,05	964.899,95	802.407,38	464.087,60	531.852,67	500.812,35	612.385,04
112.058.000	109.149.964,85	7.526.700	7.498.123,82	104.531.300	101.651.841,03	101.651.841,03
43.518.450,25	42.847.184,21	8.856.465,10	8.852.769	34.661.985,15	33.994.415,21	30.559.177,73
32.364.759,56	29.715.400,83	6.492.117,50	2.078.943,21	25.872.642,06	27.636.457,62	119.991.833,55
748.063,44	1.094.272,45	24,80	166,09	748.038,64	1.094.106,36	11.905.868,40
126.689,90	47.456,51	126.689,90	47.456,51	»	»	»
9.440.000	9.146.324,09	9.440.000	9.146.324,09	»	»	»
	1.913.494.884,70		159.818.066,85		1.753.676.817,85	1.926.845.427,78

non garanti par l'Etat et figurant en 1959 à la rubrique « Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer ».

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	NF.	NF.	NF.	NF.
III. — Prêts.				
Obligations du Trésor terminables en 1965	»	2.639.444, 95	»	»
Obligations du Trésor terminables en 1969	»	12.526.262, 97	»	»
Obligations du Trésor terminables en 2009	»	531.381.012, 87	»	»
Semestrialités du Trésor 3 0/0 1945-1975	»	60.323.063, 61	»	»
<i>Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir :</i>				
Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 (H.L.M. — Loyers moyens — Crédit immobilier).....	»	1.451.538.170, 64	»	»
Loi du 2 août 1923 (Electrification des campagnes).....	»	3.298.882, 76	»	617.833, 38
Loi du 30 décembre 1928, article 142 (Communes rurales).....	»	2.418, 46	»	717, 64
Loi du 1 ^{er} août 1929 (Prêts à long terme à l'agriculture).....	»	290.673, 06	»	253.408, 75
Loi du 28 juin 1930, article 5 (H.L.M. améliorées).....	»	73.959, 57	»	171.182, 82
Loi du 16 avril 1935 (Marché de la viande)	»	»	»	37.039, 56
Ordonnance du 1 ^{er} mai 1945 (Collectivités publiques).....	»	2.102.814, 54	»	»
Décret-loi du 17 juin 1938 (Equipement rural).....	»	6.303.268, 61	»	401.446, 99
Annuités de diverses sociétés garanties par l'Etat.....	»	57.700.000	»	306.465.000
Loi du 15 mai 1941 (Amélioration du logement rural).....	»	1.303.012, 49	»	407.704, 97
Prêts aux sociétés immobilières.....	»	»	»	5.193.920, 28
Prêts sur obligations aux départements, communes, établissements publics....	»	4.666.291.557, 47	»	1.046.720.680, 31
Prêts adduction d'eau (Décret du 1 ^{er} oc- tobre 1954).....	»	303.575.295, 21	»	66.141.502
Prêts aux organismes d'H.L.M. pour l'amélioration des logements de pre- mière nécessité (loi du 4 août 1956)...	»	14.341.246, 96	»	»
		7.113.691.084, 17		1.426.410.436, 70
RÉCAPITULATION				
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	»	1.859.300.000	»	4.602.070.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses....	»	1.724.544.969, 07	»	188.949.915, 63
Prêts.....	»	7.113.691.084, 17	»	1.426.410.436, 70
		10.697.536.053, 24		6.217.430.352, 33
Totaux.....				

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	2.639.444,95	»	379.351,92	»	2.260.093,03	2.260.093,03
»	12.526.262,97	»	982.034,30	»	11.544.228,67	11.544.228,67
»	531.381.012,87	»	3.170.209,56	»	528.210.803,31	528.210.803,31
»	60.323.063,61	»	3.037.672,21	»	57.285.391,40	57.285.391,40
»	1.451.538.170,64	»	44.054.583,87	»	1.407.483.586,77	1.407.483.586,77
»	3.916.716,14	»	306.044,56	»	3.610.671,58	3.610.671,58
»	3.136,10	»	2.880,40	»	255,70	255,70
»	544.081,81	»	55.987,95	»	488.093,86	488.093,86
»	245.142,39	»	88.933,75	»	156.208,64	156.208,64
»	37.039,56	»	2.618,09	»	34.421,47	34.421,47
»	2.102.814,54	»	268.123,92	»	1.834.690,62	1.834.690,62
»	6.704.715,60	»	383.644,16	»	6.321.071,44	6.321.071,44
»	364.165.000	»	»	»	364.165.000	364.165.000
»	1.710.717,46	»	112.687,48	»	1.598.029,98	1.598.029,98
»	5.193.920,28	»	»	»	5.193.920,28	5.193.920,28
»	5.713.012.237,78	»	164.599.453,98	»	5.548.412.783,80	5.548.412.783,80
»	369.716.797,21	»	9.763.241,11	»	359.953.556,10	359.953.556,10
»	14.341.246,96	»	243.116,81	»	14.098.130,15	14.098.130,15
	<u>8.540.101.520,87</u>		<u>227.450.584,07</u>		<u>8.312.650.936,80</u>	<u>8.312.650.936,80</u>
»	6.461.370.000	»	4.498.200.000	»	1.963.170.000	1.963.170.000
»	1.913.494.884,70	»	159.818.066,85	»	1.753.676.817,85	1.926.845.427,78
»	8.540.101.520,87	»	227.450.584,07	»	8.312.650.936,80	8.312.650.936,80
	<u>16.914.966.405,57</u>		<u>4.885.468.650,92</u>		<u>12.029.497.754,65</u>	<u>12.202.666.364,58</u>

CAISSE NATIONALE

II. — Compte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1960.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	NF.	NF.	NF.	NF.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	»	2.750.000	»	10.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 3 1/2 0/0 1952 amortissable	171.724	4.776.837, 20	»	»
Obligations et bons du Crédit national garantis par l'Etat	4.816.500	4.618.483, 90	»	»
Emprunts unifiés des collectivités locales.	6.567.000	6.318.033, 84	»	»
Totaux		15.713.354, 94		»
Récapitulation		18.463.354, 94		10.000.000

D'ÉPARGNE

« Dotation ».

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1960.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1960.		EVALUATION de titres au cours du 31 décembre 1960 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
»	12.750.000	»	4.000.000	»	8.750.000	8.750.000
171.724	4.776.837,20	171.724	4.776.837,20	»	»	»
4.816.500	4.618.483,90	30.150	25.798,10	4.786.350	4.592.685,80	5.109.839,35
6.567.000	6.318.033,84	274.600	264.189,45	6.292.400	6.053.844,39	6.456.002,40
	15.713.354,94		5.066.824,75		10.646.530,19	11.565.841,75
	28.463.354,94		9.066.824,75		19.396.530,19	20.315.841,75

**RELEVÉ GÉNÉRAL DES EMPLOIS DE FONDS EFFECTUÉS EN 1960
PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (1)**

DÉSIGNATION DES VALEURS.	POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
	NF.
1° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	
Rente 5 0/0 1920	1.117.573, 58
Rente 4,5 0/0 1929	1.016.332, 49
Rente 4 0/0 1941	18.266.910, 28
Rente 5 0/0 1949.....	2.654.710, 65
Rente 3,5 0/0 1952-1958	7.813.153, 79
Obligations du Trésor	3.552.204, 48
Emprunt extérieur 4 0/0 1939.....	344.592, 46
Emprunt national 5 0/0 1956.....	22.139.855, 61
Bons Equipement industriel et agricole.....	2.895.261, 66
Obligations P. T. T. et R. T. F.	373.661, 07
Emprunts de reconstitution.....	61.403.017, 98
Obligations et bons du Crédit national.....	2.719.901, 07
Obligations et bons S.N.C.F. et diverses compagnies de chemins de fer..	27.220.128, 45
Obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial.	146.719.607, 92
Obligations du Crédit foncier de France.....	86.157.431, 02
Obligations des pays d'outre-mer	13.595.781, 10
Obligations de la ville de Paris	108.575, 49
Obligations du département de la Seine.....	1.819.641, 62
Obligations de départements et villes et E.P.C.A.....	1.084.856, 41
Obligations des établissements publics à caractère financier.....	719.803, 98
Emprunts unifiés des collectivités locales.....	147.808.550, 77
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées.....	1.901.410, 26
Obligations de sociétés françaises.....	188.755.856, 68
Obligations de sociétés étrangères	1.507.689, 22
Actions de sociétés françaises	72.712.834, 99
Actions de France-obligations	471.968.444, 57
Actions de sociétés étrangères.....	2.357.001, 55
Organismes internationaux.....	6.338.690, 46
Fonds d'Etats étrangers	212.500
Total.....	4.295.279.979, 61

(1) Compte tenu des transferts d'éléments d'actif entré les services.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
	NF.
2° Prêts.	
Prêts aux départements, communes et collectivités	1.958.702.130, 03
Prêts aux départements, communes et collectivités (loi du 24 juin 1950) ..	1.042.674.415
Prêts aux sociétés immobilières.....	150.907.807, 08
Prêts à divers.....	599.217.485, 64
Prêts préfinancement S. C. I. C.	61.961.476, 75
Avances au Trésor (H. L. M.).....	171.182, 82
Avances au Trésor (Lois sociales).....	1.718.151, 29
Avances au Trésor (adduction d'eau).....	66.071.502
Avances au Trésor (adduction d'eau. — Loi du 24 juin 1950)	864.027
Total.....	3.882.287.877, 61
3° Immeubles.	
Immeubles de rapport.....	39.909.973, 24
Participations dans des sociétés immobilières :	
a) civiles.....	38.654.674, 44
b) commerciales.....	101.352.864, 83
Total.....	179.917.512, 51
4° Participations dans des sociétés d'étude et d'équipement.	
a) civiles.....	2.719.000
b) commerciales.....	60.000
	2.779.000
<i>Total définitif des emplois</i>	5.360.264.369, 73
5° Bons du Trésor et valeurs à court terme.	
Augmentation. { Bons du Trésor.....	37.813.950
{ Valeurs diverses.....	22.871.060, 36
{ Effets représentatifs de crédits à moyen terme	1.545.413.403, 32
Excédents des emplois en valeurs à court terme.....	1.605.798.413, 68
<i>Montant global net des emplois de fonds</i>	6.966.062.483, 41

ÉTAT DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE LA CAISSE

NUMÉROS des chapitres. 1	NATURE DES DÉPENSES. 2	SOMMES non payées sur l'exercice 1959 au 31 décembre 1959. 3	CRÉDITS ouverts par arrêté 4
	Dépenses ordinaires.	NF.	NF.
	<i>Personnel.</i>		
I	Traitement du directeur général et du personnel de l'Administration ..	5.522.948,67	29.787.888
II	Rémunération des agents contractuels et travaux à l'extérieur.....	58.346,90	133.423
III	Indemnités et allocations.....	2.343.112,18	16.891.546
	Totaux	7.924.407,75	46.812.857
	<i>Matériel.</i>		
IV	Fournitures de bureau, impressions, chauffage, éclairage, bâtiment et mobilier, habillement, service de garde, menues dépenses, services sociaux.....	1.557.004,53	8.747.650
	Dépenses extraordinaires.		
	<i>Matériel.</i>		
V	Construction d'immeubles administratifs à Arcueil et à Blois.....	5.414.843,35	8.552.000
	Totaux	14.896.255,63	64.112.507
	Ensemble.....		

DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS PENDANT L'ANNÉE 1960.

TOTAL (colonnes 3+4.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS EN 1960		SOMMES non payées sur l'exercice 1960 au 31 décembre 1960 (différence entre les colonnes 4 et 7).	OBSERVATIONS.
	sur l'exercice 1959.	sur l'exercice 1960.		
5	6	7	8	9
NF.	NF.	NF.	NF.	
35.310.836,67	1.996.700,82	22.989.287,69	6.798.600,31	
191.769,90	11.490,59	62.111,55	71.311,45	
19.234.658,18	1.296.448,08	15.071.337,39	1.820.208,61	
54.737.264,75	3.304.639,49	38.122.736,63	8.690.120,37	
	41.427.376,12			
10.304.654,53	1.557.004,53	7.330.437,82	1.417.212,18	
13.966.843,35	5.414.837,18	3.136.631,01	5.415.368,99	
79.008.762,63	6.971.841,71	10.467.068,83	15.522.701,54	
	17.438.910,54			
	58.866.286,66			

DÉCOMPOSITION GÉNÉRALE DES CAPITAUX CONFIÉS A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU 31 DÉCEMBRE 1960

	FONDS PROPRES						FONDS GÉRÉS												
	SECTION GÉNÉRALE.	SECTIONS SPÉCIALES.				TOTAL « Fonds propres ».	CAISSE nationale d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.	CAISSE nationale de prévoyance.	FONDS spéciaux de la législation sur les accidents du travail.	FONDS de prévoyance.	FONDS Assistance et Fonds de majoration.	FONDS de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A. - C.D.C.	CAISSE de retraites de la France d'outre-mer.	FONDS spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.	CAISSE nationale de retraites des agents des collectivités locales.	CAISSES d'assurances sociales, de sécurité sociale et produits des cotisations.	FONDS divers.	
		SOCIÉTÉS mutualistes.	CAISSES d'épargne ordinaires.	FONDS de réserve et de garantie des caisses d'épargne.	EPARGNE construction et épargne crédit.														milliers de NF.
I. — Caisse.	44.648	"	"	"	"	44.648	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
II. — Comptes courants.																			
Fonds déposés obligatoirement au Trésor	(1) 609.519,8	"	"	79.114,8	688.634,6	"	"	"	"	"	286.799,3 (2)	"	"	"	"	"	539.069,8	239.361,6	
C/courants ordinaires au Trésor	1.703,8	12.798	50.876,8	4.451,6	66.877,3	26.638,5	"	30.269,4	"	"	"	"	"	"	"	"	85.897,7	"	
C/courants à la Banque de France et divers	1.880,8	"	90	30	2.000,8	30	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1.935,3	55.512,7	
C/courants à la C.D.C. des services gérés	292.651,7	"	"	"	292.651,7	"	53.791,4	"	17.898,6	21.417,3	3.470,7 (4)	4.391,4	14.040,7	1.703,2	157.694	1.935,3	"	"	
Total	317.045,1	12.798	50.966,8	4.481,6	464.861	26.668,5	53.791,4	(3) 30.269,4	17.898,6	21.417,3	290.270	4.391,4	14.040,7	1.703,2	157.694	626.902,8	294.874,3		
	"	"	"	"	1.965.579	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
III. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.																			
Bons du Trésor	116.496,8	"	2 013.909,9	32.100	2.165.606,7	1.836.920	207.150	250	1.098,8	2.368	"	"	"	"	"	"	"	550	
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	1.208.247,3	50.000	1.116.125	"	2.374.372,3	130.000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Autres placements à court terme	134.569,5	"	"	"	134.569,5	30.382,8	"	"	"	"	"	6.990	"	"	"	"	"	"	
Totaux	1.459.313,6	50.000	3.130.034,9	32.100	4.674.548,5	1.997.302,8	207.150	250	1.098,8	2.368	"	6.990	"	"	"	"	"	550	
IV. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.																			
Rentes 5 0/0 1920 amortissables	967,4	184,2	8.330,3	"	9.481,9	9.427,7	359,3	16,1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
— 5 0/0 1949	"	"	"	38,4	38,4	2.616,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
— 3 1/2 0/0 1952-58 à capital garanti	"	"	682.585	"	682.585	135.560,5	19.671	"	216,4	"	"	5.229,9	"	"	"	"	"	"	
— 4 1/2 0/0 amortissables 1929-60	243,8	144,6	3.616,3	"	4.004,7	5.159,1	99,9	6,5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
— 4 0/0 — 1941-60	2.061,8	2.000,6	33.878,6	3.671,7	41.612,7	21.840,6	4.221	"	"	"	"	"	"	11,4	"	"	"	"	
Emprunt national 5 0/0 1956	"	20.658,9	"	16.486,3	37.145,2	"	13.270,6	58.226,8	"	"	"	4.127,6	"	"	"	205,4	"	111,8	
Bons équipement industriel et agricole	"	977,9	17.048	3.800	21.825,9	140.644,8	14.998,6	5.106,4	"	"	"	"	"	"	16.897,9	"	"	"	
Emprunt extérieur français 4 0/0 1939 de la R. F.	"	"	"	"	"	"	"	527,2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Obligations du Trésor	647,8	700,2	8.369,1	"	9.717,1	8.801,4	"	"	"	"	"	"	"	170,7	18,7	"	"	"	
Bons et Obligations de la C.N.C.A.	510	12.416	"	"	12.956	"	"	50.853,2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Obligations et Bons P.T. et R.T.F.	15.333,4	254,2	5.794,1	"	21.381,7	12.601,1	2.284,5	5.007,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Emprunts de reconstitution et titres de la Caisse autonome de la Reconstruction	5.744	2.944,6	104.473,6	"	113.159,2	91.233,1	9.393,7	50.093,9	1.020,6	99,9	"	"	"	"	"	"	"	"	
Obligations et bons } Garanties par l'Etat	15.432,2	5.663,3	43.108,2	"	64.203,7	72.458	9.685,8	47.403,6	"	"	"	"	"	113,9	83,3	"	"	"	
du Crédit national } Non garanties par l'Etat	2.688	2.206,4	111.007,5	"	115.901,9	388.226,3	10.063	10.011,4	20,5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer et de navigation	55.663,1	5.908,9	53.084,7	18.155,2	132.811,9	64.282	19.998	155.088,7	163	4.460	"	4.362,7	35,2	1.552,2	46,8	"	172,1		
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	1.632	62	487,1	718,7	2.899,8	500,8	"	1.662	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Obligations du Crédit foncier de France	5.899,8	3.634,7	313.557,7	44.498,3	367.590,5	484.708	43.257,7	45.771,9	30	"	"	"	"	"	"	"	67,1		
Bons départements, villes et établissements publics administratifs	28.938	9.181	3.676,4	125.116,1	166.911,5	30.479,8	26.802,7	44.923,7	"	"	"	"	"	"	2.925	"	366,5		
Emprunts de pays d'outre-mer } Garanties par l'Etat	124,2	40,6	137,5	"	302,3	878,6	"	580,9	"	"	"	"	"	2,1	"	"	"	"	
de } Non garanties par l'Etat	"	5	3.554,3	"	3.559,3	17.198,3	"	16,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
E.P.I.C.	81.735,3	35.368,6	188.016,1	67.490,7	372.610,7	113.330,3	12.858	260.848,6	"	"	"	14.323,4	"	"	"	"	209,9		
E.P.C.F.	696,5	"	"	"	696,5	"	"	23,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Obligations de sociétés françaises } Garanties par l'Etat	5.663,5	"	78.413,8	"	84.077,3	101.651,9	"	68.387,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
de } Non garanties par l'Etat	104.340	7.152,8	46.111,6	"	157.604,4	33.994,4	4.139,3	277.886,2	103,3	"	"	5.609,4	"	"	"	"	"	"	
Actions de « France-Obligations »	89.754,2	"	61.615,5	"	151.369,7	"	"	265.813,9	"	"	"	5.063	"	"	3.274,4	"	102,2		
Actions de sociétés françaises et étrangères	166.382,9	"	29.265,8	"	195.648,7	28.730,5	"	70.311,5	94,9	"	"	5.561,4	"	"	"	"	"		
Fonds d'Etat et obligations étrangers	23.653,9	"	"	"	23.653,9	"	0,2	8.295,4	"	"	"	545,8	"	"	"	"	"	"	
Totaux	608.108,8	109.534,5	1.796.131,2	279.975,4	2.793.749,9	1.764.323,5	188.103,3	1.426.863,1	1.657,7	4.559,9	"	44.823,2	35,2	1.850,3	22.751,5	"	1.029,6		
V. — Prêts.																			
Annuités du Trésor représ. d'annuités et semestrialités	44.476,5	2.846,4	474.536,7	8.729	530.588,6	599.300,5	34.441,5	121.653,6	"	"	"	"	1.233,4	664,1	"	"	"	474,4	
Avances au Trésor } Habitations à loyer modéré et Crédit immobilier	"	"	2.734.671,3	33.433,8	2.768.105,1	1.407.483,6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Lois sociales	8.794,5	"	48.234,7	8.228,1	65.257,3	388.095,1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Avances grands travaux contre chômage (F.C.T.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	31.525,9	"	"	
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics (prêts ordinaires)	556.584,5	"	3.462.899,7	105.865,8	4.125.350	5.548.412,8	156.399,3	697,1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics (loi du 24 juin 1950)	"	"	5.144.819,9	"	5.144.819,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Prêts aux sociétés immobilières	785.667,9	"	"	"	785.667,9	5.193,9	"	7.666	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Prêts de préfinancement aux sociétés immobilières	636.556,7	"	"	"	636.556,7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Prêts à diverses sociétés garantis par l'Etat	"	"	71.600,1	"	71.600,1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Autres prêts	138.046,9	"	14.100	16,3	152.163,2	364.165	8.181,5	62.643,2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Totaux	2.170.127	2.846,4	11.950.862,4	156.273	14.280.108,8	8.312.650,9	199.022,3	192.659,9	"	"	"	"	1.233,4	664,1	"	31.525,9	474,4		
VI. — Participations soc. Etudes et Equipement.	3.751,8	"	"	"	3.751,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
VII. — Immeubles.																			
Participations dans les sociétés immobilières	501.306,9	"	"	"	501.306,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Immeubles de rapport	315.990,9	"	"	"	315.990,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Immeubles de la direction générale	9.134,5	"	"	"	9.134,5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Totaux	826.432,3	"	"	"	826.432,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Totaux généraux	5.429.426,6	175.178,9	16.927.995,3	472.830	82.669,5	12.100.945,7	648.067	1.650.042,4	15.142,1	28.345,2	290.270	56.204,6	15.309,3	811,2	180.445,5	658.428,7	296.928,3 (5)		

milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	milliers de NF.	
44.648	"	"	"	"	44.648	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	44.648	
(1) 609.519,8 — 1.703,8 1.880,8 — 292.651,7	"	"	"	79.114,8 454,7	688.634,6 66.877,3 2.000,8 — 292.651,7	"	"	"	"	280.799,3 (2)	"	"	"	"	"	539.069,8 239.361,6 85.897,7	1.753.865,3 209.682,9 2.030,8	
317.045,1	12.798	50.876,8	4.451,6	79.569,5	464.861 1.500.718 →	"	"	53.791,4	(3) 30.269,4	21.417,3	3.470,7 (4)	4.391,4	14.040,7	— 1.703,2	157.694	1.935,3	55.512,7	
"	"	"	"	"	"	"	"	26.668,5	"	21.417,3	"	"	"	"	"	626.902,8	294.874,3	
116.496,8 1.208.247,3 134.569,5	"	2.013.900,9 1.116.125	32.100	3.100	2.165.606,7 2.374.372,3 134.569,5	1.836.920 130.000 30.382,8	207.150	250	1.098,8	2.368	"	"	"	"	"	"	550	4.213.943,5 2.504.372,3 171.942,3
1.459.313,6	50.000	3.130.034,9	32.100	3.100	4.674.548,5	1.997.302,8	207.150	250	1.098,8	2.368	"	6.990	"	"	"	"	550	6.890.258,1
967,4	184,2	8.330,3	"	"	9.481,9	9.427,7	359,3	16,1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	19.285
"	"	"	38,4	"	38,4	2.616,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2.654,7
243,8	144,6	682.585	"	"	682.585	135.560,5	19.671	"	216,4	"	5.229,9	"	"	"	"	"	"	843.262,8
2.061,8	2.000,6	3.616,3	"	"	4.004,7	5.159,1	99,9	6,5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9.270,2
"	20.658,9	33.878,0	3.671,7	"	41.612,7	21.840,6	4.221	"	"	"	"	"	11,4	"	"	"	"	67.685,7
"	977,9	"	16.486,3	"	37.145,2	"	13.270,6	58.226,8	"	"	"	"	"	"	"	205,4	111,8	113.087,4
"	"	17.048	3.800	"	21.825,9	140.644,8	11.998,6	5.106,4	"	"	"	"	"	"	16.897,9	"	"	196.473,6
647,8	700,2	"	"	"	9.717,1	"	"	527,2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	527,2
510	12.416	8.369,1	"	"	8.801,4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	170,7	"	18.707,9
15.333,4	254,2	"	"	"	12.956	"	"	50.853,2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	63.809,2
"	"	5.794,1	"	"	21.381,7	12.601,1	2.284,5	5.007,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	41.275,1
5.741	2.944,6	"	"	"	113.159,2	91.233,1	9.393,7	50.093,9	1.030,6	99,9	"	"	"	"	"	"	"	265.000,4
15.432,2	5.663,3	104.473,6	"	"	64.203,7	72.458	9.685,8	47.403,6	"	"	"	"	"	113,9	"	83,3	"	193.948,3
2.688	2.206,4	43.108,2	"	"	115.901,9	388.226,3	10.063	10.011,4	20,5	"	"	"	"	"	"	"	"	524.232,1
55.663,1	5.908,9	111.007,5	"	"	132.811,9	64.282	19.998	155.088,7	163	4.460	"	4.362,7	35,2	1.552,2	46,8	"	172,1	382.972,6
1.632	62	53.084,7	18.155,2	"	2.899,8	500,8	"	1.662	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5.062,6
5.899,8	3.634,7	313.557,7	44.498,8	"	367.590,5	484.708	43.257,7	45.771,9	30	"	"	"	"	"	"	"	67,1	941.425,2
28.938	9.181	3.676,4	125.116,1	"	166.911,5	30.479,8	26.802,7	44.923,7	"	"	"	"	"	"	2.225	"	366,5	271.709,2
124,2	40,6	437,5	"	"	302,3	878,6	"	580,9	"	"	"	"	"	2,1	"	"	"	1.763,9
"	5	3.554,3	"	"	3.559,3	17.198,3	"	16,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20.773,9
81.735,3	35.368,6	188.016,1	67.490,7	"	372.610,7	113.330,3	12.858	260.848,6	"	"	"	14.323,4	"	"	"	"	209,9	774.180,9
696,5	"	"	"	"	696,5	"	"	23,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	719,8
5.663,5	"	78.413,8	"	"	84.077,3	101.651,9	"	68.387,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	254.117
104.340	7.152,8	46.111,6	"	"	157.604,4	33.994,4	4.139,3	277.886,2	103,3	"	"	5.609,4	"	"	"	"	"	479.337
89.754,2	"	61.615,5	"	"	151.369,7	"	"	265.813,9	"	"	"	5.063	"	"	"	"	102,2	425.623,2
166.382,9	"	29.265,8	"	"	195.648,7	28.730,5	"	70.311,5	94,9	"	"	5.561,4	"	"	"	"	"	300.347
23.653,9	"	"	"	"	23.653,9	"	0,2	8.295,4	"	"	"	515,8	"	"	"	"	"	32.495,3
608.108,8	109.534,5	1.796.131,2	279.975,4	"	2.793.749,9	1.764.323,5	188.103,3	1.426.863,1	1.657,7	4.559,9	"	44.823,2	35,2	1.850,3	22.751,5	"	1.029,6	6.249.747,2
44.476,5	2.846,4	474.536,7	8.729	"	530.588,6	599.300,5	34.441,5	121.653,6	"	"	"	1.233,4	"	664,1	"	"	474,4	1.288.356,1
"	"	2.734.671,3	33.433,8	"	2.768.105,1	1.407.483,6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4.175.588,7
8.794,5	"	48.234,7	8.228,1	"	65.257,3	388.095,1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	453.352,4
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	31.525,9	"	31.525,9
556.584,5	"	3.462.899,7	105.865,8	"	4.125.350	5.548.412,8	156.399,3	697,1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9.830.859,2
"	"	5.144.819,9	"	"	5.144.819,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5.144.819,9
785.667,9	"	"	"	"	785.667,9	5.193,9	"	7.666	"	"	"	"	"	"	"	"	"	798.527,8
636.556,7	"	"	"	"	636.556,7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	636.556,7
"	"	71.600,1	"	"	71.600,1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	71.600,1
138.046,9	"	14.100	16,3	"	152.163,2	364.165	8.181,5	62.643,2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	587.152,9
2.170.127	2.846,4	11.950.862,4	156.273	"	14.280.108,8	8.312.650,9	199.022,3	192.659,9	"	"	"	"	1.233,4	664,1	"	31.525,9	474,4	23.018.339,7
3.751,8	"	"	"	"	3.751,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3.751,8
501.306,9	"	"	"	"	501.306,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	501.306,9
315.990,9	"	"	"	"	315.990,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315.990,9
9.134,5	"	"	"	"	9.134,5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9.134,5
826.432,3	"	"	"	"	826.432,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	826.432,3
5.429.426,6	175.178,9	16.927.995,3	472.830	82.669,5	"	12.100.945,7	648.067	1.650.042,4	— 15.142,1	28.345,2	290.270	56.204,6	15.309,3	811,2	180.445,5	658.428,7	296.928,3 (5)	38.998.756,1

Comptes courants des services gérés.....	23.088.100,3 1.500.718																	
Total des c/ de patrimoines.....	24.588.818,3				24.588.818,3													
Correspondants.....					112.844,3													
C/ d'ordre.....					223.497,7													
Total de l'Actif.....					24.925.160,3													
(2) Fonds commun de majoration des rentes.....	38.845,2																	
Fonds national de solidarité.....	247.954																	
	286.799,2																	
(3) C.N.P.....	30.097,8																	
C.N.P. - R.O.....	75,6																	
C.N.P. - A.S.....	92																	
(4) Fonds spécial d'allocation vieillesse, Report... 27.898																		
F.D.E.S.....	9.240,6																	
Caisse de crédit aux départements et communes.....	1.169																	
Fonds spécial de garantie. Remb. de prêts aux invalides de guerre.....	704,9																	
Remb. prêts c/Etat.....	202.223																	
Fonds de compensation des allocations familiales.....	14.516,4																	
Fonds allocation logement.....	10.388,5																	
Gestion des certificats pétroliers.....	194,2																	
Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de coopération économique	330,2																	
Group. collect. pour le financement travaux équipement.....	30.263,5																	
	296.928,3																	

CERTIFIÉ le présent compte rendu pour l'année 1960, conforme dans toutes ses parties aux résultats inscrits sur les livres de la Caisse des dépôts et consignations et contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives fournies par les comptables pour être soumis au jugement de la Cour des comptes.

Le Secrétaire général,

Signé : H. DE LÉOBARDY.

ARRÊTÉ par le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Signé : FR. BLOCH-LAINÉ.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages	Etats annexes Nos
	—	—
Exposé préliminaire	3	
PREMIÈRE PARTIE. — Examen du bilan	19	1-00 - 1-05
SECTION I. — Examen des comptes du passif.....	19	
Consignations. — Tableau d'ensemble.....	21	
Dépôts divers. — Tableau d'ensemble.....	24	
Etablissements publics et dépôts divers.....	26	
Dépôts des notaires.....	26	
Pensions de retraites sur fonds spéciaux.....	27	
Caisse de retraites interentreprises.....	32	
Séquestres ou autres mandataires de justice.....	32	
Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.	32	
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways.....	33	
Legs et fondations.....	33	
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers.....	34	
Etat, établissements publics et collectivités locales, l/c de dépôts (arrêté du 16 avril 1942).....	34	
Etat, s/c de dépôts. — Ordonnance du 15 août 1945 instituant l'impôt de solidarité nationale.....	34	
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allo- cations familiales et d'assurances sociales agricoles.....	35	
Disponibilités courantes des caisses d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés.....	35	
Syndics de faillite et administrateurs aux règlements judi- ciaires l/c de dépôts.....	35	
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes...	36	
Opérations effectuées pour le compte de l'Etat au titre de l'ancienne Caisse d'amortissement.....	36	

	Pages	Etats annexes Nos
Sociétés mutualistes.....	39	
1 ^o Fonds national de solidarité et d'action mutualistes.....	41	
2 ^o Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes.....	41	
3 ^o Sociétés mutualistes, l/c de dépôts.....	42	
Caisses d'épargne ordinaires.....	42	1-30 - 1-30 bis
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	45	1-31 - 1-31 bis
Epargne-construction.....	47	1-40
Fonds de réserve de l'épargne-construction.....	49	1-40 bis
Epargne-crédit.....	50	
Sécurité sociale et assurances sociales.....	50	
Ministère du Travail. — Produit des cotisations de sécurité sociale.....	50	
Caisse nationale de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale.....	51	
Créditeurs divers.....	55	
I. — Comptes affectés aux organismes de sécurité sociale...	56	
a) Caisses de sécurité sociale.....	56	
b) Caisses d'assurances sociales.....	56	
c) Retraites ouvrières et paysannes.....	60	
II. — Comptes affectés aux services gérés.....	60	
III. — Remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat.....	60	
IV. — Intérêts échus et exigibles.....	61	
V. — Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions.	61	
Correspondants — préposés, l/c de règlements.....	62	
Comptes d'ordre et divers.....	62	
1 ^o Opérations restant à constater ou à imputer.....	62	
2 ^o Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat.....	63	
3 ^o Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	63	
4 ^o Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales.....	64	
5 ^o Divers.....	64	
Réserves, provisions, amortissements.....	65	
Pertes et profits.....	70	1-10

	Pages	Etats annexes N ^{os}
	—	—
SECTION II. — Examen de l'actif	71	
Caisse.....	72	
Comptes courants.....	72	
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	74	1-20
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	76	1-20
Prêts.....	78	1-20
Participations dans des sociétés d'étude et d'équipement.....	79	1-20
Placements immobiliers.....	79	1-20
1 ^o Immeubles de rapport.....	79	1-20
2 ^o Participations dans des sociétés immobilières.....	79	1-20
Immeubles de la Direction générale et de ses succursales.....	81	1-20
Correspondants. — Préposés, l/c de règlements.....	82	
Comptes d'ordre et divers.....	83	
1 ^o Opérations restant à constater.....	83	
2 ^o Avances provisionnelles.....	83	
3 ^o Avances sur pensions de l'Etat (Caisse nationale d'épargne).....	83	
4 ^o Divers l/c débiteurs.....	83	
 DEUXIÈME PARTIE. — Services spéciaux gérés par la Caisse des dépôts et consignations	 85	 9-00
Caisse nationale d'assurances sur la vie.....	86	
I. — Section générale.....	86	2-03
Sous-section. — Capitalisation.....	87	2-00 - 2-00 bis
Sous-section. — Régimes de retraites.....	88	2-01 - 2-01 bis
Sous-section. — Retraites complémentaires des agents contractuels et temporaires de l'Etat.....	90	2-02 - 2-02 bis
II. — Sections spéciales.....	91	
1 ^o Retraites ouvrières.....	91	2-04
2 ^o Assurances sociales.....	92	2-05
Fonds spécial de garantie de la loi du 8 juin 1930.....	93	2-10 - 2-10 bis
Fonds communs de majorations de rentes viagères et pensions...	93	2-20
Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail.....	95	3-10 à 3-30 3-10 bis à 3-30 bis
Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances.....	98	3-40 - 3-40 bis
Fonds de prévoyance de l'aéronautique.....	99	3-50 - 3-50 bis 3-51 - 3-51 bis 3-52 - 3-52 bis

	Pages	Etats annexes Nos
Fonds de prévoyance militaire.....	99	3-53
Fonds spécial d'allocation vieillesse (art. 677 du Code de la sécurité sociale).....	100	4-50
Fonds national de solidarité.....	100	4-60
Caisse de retraites de la France d'outre-mer.....	103	4-10 - 4-10 <i>bis</i>
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.....	104	4-00 - 4-00 <i>bis</i>
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales...	106	4-20 - 4-20 <i>bis</i>
Fonds de retraites des institutions affiliées au G. I. R. R. A. — C. D. C.....	108	4-30 - 4-30 <i>bis</i>
Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes...	109	6-10 - 6-10 <i>bis</i>
Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux.....	110	5-00
Fonds commun de l'allocation de logement.....	111	5-10
Subventions allouées aux organismes d'habitations à loyer modéré.	112	
Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H. L. M.....	113	
Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales...	114	6-20 - 6-20 <i>bis</i>
Fonds de développement économique et social (section II).....	118	
Fonds national de surcompensation des prestations familiales.....	118	5-20
Gestion des certificats pétroliers.....	120	6-30
Régime des retraites du personnel local de la Caisse centrale de la France d'outre-mer et autres organismes participants.....	122	4-70 - 4-70 <i>bis</i>
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.....	123	6-90 à 6-97
SECTION I. — Examen des comptes du passif.....	123	
Consignations et biens d'incapables.....	124	
Dépôts divers.....	125	
Caisses d'épargne c/épargne.....	125	
Caisses d'épargne c/de dépôts.....	127	
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.....	128	
Créditeurs divers.....	129	
Compte d'ordre et divers.....	129	
Réserves.....	130	
Profits et pertes.....	130	
SECTION II. — Examen de l'actif.....	131	
Comptes courants.....	132	
Portefeuille.....	132	
Comptes d'ordre.....	132	

	Pages	Etats annexes Nos
Caisse nationale d'épargne.....	133	—
I. — Compte « dépôts ».....	133	7-00 - 7-10
II. — Compte « dotation ».....	134	7-00 bis - 7-10 bis
TROISIÈME PARTIE. — Emplois de fonds.....	137	8-00
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	137	
Services propres.....	137	
Services gérés.....	139	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	141	
Services propres.....	141	
Services gérés.....	141	
III. — Prêts.....	142	1-20
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer, éta- blissements publics et divers.....	142	
Obligations du Trésor représentatives de semestrialités ou d'annuités.....	146	
Prêts consentis en faveur des habitations à loyer modéré....	148	
Avances au Trésor en application de diverses lois d'intérêt économique ou social.....	149	
A. — Avances au profit de la Caisse nationale de crédit agricole.....	150	
B. — Avances au profit des départements et collec- tivités.....	150	
Avances sur les disponibilités du Fonds commun de travail...	152	
Résumé des emplois en prêts.....	153	
IV. — Sociétés d'étude et d'équipement.....	153	
V. — Immeubles.....	154	
Résumé des emplois de toute nature.....	154	
QUATRIÈME PARTIE. — Pertes et profits.....	155	1-10
Dépenses administratives.....	155	8-10
Etats annexes.....	157	